

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 172
N° 37**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 9
no Me 2023

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

Pages

Arrêté n° HC 259 CAB/DPC/It du 2 mai 2023 modifiant l'arrêté n° HC 240 CAB/DPC/It du 18 avril 2023 désignant le président et les membres du jury d'examen pour l'obtention du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), le 29 avril 2023, dans la commune de Pirae (Tahiti) 10717

Arrêté n° HC SGAP/BRHP 166 du 3 mai 2023 portant modification de l'arrêté n° HC SGAP/BRHP 291 du 26 décembre 2022 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française 10717

EXTRAITS

Arrêté n° HC 2023-66 SAIDV du 27 avril 2023 portant attribution à la commune de Paea d'une subvention de 1 162 393 F CFP soit 9 740,86 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - exercice 2023 - pour la réalisation de l'opération suivante : "Extension du réseau de vidéosurveillance - tranche 2" 10718

Arrêté n° HC 2023-67 SAIDV du 27 avril 2023 portant attribution à la commune de Papara d'une subvention de 15 230 634 F CFP soit 127 632,71 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - exercice 2023 - pour la réalisation de l'opération suivante : "Acquisition d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)" 10720

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

EXTRAITS

Arrêté n° 787 CM du 3 mai 2023 renvoyant en seconde lecture la délibération n° 5-2023 CMA du 28 mars 2023 autorisant le directeur à mettre à la disposition des étudiants du diplôme national des métiers d'art et du design valant grade licence mention matériaux (DN MADE), parcours CMA un kit informatique 10722

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Vice-présidence, ministère du logement, de l'aménagement

Arrêté n° 4462 VP du 2 mai 2023 portant autorisation d'aménager un lotissement de 70 lots destinés à de l'habitation, dénommé "Miri 7" sur les parcelles cadastrées ns° 418, 419, 596, 609, 1182 à 1243 et 1245, 1248 à 1266 section CD sises sur la commune de Punaauia et la parcelle n° 1164 section P sise sur la commune de Faa'a par les sociétés en nom collectif Delano 4, 6 et 7 représentées par M. Victor Barbion 10723

Ministère des finances, de l'économie

Arrêté n° 4450 MEF/DGAE du 2 mai 2023 portant extension de 2 brevets français	10728
Arrêté n° 4451 MEF/DGAE du 2 mai 2023 portant extension des enregistrements de 182 marques françaises	10729
Arrêté n° 4471 MEF du 2 mai 2023 portant autorisation préalable d'exploiter une unité de production d'énergie photovoltaïque de 300 kWc sur les nouveaux bâtiments de la société SIPAC à Mahina.	10821
Arrêté n° 4472 MEF du 2 mai 2023 portant autorisation préalable d'exploiter une unité de production d'énergie photovoltaïque de 2,5 MWc sur le motu Tevairoa, à Bora Bora	10821
Arrêté n° 4477 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant extension des renouvellements de 127 marques françaises.	10822
Arrêté n° 4478 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3217433.	10845
Arrêté n° 4479 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3251607.	10845
Arrêté n° 4480 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3938679.	10846
Arrêté n° 4481 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3954968.	10847
Arrêté n° 4482 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3967057.	10848
Arrêté n° 4483 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3977794.	10849
Arrêté n° 4484 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3979670.	10850
Arrêté n° 4485 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3982924.	10851
Arrêté n° 4486 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3992375.	10852
Arrêté n° 4487 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 4003729.	10853
Arrêté n° 4488 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 4005735.	10853
Arrêté n° 4489 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement des marques n° 3986410, n° 3986425, n° 3986443, n° 3986787, n° 3986796, n° 3986807, n° 3993752	10854

Ministère de la culture, de l'environnement, des ressources marines

Arrêté n° 4473 MCE du 2 mai 2023 arrêté autorisant Mme Jennifer Kahn à effectuer une campagne de sondages archéologiques au marae "Poreopi'i" sis à Naairoa et une campagne de prospections-inventaire au marae classé "Tararoa" sis à Vitaria, commune de Rurutu, île de Rurutu, archipel des Australes.	10855
---	-------

Ministère des grands travaux, des transports terrestres

Arrêté n° 4452 MGT du 2 mai 2023 portant autorisation d'empiètement de la servitude d'ouvrage d'art d'une superficie de 69,10 m², située au droit de la terre "Tutuapare lot 1B" de la parcelle cadastrée N-160, section CY sise dans la commune de Papeete, au profit de la SCI C&C Tipaerui	10856
Arrêté n° 4465 MGT du 2 mai 2023 portant autorisation d'empiètement d'une superficie totale de soixante mètres carrés treize (60,13 m²), dans la zone soumise à autorisation, au droit de la parcelle cadastrée dans la section CH n° 6 "terre Tiatire", sise à Vaiaau, commune de Tumaraa sur l'île de Raiatea, au profit de Athena Design, représentée par Mme Cathy Holman, mandataire de M. Edgar Iripau	10857

Arrêté n° 4474 MGT du 2 mai 2023 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relative à la terre Marutaka (plan 12) nécessaire à la réalisation des travaux d'extension de l'aérodrome de Fangatau dans l'archipel des Tuamotu	10858
Arrêté n° 4475 MGT du 2 mai 2023 portant modification de l'arrêté n° 9608 MGT du 14 octobre 2020 modifié portant délégation de signature à M. Lucien Pommiez, directeur de la direction des transports terrestres	10858
Arrêté n° 4476 MGT du 2 mai 2023 autorisant à circuler en dehors des heures de service, des véhicules affectés à la direction de la biosécurité et utilisés dans le cadre strictement professionnel	10859
Arrêté n° 4491 MGT du 3 mai 2023 portant modification de l'arrêté n° 12237 MGT du 4 novembre 2022 portant autorisation d'extraction de 9 858 m ³ de tout-venant en terrain privé, sur la terre "Vaioa lot A", cadastrée section AH n° 65, sise dans la commune de Hitia'a O Te Ra, commune associée de Mahaena, en faveur de l'entreprise Kokoe Services	10860
Arrêté n° 4492 MGT du 3 mai 2023 portant autorisation d'extraction de 20 m ³ de sable sur la plage côté lagon, au droit de la parcelle cadastrée section EB n° 11, sise sur l'atoll de Amanu, commune de Hao, en faveur de M. Teremoana Tengaripa	10861
Arrêté n° 4493 MGT du 3 mai 2023 portant autorisation d'extraction de 20 m ³ de sable sur le domaine public maritime, sur la plage côté lagon, au droit de la parcelle cadastrée section EB n° 11, sise dans la commune de Hao, sur l'atoll de Amanu, en faveur de Mme Bénédicte Teunu	10864

Ministère de l'éducation et de la modernisation de l'administration

Arrêté n° 4456 MEA/DGRH du 2 mai 2023 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de conseiller des activités physiques et sportives principal du cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2022	10867
Arrêté n° 4457 MEA/DGRH du 2 mai 2023 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2023	10867
Arrêté n° 4458 MEA/DGRH du 2 mai 2023 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de conseiller d'éducation artistique principal du cadre d'emplois des conseillers d'éducation artistique de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2022.	10868

Ministère de la santé

Arrêté n° 4490 MSP du 3 mai 2023 portant autorisation de modifier la durée maximale de conservation de certaines denrées alimentaires produites par l'établissement "Restaurant Le Sully" sis à Papeete	10868
---	-------

Ministère de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance

Arrêté n° 4470 MJP du 2 mai 2023 portant composition du jury des sessions examens du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française organisées en 2023 à Nuku Hiva	10869
--	-------

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Commission de recensement général des votes. — Election des représentants à l'assemblée de la Polynésie française - Procès-verbal du recensement des votes - 2nd tour de scrutin	10870
--	-------

ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Avis officiels

Direction des affaires foncières. — Avis de curatelle n° 9950 MEF/DAF-RCH du 2 mai 2023 aux successions et biens vacants.	10875
Direction de la construction et de l'aménagement. — 1° Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers des îles Sous-le-Vent pour la période du 17 au 21 avril 2023	10876
2° Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers des îles du Vent et Tuamotu-Gambier pour la période du 24 au 28 avril 2023.	10879

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces judiciaires et légales

ANNONCES COMMERCIALES

ANNONCES LÉGALES ENTREPRISES

Constitution de société

Sociétés commerciales 10882

Sociétés civiles - Sociétés coopératives 10882

Modification de société

Modifications multiples. 10884

Cessation d'activité

Clôture de liquidation. 10884

Dissolution 10885

ANNONCES CIVILES

ANNONCES DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

..... 10885

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS LOI 1901

Constitution d'association 10885

ANNONCES DIVERSES

ENQUÊTES PUBLIQUES ET APPELS À PROJETS

..... 10886

COMMANDE PUBLIQUE

MARCHÉS PUBLICS

Avis d'appel public à la concurrence 10887

Avis d'attribution. 10890



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

ARRETE n° HC 259 CAB/DPC/lt du 2 mai 2023 modifiant l'arrêté n° HC 240 CAB/DPC/lt du 18 avril 2023 désignant le président et les membres du jury d'examen pour l'obtention du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), le 29 avril 2023, dans la commune de Pirae (Tahiti)

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
officier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2006-173 du 15 février 2006 modifiée portant actualisation et adaptation du droit applicable en matière de sécurité civile en Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté du 16 août 2012 portant extension en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française de diverses dispositions intéressant la sécurité civile ;

Vu l'arrêté n° HC 240 CAB/DPC/lt du 18 avril 2023, désignant le président et les membres du jury d'examen pour l'obtention du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA), le 29 avril 2023, dans la commune de Pirae (Tahiti) ;

Sur proposition de la directrice de cabinet,

Arrête :

Article 1er. — En raison d'un épisode de forte houle prévue à compter du vendredi 28 avril 2023 sur la Polynésie française et de la mobilisation des cadres de la direction de la protection civile, exceptionnellement, l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique prévu le 29 avril 2023 dans la commune de Pirae (Tahiti), est annulé et reporté à une date ultérieure.

Art. 2. — La directrice de cabinet du haut-commissaire et le directeur de la protection civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mai 2023.
Pour le haut-commissaire
et par délégation :
La directrice de cabinet,
Emilia HAVEZ.

ARRETE n° HC SGAP/BRHP 166 du 3 mai 2023 portant modification de l'arrêté n° HC SGAP/BRHP 291 du 26 décembre 2022 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
officier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 66-496 du 11 juillet 1966 modifiée relative à la création du corps des fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 68-20 du 5 janvier 1968 modifié fixant les conditions d'application de la loi n° 66-496 du 11 juillet 1966 modifiée relative à la création du corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale, notamment son article 52 ;

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2005 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu l'arrêté n° HC SGAP/BRHP 291 du 26 décembre 2022 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française ;

Sur proposition de la secrétaire générale adjointe pour l'administration de la police,

Arrête :

Article 1er.— Le a) de l'article 1er de l'arrêté n° HC SGAP/BRHP 291 du 26 décembre 2022 susvisé est rédigé comme suit :

a) Représentants de l'administration

Titulaires :

- M. Eric Spitz, haut-commissaire de la République en Polynésie française ;
- Mme Vaitiare Dupont, adjointe au chef du service territorial de la police aux frontières par intérim de la direction territoriale de la police nationale de la Polynésie française.

Suppléants :

- Mme Emilia Havez, directrice de cabinet du haut-commissaire de la République en Polynésie française ;
- M. Mario Banner-Martin, directeur territorial de la police nationale de la Polynésie française.

Le reste sans changement.

Art. 2.— La secrétaire générale adjointe pour l'administration de la police et la cheffe du secrétariat général pour l'administration de la police sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mai 2023.
Eric SPITZ.

Par arrêté n° HC 2023-66 SAIDV du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 27 avril 2023.— *Objet*

Le présent arrêté a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Etat apporte son soutien financier à la commune de Paea pour la réalisation du projet : "Extension du réseau de vidéosurveillance - tranche 2".

L'opération consiste à installer des caméras de surveillance vers des zones sélectionnées comme nécessitant une attention particulière suite au diagnostic de vidéo-protection.

Le coût total TTC de cette opération est estimé à 3 400 000 F CFP, soit 28 492 €..

Ce coût est décomposé comme suit :

Montant HT (hors taxes)	2 905 983 FCFP	24 352,14 €
Taxes	494 017 FCFP	4 139,86 €
Montant TTC (toutes taxes comprises)	3 400 000 FCFP	28 492,00 €

Plan de financement

Le plan de financement de l'opération est défini comme suit :

	Assiette Cout HT	Assiette Cout HT	Taux de participation HT	Assiette Coût TTC	Assiette Coût TTC	Taux de participation TTC
Etat: Pgrm 119 DETR	1 162 393 FCFP	9 740,86 €	40,00 %	1 162 393 FCFP	9 740,86 €	34,19 %
Commune	1 743 590 FCFP	14 611,28 €	60,00 %	2 237 607 FCFP	18 751,14 €	65,81 %
Coût total	2 905 983 FCFP	24 352,14 €	100,00 %	3 400 000 FCFP	28 492,00 €	100,00 %

Le montant des aides publiques ainsi évalué ne peut dépasser 80 % du montant total HT de la dépense subventionnable :

Financements publics	40,00 %	Du total HT	1 162 393 FCFP	9 740,86 €
----------------------	---------	-------------	----------------	------------

Contribution financière de l'Etat

L'Etat s'engage à apporter son aide financière à la commune de Paea pour la réalisation de l'opération visée ci-dessus en lui attribuant une subvention de 1 162 393 F CFP, soit 9 740,86 € représentant 40 % du coût total réel hors taxes de l'opération.

Le montant de cette contribution financière de l'Etat est imputé sur le programme 119, action 01, sous-action 06 "dotation d'équipement des territoires ruraux".

En tout état de cause, il est précisé que :

- dans le cas où le coût définitif de l'opération serait supérieur au coût estimé ci-dessus, le montant de la subvention de l'Etat sera plafonné à 1 162 393 F CFP, soit 9 740,86 €.

- si le coût définitif de l'opération est inférieur au coût estimé ci-dessus, le montant de la subvention de l'Etat sera plafonné à hauteur de 40 % du coût définitif hors taxes de l'opération.

Modalités de versement

Dans la limite des crédits disponibles, le versement de la subvention de l'Etat s'effectuera selon les modalités suivantes :

- une avance de 30 % pourra être versée sur présentation des documents ci-après :
 - une demande de versement établie par le maire et visée par le chef de la subdivision administrative ;
 - un document attestant du commencement d'exécution de l'opération justifié par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération (notification d'un marché, bon de commande) ou, dans le cas de travaux effectués en régie, par la constitution d'approvisionnements ou le début d'exécution des travaux (ordre de service concernant le démarrage de l'opération) ;
- des acomptes n'excédant pas au total 80 % du montant prévisionnel de la subvention pourront être versés, en fonction de l'avancement de l'opération, au vu des documents ci-après :
 - une demande de versement établie par le maire et visée par le chef de la subdivision administrative ;
 - les pièces justificatives des paiements effectués par la commune (état des mandats émis dans le cadre de l'opération, détaillant les montants HT et TTC, visé par le receveur municipal) ;
- le versement du solde s'effectuera sur présentation des pièces suivantes :
 - une demande de versement établie par le maire et visée par le chef de la subdivision administrative ;
 - un certificat signé par le maire attestant de l'achèvement de l'opération, de la conformité de ses caractéristiques par rapport au présent arrêté, et mentionnant la date d'achèvement, le coût final de l'opération et ses modalités définitives de financement ;
 - d'un arrêté du haut-commissariat portant autorisation d'installation/extension du système de vidéo-surveillance/protection ;
 - un état récapitulatif de l'ensemble des mandats émis dans le cadre de l'opération, détaillant les montants HT et TTC, et visé par le receveur municipal.

Engagements de la commune et délais de réalisation

En contrepartie des engagements de l'Etat, la commune devra :

- respecter le plan de financement défini ci-dessus ;
- réaliser selon les règles de l'art l'opération définie ci-dessus ;
- ne pas suspendre, abandonner ou modifier la réalisation de cet investissement sans information préalable de l'Etat ;
- commencer cette opération au plus tard le 31 mars 2024 ;
- achever cette opération au plus tard le 31 mars 2025 ;
- faciliter les contrôles techniques et comptables relatifs à cette opération et fournir tous documents nécessaires à ces contrôles ;
- entretenir raisonnablement les équipements acquis.

Du non-respect des engagements convenus

En cas de non-exécution, d'exécution partielle ou de dépassement des délais de réalisation de l'opération, l'Etat se réserve le droit de mettre fin à son aide et d'exiger le remboursement partiel ou total des sommes perçues au titre du présent arrêté.

Au cas où tout ou partie des sommes versées ne serait pas utilisé ou serait utilisé à des fins autres que celles prévues dans le présent arrêté, l'Etat exigera le remboursement des sommes perçues par la commune.

Modifications

Les dispositions du présent arrêté pourront éventuellement être modifiées ou complétées par voie d'arrêté(s) modificatif(s).

En ce qui concerne les délais de commencement et d'achèvement de l'opération, ceux-ci pourront être exceptionnellement prolongés, à la demande du maire, par courrier motivé accompagné d'un calendrier prévisionnel actualisé de l'opération, sous réserve expresse :

- de l'intervention de cette demande avant l'échéance du délai prévu ci-dessus ;
- de l'agrément de l'Etat.

La prolongation ne pourra avoir pour effet de porter le délai de commencement au-delà de 3 ans à compter de la date de notification de la subvention et pour le délai d'achèvement au-delà de 6 ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution.

Transparence et publicité

Le bénéficiaire s'engage à assurer la publicité de la participation de l'Etat selon les modalités de mise en œuvre définies dans la charte graphique de l'Etat <https://www.gouvernement.fr/marque-Etat> pour assurer la transparence et la bonne information sur les financements de l'Etat.

Le bénéficiaire s'engage notamment :

- à ce que toute action d'information et de communication menée en lien avec l'action cofinancée fasse mention de la marque de l'Etat et du soutien concerné ;
- à afficher sur le site de l'opération en question, de manière permanente pendant la réalisation de l'opération et à son issue, le plan d'investissement en respectant les dispositions de l'article D. 1111-8 du code général des collectivités territoriales ;
- à ce que l'inauguration de l'investissement financé se déroule en présence d'un représentant de l'Etat prévenu en amont ;
- à informer sur l'opération cofinancée sur son éventuel site web ou ses réseaux sociaux.

Le bénéficiaire s'engage à indiquer et justifier les mesures prises en matière de publicité du financement Etat lors des demandes de paiement et du solde de l'aide concernée.

Le défaut de publicité sur l'opération constitue un motif de non-versement du solde de la subvention.

Entrée en vigueur

Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et prendra fin après le versement du solde de l'opération, dont les justificatifs devront être produits au plus tard le 30 septembre 2025, faute de quoi il sera considéré comme caduc et les dispositions ci-dessus seront alors mises en œuvre.

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès des services du haut-commissariat. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Par arrêté n° HC 2023-67 SAIDV du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 27 avril 2023. — *Objet*

Le présent arrêté a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Etat apporte son soutien financier à la commune de Papara pour la réalisation du projet : "Acquisition d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)".

L'opération consiste à remplacer l'ancien VSAV afin de pouvoir intervenir dans le cadre du secours à la personne et aux accidents sur la voie publique et à domicile.

Le coût total TTC de cette opération est estimé à 22 364 802 F CFP, soit 187 417,04 €.

Ce coût est décomposé comme suit :

Montant HT (hors taxes)	19 038 292 FCFP	159 540,89 €
Taxes	3 326 510 FCFP	27 876,15 €
Montant TTC (toutes taxes comprises)	22 364 802 FCFP	187 417,04 €

Plan de financement

Le plan de financement de l'opération est défini comme suit :

	Assiette Cout HT	Assiette Cout HT	Taux de participation HT	Assiette Coût TTC	Assiette Coût TTC	Taux de participation TTC
Etat : Pgrm 119 DETR	15 230 634 FCFP	127 632,71 €	80,00 %	15 230 634 FCFP	127 632,71 €	68,10 %
Commune	3 807 658 FCFP	31 908,18 €	20,00 %	7 134 168 FCFP	59 784,33 €	31,90 %
Coût total	19 038 292 FCFP	159 540,89 €	100,00 %	22 364 802 FCFP	187 417,04 €	100,00 %

Le montant des aides publiques ainsi évalué ne peut dépasser 80 % du montant total HT de la dépense subventionnable :

Financements publics	80,00 %	Du total HT	15 230 634 FCFP	127 632,71 €
----------------------	---------	-------------	-----------------	--------------

Contribution financière de l'Etat

L'Etat s'engage à apporter son aide financière à la commune de Papara pour la réalisation de l'opération ci-dessus, en lui attribuant une subvention de 15 230 634 F CFP, soit 127 632,71 € représentant 80 % du coût total réel hors taxes de l'opération.

Le montant de cette contribution financière de l'Etat est imputé sur le programme 119, action 01, sous-action 06 "dotation d'équipement des territoires ruraux".

En tout état de cause, il est précisé que :

- dans le cas où le coût définitif de l'opération serait supérieur au coût estimé ci-dessus, le montant de la subvention de l'Etat sera plafonné à 15 230 634 F CFP, soit 127 632,71 € ;
- si le coût définitif de l'opération est inférieur au coût estimé ci-dessus, le montant de la subvention de l'Etat sera plafonné à hauteur de 80 % du coût définitif hors taxes de l'opération.

Modalités de versement

Dans la limite des crédits disponibles, le versement de la subvention de l'Etat s'effectuera selon les modalités suivantes :

- une avance de 30 % pourra être versée sur présentation des documents ci-après :
 - une demande de versement établie par le maire et visée par le chef de la subdivision administrative ;
 - un document attestant du commencement d'exécution de l'opération justifié par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération (notification d'un marché, bon de commande) ou, dans le cas de travaux effectués en régie, par la constitution d'approvisionnements ou le début d'exécution des travaux (ordre de service concernant le démarrage de l'opération) ;
- des acomptes n'excédant pas au total 80 % du montant prévisionnel de la subvention pourront être versés, en fonction de l'avancement de l'opération, au vu des documents ci-après :
 - une demande de versement établie par le maire et visée par le chef de la subdivision administrative ;
 - les pièces justificatives des paiements effectués par la commune (état des mandats émis dans le cadre de l'opération, détaillant les montants HT et TTC, visé par le receveur municipal) ;
- le versement du solde s'effectuera sur présentation des pièces suivantes :
 - une demande de versement établie par le maire et visée par le chef de la subdivision administrative ;

- un certificat signé par le maire attestant de l'achèvement de l'opération, de la conformité de ses caractéristiques par rapport au présent arrêté, et mentionnant la date d'achèvement, le coût final de l'opération et ses modalités définitives de financement ;
- d'un procès-verbal de réception délivré par la DPC ;
- un état récapitulatif de l'ensemble des mandats émis dans le cadre de l'opération, détaillant les montants HT et TTC, et visé par le receveur municipal.

Engagements de la commune et délais de réalisation

En contrepartie des engagements de l'Etat, la commune devra :

- respecter le plan de financement défini ci-dessus ;
- réaliser selon les règles de l'art l'opération définie ci-dessus ;
- ne pas suspendre, abandonner ou modifier la réalisation de cet investissement sans information préalable de l'Etat ;
- commencer cette opération au plus tard le 31 mars 2024 ;
- achever cette opération au plus tard le 31 mars 2025 ;
- faciliter les contrôles techniques et comptables relatifs à cette opération et fournir tous documents nécessaires à ces contrôles ;
- entretenir raisonnablement les équipements acquis.

Du non-respect des engagements convenus

En cas de non-exécution, d'exécution partielle ou de dépassement des délais de réalisation de l'opération, l'Etat se réserve le droit de mettre fin à son aide et d'exiger le remboursement partiel ou total des sommes perçues au titre du présent arrêté.

Au cas où tout ou partie des sommes versées ne serait pas utilisé ou serait utilisé à des fins autres que celles prévues dans le présent arrêté, l'Etat exigera le remboursement des sommes perçues par la commune.

Modifications

Les dispositions du présent arrêté pourront éventuellement être modifiées ou complétées par voie d'arrêté(s) modificatif(s).

En ce qui concerne les délais de commencement et d'achèvement de l'opération, ceux-ci pourront être exceptionnellement prolongés, à la demande du maire, par courrier motivé accompagné d'un calendrier prévisionnel actualisé de l'opération, sous réserve expresse :

- de l'intervention de cette demande avant l'échéance du délai prévu à ci-dessus ;
- de l'agrément de l'Etat.

La prolongation ne pourra avoir pour effet de porter le délai de commencement au-delà de 3 ans à compter de la date de notification de la subvention et pour le délai d'achèvement au-delà de 6 ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution.

Transparence et publicité

Le bénéficiaire s'engage à assurer la publicité de la participation de l'Etat selon les modalités de mise en œuvre définies dans la charte graphique de l'Etat <https://www.gouvernement.fr/marque-Etat> pour assurer la transparence et la bonne information sur les financements de l'Etat.

Le bénéficiaire s'engage notamment :

- à ce que toute action d'information et de communication menée en lien avec l'action cofinancée fasse mention de la marque de l'Etat et du soutien concerné ;
- à afficher sur le site de l'opération en question, de manière permanente pendant la réalisation de l'opération et à son issue, le plan d'investissement en respectant les dispositions de l'article D. 1111-8 du code général des collectivités territoriales ;
- à ce que l'inauguration de l'investissement financé se déroule en présence d'un représentant de l'Etat prévenu en amont ;
- à informer sur l'opération cofinancée sur son éventuel site web ou ses réseaux sociaux.

Le bénéficiaire s'engage à indiquer et justifier les mesures prises en matière de publicité du financement Etat lors des demandes de paiement et du solde de l'aide concernée.

Le défaut de publicité sur l'opération constitue un motif de non-versement du solde de la subvention.

Entrée en vigueur

Le présent arrêté prend effet à compter de sa signature et prendra fin après le versement du solde de l'opération, dont les justificatifs devront être produits au plus tard le 30 septembre 2025, faute de quoi il sera considéré comme caduc et les dispositions ci-dessus seront alors mises en œuvre.

Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès des services du haut-commissariat. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

NOR : CMA23201033AC-1

Par arrêté n° 787 CM du 3 mai 2023. — Est renvoyée en seconde lecture la délibération n° 5-2023 CMA du 28 mars 2023 du conseil d'administration du Centre des métiers d'art autorisant le directeur à mettre à la disposition des étudiants du diplôme national des métiers d'art et du design valant grade licence mention matériaux (DN MADE), parcours CMA un kit informatique.

DELIBERATION N° 05/2023/CMA du 28 MARS 2023

Autorisant le directeur à mettre à la disposition des étudiants du Diplôme National des Métiers d'Art et du Design valant grade licence mention matériaux (DN MADE), parcours CMA un kit informatique

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DES METIERS D'ART

Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n°3757/AA du 28 février 1980 rendant exécutoire la délibération n°80-16 du 07 février 1980 de l'Assemblée de la Polynésie française portant création du Centre des Métiers d'Art ;

Vu la délibération n°95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n°580/CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics territoriaux ;

Vu l'arrêté n°0660/CM du 5 juillet 2006 portant nomination de Monsieur Viri TAIMANA en qualité de directeur du Centre des Métiers d'Art ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 28 mars 2023 ;

A D O P T E :

Article 1^{er} : Pour permettre à tous les étudiants du DN MADE de disposer des conditions optimales d'étude et d'outils performants facteurs de leur réussite, le conseil d'administration du Centre des métiers d'art autorise le directeur à mettre à disposition un kit informatique aux étudiants demandeurs sous réserve des conditions de ressources formalisée par une décision du directeur.

Article 2 : La mise à disposition d'un kit informatique est consentie moyennant le paiement d'une redevance et une caution, formalisée par une convention selon le modèle ci-joint précisant les obligations de l'étudiant et de l'établissement.

Le montant de la redevance est fixé à 5 000F CFP par mois.

L'étudiant devra verser une caution à titre de garantie d'un montant de cinquante mille francs (50 000F CFP) qui lui sera remboursée après la restitution du kit informatique mis à disposition sous réserve d'être à jour du paiement de ses redevances, de rendre les matériels complets et en l'état.

En outre, l'étudiant présentera une assurance vol, bris, dégâts électriques et des eaux en vigueur pour le matériel mis à disposition et pour la durée de sa mise à disposition.

Article 3 : Le Directeur et l'Agent comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Un administrateur,
Fauura BOUTEAU.

La présidente du conseil d'administration.
Christelle LEHARTEL.

**ARRETES DU PRESIDENT
DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES**

**VICE-PRESIDENCE,
MINISTERE DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT**

ARRETE n° 4462 VP du 2 mai 2023 portant autorisation d'aménager un lotissement de 70 lots destinés à l'habitation, dénommé "Miri 7" sur les parcelles cadastrées ns° 418, 419, 596, 609, 1182 à 1243 et 1245, 1248 à 1266 section CD sises sur la commune de Punaauia et la parcelle n° 1164 section P sise sur la commune de Faa'a par les sociétés en nom collectif Delano 4, 6 et 7 représentées par M. Victor Barbion

NOR : SAU23503791AM-1

Le vice-président du gouvernement de la Polynésie française, ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 2489 CM du 18 décembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement de la direction de la construction et de l'aménagement ;

Vu l'arrêté n° 1053 CM du 23 juin 2022 portant nomination de Mme Maryline Schilling épouse Dal Farra en qualité de directrice de la construction et de l'aménagement ;

Vu l'arrêté n° 9594 VP/DCA du 7 septembre 2022 portant modification de l'arrêté n° 7277 VP/DCA du 6 juillet 2022 portant délégation de signature de Mme Maryline Dal Farra, en qualité de directrice de la construction et de l'aménagement, au profit d'agents placés sous son autorité ;

Vu la délibération n° 79-50 du 5 avril 1979 et l'arrêté n° 1763 OPT du 16 septembre 1980 modifié relatifs à la mise en place d'installations de télécommunications dans les immeubles et les lotissements ;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961 relatif aux lotissements ;

Vu la demande formulée par M. Victor Barbion, représentant des sociétés SNC Delano 4, 6 et 7 enregistrée à la direction de la construction et de l'aménagement de Papeete sous le n° IDV-20-1023 et L/20-15 à la date du 28 septembre 2020 ;

Vu l'avis final n° 1061 VP/DCA du 11 avril 2023 d'évaluation final d'impact sur l'environnement ;

Vu l'avis n° 1689 DEQ/INF du 10 mars 2023 de la direction de l'équipement ;

Vu l'avis n° 20-1023 MLA/DCA du 5 mai 2021 (note 163-2021) ;

Vu l'arrêté n° 603 CM du 11 avril 2023 portant autorisation d'occupation temporaire d'une dépendance du domaine public fluvial, pour l'exploitation de deux (2) forages d'eau souterraine, au droit de la parcelle cadastrée section AP n° 151, sise dans la commune de Punaauia en faveur de la SNC Delano 7 ;

Vu l'avis favorable n° 2022-365518 SEA/NB du 24 mai 2022 de la mairie de Punaauia ;

Vu l'avis favorable du 28 avril 2023 de la mairie de Faa'a ;

Vu l'avis du 14 avril 2023 du bureau hygiène des constructions ;

Vu l'avis de la directrice de la construction et de l'aménagement ;

Vu l'avis favorable n° 2023-388820 SEA/lt du 25 avril 2023 de la mairie de Punaauia à l'avant-projet de lotir,

Arrête :

Article 1er. — Les sociétés Delano 4, 6 et 7, représentées par M. Victor Barbion sont autorisées à lotir le terrain cadastré ns° 418, 419, 596, 609, 1182 à 1243 et 1245, 1248 à 1266 section CD sises sur la commune de Punaauia et la parcelle n° 1164 section P sise sur la commune de Faa'a.

Ce lotissement, à usage d'habitation, prend la dénomination de lotissement "Miri 7".

Le nombre maximal de lots autorisé est de 70 lots comprenant chacun un logement d'habitation.

Art. 2. — Le lotisseur est autorisé à exécuter en 3 tranches (zone 1 à 3), conformément au programme qu'il a présenté et selon les modalités précisées par les documents graphiques annexés, les travaux nécessaires à la viabilité et à l'équipement du lotissement en ce qui concerne : voirie et signalisation ; alimentation en eau et électricité, réseaux de télécommunication ; évacuation et traitement des matières usées ; éclairage ; accès de stationnement ou de jeux ; espaces collectifs ou plantés.

La zone 1 est constituée par les 38 lots suivants :

- ns° 442, 443 et 444 cadastrés respectivement ns° 1261, 1226 et 1208 section CD ;
- ns° 700 à 706 cadastrés respectivement ns° 1182 à 1188 section CD ;
- ns° 707 à 712 cadastrés respectivement ns° 1217 à 1222 section CD ;
- ns° 713 à 716 cadastrés respectivement ns° 1212 à 1215 section CD ;
- ns° 719 à 727 cadastrés respectivement ns° 1189 à 1197 section CD ;
- ns° 728 et 729 cadastrés respectivement ns° 1238 et 1237 section CD ;
- ns° 736, 737 et 738 cadastrés respectivement ns° 1211, 1210 et 1209 section CD ;
- ns° 791 à 794 cadastrés respectivement ns° 1223, 1224, 1227 et 1228 section CD.

L'espace vert n° 7 cadastré n° 1216 section CD est compris dans la zone 1.

La zone 2 est constituée par les 16 lots suivants :

- ns° 445 à 454 cadastrés respectivement et de façon décroissante ns° 1206 à 1197 section CD ;
- ns° 455 à 460 cadastrés respectivement et de façon décroissante ns° 1236 à 1231 section CD.

Les espaces verts ns° 1, 2 et l'espace vert n° 3 à cadastrer font partie de la zone 2.

La zone 3 est constituée par les 16 lots suivants et du surplus cadastré n° 1266 section CD :

- ns° 421 à 436 cadastrés respectivement ns° 1250 à 1265 section CD.

Les espaces verts n° 4, 5 et 6 cadastrés respectivement ns° 1248, 1249, 1267 sont inclus dans la zone 3.

Art. 3.— *Dossier du lotissement*

Le dossier du lotissement est enregistré à la direction de la construction et de l'aménagement sous le n° L/20-15 (IDV n° 2020-1023) et se compose comme suit :

1° Les documents déposés le 28 septembre 2020 :

- les extraits cadastraux des parcelles CD ns° 1182 à 1243 et 1245, 1248 à 1266 datant de juin 2020 ;
- les extraits *Kbis* des sociétés en nom collectif Delano 4, 6 et 7 datant du 30 juin 2020 ;
- l'attestation de prise en compte du projet par l'opérateur Vini Onati du 3 juillet 2020 ;
- l'autorisation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de Punaauia du 10 septembre 2020 accompagnée de la demande et de l'avenant à la convention de déversement signé ;
- les actes de vente de la SCI Delano aux SCI Delano 4, 6, et 7 de l'unité foncière concernée par le projet ;
- l'étude d'impact sur l'environnement du bureau d'étude Ha'aviti datant de juillet 2020 ;

2° Les documents déposés le 30 novembre 2021 :

- le courrier d'explications des SNC Delano 4, 6 et 7 du 15 novembre 2021 ;
- le tableau récapitulatif des logements sur le lotissement Miri ;
- le mémoire descriptif du projet de l'entreprise Geometrix indice 00a du 28 octobre 2021 ;
- le plan de situation du projet indice 01a du 28 octobre 2021 ;
- le plan topographique indice 02a du 28 octobre 2021 ;
- le plan des aménagements indice 03a du 6 octobre 2021 ;
- le plan de terrassements indice 03a du 28 octobre 2021 ;
- le plan de voirie et des réseaux d'eaux pluviales et usées indice 04a du 28 octobre 2021 ;
- le plan des réseaux d'adduction électrique, téléphonique et en eau potable indice 05a du 28 octobre 2021 ;
- la coupe des terrassements indice 06a du 28 octobre 2021 ;
- le plan des bassins versants indice 07a du 28 octobre 2021 ;
- le carnet des profils en travers types et détails indice 08a du 28 octobre 2021 ;
- le plan des espaces verts indice 09a du 28 octobre 2021 ;
- le plan général du lotissement Miri y compris le projet indice 30i du 15 novembre 2021 ;
- le tableau récapitulatif des espaces verts du projet ;
- l'extrait cadastral des parcelles CD-418 et 419 du 23 juillet 2021 ;
- l'extrait cadastral de la parcelle CD-1267 du 24 août 2021 ;
- l'extrait cadastral de la parcelle CD-596 du 23 juillet 2021 ;
- le rapport photographique des espaces verts existants ;
- le devis pour l'achat et la pose de mobiliers urbains de l'entreprise M. A Construction n° D2021M02556 du 8 février 2021 ;
- le devis pour la pose d'éclairage de l'entreprise New Light n° 000237 du 8 mars 2021 ;
- le procès-verbal d'essai de pompage de la station de pompage du lotissement Miri du bureau d'études Vaimana ;
- la présentation de septembre 2021 du système d'alimentation en eau potable général du lotissement Miri et de ses extensions du bureau d'études Vaimana ;
- la note de septembre 2021 sur le réseau d'eaux usées du lotissement Miri et de ses extensions du bureau d'études Vaimana ;
- le reportage photographique de 24 regards du réseau de gestion des eaux usées du lotissement Miri ;
- la clé usb du passage de caméra du réseau de gestion des eaux usées du lotissement Miri ;
- la note hydraulique n° GX040-18-47-Old du bureau d'études Géométrie sur le réseau de gestion des eaux pluviales de Miri ;

- le diagnostic géotechnique G5 relatif à la vérification des exutoires 1 et 2 des eaux pluviales du lotissement Miri côté Vaipoopoo n°A488-LB-21 du 12 novembre 2021 ;
 - le rapport d'opération sur les exutoires 1 et 2 des eaux pluviales du lotissement Miri du bureau d'études Géométrix ;
 - le plan des bassins versants des zones 1, 2 et 3 référencé APD 07 du 28 octobre 2020 ;
 - le rapport de détection de 2021 de la petite fourmi de feu de l'entreprise DETPOL ;
 - l'avis géotechnique sur les terrassements de la zone 1, 2 et 3 de l'entreprise Apigeo géotechnique n° A219-LB-20 indice 2 actualisé en août 2021 du 17 août 2021 ;
 - le courrier de l'avocate Marie Eftimie-Spitz relative à la propriété foncière de la SNC Delano 4, 6 et 7 ;
 - le courrier de réponse des SNC Delano 4, 6 et 7 à la mairie de Punaauia accompagné des pièces jointes numérotées de 1 à 8 ;
- 3° Les documents déposés le 16 mars 2023 :
- l'avis technique sur la sécurisation des terrassements Miri phases 1, 2, 3 de l'entreprise Apigeo géotechnique n° A471-LB-22 du 14 octobre 2022 ;
 - le projet de cahier des charges ;
 - le plan de voirie et des réseaux d'eaux pluviales et usées indice 04 c ;
 - l'avis conforme du maire de Punaauia concernant le volet "déchets" de la demande de lotir Miri 7 du 16 février 2023 ;
 - le formulaire de demande mis à jour le 9 mars 2023 ;
 - le courrier de réponse des SNC Delano 4, 6 et 7 du 14 mars 2023 ;
 - le plan du local à poubelles type du 8 mars 2023 ;
 - le plan d'implantation des locaux à poubelles indice 10b du 9 mars 2023 ;
 - le plan de terrassement de la voie 8 située dans la zone 2 indice 03-V1a du 13 septembre 2022 ;
 - le profil en travers de la voie 8 indice 04-V1a du 13 septembre 2022 ;
 - le plan de situation de la parcelle CD-596 sise sur la commune de Punaauia du 11 mars 2023 ;
 - l'extrait cadastral de la parcelle CD-596 sise sur la commune de Punaauia du 11 mars 2023 ;
 - l'extrait cadastral de la parcelle P-1164 sise sur la commune de Faa'a du 27 février 2023 ;
- 4° Les documents déposés le 22 mars 2023 :
- le plan de détail de l'implantation du local à poubelles 1 ;
 - l'accord d'empiètement de la SNC Capoe au profit de la SNC Delano 4 du 22 mars 2023 accompagné de l'extrait cadastral de la parcelle P-1164.

Art. 4.— Sécurité incendie

Le lotisseur est tenu de s'assurer de la bonne installation et de la suffisance de la défense extérieure contre l'incendie au sein du lotissement.

La défense incendie du projet doit être assurée par des poteaux incendies normalisés et placés à moins de 200 mètres en linéaire des lots par des chemins praticables et situés à

5 mètres au plus du bord de la chaussée ou de l'aire de stationnement des engins de lutte contre l'incendie. Lors de la demande de conformité, le procès-verbal d'essai réalisé par une personne compétente de chaque poteau incendie installé devra être fourni. Il devra confirmer l'adéquation de l'équipement à la norme NFS 62-200.

L'accessibilité du site aux engins des services de secours de la commune doit être assurée. Le projet doit faire l'objet d'un essai de circulation par les services de secours et de sécurité de la commune afin de confirmer la bonne accessibilité aux lots. Un avis de ces services devra être fourni attestant de la bonne accessibilité ainsi que de la suffisance de la défense extérieure contre les incendies.

Art. 5.— Alimentation en eau potable

Le lotisseur dispose du renouvellement de l'autorisation d'exploiter les deux forages au droit de la parcelle cadastrée section AP n° 151 sise à Punaauia conformément à l'arrêté n° 603 CM du 11 avril 2023 susvisé.

Un plan de récolement du réseau d'alimentation en eau potable à jour depuis les forages jusqu'au projet est attendu en conformité.

Il est noté que les 70 lots de Miri 7 seront alimentés par le réservoir existant R4 situé sur Miri 4.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté n° 1401 CM du 16 décembre 1997 fixant les normes et les conditions de rejet des eaux usées provenant d'un assainissement collectif public ou autonome, "dans le cas d'un tracé commun ou de croisement de réseaux, les canalisations d'eaux usées avant ou après traitement, doivent être placées en dessous des conduites d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine".

Pour la demande de conformité, il convient de fournir :

- une étude diagnostique des réseaux de distribution et des équipements par un bureau d'études spécialisé. Ladite étude doit dresser un état des lieux, recenser les problématiques et définir les travaux à réaliser pour garantir une distribution d'eau potable en pression et en quantité suffisante pour l'ensemble des lots actuels et futurs se raccordant à l'adduction du lotissement Miri ;
- les plans de récolement du réseau d'eau potable ;
- les attestations d'étanchéité et de désinfection de l'ensemble du réseau.

Art. 6.— Assainissement des eaux usées

L'étude du bureau d'étude Vaimana doit être complétée par un audit des réseaux. Pour ce faire, des mesures de débit des tronçons (par temps sec et de pluie) et des inspections visuelles sont attendues. Cette étude complémentaire doit permettre de détecter les anomalies (arrivées d'eau de pluie parasite, fissures, présence de racines...) et de vérifier l'aptitude des réseaux à transporter les débits d'effluents des lots existants et des futures extensions.

Les canalisations de gestion des eaux usées doivent être placées de sorte à privilégier une évacuation gravitaire des effluents de chaque lot et éviter la mise en place de poste de relevage individuel par les acquéreurs.

Les réseaux de gestion des eaux usées aménagés dans les talwegs doivent être réalisés de sorte à assurer leur protection et leur stabilité. Ils doivent être aisément accessibles pour les interventions. Un reportage photographique des phases de mise en place de ces réseaux est attendu le cas échéant.

En ce qui concerne les postes de relevage collectifs d'eaux usées brutes, il convient de prévoir un robinet d'eau courante à proximité, un panier de dégrillage et un regard de visite correctement positionné. Les pompes doivent être reliées à un dispositif d'alarme relié vers la société d'entretien conformément à la note du bureau d'étude Ha'aviti datant de juillet 2020.

Pour la demande de conformité, il convient de fournir :

- les plans de récolement, les attestations d'étanchéité des réseaux d'eaux usées et des postes de relevage collectifs des eaux usées brutes ;
- un reportage photographique des phases de travaux de mise en place des réseaux d'eaux usées dans les talwegs. Les plans de récolement (implantation, vues en plan et coupe) de ces réseaux ;
- l'audit sur les lignes principales du réseau d'eaux usées établi par un bureau d'étude conformément au premier paragraphe de cet article ;
- le contrat d'entretien des postes de relevage daté et cosigné.

Art. 7.— *Eaux pluviales*

Chaque lot dispose d'un point de raccordement des eaux pluviales dont la position est reportée sur un plan de récolement. Le point de raccordement doit être positionné sur chaque lot de sorte à permettre un écoulement gravitaire des eaux pluviales. Aucun poste de relevage ne peut être autorisé.

Le cas échéant, des caniveaux sont présents en pied voire en tête de talus afin de récolter de façon gravitaire les eaux de ruissellement et éviter toute stagnation d'eau sur les plateformes. Le dimensionnement de ces réseaux de collecte est assuré par un bureau d'études compétent.

Au niveau des voiries et des stationnements, des regards dont les positions sont matérialisées sur un plan de récolement assurent la récolte des eaux pluviales.

Art. 8.— *Réseaux électrique et téléphonique*

Les réseaux électrique et téléphonique doivent être réalisés conformément aux normes techniques de distribution publique.

Avant le début des travaux d'adduction téléphonique, un projet détaillé des infrastructures de communication et télécommunication doit être présenté au groupe de suivi et de contrôle des réseaux de lignes de Vini Onati. Un certificat de conformité de l'installation émanant de l'opérateur est attendu pour la demande de conformité.

Art. 9.— *Gestion des ordures ménagères*

Le projet prévoit la mise en place de trois locaux à poubelles positionnés respectivement dans chaque zone. Il convient de faire en sorte d'implanter les locaux à poubelles de sorte à respecter un recul par rapport aux voies de 2 mètres imposé par le plan général d'aménagement de Punaauia. L'arrêt des engins de ramassage sans gêne de la circulation automobile est assuré. A la conformité, un passage des engins doit être réalisé par la commune et une attestation de bonne accessibilité du service en charge du ramassage des ordures ménagères est attendue.

L'ensemble des prescriptions de la délibération n° 2001-24 APF du 8 février 2001 pour la réalisation des locaux à poubelle doivent être respectées.

Art. 10.— *Espaces verts et aires de jeux et de loisirs*

Le projet prévoit une superficie totale de 17 430 mètres carrés d'espaces verts et d'aires de jeux et loisirs répartie de façon suivante :

- espace vert 1 d'une superficie de 1 472 mètres carrés ;
- espace vert 2 d'une superficie de 3 587 mètres carrés ;
- espace vert 3 d'une superficie de 1 670 mètres carrés ;
- espace vert 4 d'une superficie de 810 mètres carrés et cadastré n° 1 248 section CD ;
- espace vert 5 d'une superficie de 810 mètres carrés et cadastré n° 1 249 section CD ;
- espace vert 6 d'une superficie de 2 476 mètres carrés et cadastré n° 1 267 section CD ;
- espace vert 7 d'une superficie de 1 121 mètres carrés et cadastré n° 1 216 section CD ;
- parcelle d'une superficie de 2 443 mètres carrés et cadastrée n° 418 section CD ;
- parcelle d'une superficie de 3 041 mètres carrés et cadastrée n° 419 section CD ;
- surplus d'une superficie de 76 mètres carrés et cadastré n° 1266 section CD. ??? de temps en temps mis comme espace vert.

Un plan de récolement des espaces verts et aires de jeu et de loisir est attendu en conformité après bornage des parcelles par le géomètre. Ce plan doit présenter leur localisation en fonction de chaque zone susvisée, leur référence cadastrale, leur superficie, surface aplanie sur le modèle du plan 040-18-47a du 30 novembre 2021.

Les talus doivent faire l'objet d'une végétalisation par une couverture de plantes tapissantes sans risque pour leur stabilité. Les abords des voies doivent être engazonnés et agrémentés de plantes.

Les aires de jeux et de loisirs doivent être entièrement aménagées et équipées.

Art. 11.— *Terrassements*

Les travaux doivent être réalisés dans le respect des engagements formulés dans l'évaluation d'impact sur l'environnement et sous la surveillance d'un géotechnicien compétent qui devra se prononcer sur la stabilité générale

des travaux restant à réaliser. Un rapport de suivi final est attendu. Ce dernier doit comprendre un volet spécifique relatif à la gestion générale des eaux pluviales. Pour le remblai dans le talweg naturel :

- une attestation de bonne exécution des travaux de remblai suivant les conclusions de l'étude hydraulique par l'entreprise qui a dimensionné et réalisé les ouvrages ;
- une synthèse des travaux et ouvrages réalisés rédigée par l'entreprise responsable de l'exécution.

Afin d'assurer la stabilité des aménagements et des constructions prévus au projet, un suivi géotechnique des travaux devra être réalisé afin de valider la géométrie des terrassements de la voirie, de définir en cas de besoin, les mesures de traitement / sécurisation des talus naturels ou terrassés sur l'ensemble des lots. A l'issue, un rapport géotechnique final certifiant la bonne exécution de l'ensemble des ouvrages (terrassements, remblais, fondations, ouvrages de soutènement) devra être fourni.

Un avis technique final sur chaque lot est attendu présentant *a minima* et en fonction de leurs caractéristiques :

- une analyse de la gestion des eaux pluviales ;
- une analyse de la stabilité des talus amont et/ou aval ;
- une analyse des ouvrages de soutènement ;
- une analyse sur les dispositions complémentaires nécessaires au maintien de la stabilité du lot sur le long terme.

Dans le cas des lots en remblai, il conviendra de fournir un récapitulatif des essais de tassement réalisés par un bureau d'études géotechniques sur chaque lot.

Art. 12.— Stationnements visiteurs

Les stationnements visiteurs mis en place dans le lotissement sont répartis de la façon suivante :

- zone 1 : 26 places ;
- zone 2 : 6 places ;
- zone 3 : 6 places.

La parcelle cadastrée n° 596 section CD fait également l'aménagement afin de créer 13 places de stationnement visiteur. A noter que cette parcelle est susceptible d'être impactée par la mise en place d'une station de pompage pour un projet de lotissement en amont.

Les 51 places de stationnement projetées sont conformes aux dispositions du plan général d'aménagement de Punaauia (dimensions de 2,5 mètres de large pour 5 mètres de long). Ils disposent d'un marquage au sol, d'un revêtement et sont pourvus d'arbres pour l'ombrage des véhicules dans le respect de la réglementation.

A la conformité, les plans de récolement doivent présenter les stationnements visiteurs avec indication du nombre effectivement réalisés ainsi que la position des arbres d'ombrage plantés.

Art. 13.— Au titre des documents demandés pour la gestion des matériaux issus des terrassements

Compte tenu de l'importance des terrassements envisagés, nonobstant les suivis du géotechnicien, il conviendra de suivre au travers d'un document spécifique libre au choix du maître d'ouvrage les volumes de matériaux déplacés pendant toute la durée du chantier. Ce document devra être complété de façon journalière et comprendre *a minima* :

- les volumes ou les masses de matériaux issus des déblais et spécifiant leur destination finale, en particulier lorsqu'ils sont évacués du site ;
- les volumes ou les masses de matériaux issus des remblais et spécifiant leur origine. En cas d'apport extérieur de matériaux, des tests relatifs à la présence de la petite fourmi de feu devront être systématiquement effectués et conservés pour preuve.

Ce document devra comprendre tous les justificatifs et être tenu à la disposition du service instructeur qui pourra demander à le consulter pendant la durée du chantier et une copie devra être fournie pour la conformité. Dans le cas où les volumes réels dépassent de 15 % au moins les volumes initialement autorisés, une demande de modification devra être déposée auprès du service instructeur.

Le dépôt transitoire des remblais ou déblais excédentaires en dehors de l'emprise du projet et soumis à autorisation selon les seuils fixés conformément au code de l'aménagement devra faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable. La conformité du projet de lotissement est subordonnée à la conformité du permis d'aménager des déblais excédentaires. En cas d'évacuation vers des sites autorisés, il conviendra de fournir les attestations de réception mentionnant spécifiquement les volumes de matériaux.

Art. 14.— Cahier des charges et règlement de construction

Il est vivement recommandé de mettre à jour le cahier des charges en fonction des nouveaux travaux en particulier au niveau des servitudes grevant les lots. Par ailleurs, il convient de préciser dans le cahier des charges du présent projet que les acquéreurs des lots doivent déposer leurs déchets dans les lieux et aménagements indiqués.

Un exemplaire du cahier des charges complété et modifié doit être présenté à la direction de la construction et de l'aménagement lors de la demande de conformité.

Art. 15.— A l'appui de toute demande de certificat de conformité du lotissement, les pièces suivantes complétant le dossier du lotissement devront être déposées en 4 exemplaires :

- le plan de bornage et de récolement des travaux réalisés. Les récolements doivent comprendre les voiries et réseaux divers, la position de chaque point de raccordement et les regards ou trappes de visite, les terrassements, enrochements et gunitages, les espaces verts et aires de jeux, les locaux à poubelles, les places de stationnement ;
- l'attestation de réception du réseau incendie ;
- l'avis de la commune de Punaauia sur l'accessibilité du lotissement par les engins communaux en charge de la protection civile et secours à la personne ainsi que de ramassage des ordures ménagères ;

- l'attestation de conformité du réseau de communication et de télécommunication ;
- un rapport final de bonne stabilité générale des terrassements et divers ouvrages de soutènement. A noter que le rapport doit se prononcer autant sur la voirie que sur les lots ;
- les résultats des tests d'étanchéité du réseau d'eau usées ;
- la convention de déversement des eaux usées au réseau d'assainissement collectif public de Punaauia cosignée avec la SEM "Assainissement des eaux usées de Tahiti" ;
- le procès-verbal de réception des eaux usées établi par la Polynésienne des eaux ;
- le cahier des charges complété et modifié le cas échéant. Il convient de rappeler que l'ajout de dispositions complémentaires aux règles d'urbanisme en vigueur nécessite le recours à un architecte ;
- un jeu de plans complet de récolement des travaux en version informatique.

Art. 16.— Le présent arrêté devient caduc si les travaux d'aménagement ne sont pas achevés dans un délai de six (6) ans à compter de sa publication au *Journal officiel*. L'arrêté d'autorisation peut être prorogé une fois pour une durée maximum de quatre (4) ans sur demande du bénéficiaire.

Cette demande devra être établie conformément au modèle téléchargeable sur le site de la direction de la construction et de l'aménagement. Elle devra être déposée en deux exemplaires contre décharge en mairie de Punaauia deux mois avant l'expiration du délai de validité de l'arrêté.

Toute évolution du projet devra être signalée et préalablement faire l'objet d'un avenant au dossier initial sauf si elle concerne une modification mineure des constructions intégrées au projet pouvant entraîner un récolement.

Art. 17.— Le présent arrêté et le dossier correspondant sont mis à la disposition du public, conformément aux dispositions de l'article D. 141-22 du code de l'aménagement de la Polynésie française, aux secrétariats :

- de la mairie de Punaauia ;
- de la mairie de Faa'a ;
- de la direction de la construction et de l'aménagement ("cellule des travaux immobiliers").

Art. 18.— Le vice-président, ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mai 2023.
Jean-Christophe BOUISSOU.

MINISTRE DES FINANCES, DE L'ECONOMIE

ARRETE n° 4450 MEF/DGAE du 2 mai 2023 portant extension de 2 brevets français

NOR : DAE23504282AM

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment son article LP. 411-1 dernier alinéa ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction générale des affaires économiques" ;

Vu l'arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu l'arrêté n° 9019 MEF du 21 septembre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 modifiée portant modification de la 2e partie du code de la propriété intellectuelle (partie législative), intitulée "La propriété industrielle" ;

Vu la convention n° 1794 PR du 7 avril 2014 portant accord entre la Polynésie française et l'Institut national de la propriété industrielle relatif à l'extension des titres de propriété industrielle (accord d'extension) ;

Vu le Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI) n° 2022-17 du 29 avril 2022 vol. 1 ayant publié la demande d'enregistrement et la demande d'extension du brevet n° FR3115454 ;

Vu le Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI) n° 2022-7 du 18 février 2022 vol. 1 ayant publié la demande d'enregistrement et la demande d'extension du brevet n° FR3113423 ;

Vu le *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF) n° 50 NS du 19 mai 2022 ayant publié la demande d'enregistrement et la demande d'extension du brevet n° FR3115454 ;

Vu le *Journal officiel* de la Polynésie française (JOPF) n° 24 NS du 10 mars 2022 ayant publié la demande d'enregistrement et la demande d'extension du brevet n° FR3113423 ;

Vu le Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI) n° 2023-16 du 21 avril 2023 ayant publié la délivrance de 2 brevets objet du présent arrêté d'extension,

Arrête :

Article 1er.— Les titres de propriété industrielle enregistrés par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), publiés dans le BOPI et le JOPF susvisés, et listés dans le tableau ci-dessous, sont étendus en Polynésie française, où ils produisent les mêmes effets qu'en France métropolitaine.

Numéro de la demande	Numéro d'enregistrement du brevet	Date dépôt demande d'extension	Demandeur	Mandataire (le cas échéant)	BOPI publication demande d'extension	Références JOPF publication demande d'extension
FR3115454	2010848	22/10/2020	EDEC	LAVOIX	BOPI 2022-17 du 29/04/2022	JOPF n° 50 NS du 19/05/2022 p.3864
FR3113423	2008427	11/08/2020	KAINA	CABINET BOETTCHER	BOPI 2022-07 du 18/02/2022	JOPF n° 24 NS du 10/03/2022 p.2219

Art. 2.— La directrice de la direction générale des affaires économiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mai 2023.
Pour le ministre et par délégation :
*La directrice adjointe
des affaires économiques,
Catherine COLOMBET.*

ARRETE n° 4451 MEF/DGAE du 2 mai 2023 portant extension des enregistrements de 182 marques françaises

NOR : DAE23504281AM

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment son article LP. 411-1 dernier alinéa ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction générale des affaires économiques" ;

Vu l'arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu l'arrêté n° 9019 MEF du 21 septembre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 modifiée portant modification de la 2e partie du code de la propriété intellectuelle (partie législative), intitulée "La propriété industrielle", et notamment son article LP. 138 créant la procédure de reconnaissance des titres délivrés par l'INPI ;

Vu la convention n° 1794 PR du 7 avril 2014 portant accord entre la Polynésie française et l'Institut national de la propriété industrielle relatif à l'extension des titres de propriété industrielle (accord d'extension) ;

Vu les bulletins officiels de la propriété industrielle (BOPI) vol. 1 ayant publié les demandes d'enregistrement et les demandes d'extensions des marques objet du présent arrêté d'extension ;

Vu les *Journaux officiels* de la Polynésie française (JOPF) ayant publié les demandes d'enregistrement et les demandes d'extension des marques objet du présent arrêté d'extension ;

Vu le Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI) n° 2023-16 du 21 avril 2023 ayant publié l'enregistrement des marques objet du présent arrêté d'extension,

Arrête :

Article 1er.— Les marques enregistrées par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), publiées dans les BOPI et les JOPF susvisés, et listées en annexe 1 au présent arrêté sont étendues en Polynésie française, où elles produisent les mêmes effets qu'en France métropolitaine.

Art. 2.— La directrice de la direction générale des affaires économiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mai 2023.
Pour le ministre et par délégation :
*La directrice adjointe
des affaires économiques,
Catherine COLOMBET.*

ANNEXE 1 : ENREGISTREMENT DES EXTENSIONS DE 182 MARQUES FRANÇAISES AU

BOPI n°2023-16 du 21 avril 2023

Enregistrements effectués sans modification par rapport à la demande publiée : 110 marques

N° National	Référence BOPI 1ère publication	Référence JOPF 1ère publication	Classes des produits et services
22 4 861 833	22/18	N° 53 NS du 02-06-2022 Réf page 3911 dans la partie Avis officiels	25
22 4 912 684	22/48	N° 106 NS du 21-12-2022 Réf page 8653 dans la partie Avis officiels	12, 22
22 4 914 361	22/49	N° 1 NS du 04-01-2023 Réf page 2 dans la partie Avis officiels	14
22 4 916 239	22/50	N° 1 NS du 04-01-2023 Réf page 63 dans la partie Avis officiels	36
22 4 916 379	22/50	N° 1 NS du 04-01-2023 Réf page 63 dans la partie Avis officiels	35
22 4 916 384	22/50	N° 1 NS du 04-01-2023 Réf page 63 dans la partie Avis officiels	35
22 4 917 121	22/51	N° 6 NS du 23-01-2023 Réf page 608 dans la partie Avis officiels	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45
22 4 917 421	22/51	N° 6 NS du 23-01-2023 Réf page 608 dans la partie Avis officiels	16
23 4 921 444	23/01	N° 11 NS du 01-02-2023 Réf page 1058 dans la partie Avis officiels	20, 29, 31
23 4 922 046	23/01	N° 11 NS du 01-02-2023 Réf page 1058 dans la partie Avis officiels	16
23 4 923 541	23/02	N° 11 NS du 01-02-2023 Réf page 1130 dans la partie Avis officiels	3, 5, 11, 18, 20, 21, 28, 31, 35, 38, 44
23 4 923 545	23/02	N° 11 NS du 01-02-2023 Réf page 1130 dans la partie Avis officiels	3, 5, 11, 18, 20, 21, 28, 31, 35, 38, 44
23 4 924 715	23/03	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1637 dans la partie Avis officiels	14, 18, 24, 25, 40, 42
23 4 924 731	23/03	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1637 dans la partie Avis officiels	25

N° National	Référence BOPI 1ère publication	Référence JOPF 1ère publication	Classes des produits et services
23 4 924 734	23/03	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1637 dans la partie Avis officiels	41, 44
23 4 924 768	23/03	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1637 dans la partie Avis officiels	28
23 4 924 773	23/03	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1637 dans la partie Avis officiels	41, 44
23 4 924 786	23/03	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1637 dans la partie Avis officiels	35, 38, 41
23 4 924 797	23/03	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1637 dans la partie Avis officiels	41
23 4 924 810	23/03	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1637 dans la partie Avis officiels	37
23 4 924 829	23/03	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1637 dans la partie Avis officiels	35, 36, 42
23 4 924 832	23/03	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1637 dans la partie Avis officiels	25
23 4 914 827	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 10, 35, 41, 42, 44
23 4 917 366	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	41
23 4 924 865	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	14, 16, 18, 24, 25, 26
23 4 924 866	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	14, 16, 18, 24, 25, 26
23 4 924 870	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	5
23 4 924 887	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	35, 38, 42
23 4 924 911	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 35, 41, 42
23 4 924 918	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 41, 44
23 4 924 926	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	35

N° National	Référence BOPI 1ère publication	Référence JOPF 1ère publication	Classes des produits et services
23 4 924 927	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	35
23 4 924 930	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	25, 41
23 4 924 937	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	25, 28
23 4 924 938	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9
23 4 924 950	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 14, 33
23 4 924 980	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 41, 42
23 4 925 001	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 35, 36, 38, 42
23 4 925 002	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 35, 36, 38, 42
23 4 925 004	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 35, 38, 42
23 4 925 006	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 35, 38, 42
23 4 925 016	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	36, 37, 38
23 4 925 017	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	14, 18, 25, 26
23 4 925 020	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	35, 36, 42
23 4 925 066	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	16, 35, 38, 41
23 4 925 117	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	33
23 4 925 137	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 41
23 4 925 169	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	29, 30, 32

N° National	Référence BOPI 1ère publication	Référence JOPF 1ère publication	Classes des produits et services
23 4 925 173	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 35, 41, 45
23 4 925 181	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	25
23 4 925 191	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	35, 41
23 4 925 195	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	41
23 4 925 237	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 35, 38, 41, 42
23 4 925 246	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	38, 42, 45
23 4 925 324	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	35, 38, 41
23 4 925 338	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	42
23 4 925 358	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	3
23 4 925 364	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	3, 5
23 4 925 366	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	35, 36, 41, 42, 45
23 4 925 372	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	41, 45
23 4 925 373	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	35, 36, 41, 42, 45
23 4 925 610	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	29, 30, 31
23 4 925 629	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	41
23 4 925 638	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	16
23 4 925 676	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	35

N° National	Référence BOPI 1ère publication	Référence JOPF 1ère publication	Classes des produits et services
23 4 925 718	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	36
23 4 925 778	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	35, 37, 41, 42, 45
23 4 925 799	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	42
23 4 925 803	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 16, 28, 35, 38, 41, 42
23 4 925 814	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	30, 43
23 4 925 824	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 37, 39, 40, 42
23 4 925 840	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 35, 38, 42
23 4 926 071	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	10, 25
23 4 926 194	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	36, 37, 39, 42, 43, 44
23 4 926 199	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	33
23 4 926 210	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	16, 18, 22, 25, 28, 35, 41
23 4 926 213	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	3, 5, 16, 25, 41, 42
23 4 926 220	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	5, 16, 25, 35, 38, 41, 42
23 4 926 229	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	30, 43
23 4 926 235	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	28
23 4 926 247	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	25, 42
23 4 926 250	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	35, 41, 42

N° National	Référence BOPI 1ère publication	Référence JOPF 1ère publication	Classes des produits et services
23 4 926 253	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	42
23 4 926 265	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 16, 28, 35, 38, 41
23 4 926 268	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 16, 28, 35, 38, 41
23 4 926 269	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 16, 28, 35, 38, 41
23 4 926 277	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	34, 35, 37, 44
23 4 926 278	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	5
23 4 926 282	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	35, 37, 39, 40, 42
23 4 926 286	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	5, 29, 32
23 4 926 289	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	30
23 4 926 304	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	5
23 4 926 319	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	28
23 4 926 336	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	12
23 4 926 339	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 12, 37, 38, 42
23 4 926 343	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 12, 37, 38, 42
23 4 926 346	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 12, 37, 38, 39, 42
23 4 926 358	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 16, 35, 38, 41
23 4 926 369	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	9, 41

N° National	Référence BOPI 1ère publication	Référence JOPF 1ère publication	Classes des produits et services
23 4 926 372	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	16, 41, 45
23 4 926 383	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	37, 42
23 4 926 476	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	35, 42
23 4 926 488	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	33
23 4 926 491	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	3, 29
23 4 926 497	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	3, 5, 35, 44
23 4 926 498	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	16, 25
23 4 926 514	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	41, 44, 45
23 4 926 516	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	41, 44, 45
23 4 926 546	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	35, 38, 42
23 4 926 566	23/04	N° 14 NS du 20-02-2023 Réf page 1673 dans la partie Avis officiels	25

Enregistrements effectués avec modification par rapport à la demande publiée 72 marques

BOPI de publication antérieure : 2021-11

Publication JOPF antérieure : N° 40 NS du 19/04/2021

N° National : 21 4 737 403

Dépôt du : 26 FÉVRIER 2021

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Etat français représenté par le ministre de l'Intérieur - Service national de police scientifique (SNPS), Etat français, 31 avenue Franklin-Roosevelt, 69134 ECULLY Cedex.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Direction des Affaires juridiques du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, Madame Armelle DAUMAS, Condorcet - Télédod 332, Mission appui au patrimoine immatériel de l'Etat, 6 rue Louise Weiss, 75703 PARIS Cedex 13.



Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Classe n° 1 : Produits chimiques destinés à l'industrie, aux sciences, à la photographie, ainsi qu'à l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture ; résines artificielles à l'état brut, matières plastiques à l'état brut ; compositions pour l'extinction d'incendies et la prévention d'incendies ; préparations pour la trempe et la soudure des métaux ; matières pour le tannage des cuirs et peaux d'animaux ; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie ;

mastics et autres matières de remplissage en pâte ; préparations biologiques destinées à l'industrie et aux sciences ; sel pour conserver, autres que pour les aliments ; réactifs chimiques autres qu'à usage médical ou vétérinaire ; décolorants à usage industriel ; agents de filtration pour purification des liquides ; agents de filtration pour enzymes ; charbon actif ; compositions filtrantes ; matières filtrantes (préparations chimiques) ; adjuvants chimiques destinés au domaine scientifique ; bandelettes réactives (autres qu'à usage médical ou vétérinaire) ; gaz de laboratoire ; étalons de référence (produits chimiques) à usage scientifique ; éléments radioactifs à usage scientifique ; mélanges de gaz destinés à la science ; matières radioactives à usage scientifique ; papier sensibilisé pour essais chimiques ; papier réactif (papier de tournesol) ; préparations chimiques destinées à l'analyse de l'ADN, autres qu'à usage médical ; préparations chimiques à des fins scientifiques, autres qu'à usage médical ou vétérinaire ; préparations de diagnostic à usage scientifique ; préparations radioactives à usage scientifique ; produits pour le diagnostic à usage scientifique ; tests chimiques d'identité génétique constitués de réactifs ; substances pour utilisation en laboratoire ; substances chimiques pour usage dans les préparations d'analyses génétiques autres qu'à usage médical ; substances chimiques à usage scientifique ; réactifs universels pour systèmes de tests automatisés de laboratoire ; réactifs de laboratoire à usage scientifique ;

Classe n° 9 : Appareils et instruments scientifiques, de recherche, de navigation, géodésiques, photographiques, cinématographiques, audiovisuels, de pesage, de mesurage, de signalisation, de détection, d'essai, d'inspection, de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils et instruments pour la conduite, la distribution, la transformation, l'accumulation, le réglage ou la commande de la distribution ou de la consommation d'électricité ; appareils et instruments pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou le traitement de sons, d'images ou de données ; supports enregistrés ou téléchargeables, logiciels, supports d'enregistrement et de stockage numériques ou analogues vierges ; mécanismes pour appareils à préparation ; caisses enregistreuses ; dispositifs de calcul, ordinateurs et périphériques d'ordinateurs ; tablettes électroniques, ordiphones [smartphones], liseuses électroniques ; logiciels de jeux ; logiciels (programmes enregistrés) ; publications électroniques téléchargeables ; clés USB ; appareils de saisie, d'extraction, de transmission et de stockage de données ; appareils de traitement de données ; batteries électriques ; détecteurs ; fils électriques ; relais électriques ; combinaisons, costumes, gants ou masques de plongée ; vêtements de protection contre les accidents, les radiations et le feu ; gants jetables de laboratoire ; dispositifs de protection personnelle contre les accidents ; extincteurs ; appareils pour le diagnostic non à usage

médical ; cartes à mémoire ou à microprocesseur ; sacoches conçues pour ordinateurs ;

Classe n° 10 : Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, dentaires et vétérinaires, membres, yeux et dents artificiels ; articles orthopédiques ; matériel de suture ; champs opératoires [draps stériles] ; draps chirurgicaux ; écouvillons pour nettoyer les cavités du corps ; écouvillons pour prélèvement ADN ; coutellerie chirurgicale ; vêtements spéciaux pour salles d'opération ;

Classe n° 11 : Appareils d'éclairage, de chauffage, de production de vapeur, de cuisson, de réfrigération, de séchage, de ventilation, de distribution d'eau, installations sanitaires ; appareils de climatisation ; lampes de poche ;

Classe n° 12 : Véhicules ; appareils de locomotion par terre, par air ou par eau ; moteurs pour véhicules terrestres ; amortisseurs de suspensions pour véhicules ; carrosseries ; chaînes antidérapantes ; châssis ou pare-chocs de véhicules ; stores (pare-soleil) pour automobiles ; ceintures de sécurité pour sièges de véhicules ; véhicules électriques ; caravanes ; tracteurs ; vélomoteurs ; cycles ; cadres, béquilles, freins, guidons, jantes, pédales de cycles, pneumatiques, roues ou selles de cycles ; poussettes ; chariots de manutention ;

Classe n° 16 : Produits de l'imprimerie ; articles pour reliures ; photographies ; articles de papeterie ; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage ; matériel pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; caractères d'imprimerie ; clichés ; papier ; carton ; boîtes en carton ou en papier ; affiches ; albums ; cartes ; livres ; journaux ; prospectus ; brochures ; calendriers ; instruments d'écriture ; objets d'art gravés ou lithographiés ; tableaux (peintures) encadrés ou non ; aquarelles ; patrons pour la couture ; dessins ; instruments de dessin ; mouchoirs de poche en papier ; serviettes de toilette en papier ; linge de table en papier ; papier hygiénique ; sacs et sachets (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour l'emballage ; sacs à ordures en papier ou en matières plastiques ;

Classe n° 41 : Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles Informations en matière de divertissement ou d'éducation ; recyclage professionnel ; mise à disposition d'installations de loisirs ; publication de livres ; prêt de livres ; production et location de films cinématographiques ; location d'enregistrements sonores ; location de postes de télévision ; location de décors de spectacles ; montage de bandes vidéo Services de photographie ; organisation de concours (éducation ou divertissement) ; organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; réservation de

places de spectacles ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ; micro-édition ;

Classe n° 42 : Services scientifiques et technologiques ainsi que services de recherches et de conception y relatifs ; services d'analyses industrielles et de recherches industrielles ; conception et développement d'ordinateurs et de logiciels ; recherche et développement de nouveaux produits pour des tiers ; études de projets techniques ; architecture ; élaboration (conception), installation, maintenance, mise à jour ou location de logiciels ; programmation pour ordinateur ; analyse de systèmes informatiques ; conception de systèmes informatiques ; consultation en matière de conception et de développement d'ordinateurs ; numérisation de documents ; logiciel-service (SaaS) ; informatique en nuage ; conseils en technologie de l'information ; hébergement de serveurs ; contrôle technique de véhicules automobiles ; services de conception d'art graphique ; stylisme (esthétique industrielle) ; authentification d'oeuvres d'art ; audits en matière d'énergie ; stockage électronique de données ; services d'analyses et recherches scientifiques ; services d'analyse de sang à des fins de recherches scientifiques ; services de criblage d'ADN destinés à la recherche scientifique ;

Classe n° 45 : Services juridiques ; médiation ; services de sécurité pour la protection des biens et des individus ; agences de surveillance nocturne ; surveillance des alarmes anti-intrusion ; consultation en matière de sécurité ; ouverture de serrures ; location de vêtements ; agences de détectives ; recherches judiciaires ; services de réseautage social en ligne ; enquêtes criminelles.

Classes de produits ou services : 1, 9, 10, 11, 12, 16, 41, 42, 45.

BOPI de publication antérieure : 2022-07

Publication JOPF antérieure : N° 24 NS du 10/03/2022

N° National : 22 4 837 144

Dépôt du : 25 JANVIER 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

COMMUNE D'ALBI, Collectivité territoriale, 16 RUE DE L' HÔTEL DE VILLE, 81000 ALBI.

N° SIREN : 218100048.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

PLASSERAUD IP, Madame Cécile DAT-BABIN, Parc Technologique du Canal, 9 Avenue de l'Europe, 31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE.

Escale Lapérouse Des mondes à explorer

Marque figurative.

Classe n° 9 : Appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques; disques compacts, DVD et autres supports d'enregistrement numériques; applications logicielles informatiques téléchargeables ; logiciels de divertissement ; logiciels de jeux ; interfaces audio ; enregistrements audio et vidéo téléchargeables sur Internet ; enregistrements audio et vidéo téléchargeables ou non ; logiciels d'applications téléchargeables pour téléphones mobiles; logiciels interactifs ; aimants décoratifs; boussoles ; tapis de souris ; accessoires de protection pour téléphones à savoir, coques ; housses pour ordinateurs portables et tablettes électroniques ;

Classe n° 16 : Produits de l'imprimerie et notamment catalogues, livres, affiches, journaux, périodiques, dépliants, prospectus, cartes postales, cartes de vœux, cartes géographiques, photographies, calendriers, marque page, papier à lettres, billets (tickets) ; matières adhésives (pour la papeterie), articles de papeterie ; stylos, stylos à plume, crayons, porte-crayons, taille-crayons, plumes à écrire ; cire à cacheter, matières à cacheter, cachets (sceaux), tampons pour cachets ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; objets d'art gravés ou lithographiés, tableaux (peintures) encadrés ou non, aquarelles, dessins, instruments de dessin, matériels pour les artistes, pinceaux ; sachets (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour l'emballage ; dessous de verres en carton ; set de tables en papier; linge de table en papier ;

Classe n° 19 : Objets d'art en pierre, en béton, en marbre ou en bois façonné ; bustes en pierre, en béton en terre cuite ou en marbre; statuettes ou statuettes en pierre, en béton, en terre cuite ou en marbre; vitraux ;

Classe n° 25 : Vêtements, chaussures, chapellerie ; foulards, étoles, pochettes, cravates ;

Classe n° 28 : Jeux et jouets ; cartes à jouer ; puzzles ; jeux de société ; maquettes (jouets) ; masques de carnaval; cerfs-volants; marionnettes; masques de théâtre; modèles réduits de véhicules; peluches; balles de jeu; ballons de jeu; billes pour jeux; jeux vidéo électroniques portatifs ;

Classe n° 35 : Publicité; publicité en ligne sur un réseau informatique, publication de textes publicitaires, location d'espaces publicitaires, diffusion d'annonces publicitaires par rapport à l'art ou à l'histoire ; sponsoring (publicité); mécénat publicitaire et commercial; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité; direction professionnelle des affaires artistiques; mise à jour de documentation publicitaire; recueil de données dans un fichier central; gestion de fichiers informatiques; services d'organisation, d'exploitation et de supervision de programmes de fidélisation; promotion d'oeuvres d'art par la mise à disposition d'informations en ligne par le biais d'un site web ; gestion administrative et commerciale de lieux culturels ou de divertissement ; vente aux enchères; services d'abonnements de journaux (pour des tiers) ; services de vente au détail d'appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; services de vente au détail de supports d'enregistrement magnétiques, de disques acoustiques, disques compacts, DVD et autres supports d'enregistrement numériques; services de vente au détail d'applications logicielles informatiques téléchargeables, de logiciels de divertissement, de logiciels de jeux ; services de vente au détail d'interfaces audio, d'enregistrements audio et vidéo téléchargeables sur Internet, d'enregistrements audio et vidéo téléchargeables ou non ; services de vente au détail de logiciels d'applications téléchargeables pour téléphones mobiles, de logiciels interactifs ; services de vente au détail d'aimants décoratifs, de boussoles, de tapis de souris, d'accessoires de protection pour téléphones à savoir, coques, de housses pour ordinateurs portables et tablettes électroniques ; services de vente au détail de produits de l'imprimerie et notamment catalogues, livres, affiches, journaux, périodiques, dépliants, prospectus, cartes postales, cartes de vœux, cartes géographiques, photographies, calendriers, marque page, papier à lettres, billets (tickets) ; services de vente au détail de matières adhésives (pour la papeterie), articles de papeterie ; services de vente au détail de stylos, stylos à plume, crayons, porte-crayons, taille-crayons, plumes à écrire ; services de vente au détail de cire à cacheter, matières à cacheter, cachets (sceaux), tampons pour cachets ; services de vente au détail de matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; services de vente au détail d'objets d'art gravés ou lithographiés, tableaux (peintures) encadrés ou non, aquarelles, dessins, instruments de dessin, matériels pour les artistes, pinceaux ; services de vente au détail de sachets (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour l'emballage ; services de vente au détail de dessous de verres en carton, de set de tables en papier; services de vente au détail de linge de table en papier ; services de vente au détail d'objets d'art en pierre, en béton, en marbre ou en bois façonné ; services de vente au détail de bustes en pierre, en béton en terre cuite ou en marbre; services de vente au détail de

statuettes ou statuettes en pierre, en béton, en terre cuite ou en marbre; services de vente au détail de vitraux ; services de vente au détail de vêtements, chaussures, chapellerie, foulards, étoles, pochettes, cravates ; services de vente au détail de jeux et jouets, cartes à jouer, puzzles, jeux de société ; services de vente au détail de maquettes (jouets) ; services de vente au détail de masques de carnaval; services de vente au détail de cerfs-volants; services de vente au détail de marionnettes, de masques de théâtre; services de vente au détail de modèles réduits de véhicules; services de vente au détail de peluches, de balles de jeu, de ballons de jeu, de billes pour jeux; services de vente au détail de jeux vidéo électroniques portatifs ;

Classe n° 41 : Éducation ; formation, ateliers de formation ; organisation d'activités pédagogiques ; organisation et production de divertissements ; organisation d'expositions à des fins éducatives, culturelles ou récréatives ; production, mise en scène et réalisation (présentation) de programmes de divertissement disponibles en ligne ; éducation et divertissement par des moyens audiovisuels et cinématographiques ; publication, prêt, édition et diffusion de bulletins d'information, livres, journaux, revues, articles, brochures, dépliants, imprimés et autres manuscrits et publications ; services de musées (présentations et expositions d'oeuvres), organisation de visites guidées de musées ; organisation d'expositions d'art, prêt d'oeuvres d'art et de livres anciens ; services de bibliothèques ; organisation et conduite de réunions, formations, cours, conférences, expositions, séminaires, colloques à des fins culturelles ou éducatives ; renseignements, informations et conseils en matière d'éducation et de divertissement; publication de revues et reportages photographiques ; montage et production de programmes radiophoniques ou télévisuels, bandes vidéo et de films ; mise à disposition d'espaces d'exposition et de parcours de visites de galeries d'images interactives numérisées ; organisation de jeux, de concours, de campagnes d'information ou de manifestations à buts culturels, éducatifs ou de divertissement ; gestion artistique de lieux culturels ou de divertissement ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne; publication de logiciels de jeux d'ordinateur et de logiciels de jeux vidéo ;

Classe n° 42 : Service d'authentification d'oeuvres ; services de cartographie (géographie) ; services de cartographie numériques ; recherches et explorations archéologiques ; développement, programmation et implémentation de logiciels ; maintenance de logiciels ;

Classe n° 43 : Services de restauration (alimentation), services de traiteurs, services de bar, salons de thé ; location de salles pour réceptions ; location de salles de conférences ou de réunion ; location de salles pour expositions.

Classes de produits ou services : 9, 16, 19, 25, 28, 35, 41, 42, 43.

BOPI de publication antérieure : 2022-08

Publication JOPF antérieure : N° 29 NS du 23/03/2022

N° National : 22 4 839 802

Dépôt du : 2 FÉVRIER 2022

à :92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

PLURALISME, SAS, Paris, 23 RUE AUMAËLE, CHEZ LEXBASE, 75009 PARIS.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

PLURALISME, Monsieur FABRIZIO PAPA TECHERA, CHEZ LEXBASE, 23 RUE AUM, 75009 PARIS.

ELECTIONS TRACKER

Marque verbale.

Classe n° 38 : fourniture d'accès à des bases de données ;

Classe n° 42 : développement de logiciels; conception de systèmes informatiques; logiciels en tant que services (SaaS) ;

Classe n° 45 : Services juridiques.

Classes de produits ou services : 38, 42, 45.

BOPI de publication antérieure : 2022-15

Publication JOPF antérieure : N° 47 NS du 09/05/2022

N° National : 22 4 854 426

Dépôt du : 21 MARS 2022

à :92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Monsieur Frédéric VERSEAU, 60 BIS RUE EDOUARD HERRIOT, 56400 LE BONO.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Monsieur Frédéric VERSEAU, 60 BIS RUE EDOUARD HERRIOT, 56400 LE BONO.

Étoile filante

Marque verbale.

Classe n° 33 : Amontillado [vin]; Apéritifs à base de vin; Boisson à base de vin et de jus de fruits; Boissons à base de vin; Boissons contenant du vin [sprinters]; Cocktails préparés à base de vin; Punch au vin; Vin; Vin à base de riz jaune; Vin à faible teneur en alcool; Vin blanc; Vin chaud; Vin d'acanthopanax [Ogapiju]; Vin de cuisine; Vin de fraise; Vin de framboises noires [Bokbunjaju]; Vin de fruits; Vin de fruits effervescent; Vin de raisin; Vin de raisin effervescent; Vin de riz traditionnel coréen [makgeoli]; Vin rouge; Vins; Vins blancs pétillants; Vins chauds; Vins d'appellation d'origine contrôlée; Vins d'indication géographique protégée; Vins de raisins japonais sucrés aux extraits de ginseng et écorces de quinquina; Vins de table; Vins de table non gazeux; Vins effervescents; Vins effervescents naturels; Vins mousseux; Vins pétillants; Vins rosés; Vins rouges pétillants; Vins sucrés; Vins vinés; Boissons alcoolisées (à l'exception des bières); vins; vins d'appellation d'origine protégée; vins à indication géographique protégée ;

Classe n° 44 : Culture de raisins pour la production de vin; Services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture.

Classes de produits ou services : 33, 44.

BOPI de publication antérieure : 2022-17

Publication JOPF antérieure : N° 50 NS du 19/05/2022

N° National : 22 4 859 374

Dépôt du : 7 AVRIL 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Monsieur bertrand fevre, Saint Ouen, 12 rue Auguste Rodin, 93400 Saint Ouen.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

SARL We are all Echo, Monsieur bertrand fevre, 12 rue Auguste Rodin, 93400 Saint Ouen.

WE ARE ALL ECHO
MAKE YOUR IDEAL HEARD

Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Description de la marque : Pour chaque projet We are all Echo conçoit et crée des concepts exclusifs. Loin d'un fonctionnement égocentré, notre pratique est structurée sur la résonance : la conception et la réalisation de projets avec une écoute et une intégration de l'existant pour définir la ou les meilleures réponses. La signature est "make your ideal heard" Le principe est que chaque communauté doit partager son idéal et générer une «influence» pour que son idéal devienne réalité..

Classe n° 1 : Produits chimiques destinés à l'industrie et aux sciences; produits chimiques destinés à la photographie; produits chimiques destinés à l'agriculture; produits chimiques destinés à l'horticulture; produits chimiques destinés à la sylviculture; matières plastiques à l'état brut; engrais; compositions extinctrices; préparations pour la trempe de métaux; préparations pour la soudure des métaux; produits chimiques destinés à conserver les aliments; matières tannantes; adhésifs (matières collantes) destinés à l'industrie; sel pour conserver, autre que pour les aliments; réactifs chimiques autres qu'à usage médical ou vétérinaire; décolorants à usage industriel ;

Classe n° 2 : Peintures; vernis; laques; produits antirouille; produits contre la détérioration du bois; matières tinctoriales; mordants; métaux en feuilles et en poudre pour peintres, décorateurs, imprimeurs et artistes; colorants pour aliments; encres d'imprimerie; encres pour la peausserie; enduits (peintures) ;

Classe n° 3 : Lessives; préparations pour polir; préparations pour dégraisser; préparations pour abraser; savons; parfums; huiles essentielles; cosmétiques; lotions pour les cheveux; dentifrices; dépilatoires; produits de démaquillage; rouge à lèvres; masques de beauté; produits de rasage; produits pour la conservation du cuir (cirages); crèmes pour le cuir ;

Classe n° 4 : Huiles industrielles; graisses industrielles; lubrifiants; produits pour absorber, arroser et lier la poussière; combustibles (y compris les essences pour moteurs); matières éclairantes; bougies pour l'éclairage; mèches pour l'éclairage; bois de feu; gaz d'éclairage ;

Classe n° 5 : Produits pharmaceutiques; produits vétérinaires; produits hygiéniques pour la médecine; savons désinfectants; savons médicaux; shampoings

médicamenteux; dentifrices médicamenteux; aliments diététiques à usage médical; aliments diététiques à usage vétérinaire; aliments pour bébés; compléments alimentaires; articles pour pansements; matières pour plomber les dents; matières pour empreintes dentaires; désinfectants; produits antibactériens pour le lavage des mains; produits pour la destruction des animaux nuisibles; fongicides; herbicides; préparations pour le bain à usage médical; culottes hygiéniques; serviettes hygiéniques; préparations chimiques à usage médical; préparations chimiques à usage pharmaceutique; herbes médicinales; tisanes médicinales; parasitocides; alliages de métaux précieux à usage dentaire ;

Classe n° 6 : Métaux communs et leurs alliages; matériaux de construction métalliques; constructions transportables métalliques; panneaux acoustiques métalliques; matériaux métalliques pour les voies ferrées; câbles et fils métalliques non électriques; quincaillerie métallique; tuyaux métalliques; minerais; constructions métalliques; échafaudages métalliques; boîtes en métaux communs; récipients d'emballage en métal; monuments métalliques; objets d'art en métaux communs; statues en métaux communs; figurines en métaux communs; plaques d'immatriculation métalliques ;

Classe n° 7 : Machines-outils; moteurs (à l'exception des moteurs pour véhicules terrestres); accouplements et organes de transmission (à l'exception de ceux pour véhicules terrestres); instruments agricoles autres que ceux actionnés manuellement; distributeurs automatiques; machines agricoles; machines d'aspiration à usage industriel; machines à travailler le bois; manipulateurs industriels (machines); machines d'emballage; pompes (machines); perceuses à main électriques; tournevis électriques; tondeuses (machines); bulldozers; broyeurs (machines); centrifugeuses (machines); ascenseurs; machines à coudre; machines à tricoter; repasseuses; lave-linge; machines de cuisine électriques; couteaux électriques; machines à trier pour l'industrie; scies (machines); robots (machines); machines à imprimer; foreuses; élévateurs ;

Classe n° 8 : Outils et instruments à main entraînés manuellement; coutellerie; fourchettes; cuillers; armes blanches; rasoirs; appareils et instruments pour l'abattage d'animaux de boucherie; tondeuses (instruments à main) ;

Classe n° 9 : Appareils et instruments scientifiques; appareils et instruments nautiques; appareils et instruments géodésiques; appareils et instruments photographiques; appareils cinématographiques; appareils et instruments optiques; appareils et instruments de pesage; instruments et appareils de mesure; appareils et instruments de signalisation; appareils et instruments de vérification (contrôle); appareils et instruments pour l'enseignement; appareils pour l'enregistrement du son; appareils pour la

transmission du son; appareils pour la reproduction du son; appareils d'enregistrement d'images; appareils de transmission d'images; appareils de reproduction d'images; supports d'enregistrement numériques; mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses; machines à calculer; porte-monnaies électroniques téléchargeables; équipements de traitement de données; ordinateurs; tablettes électroniques; ordiphones [smartphones]; liseuses électroniques; logiciels de jeux; logiciels (programmes enregistrés); périphériques d'ordinateurs; détecteurs; fils électriques; relais électriques; combinaisons de plongée; gants de plongée; masques de plongée; vêtements de protection contre les accidents, les radiations et le feu; dispositifs de protection personnelle contre les accidents; extincteurs; lunettes (optique); lunettes 3d; casques de réalité virtuelle; articles de lunetterie; étuis à lunettes; cartes à mémoire ou à microprocesseur; sacoches conçues pour ordinateurs portables; montres intelligentes; batteries électriques; batteries pour cigarettes électroniques; bornes de recharge pour véhicules électriques; appareils pour le diagnostic non à usage médical ;

Classe n° 10 : Appareils et instruments chirurgicaux; appareils et instruments médicaux; appareils et instruments dentaires; appareils et instruments vétérinaires; membres artificiels; yeux artificiels; dents artificielles; articles orthopédiques; matériel de suture; bas pour les varices; biberons; tétines de biberons; vêtements spéciaux pour salles d'opération; appareils de massage; prothèses; implants artificiels; fauteuils à usage médical ou dentaire; draps chirurgicaux; bassins hygiéniques; bassins à usage médical; mobilier spécial à usage médical; coutellerie chirurgicale; chaussures orthopédiques; déambulateurs pour personnes handicapées ;

Classe n° 11 : Appareils d'éclairage; appareils de chauffage; appareils de production de vapeur; appareils de cuisson; appareils de réfrigération; appareils de séchage; appareils de distribution d'eau; installations sanitaires; appareils de climatisation; installations de climatisation; congélateurs; torches électriques; cafetières électriques; cuisinières; appareils d'éclairage pour véhicules; installations de chauffage pour véhicules; installations de climatisation pour véhicules; appareils et machines pour la purification de l'air; appareils et machines pour la purification de l'eau; stérilisateurs ;

Classe n° 12 : Véhicules; appareils de locomotion terrestres; appareils de locomotion aériens; appareils de locomotion maritimes; amortisseurs de suspension pour véhicules; carrosseries; chaînes antidérapantes; châssis de véhicules; pare-chocs de véhicules; stores (pare-soleil) conçus pour véhicules terrestres à moteur; ceintures de sécurité pour sièges de véhicules; véhicules électriques; caravanes; tracteurs; vélomoteurs; pneus; cycles; cadres de cycles; béquilles de cycles; freins de cycles; guidons

de cycles; jantes de cycles; pédales de cycles; pneumatiques de cycles; roues de cycles; selles de cycles; poussettes; chariots de manutention ;

Classe n° 13 : Armes à feu; munitions et projectiles; explosifs; feux d'artifice; produits pyrotechniques; pétards; étuis pour fusils; fusées de signalisation ;

Classe n° 14 : Joaillerie; bijouterie; pierres précieuses; horlogerie et instruments chronométriques; métaux précieux et leurs alliages; objets d'art en métaux précieux; coffrets à bijoux; boîtes en métaux précieux; boîtiers de montres; bracelets de montres; chaînes de montres; ressorts de montres; verres de montres; porte-clefs (anneaux brisés avec breloque ou colifichet); statues en métaux précieux; figurines (statuettes) en métaux précieux; étuis pour l'horlogerie; écrans pour l'horlogerie; médailles ;

Classe n° 15 : Instruments de musique; instruments de musique électroniques; pupitres à musique; étuis pour instruments de musique ;

Classe n° 16 : Produits de l'imprimerie; articles pour reliures; photographies; articles de papeterie; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; matériel pour artistes; pinceaux; articles de bureau (à l'exception des meubles); matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils); caractères d'imprimerie; papier; carton; boîtes en papier ou en carton; affiches; albums; cartes; livres; journaux; prospectus; brochures; calendriers; instruments d'écriture; objets d'art gravés; objets d'art lithographiés; tableaux (peintures) encadrés ou non; patrons pour la couture; dessins; instruments de dessin; mouchoirs de poche en papier; serviettes de toilette en papier; linge de table en papier; papier hygiénique; sacs (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour l'emballage; sacs à ordures en papier ou en matières plastiques ;

Classe n° 17 : Caoutchouc; gutta-percha; gomme brute ou mi-ouvrée; amiante; mica; matières à calfeutrer; matières à étouper; matériaux d'isolation; tuyaux flexibles non métalliques; bouchons en caoutchouc; matières d'emballage (rembourrage) en caoutchouc ou en matières plastiques; feuilles en matières plastiques à usage agricole; feuilles métalliques isolantes; gants isolants; rubans isolants; tissus isolants; vernis isolants; sacs (enveloppes, pochettes) en caoutchouc pour l'emballage; fibres de verre pour l'isolation; laine de verre pour l'isolation ;

Classe n° 18 : Cuir; peaux d'animaux; malles et valises; parapluies et parasols; cannes; fouets; sellerie; portefeuilles; porte-monnaie; porte-cartes de crédit [portefeuilles]; sacs; coffrets destinés à contenir des articles de toilette dits «vanity cases»; colliers pour animaux; habits pour animaux de compagnie ;

Classe n° 19 : Matériaux de construction non métalliques; tuyaux rigides non métalliques pour la construction; asphalte, poix et bitume; constructions transportables non métalliques; monuments non métalliques; constructions non métalliques; panneaux acoustiques non métalliques; échafaudages non métalliques; verre de construction; verre isolant (construction); béton; ciment; objets d'art en pierre, en béton ou en marbre; statues en pierre, en béton ou en marbre; figurines (statuettes) en pierre, en béton ou en marbre; vitraux; bois de construction; bois façonnés ;

Classe n° 20 : Meubles; glaces (miroirs); cadres (encadrements); objets d'art en bois, cire, plâtre ou en matières plastiques; cintres pour vêtements; commodes; coussins; étagères; récipients d'emballage en matières plastiques; fauteuils; sièges; literie à l'exception du linge de lit; matelas; vaisseliers; boîtes en bois ou en matières plastiques ;

Classe n° 21 : Ustensiles de ménage; ustensiles de cuisine; récipients à usage ménager; récipients pour la cuisine; peignes; éponges; brosses (à l'exception des pinceaux); matériaux pour la brosse; instruments de nettoyage actionnés manuellement; paille de fer; verre brut ou mi-ouvré à l'exception du verre de construction; porcelaines; faïence; bouteilles; objets d'art en porcelaine, en céramique, en faïence ou en verre; statues en porcelaine, en céramique, en faïence ou en verre; figurines (statuettes) en porcelaine, en céramique, en faïence ou en verre; ustensiles de toilette; nécessaires de toilette; poubelles; verres (récipients); vaisselle ;

Classe n° 22 : Cordes; ficelles; tentes; bâches; voiles (gréement); matières de rembourrage (à l'exception du caoutchouc ou des matières plastiques); matières textiles fibreuses brutes; câbles non métalliques; matières d'emballage (rembourrage) autres qu'en caoutchouc ou en matières plastiques; fibres textiles; sacs de grande contenance pour le transport et l'entreposage de matériaux en vrac; sacs (enveloppes, pochettes) en matières textiles pour l'emballage ;

Classe n° 23 : Fils à usage textile; fils élastiques à usage textile; fils de caoutchouc à usage textile; fils de verre à usage textile; laine filée; soie filée ;

Classe n° 24 : Tissus; couvertures de lit; tissus à usage textile; tissus élastiques; velours; linge de lit; linge de maison; linge de table non en papier; linge de bain à l'exception de l'habillement; sacs de couchage ;

Classe n° 25 : Vêtements; articles chaussants; chapellerie; chemises; vêtements en cuir; ceintures (habillement); fourrures (vêtements); gants (habillement); foulards; cravates; bonneterie; chaussettes; chaussons; chaussures de plage; chaussures de ski; chaussures de sport; sous-vêtements ;

Classe n° 26 : articles décoratifs pour la chevelure; Dentelles; broderies; rubans; boutons; crochets (mercerie); épingles; aiguilles; plantes artificielles; fleurs artificielles; articles de mercerie à l'exception des fils; passementerie; perruques; attaches pour vêtements; fermetures pour vêtements ;

Classe n° 27 : Tapis; paillasons; nattes; linoléum; revêtements de sols; tentures murales non en matières textiles; papiers peints; tapis de gymnastique; tapis pour automobiles; gazon artificiel ;

Classe n° 28 : Jeux; jouets; jouets pour animaux de compagnie; tapis d'éveil; commandes pour consoles de jeu; décorations de fête et arbres de Noël artificiels; appareils de culture physique; appareils de gymnastique; attirail de pêche; balles et ballons de jeux; tables de billard; queues de billard; billes de billard; jeux de cartes; jeux de table; patins à glace; patins à roulettes; trottinettes [jouets]; planches à voile; planches pour le surf; raquettes; raquettes à neige; skis; rembourrages de protection (parties d'habillement de sport); maquettes [jouets]; figurines [jouets]; robots en tant que jouets ;

Classe n° 29 : Viande; poisson; volaille; gibier; fruits conservés; fruits congelés; fruits secs; fruits cuisinés; légumes conservés; légumes surgelés; légumes séchés; légumes cuits; gelées; confitures; compotes; oeufs ; lait; produits laitiers; huiles à usage alimentaire; beurre; charcuterie; salaisons; crustacés (non vivants); coquillages non vivants; insectes comestibles non vivants; conserves de viande; conserves de poisson; fromages; boissons lactées où le lait prédomine ;

Classe n° 30 : Café; thé; cacao; sucre; riz; tapioca; farine; préparations faites de céréales; pain; pâtisseries; confiserie; glaces alimentaires; miel; sirop d'agave (édulcorant naturel); levure; sel; moutarde; vinaigre; sauces (condiments); épices; glace à rafraîchir; sandwiches; pizzas; crêpes (alimentation); biscuits; gâteaux; biscottes; sucreries; chocolat; boissons à base de cacao; boissons à base de café; boissons à base de thé ;

Classe n° 31 : Produits de l'agriculture et de l'aquaculture, produits de l'horticulture et de la sylviculture; animaux vivants; fruits frais; légumes frais; semences (graines); plantes naturelles; fleurs naturelles; aliments pour les animaux; malt; gazon naturel; crustacés vivants; coquillages vivants; insectes comestibles vivants; appâts vivants pour la pêche; céréales en grains non travaillés; plantes; plants; arbres (végétaux); bois bruts; fourrages ;

Classe n° 32 : Bières; eaux minérales (boissons); eaux gazeuses; boissons à base de fruits; jus de fruits; sirops pour boissons; préparations non alcoolisées pour faire des boissons; limonades; nectars de fruits; sodas; apéritifs sans alcool ;

Classe n° 33 : Boissons alcoolisées (à l'exception des bières); vins; vins d'appellation d'origine protégée; vins à indication géographique protégée ;

Classe n° 34 : Tabac; articles pour fumeurs; allumettes; cigares; cigarettes; papier à cigarettes; pipes; briquets pour fumeurs; boîtes à cigares; étuis à cigares; boîtes à cigarettes; étuis à cigarettes; cendriers pour fumeurs; cigarettes électroniques; solutions liquides pour cigarettes électroniques ;

Classe n° 35 : Publicité; gestion des affaires commerciales; administration commerciale; travaux de bureau; diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons); services d'abonnement à des journaux (pour des tiers); services d'abonnement à des services de télécommunications pour des tiers; conseils en organisation et direction des affaires; comptabilité; services de photocopie; services de bureaux de placement; portage salarial; service de gestion informatisée de fichiers; optimisation du trafic pour des sites internet; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité; publicité en ligne sur un réseau informatique; location de temps publicitaire sur tout moyen de communication; publication de textes publicitaires; location d'espaces publicitaires; diffusion d'annonces publicitaires; conseils en communication (publicité); relations publiques; conseils en communication (relations publiques); audits d'entreprises (analyses commerciales); services d'intermédiation commerciale ;

Classe n° 36 : Assurances; services bancaires; services bancaires en ligne; services de caisses de prévoyance; émission de cartes de crédit; services de paiement par porte-monnaie électronique; estimations immobilières; gestion financière; gérance de biens immobiliers; affaires immobilières; services de financement; analyse financière; constitution de capitaux; investissement de capitaux; consultation en matière financière; estimations financières (assurances, banques, immobilier); placement de fonds ;

Classe n° 37 : Construction; mise à disposition d'informations en matière de construction; conseils en construction; supervision (direction) de travaux de construction; maçonnerie; travaux de plâtrerie; travaux de plomberie; travaux de couverture de toits; services d'isolation (construction); démolition d'édifices; location de machines de chantier; nettoyage de bâtiments (ménage); nettoyage d'édifices (surface extérieure); nettoyage de fenêtres; nettoyage de véhicules; entretien de véhicules; assistance en cas de pannes de véhicules (réparation); désinfection; nettoyage de vêtements; rénovation de vêtements; entretien, nettoyage et réparation du cuir; entretien, nettoyage et réparation des fourrures; repassage du linge; travaux de cordonnerie; rechapage de pneus; vulcanisation de pneus (réparation);

installation, entretien et réparation d'appareils de bureau; installation, entretien et réparation de machines; installation, entretien et réparation de matériel informatique; entretien et réparation d'instruments d'horlogeries et chronométriques; réparation de serrures; restauration de mobilier; construction navale ;

Classe n° 38 : Télécommunications; mise à disposition d'informations en matière de télécommunications; communications par terminaux d'ordinateurs; communications par réseaux de fibres optiques; communications radiophoniques; communications téléphoniques; radiotéléphonie mobile; fourniture d'accès utilisateur à des réseaux informatiques mondiaux; mise à disposition de forums en ligne; fourniture d'accès à des bases de données; services d'affichage électronique (télécommunications); raccordement par télécommunications à un réseau informatique mondial; agences de presse; agences d'informations (nouvelles); location d'appareils de télécommunication; radiodiffusion; télédiffusion; services de téléconférences; services de visioconférence; services de messagerie électronique; location de temps d'accès à des réseaux informatiques mondiaux ;

Classe n° 39 : Transport; emballage et entreposage de marchandises; organisation de voyages; mise à disposition d'informations en matière de transport; services de logistique en matière de transport; distribution de journaux; distribution d'eau; distribution d'électricité; distribution (livraison de produits); services d'expédition de fret; remorquage; location de garages; location de places de garages pour le stationnement; location de véhicules; transport en taxi; réservation de places de voyage; entreposage de supports de données ou de documents stockés électroniquement ;

Classe n° 40 : Sciage de matériaux; confection de vêtements; services d'imprimerie; mise à disposition d'informations en matière de traitement de matériaux; soudure; polissage (abrasion); rabotage de matériaux; raffinage; meulage; galvanisation; services de dorure; étamage; services de teinturerie; retouche de vêtements; traitement de tissus; purification de l'air; vulcanisation (traitement de matériaux); décontamination de matériaux dangereux; production d'énergie; tirage de photographies; développement de pellicules photographiques; sérigraphie; soufflage (verrerie); taxidermie; traitement des déchets (transformation); tri de déchets et de matières premières de récupération (transformation); recyclage d'ordures et de déchets ;

Classe n° 41 : Éducation; formation; divertissement; activités sportives et culturelles; mise à disposition d'informations en matière de divertissement; mise à disposition d'informations en matière d'éducation; recyclage professionnel; mise à disposition d'installations de loisirs; publication de livres; prêt de livres; mise à

disposition de films, non téléchargeables, par le biais de services de vidéo à la demande; production de films cinématographiques; location de décors de spectacles; services de photographie; organisation de concours (éducation ou divertissement); organisation et conduite de colloques; organisation et conduite de conférences; organisation et conduite de congrès; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs; réservation de places de spectacles; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique; services de jeux d'argent; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ;

Classe n° 42 : Evaluations techniques concernant la conception (travaux d'ingénieurs); recherches scientifiques; recherches techniques; conception d'ordinateurs pour des tiers; développement d'ordinateurs; conception de logiciels; développement de logiciels; recherche et développement de nouveaux produits pour des tiers; conduite d'études de projets techniques; architecture; décoration intérieure; élaboration (conception) de logiciels; installation de logiciels; maintenance de logiciels; mise à jour de logiciels; location de logiciels; programmation pour ordinateurs; analyse de systèmes informatiques; conception de systèmes informatiques; services de conseillers en matière de conception et de développement de matériel informatique; numérisation de documents; logiciels en tant que services (SaaS); informatique en nuage; conseils en technologie de l'information; hébergement de serveurs; contrôle technique de véhicules automobiles; services de conception d'art graphique; stylisme (esthétique industrielle); authentification d'oeuvres d'art; audits en matière d'énergie; stockage électronique de données ;

Classe n° 43 : Services de restauration (alimentation); hébergement temporaire; services de bars; services de traiteurs; services hôteliers; réservation de logements temporaires; services de crèches d'enfants; mise à disposition de terrains de camping; services de maisons de retraite pour personnes âgées; services de pensions pour animaux domestiques ;

Classe n° 44 : Services d'agriculture, d'horticulture et de sylviculture; services médicaux; services vétérinaires; services pour le soin de la peau (soins d'hygiène et de beauté); assistance médicale; chirurgie esthétique; services hospitaliers; maisons médicalisées; services de maisons de convalescence; services de maisons de repos; services d'opticiens; services de médecine alternative; services de salons de beauté; services de salons de coiffure; toilettage d'animaux ; jardinage; services de jardiniers-paysagistes ;

Classe n° 45 : Services juridiques; médiation; services de sécurité pour la protection des biens et des individus; services d'agences matrimoniales; célébration de

cérémonies religieuses; établissement d'horoscopes; services de pompes funèbres; services de crémation; services d'agences de surveillance nocturne; surveillance des alarmes anti-intrusion; services de conseillers en matière de sécurité physique; ouverture de serrures; location de vêtements; services d'agences de détectives; recherches judiciaires; conseils en propriété intellectuelle; location de noms de domaine sur Internet; services de réseautage social en ligne; garde d'enfants à domicile; services de conciergerie.

Classes de produits ou services : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45.

BOPI de publication antérieure : 2022-18

Publication JOPF antérieure : N° 53 NS du 02/06/2022

N° National : 22 4 860 641

Dépôt du : 12 AVRIL 2022

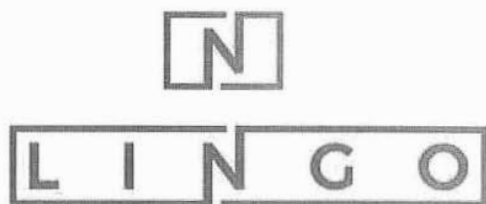
à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

BLOCKSTAR HOLDINGS LTD, Limited liability Company, Cardinal Street, 1213-11 Trou aux Biches, Maurice.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Me Augustin PFIRSCH, Monsieur Augustin PFIRSCH, 85 boulevard Malessherbes, 75008 Paris.



Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Classe n° 9 : Logiciels ; Logiciels d'application ; Logiciels informatiques téléchargeables pour la gestion de transactions de crypto-monnaies et de crypto-actifs au moyen de la technologie de la chaîne de blocs ; Contrats intelligents [programmes d'ordinateur] ; Logiciel d'application informatique pour plateformes chaîne de blocs, à savoir plateformes logicielles pour applications distribuées et logiciels utilisant un moteur de consensus intégrant la technologie chaîne de blocs pour sécuriser

des données avec des informations cryptographiques ; Plateformes de logiciels pour le développement et la construction d'applications logicielles distribuées et de plateformes informatiques distribuées ; Plateformes de logiciels informatiques pour chaîne de blocs ;

Classe n° 35 : Publicité ; gestion des affaires commerciales ; administration commerciale ; travaux de bureau ; Services de marketing événementiel ; Services d'administration des ventes ; Vente aux enchères ; Services de programmes de fidélité ; Mise à disposition d'une place de marché en ligne pour acheteurs et vendeurs de crypto-actifs basés sur une chaîne de blocs ;

Classe n° 36 : Services financiers, monétaires et bancaires ; services d'assurance ; affaires immobilières ; Financement participatif ; Services d'opérations financières électroniques ; Services de courtage ; Services d'échanges financiers ; Transfert électronique de crypto-actifs ; Échange financier de crypto-actifs ; Émission et rachat de bons de valeur ; Investissements immobiliers ; Gestion immobilière ; Services financiers d'émission et rachat de crypto-actifs par l'intermédiaire de chaînes de blocs ;

Classe n° 39 : Services d'organisation et de réservation de voyages ;

Classe n° 41 : Éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles ; Services d'édition ; Organisation de conférences, expositions et compétitions ;

Classe n° 42 : Conception, développement et implémentation de logiciels ; Conception de contrats intelligents [programmes d'ordinateur] ; Authentification de données par l'intermédiaire de technologie de chaînes de blocs ; Services de cryptage, décryptage et authentification d'informations, de messages et de données ; Services de sécurité informatique sous la forme de fourniture de certificats numériques ;

Classe n° 43 : Services de restauration (alimentation) ; hébergement temporaire ; Services d'hôtellerie et de restauration ;

Classe n° 44 : Soins d'hygiène et de beauté pour êtres humains ou pour animaux ; Services de stations thermales pour la santé et le bien-être du corps et de l'esprit ;

Classe n° 45 : Services juridiques ; Authentification de renseignements individuels sur l'identité [services de vérification d'identité] ; Concession de licences de propriété intellectuelle ; Services de conciergerie.

Classes de produits ou services : 9, 35, 36, 39, 41, 42, 43, 44, 45.

BOPI de publication antérieure : 2022-23

Publication JOPF antérieure : N° 62 NS du 01/07/2022

N° National : 22 4 871 004

Dépôt du : 20 MAI 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

PHANTOM MUSIC, Société par actions simplifiée, 121 rue Haxo, 75019 Paris.

N° SIREN : 912547957.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Oriamedia, Monsieur Miriel Pierre, 38 rue de Liège, 75008 Paris.



PHANTOM MUSIC

Marque figurative.

Classe n° 9 : Appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images ; disques compacts contenant de la musique ; DVD de musique ; cassettes vidéo, cassettes audio, disques vidéo numériques, vinyles, DVD, Blu-ray ; enregistrements audio et vidéo téléchargeables ; enregistrements audio et/ou vidéo contenant de la musique ; enregistreurs de bandes audio numériques ; fichiers MP3 téléchargeables, enregistrements de fichiers MP3 ; enregistrements audiovisuels sous forme de Web émissions ; enregistrements musicaux sonores téléchargeables ; sonneries, vidéos et musiques téléchargeables via un réseau informatique mondial et des dispositifs sans fil ; enregistrements vidéo téléchargeables contenant de la musique et des divertissements ; supports numériques préenregistrés contenant de la musique ; supports électroniques préenregistrés contenant de la musique ; coques pour téléphones portables ; Enregistrements audiovisuels ; Films cinématographiques ; Films vidéo ; Contenu enregistré ; Contenu de médias ; Podcasts ; Podcasts téléchargeables ; Vidéocasts ; Enregistrements vidéo ; Vidéos préenregistrées ; Enregistrements

multimédia ; Biens virtuels téléchargeables, à savoir programmes informatiques incluant des chaussures, vêtements, couvre-chefs, lunettes, sacs, sacs de sport, sacs à dos, équipements sportifs, oeuvres d'art, jouets et accessoires à utiliser dans des environnements virtuels ;

Classe n° 16 : Produits de l'imprimerie ; photographies ; articles de papeterie ; clichés ; papier ; carton ; boîtes en carton ou en papier ; affiches ; albums ; cartes ; livres ; prospectus ; brochures ; calendriers ; objets d'art gravés ou lithographiés ; tableaux encadrés ou non ; dessins ; sacs et sachets (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour l'emballage ; Partitions musicales ; Matériel promotionnel imprimé ; Publications promotionnelles ;

Classe n° 25 : Vêtements, articles d'habillement ; vêtements en cuir ou en imitation du cuir ; ceintures (habillement) ; gants (habillement) ; foulards ; cravates ; articles de chapellerie, casquettes, chapeaux, bonnets ; chaussures ; chaussettes ; sous-vêtements ; écharpes ; t-shirt ; chemises ; sweatshirts ; débardeurs ; manteaux ; blousons ; pantalons ; jogging ; shorts ;

Classe n° 35 : Promotion de concerts [publicité] ; Gestion d'affaires pour le compte d'interprètes musicaux ; Gestion d'affaires pour le compte de musiciens ; Organisation de promotions via support audiovisuel ; Administration des affaires d'artistes du spectacle ; Auditions pour artistes [sélection de personnel] ; Casting [recrutement] d'artistes de spectacle ; Gestion d'affaires pour le compte d'artistes interprètes ou exécutants ; Gestion d'affaires pour le compte d'artistes du spectacle ; Négociation de transactions commerciales pour artistes ; Gestion d'affaires pour le compte d'auteurs et d'écrivains ; Démonstration à des fins promotionnelles ou publicitaires ; Développement de campagnes de promotion ; Gestion promotionnelle de célébrités ; Distribution de matériel publicitaire, de commercialisation et promotionnel ; Organisation et conduite d'événements promotionnels ; Production de bandes et de disques vidéo et d'enregistrements audiovisuels promotionnels ; Promotion de créations artistiques de tiers par la fourniture de portefeuilles en ligne sur un site web ; Promotion de la musique de tiers par la fourniture de portefeuilles en ligne sur un site en ligne ; Promotion de produits et services par l'intermédiaire du parrainage de manifestations sportives ; Promotion de produits et services par l'intermédiaire du parrainage ; Promotion des ventes de produits de mode par l'intermédiaire d'articles promotionnels dans des revues ; Publicité pour films cinématographiques ; Services de conseils en gestion de carrière autres que conseils en matière d'éducation et de formation ; Direction professionnelle des affaires artistiques ; Services de vente au détail de biens virtuels, à savoir des chaussures, vêtements, couvre-chefs, lunettes, sacs de sport, sacs à dos, équipements sportifs, oeuvres d'art, jouets et accessoires à utiliser dans des environnements virtuels ;

Classe n° 36 : Services de monnaie virtuelle ;

Classe n° 38 : Émissions télévisées ; Émissions radiophoniques ; Transmission d'émissions vidéo et audio numériques sur un réseau informatique mondial ; Diffusion en continu de contenus audio, visuels et audiovisuels par le biais d'un réseau informatique mondial ; Distribution de données ou d'images audiovisuelles par le biais d'un réseau informatique mondial ou d'Internet ; Transmission et diffusion de données ou d'images audiovisuelles par le biais d'un réseau informatique mondial ou d'Internet ; Diffusion de vidéogrammes sur Internet ; Services de mise en ligne de vidéogrammes ;

Classe n° 41 : Production audiovisuelle ; Production d'enregistrements audiovisuels ; Divertissement sous forme de films ; Publication du contenu éditorial de sites accessibles via un réseau informatique mondial ; Divertissement par le biais d'émissions de télédiffusion sans fil ; Création [rédaction] de podcasts ; Fourniture de divertissement via le podcast ; Enregistrement sur bandes vidéo ; Filmage sur bandes vidéo ; Services de divertissement par le biais de films vidéo ; Production de disques ; production musicale ; services d'enregistrement et de production audio ; production de bandes audio et/ou vidéo ; production de comédies musicales ; production de disques vidéo y compris pour des tiers ; studios d'enregistrement ; services de divertissement, à savoir, production de programmes audio et vidéo musicaux ; distribution de programmes audio et vidéo musicaux ; distribution d'enregistrements audio et vidéo musicaux pour la diffusion ; composition musicale et transcription pour le compte de tiers ; services d'écriture de chansons ; services d'édition musicale ; divertissement sous forme de représentation et de diffusion d'un artiste musical ou d'un groupe musical en direct ou en différé ; divertissement sous forme de représentations en direct d'un artiste musical ou d'un groupe musical ; divertissement, à savoir, concerts musicaux en direct ; divertissement, à savoir, apparitions d'un musicien ou d'un groupe musical ; services de divertissement, à savoir mise à disposition d'un site Web contenant des spectacles musicaux, vidéos musicales, clips connexes, photographies et autres matériels multimédias ; services de divertissement, à savoir, fourniture de musique préenregistrée, informations dans le domaine de la musique, commentaires et articles sur la musique, tous en ligne via un réseau informatique mondial ; production télévisée et radiophonique ; production de divertissements radiophoniques ; production de films cinématographiques ; édition de films ; productions théâtrales ; divertissement sous forme de tournées contenant de la musique, du théâtre, des mots parlés et de la comédie ; distribution de programmes radiophoniques et télévisés pour des tiers ; édition, y compris en ligne, de livres, de revues, d'enregistrements sonores et vidéo ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ; rédaction et publication de textes autres que textes publicitaires ; production de spectacles,

de films (autres que publicitaires), de téléfilms, d'émissions de télévision, d'émissions musicales ; production de films (autres que publicitaires) sur bandes vidéo ; montage de programmes radiophoniques et de télévision ; production musicale ; reportages photographiques ; rédaction de scénarios ; Concerts; Préparation, coordination et organisation de concerts; Édition d'oeuvres musicales; Gestion artistique de spectacles musicaux; Mise en scène de spectacles musicaux; Organisation d'événements musicaux; Services d'auteur-compositeur; Direction artistique d'artistes du spectacle; Gestion artistique d'artistes du spectacle; Organisation de manifestations culturelles et artistiques ; Services de divertissement, à savoir fourniture de chaussures, vêtements, couvre-chefs, lunettes, sacs, sacs de sport, sacs à dos, équipements sportifs, oeuvres d'art, jouets et accessoires virtuels en ligne, non téléchargeables, à utiliser dans des environnements virtuels ;

Classe n° 45 : Concession de licences concernant des spectacles musicaux; Octroi de licences d'oeuvres musicales; Services de concession de licences dans le domaine de l'édition musicale; Concession de licences de propriété intellectuelle; Concession de licences en matière de reproduction de programmes télédiffusés; Exploitation de droits de propriété industrielle et de droits d'auteur par le biais de l'octroi de licences; Octroi de licences d'émissions de radio et de télévision; Octroi de licences de droits d'auteur; Octroi de licences de droits sur des films; Octroi de licences de droits sur des productions vidéo; Octroi de licences de droits sur des films, des productions télévisuelles et vidéo; Octroi de licences de droits sur des formats, des productions et des émissions vidéo, de télévision et de radio; Octroi de licences de droits portant sur l'utilisation de photos; Octroi de licences de droits sur des productions audio; Octroi de licences de films, d'émissions télévisées et de vidéos; Octroi de licences de marques; Octroi de licences de produits imprimés; Services de concession de licences; Services de concession de licences de propriété intellectuelle; Gérance de droits d'auteur; Conseils en matière de gestion des droits d'auteur; Protection des droits d'auteur.

Classes de produits ou services : 9, 16, 25, 35, 36, 38, 41, 45.

BOPI de publication antérieure : 2022-25

Publication JOPF antérieure : N° 66 NS du 13/07/2022

N° National : 22 4 873 634

Dépôt du : 1^{er} JUIN 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

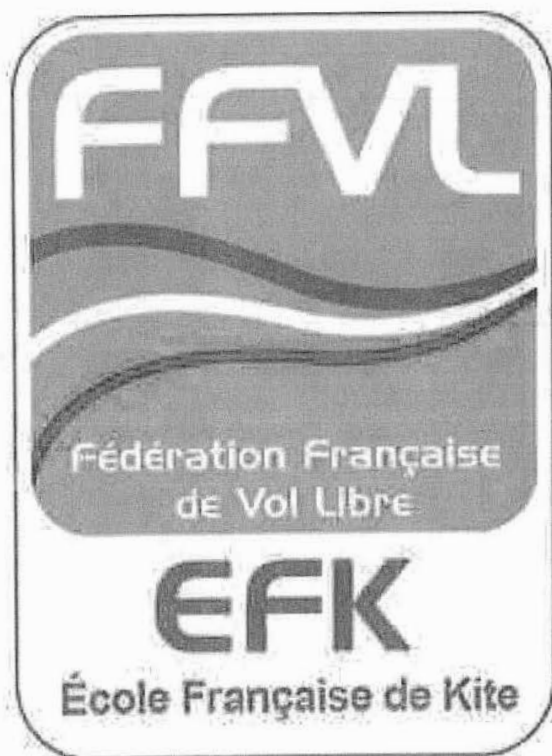
Déclarant :

Fédération Française de Vol Libre, Association Loi 1901,
1 Place Général Goiran, 06100 Nice.

N° SIREN : 304734007.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Monsieur Stéphane BODOU, 1 Place Général Goiran,
06100 Nice.



Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Description de la marque : Couleur(s) de la marque : CMJN 65,515 / 26,12 / 4,98 / 0 - RVB 92 / 159 / 208 HTML 5B9ED0 Réseau des écoles de sport de kite, de wing, de paddle affiliées à la Fédération Française de Vol Libre. Réseau sur la métropole, DOM TOM et POM..

Classe n° 41 : activités sportives et culturelles.

Classes de produits ou services : 41.

BOPI de publication antérieure : 2022-25

Publication JOPF antérieure : N° 66 NS du 13/07/2022

N° National : 22 4 873 651

Dépôt du : 1^{er} JUIN 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

SAS Pierre Jean Larraqué, SAS Pierre Jean Larraqué,
150 Avenue Michel Montaigne, 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC.

N° SIREN : 408231231.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

SAS Pierre Jean Larraqué, Monsieur Pierre Jean Larraqué,
150 AVENUE MICHEL MONTAIGNE, 33240 SAINT ANDRÉ DE CUBZAC.

HERMANCE

Marque verbale.

Classe n° 33 : Boissons alcoolisées (à l'exception des bières); vins; vins d'appellation d'origine protégée; vins à indication géographique protégée.

Classes de produits ou services : 33.

BOPI de publication antérieure : 2022-28

Publication JOPF antérieure : N° 75 NS du 10/08/2022

N° National : 22 4 878 379

Dépôt du : 20 JUIN 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Madame Sandrine, Louise, Aline DEPEYRE, 554 route Cézanne, 13100 LE THOLONET.

Monsieur Anthony, Richard, Maxime CATEL, 554 route Cézanne, 13100 LE THOLONET.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Madame Hasna LOUZE, 43 rue du Maréchal Foch, 67000 Strasbourg.

minipouce

Marque figurative.

Classe n° 35 : Publicité; services d'abonnement à des services de télécommunications pour des tiers; publicité en ligne sur un réseau informatique; location d'espaces publicitaires; diffusion d'annonces publicitaires; relations publiques; services d'intermédiation commerciale ;

Classe n° 36 : Service de collecte de fonds pour financement participatif ;

Classe n° 41 : Services de conseil en matière d'éducation; mise à disposition d'informations en matière d'éducation ;

Classe n° 45 : Gestion de liste de naissance.

Classes de produits ou services : 35, 36, 41, 45.

BOPI de publication antérieure : 2022-33

Publication JOPF antérieure : N° 84 NS du 07/09/2022

N° National : 22 4 887 576

Dépôt du : 27 JUILLET 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Monsieur MUSTAPHA EL MASSAOUDI, 21, APP 10 AVENUE MARC SANGNIER, 59370 MONS-EN-BAROEUL.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Monsieur MUSTAPHA EL MASSAOUDI, APP 10, 21 AVENUE MARC SANGNIER, 59370 MONS-EN-BAROEUL.

GUSTO PIZZ

Marque verbale.

Classe n° 16 : Produits de l'imprimerie; photographies; articles de papeterie; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage; articles de bureau (à l'exception des meubles); caractères d'imprimerie; carton; boîtes en papier ou en carton; affiches; prospectus; brochures; dessins; mouchoirs de poche en papier; sacs (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour l'emballage; sacs à ordures en papier ou en matières plastiques ;

Classe n° 30 : pizzas ;

Classe n° 35 : Publicité; diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons); organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité; publicité en ligne sur un réseau informatique; publication de textes publicitaires; location d'espaces publicitaires; diffusion d'annonces publicitaires ;

Classe n° 38 : Télécommunications; agences de presse ;

Classe n° 43 : Services de restauration (alimentation); services de traiteurs.

Classes de produits ou services : 16, 30, 35, 38, 43.

BOPI de publication antérieure : 2022-34

Publication JOPF antérieure : N° 85 NS du 21/09/2022

N° National : 22 4 889 951

Dépôt du : 5 AOÛT 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

ZAGTOON, Société à responsabilité limitée, 24-28 rue Sedaine, 75011 Paris.

N° SIREN : 521477539.

METHOD ANIMATION, Société par actions simplifiée, 46 avenue de Breteuil, 75007 Paris.

N° SIREN : 417972973.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

STRATO-IP, Monsieur Sébastien HAUTIERE, 63 boulevard de Ménilmontant, 75011 Paris.

**LADYBUG
&
CATNOIR
THE MOVIE**

Marque figurative.

Classe n° 9 : Dessins animés; supports d'enregistrements sonores et vidéo impressionnés; supports d'enregistrements numériques, magnétiques ou

optiques vierges ou enregistrés; disques acoustiques, disques compacts (audio-vidéo); disques optiques, disques optiques compacts, disques optiques compacts interactifs; cassettes audio et/ou vidéo pré-impressionnées, bandes vidéos, films (pellicules) impressionnés; supports d'enregistrement numériques; Cédéroms pré-impressionnés; disques vidéo numériques pré-impressionnés, disques vidéo numériques; disquettes; produits multimédias à savoir: supports magnétiques, optiques et numériques, d'images et de sons, logiciels et supports de traitement de textes, programmes d'ordinateur enregistrés, logiciels de loisir et de divertissement; appareils pour l'enregistrement, la reproduction et la transmission de sons, d'images, de données et/ou d'informations; lunettes (optique); lunettes 3D; articles de lunetterie; étuis à lunettes; cartes à mémoire ou à microprocesseur; sacoches conçues pour ordinateurs portables; caméras; appareils photos; jeux vidéo (logiciels); appareils de téléphonie mobile; programmes informatiques de jeux pour téléphones portables; applications logicielles, téléphoniques ou informatiques; fichiers musicaux téléchargeables; dispositifs audio et vidéo pour la surveillance de bébés; automates à musiques; baladeurs; programmes de jeux portables avec écrans à cristaux liquides; adaptateurs pour jeux portatifs à écran d'affichage à cristaux liquides; programmes pour appareils de jeux vidéo d'arcade; circuits électroniques; supports de diapositives; fichiers vidéo téléchargeables; programmes informatiques téléchargeables contenant des produits et accessoires virtuels téléchargeables pour utilisation en ligne et dans des mondes virtuels en ligne, à savoir cosmétiques, savons, produits de parfumerie, huiles essentielles, lotions pour les cheveux, dentifrices, produits de maquillage et de démaquillage, masques de beauté, produits de toilette, sels pour le bain non à usage médical, encens, lingettes à usage cosmétiques, laits et huile à usage cosmétiques, shampoings, laques à usage cosmétiques, lotions à usage cosmétique, décalcomanies et paillettes pour ongles, pots-pourris, véhicules, appareils de locomotion par terre, par air ou par eau, bicycles, bicyclettes, cycles, bâches pour voitures d'enfants, porte-bagages pour véhicules, sièges de sécurité pour enfants, pour véhicules, housses pour véhicules et housses de selles, housses pour sièges de véhicules, porte-skis pour automobiles, béquilles de cycles, bicycles, cadres, trousse de réparations de véhicules, sacoches de cadre, sacoches de guidon, sacoches de selles, porte-bidons, tous ces articles étant destinés aux bicyclettes et aux cycles, sacoches pour bicyclettes, avertisseurs sonores, brouettes, coffres pour véhicules, housses, selles, trottinettes, tricycles, stores et pare-soleil, poussettes, sièges enfants pour voitures, joaillerie, bijouterie, pierres précieuses pierres fines, diamants, métaux précieux et leurs alliages, or brut ou battu, argent brut cm battu, boîtiers, coffrets à bijoux, montres, bracelets, bracelets de montres, chaînes, chaînes de montres, ressorts ou verres

de montre, colliers (bijouterie), boucles d'oreilles, broches (bijouterie), épingles (bijouterie), médaillons (bijouterie), médailles, monnaies, boutons de manchettes, ornements de chapeaux en métaux précieux, perles pour l'ic confection de bijoux, perles (bijouterie), porte-clefs de fantaisie, étuis ou écrins pour l'horlogerie, parures (bijouterie), parures pour chaussures (en métaux précieux), breloques, boutons de manchettes, écrins, horlogerie, insignes, réveille-matin, strass, produits de l'imprimerie, photographies, almanachs, affiches, tracts, clichés, papier, agendas, carton, albums, cartes, calendriers, étiquettes (à l'exception des étiquettes électroniques et des étiquettes en tissu), imprimés, journaux, livres, manuels, brochures promotionnelles, brochures, publications imprimées, magazines, publications en tous genres et sous toutes les formes, revues périodiques, peintures (tableaux) et gravures, papier d'emballage, sacs, sachets et feuilles d'emballage en papier ou en matière plastique, écussons (cachets en papier), enseignes en papier ou en carton, étiquettes non en tissu, fanions (en papier), affiches, cartes postales, décalcomanies, dessins, images, bandes en papier ou cartes pour l'enregistrement des programmes d'ordinateurs, matériel d'enseignement sous forme de jeux (livres), produits de l'imprimerie, caractères d'imprimerie, clichés, matériel d'instruction el d'enseignement (à l'exception des appareils), cartes d'abonnement (non magnétiques), cartes de crédit (non magnétiques), guide de programmes de télévision et de radio, carnets, carnets de notes, carnets à spirales, carnets à dessin, carnets d'adresses, carnets d'anniversaires, carnets de numéros de téléphone, fournitures scolaires, blocs [papeterie], papeterie, papier à lettres et enveloppes [articles de papeterie], étiquettes adhésives, étiquettes adhésives en papier, papier-cadeau, sacs [enveloppes, pochettes] en papier ou en matières plastiques pour l'emballage, nappes en papier, serviettes en papier, stylos-feutres, crayons de couleur, stylos de couleur, porte-mines, règles à tracer, régies à dessiner, taille-crayons, gommes à effacer, trousse à crayons et stylos, boîtes en carton ou en papier, boîtes en carton faisant office de coffrets-cadeaux, adhésifs punaises, agrafes, mouchoirs, matériels pour les artistes, pinceaux, pâtes à modeler, patron pour la couture, plumiers, pochoirs, presse papiers, cuir et imitations du cuir, peaux d'animaux, couvertures en peaux [fourrures], fourrures [peaux d'animaux], boîtes en cuir ou en carton-cuir, caisses en cuir ou en carton-cuir, malles et valises, coffres de voyage, mallettes, mallettes pour documents, serviettes [maroquinerie], porte-documents, moleskine [imitation du cuir], trousse de voyage [maroquinerie], parapluies, parasols et cannes, fouets et sellerie, portefeuilles, porte-monnaie, étuis pour clés, bourses, porte-cartes [portefeuilles], sacs à main, à dos, à roulettes, sacs d'alpinistes, de campeurs, de voyage, de plage, d'écoliers, de sport, de piscines, cartables, sacs-housses pour vêtements pour le voyage, sacoches pour

porter les enfants, sacs kangourou [porte-bébé], écharpes pour porter les bébés, sangles de cuir, coffrets destinés à contenir des affaires de toilette, colliers ou habits pour animaux, filets ou sacs à provisions, sacs ou sachets (enveloppes, pochettes) en cuir pour l'emballage, cordons en cuir, fils de cuir, lanières de cuir, vanity cases, parasols, parapluies, meubles, meubles de bureau, meubles gonflables, meubles métalliques, paravents [meubles], lits, literie, matelas, tableaux d'affichage, coussins pour animaux de compagnie, boudins de porte, casiers à bouteilles, cadres [encadrements], cadres pour photos, chaises longues, chaises [siège], fauteuils, cintres pour vêtements, accroche-clef, coffre à jouets, coussins, housses pour vêtements [rangement], présentoirs pour journaux, miroirs [glace], miroirs tenus à la main [miroir de toilette], porte manteaux, porte-parapluies, porte-revues, patères [crochets] pour vêtements, non métallique, anneaux de rideaux, patères de rideaux, tringles de rideaux, crochets de portemanteaux non métalliques, crochets de rideaux, embrasses non en matières textiles, boîtes en bois ou en matières plastiques, coffres non métalliques, décorations en matières plastiques pour aliments, figurines en résine coulée à froid, figurines [statuettes] en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques, mobiles décoratifs produisant des sons, mobiles [objets pour la décoration], objets d'art en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques objets de publicité gonflables, poufs, produits d'ébénisterie, produits, non compris dans d'autres classes, en bois, liège, roseau, jonc, osier, corne, os, ivoire, baleine, écaille, ambre, nacre, écume de mer, succédanés de toutes ces matières ou en matières plastiques, à savoir objets d'an, mobile~ pour la décoration, boîtes et cadres, récipients d'emballage en matières plastiques, statues en bois, en cire, en plâtre ou en matières plastiques, bobines en bois pour fil, soie, cordonnet, bustes pour tailleurs, mannequins, métiers à broder, paniers non métalliques, tables à dessin, canapés, cintres, commodes, corbeilles, mannequins, mobilier scolaire, niches, oreillers, armoires, étagères, chevets, coussins, plaques murales décoratives non en matières textiles (meuble), stores, tabourets, vannerie, meuble en verre, trotteurs pour enfants, vitrines, ustensiles et récipients pour le ménage, ustensiles et récipients pour la cuisine, cafetières (ni électriques, ni en métaux précieux), vaisselle non en métaux précieux, poivriers, sucriers, salières, coquetiers, porte-serviettes, plateaux (non en métaux précieux) à usage domestique, bonbonnières, carafes, cruches, emportés pièces, flacons, ouvre-bouteilles, dessous de plats, baguettes ou récipients non électriques pour le ménage ou la cuisine (ni en métaux précieux, ni en plaqué), sacs isothermes, peignes et éponges, verres à boire, tasses, théières, chopes de bière, récipients d'emballage de verre, couvercles de plat en verre, porcelaine et faïence, beurriers, bocaux, tire-bouchon, verres à boire, brûle-parfum, vaporisateur, pulvérisateur de parfum, porte-serviettes non en métaux précieux, vases non en métaux

précieux, nécessaire pour le pique-nique (vaisselle), rond de serviettes non en métaux précieux, distributeurs de savon, porte-savons, boîtes à savons, poubelles, pots à fleurs, supports pour fleurs [arrangements floraux], appareils pour le démaquillage, assiettes, bacs à fleurs, balais, batteries de cuisine, beurriers, bocaux, boîtes en verre, bols, boules à thé, bouteilles, brosses, casseroles, corbeilles à usage domestique, éponges de toilette, figurines [statuettes] en porcelaine, en céramique, en faïence ou en verre, flacons, filtres à café non électriques, gobelets en papier ou en matières plastiques, moules [ustensiles de cuisine], moulins à usage domestique à main, nécessaires de toilette, pinces à linge, planches à découper pour la cuisine, pots, rouleaux à pâtisserie, spatules [ustensiles de cuisine], tirelires, ustensiles cosmétiques, ustensiles de toilette, verres [récipient], arrosoirs, baignoires pour enfants, éponges de toilettes, gants de cuisiniers, gants de jardinages, maniques, mugs, peignes, photophores, tasses, poudriers, saladiers, seaux, tissus, linge de table en matières textiles, linge de bain (à l'exception de l'habillement), linge de maison, serviettes de toilettes en matières textiles, rideaux en matières textiles ou en matières plastiques, couverture de lit et de table, canevas pour la tapisserie ou pour la broderie, chemin de table, drapeaux et fanions en matière textile, édredons, couettes, housses pour édredons et couettes, housses de pour meubles, vêtements, chaussures, chapellerie, chemises, chemisettes, tee-shirts, pull-overs, gilets, manteaux, parkas, vestes, body (justaucorps), jupes, robes, leggings, pantalons, collants, vêtements en cuir ou en imitation du cuir, ceintures (habillement), fourrures (vêtements), gants (habillement), mitaines, foulards, écharpes, bonnets, bérets, chapeaux, cravates, bonneterie, chaussettes, chaussons, pantoufles, chaussures de plage, de ski ou de sport, bottines, bottes, espadrilles, sandales, souliers, sous-vêtements, pyjamas, caleçons, maillots de bain, caleçons de bains, tabliers (vêtements), déguisements, jeux, jouets, commandes pour consoles de jeu, balles ou ballons de jeu, tables de jeux, jeux de cartes ou de table, patins à glace ou à roulettes, trottinettes [jouets], planches à roulettes, planches à voile ou pour le surf raquettes, raquettes à neige, skis, maquettes [jouets], poupées, figurines [jouets], peluches (ours en-), miniatures, jouets pour animaux domestiques, poupées, jeux de dés, jeu d'échecs, jeu de dames, dominos, appareils pour jeux, jeux électroniques y compris jeux audiovisuels, Jeux de société, jeux de table, machine de jeu vidéo électronique, appareils pour jeux conçus pour être utilisés seulement avec récepteur de télévision, jeux électroniques, déguisements pour jeux d'enfant, masques de déguisements, voitures d'enfants, biscuits, pain, pâtisserie et confiserie, biscuits salés, pâtisserie salée, gâteaux, glaces comestibles, glace à rafraîchir, glaces alimentaires, pâtes alimentaires, confiserie à base d'amandes, pâte d'amandes, boissons à base de cacao, boissons à base de café, boissons à base de chocolat,

boissons à base de thé, aromates pour boissons autres que les huiles essentielles, bonbons, brioches, caramels, en-cas à base de céréales, cheeseburgers (sandwichs), chocolat, boissons à base de chocolat, corn flakes, coulis de fruits (sauces), crackers, crèmes glacées, sorbets, crêpes (alimentation), pain d'épice, macarons, fondants (confiserie), gaufres, glaçages pour gâteaux, glace brute, naturelle ou artificielle, infusions non médicinales, madeleine, desserts sous forme de mousses, muesli, pâte pour gâteaux, petits-beurre, sucreries, tartes, tourtes, viennoiseries, pâte à dérouler, pâte brisée, pâte sablée, pâte feuilletée, pâtes à pizza, pâte à pain, gommes à mâcher non à usage médical, assaisonnements, yaourts glaces, sushis, bières, eaux minérales et gazeuses et autres boissons sans alcool, boissons à base de fruits et jus de fruits, sirops et autres préparations pour faire des boissons, boissons sans alcool, boissons de fruits ou de légumes mixés (smoothies), jus végétaux (boissons), sirops pour boissons, sodas ; fichiers multimédia animés ou non, à savoir personnages numériques animés ou non, avatars et tenues de personnages numériques et d'avatars ;

Classe n° 38 : Télécommunications; Communication, à savoir communication par terminaux d'ordinateur, communication par réseaux de fibres optiques, communications radiophoniques, communications télévisées, communications télégraphiques, communications téléphoniques, télécommunications; transmission et diffusion d'images, de messages, d'informations, de données commerciales par réseau Internet, par terminaux d'ordinateurs, par réseaux de fibres optiques, par câble, par satellite, par voies hertziennes, par voies télématiques, par réseaux de communication de type Internet et au moyen de tout autre vecteur de télécommunications; télévision par câble et satellite, émissions télévisées et/ou radiophoniques, diffusion de programmes de télévision, de programmes radiophoniques; messagerie électronique, services de communications par réseau de fibres optiques, communications par terminaux d'ordinateurs, informations en matière de télécommunications; services de transmission de messages; transmission de messages de sons et d'images assistée par ordinateur; radiotéléphonie mobile; Agences de presse et d'information (nouvelles); Diffusion de programmes de télévision, d'émissions radiophoniques; diffusion d'émissions télévisées par le biais de services de vidéo à la demande et de télévision à la carte; messagerie électronique; transmission de messages et d'images assistées par ordinateur; Fourniture et location d'installations et d'équipement de télécommunication; Transmission de cartes de vœux en ligne; fourniture d'accès à des services internet; services de salons de discussion [chat] en ligne pour réseaux sociaux; transmission de données en flux continu (streaming); services de communication (transmission) par réseaux informatiques; fourniture d'accès à des bases

de données; radiodiffusion et télédiffusion; transmission de fichiers numériques ;

Classe n° 41 : Divertissement; Éducation; Formation; divertissements télévisés (films, séries télévisées, dessins animés, documentaires); divertissements cinématographiques; divertissements musicaux; divertissements radiophoniques; services de studio de cinéma et de télévision; production de films, de films télévisés, de films cinématographiques, de phonogrammes, de disques, d'enregistrements sonores et vidéo; montage de bandes vidéo, de pellicules ou tout autre support, montages de programmes radiophoniques et de télévision; production de films sur bandes vidéo; location d'enregistrements sonores et vidéos; location de bandes vidéo, de disques vidéo numérique, disques vidéo numérique, location de films cinématographiques, d'enregistrements sonores; production musicale; services de studio d'enregistrement, agences pour artistes, auditions d'artistes, études de projets artistiques et notamment musicaux; production de spectacles; représentation de spectacles, représentation de théâtre, music-hall, organisation de spectacles (services d'imprésarios); édition musicale, édition de phonogrammes, de vidéogrammes, de cassettes audio et vidéo, de disques compacts, de cédéroms, de disque vidéo numérique, de logiciel et de tout support d'enregistrement de sons, de données et d'images; éditions de produits et de programmes multimédia; édition et publication de textes (autres que textes publicitaires), d'illustrations, de livres, de revues, de journaux, de périodiques, de magazines, de publications en tous genres et sous toutes les formes (autres qu'à buts publicitaires) y compris publications électroniques et numériques (autres que publicitaires) de supports sonores et/ou visuels, de supports multimédias, notamment disques interactifs, disques compacts numériques; montage de programmes radiophoniques et télévisés, de programmes audiovisuels et multimédias; organisation de concours en matière d'éducation ou de divertissement, de jeux (divertissements); réalisation et production de programmes de divertissements radiophoniques et télévisés; Service de production artistique; Organisation et conduite de colloques, de conférences, de congrès, de séminaires, d'ateliers de formation; organisation de concours, organisation d'exposition à but culturel ou éducatif; services de casinos; services rendus par des artistes de spectacle, des musiciens, services d'orchestres, services de music-hall; services d'information en lien avec tous les services précités en classe 41 ; fourniture d'un site web interactif pour des services de jeux de réalité virtuelle ; services de divertissement en ligne à savoir, fourniture en ligne de dessins et personnages numériques animés ou non, d'avatars et de tenues de personnages pour une utilisation dans des environnements virtuels ; services de réalité virtuelle et de jeux interactifs fournis en ligne depuis un réseau informatique mondial et divers réseaux

et dispositifs électroniques sans fil ; services de divertissement à savoir fourniture d'un environnement en ligne proposant la diffusion en flux contenus de divertissement ; services de divertissement, à savoir fourniture d'environnements virtuels où les utilisateurs peuvent interagir à des fins récréatives, de loisir ou de divertissement ; fourniture d'un site web interactif pour services de jeux de réalité virtuelle ; services de réalité virtuelle et de jeux interactifs fournis en ligne depuis un réseau informatique mondial et divers réseaux et dispositifs électroniques sans fil ; services de divertissement, à savoir organisation et hébergement de spectacles virtuels et d'événements sociaux de divertissement ; service de divertissement à savoir, fourniture de concerts réels ou virtuels ainsi que d'autres événements virtuels en ligne.

Classes de produits ou services : 9, 38, 41.

BOPI de publication antérieure : 2022-38

Publication JOPF antérieure : N° 89 NS du 12/10/2022

N° National : 22 4 894 722

Dépôt du : 2 SEPTEMBRE 2022

à :92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

METROPOLE TELEVISION, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, 89 AVENUE CHARLES DE GAULLE, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.
N° SIREN : 339012452.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

DEPREZ, GUIGNOT & ASSOCIES, Monsieur Jacques BEAUMONT, 21 rue Clément Marot, 75008 PARIS.

MARIES AU PREMIER REGARD

Marque verbale.

Classe n° 9 : Fichiers d'images, de vidéos et de musique téléchargeables ; podcasts téléchargeables ; publications téléchargeables ; livres audio ; contenus numériques téléchargeables sous forme de publications électroniques de livres ; Photographies téléchargeables, émissions audiovisuelles téléchargeables, téléfilms téléchargeables, films cinématographiques téléchargeables, fichiers d'art numériques, fichiers d'images téléchargeables, publications électroniques téléchargeables, enregistrements audio et vidéo authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) ; fichiers multimédias

téléchargeables contenant des objets d'art, du texte, des séquences audio, des séquences vidéo, des jeux authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) ; fichiers audio et vidéo téléchargeables authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) ; fichiers d'images authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) ; fichiers vidéos authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) ; fichiers textes authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) ; fichiers d'images, musicaux, audio, vidéo, multimédia, authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) ; logiciels de portefeuille de monnaies numériques ; logiciels informatiques téléchargeables utilisés en tant que portefeuilles de crypto-monnaies ; actifs numériques virtuels téléchargeables proposés en tant que portefeuille numérique ; logiciels de réalité virtuelle et de réalité augmentée pour le divertissement interactif et les jeux en réalité virtuelle ou augmentée ; logiciels pour objets de collection numériques utilisant une technologie logicielle basée sur des chaînes de blocs et des contrats intelligents ; oeuvres d'art numériques (téléchargeables) et images numériques téléchargeables ; Logiciels pour objets de collection numériques utilisant une technologie logicielle basée sur des chaînes de blocs et des contrats intelligents ; Contenus multimédias numériques téléchargeables, à savoir, objets de collection numériques créés à partir d'une technologie logicielle basée sur la chaîne de blocs ; fichiers numériques téléchargeables authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) ; produits virtuels téléchargeables, à savoir programmes informatiques proposant des avatars destinés à être utilisés dans des environnements virtuels créés à des fins culturelles ou de divertissement ; logiciels permettant aux utilisateurs d'accéder à des contenus audiovisuels et d'interagir avec d'autres utilisateurs dans un environnement de réalité virtuelle en 3D à des fins culturelles, de loisirs ou de divertissement ;

Classe n° 38 : Échange et transmission de données via une chaîne de blocs ; fourniture d'accès à un réseau blockchain (chaîne de blocs) ; fourniture d'accès à un site Web sur Internet pour acheteurs et vendeurs de programmes audiovisuels, films, podcasts, fichiers audio et vidéo, fichiers multimédias, jeux et contenus numériques culturels, éducatifs et de divertissement proposés sous forme d'actifs non fongibles inscrits et authentifiés sur une chaîne de blocs ;

Classe n° 41 : Production de programmes audiovisuels, films, podcasts, fichiers audio et vidéo, fichiers multimédia, jeux interactifs, clips vidéo, clips musicaux, photographies, musique, éléments graphiques ou effets visuels authentifiés par des jetons cryptographiques non fongibles par le biais d'un réseau de chaîne de blocs, dans le domaine de la culture, du divertissement et de l'éducation ; distribution de programmes audiovisuels, films, podcasts, fichiers audio et vidéo, fichiers multimédia, jeux interactifs, clips vidéo, clips musicaux, photographies, musique, éléments graphiques ou effets

visuels authentifiés par des jetons cryptographiques non fongibles par le biais d'un réseau de chaîne de blocs, dans le domaine de la culture, du divertissement et de l'éducation ; production et distribution d'objets de collection numériques authentifiés par des jetons cryptographiques non fongibles par le biais d'un réseau de chaîne de blocs, dans le domaine de la culture, du divertissement et de l'éducation ; services de divertissement, à savoir fourniture de jeux, de dessins, d'images, de logos, de personnages animés et non animés, d'avatars, de superpositions numériques et d'habillages animés ou non, non téléchargeables et destinés à être utilisés dans des environnements virtuels ; divertissement, à savoir fourniture en ligne d'avatars destinés à être utilisés dans des environnements virtuels, à savoir plateaux et décors de télévision et de cinéma, scènes et décors de spectacle et de théâtre ou studios d'enregistrement créés à des fins culturelles ou de divertissement ; services culturels et de divertissement, à savoir fourniture d'environnements de réalité virtuelle en 3D permettant à des participants multiples d'interagir à des fins culturelles ou de divertissement ;

Classe n° 42 : Services de conseils en technologie de l'information ; conception et développement de logiciels de réalité virtuelle ; conception et développement de logiciels d'application pour le métavers ; hébergement de plateformes de métavers en ligne ; hébergement de plateformes pour la génération et la gestion d'actifs virtuels ; hébergement de plateformes pour la génération et la gestion de jetons numériques ; services de conception et de développement de plateformes applicatives et/ou de logiciels permettant de collectionner des jetons non-fongibles inscrits sur un réseau blockchain ; service de conception et de développement de plateformes applicatives et/ou de logiciels permettant l'échange, l'achat, la vente de jetons non fongibles sur un réseau blockchain ; création (conception) de canaux de communication entre des utilisateurs ; conversion, pour des tiers, d'environnements, d'applications et d'interfaces utilisateur Web bidimensionnelles en environnements immersifs et tridimensionnels dans le métavers (services informatiques).

Classes de produits ou services : 9, 38, 41, 42.

BOPI de publication antérieure : 2022-38

Publication JOPF antérieure : N° 89 NS du 12/10/2022

N° National : 22 4 894 792

Dépôt du : 2 SEPTEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

METROPOLE TELEVISION, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, 89 AVENUE CHARLES DE GAULLE, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.
N° SIREN : 339012452.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

DEPREZ, GUIGNOT & ASSOCIES, Monsieur Jacques BEAUMONT, 21 rue Clément Marot, 75008 PARIS.

E=M6

Marque verbale.

Classe n° 9 : Appareils et instruments scientifiques, nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage) et d'enseignement ; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son, des données ou des images ; supports d'enregistrement magnétiques, disques acoustiques, disques compacts, DVD et autres supports d'enregistrement numériques ; mécanismes pour appareils à prépaiement ; équipement de traitement de données ; ordinateurs ; périphériques d'ordinateurs ; machines à calculer ; extincteurs ; appareils et instruments audiovisuels, de télécommunications, télématiques, téléviseurs, magnétophones, magnétoscopes, radios, projecteurs (appareils de projection), autoradios, antennes, paraboles, enceintes, amplificateurs, chaînes haute-fidélité, microphones, téléphones, films et pellicules exposées ; films cinématographiques exposés ; supports d'enregistrement audio et vidéo, bandes (rubans) magnétiques et bandes vidéo, disques compacts audio et vidéo, cédéroms, logiciels, logiciels de jeux, cartouches de jeux vidéo ; cartes magnétiques ; disques et supports de données optiques et magnétiques ; agendas électroniques ; aimants décoratifs [magnets] ; baladeurs multimédias ; cadres de photos numériques ; calculatrices de poche ; clés USB ; fichiers d'images, de vidéos et de musique téléchargeables ; podcasts téléchargeables ; publications téléchargeables ; livres audio ; contenus numériques téléchargeables sous forme de publications électroniques de livres ; lunettes et articles de lunetterie ; téléphones mobiles ; Photographies téléchargeables, émissions audiovisuelles téléchargeables, téléfilms téléchargeables, films cinématographiques téléchargeables, fichiers d'art numériques, fichiers d'images téléchargeables, publications électroniques téléchargeables, enregistrements audio et vidéo authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) ; fichiers multimédias téléchargeables contenant des objets d'art, du texte, des séquences audio, des séquences vidéo, des

jeux authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) ; fichiers audio et vidéo téléchargeables authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) ; fichiers d'images authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) ; fichiers vidéos authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) ; fichiers textes authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) ; fichiers d'images, musicaux, audio, vidéo, multimédia, authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) ; logiciels de portefeuille de monnaies numériques ; logiciels informatiques téléchargeables utilisés en tant que portefeuilles de crypto-monnaies ; actifs numériques virtuels téléchargeables proposés en tant que portefeuille numérique ; logiciels de réalité virtuelle et de réalité augmentée pour le divertissement interactif et les jeux en réalité virtuelle ou augmentée ; logiciels pour objets de collection numériques utilisant une technologie logicielle basée sur des chaînes de blocs et des contrats intelligents ; oeuvres d'art numériques (téléchargeables) et images numériques téléchargeables ; Logiciels pour objets de collection numériques utilisant une technologie logicielle basée sur des chaînes de blocs et des contrats intelligents ; Contenus multimédias numériques téléchargeables, à savoir, objets de collection numériques créés à partir d'une technologie logicielle basée sur la chaîne de blocs ; fichiers numériques téléchargeables authentifiés par des jetons non fongibles (NFT); produits virtuels téléchargeables, à savoir programmes informatiques proposant des avatars destinés à être utilisés dans des environnements virtuels créés à des fins culturelles ou de divertissement ; logiciels permettant aux utilisateurs d'accéder à des contenus audiovisuels et d'interagir avec d'autres utilisateurs dans un environnement de réalité virtuelle en 3D à des fins culturelles, de loisirs ou de divertissement ;

Classe n° 38 : Télécommunications ; agences de presse et d'informations (nouvelles) ; communications radiophoniques, télégraphiques, téléphoniques et par télévision ; émissions radiophoniques et télévisées ; services de transmission d'information par voie télématique ; transmission de messages, télégrammes ; services de messagerie électronique ; communications par Internet ; diffusion de programmes de télévision ; diffusion de programmes radiophoniques ; diffusion de podcasts ; télévision par câble, par voie hertzienne, transmission par satellites ; radiodiffusion ; communications par terminaux d'ordinateurs ; communications et transmissions de données, textes, sons, images par réseaux de communication d'informations nationaux et internationaux ; transmission de messages et d'images assistée par ordinateurs ; service de transmission d'informations et de données visuelles ou sonores contenues dans des banques de données ; fourniture d'accès à un réseau informatique mondial ; fourniture d'accès à des bases de données ; fourniture de canaux de télécommunication destinés aux services de téléachat ; location de temps d'accès à des réseaux informatiques mondiaux ; communications par

réseau de fibres optiques ; fourniture d'accès à des forums de discussion sur l'internet ; informations en matière de télécommunications ; location d'appareils de télécommunication ; services téléphoniques ; services de télédiffusion comprenant l'exploitation de services de télévision par abonnement (télévision à péage) y compris services de vidéo à la demande ; transmission et diffusion d'émissions télévisées et de films, et en particulier de programmes vidéo à la demande ; services de transmission de vidéos à la demande ; fourniture d'accès utilisateur à des réseaux informatiques mondiaux ; raccordement par télécommunications à un réseau informatique mondial ; services de téléconférences ; transmission de données en flux continu (streaming) ; transmission de fichiers numériques ; Échange et transmission de données via une chaîne de blocs ; fourniture d'accès à un réseau blockchain ; fourniture d'accès à une place de marché en ligne pour acheteurs et vendeurs de programmes audiovisuels, films, podcasts, fichiers audio et vidéo, fichiers multimédia, jeux et contenus numériques culturels, éducatifs et de divertissement proposés sous forme d'actifs non fongibles inscrits et authentifiés sur une chaîne de blocs ;

Classe n° 41 : Éducation, formation, divertissement ; divertissements radiophoniques et par télévision ; activités sportives et culturelles ; jeux et divertissements télévisés interactifs ; production de spectacles, de films (autres que publicitaires), de téléfilms, d'émissions de télévision, d'émissions musicales ; production de films (autres que publicitaires) sur bandes vidéo ; production de podcasts audio et vidéo ; montage de programmes radiophoniques et de télévision ; location de films (autres que publicitaires), de films cinématographiques et d'enregistrements sonores ; location d'appareils de projection de cinéma ; location de décors de spectacles et de théâtre ; organisation de concours en matière d'éducation ou de divertissement ; organisation et conduite de colloques, conférences, congrès ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; organisation de spectacles (services d'imprésarios) ; services d'artistes de spectacles ; réservation de places pour des spectacles ; services de représentations de spectacles ; représentations théâtrales ; services de studios d'enregistrement et de studios de cinéma ; services d'orchestre et de music-hall ; services de reporters ; enregistrement (filmage) sur bandes vidéo ; photographie ; reportages photographiques ; rédaction de scénarios ; services de billetterie (divertissement) ; services de clubs (divertissement ou éducation) ; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique ; mise à disposition de publications électroniques en ligne non téléchargeables ; édition, y compris en ligne, de livres, de revues, d'enregistrements sonores et vidéo ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ; rédaction et publication de textes autres que textes publicitaires ; micro-édition ; informations en matière de divertissement ; montage, production, et location de films

(autres que publicitaires), de vidéos et de programmes de télévision ; services de composition musicale ; organisation et conduite de concerts ; services de discothèques et de disc-jockeys ; mise à disposition d'équipements de karaoké ; mise à disposition en ligne de vidéos et de musique non téléchargeables ; mise à disposition en ligne de podcasts et livres audio non téléchargeables ; organisation de loteries ; production musicale. Production de programmes audiovisuels, films, podcasts, fichiers audio et vidéo, fichiers multimédia, jeux interactifs, clips vidéo, clips musicaux, photographies, musique, éléments graphiques ou effets visuels authentifiés par des jetons cryptographiques non fongibles par le biais d'un réseau de chaîne de blocs, dans le domaine de la culture, du divertissement et de l'éducation ; distribution de programmes audiovisuels, films, podcasts, fichiers audio et vidéo, fichiers multimédia, jeux interactifs, clips vidéo, clips musicaux, photographies, musique, éléments graphiques ou effets visuels authentifiés par des jetons cryptographiques non fongibles par le biais d'un réseau de chaîne de blocs, dans le domaine de la culture, du divertissement et de l'éducation ; production et distribution d'objets de collection numériques authentifiés par des jetons cryptographiques non fongibles par le biais d'un réseau de chaîne de blocs, dans le domaine de la culture, du divertissement et de l'éducation ; services de divertissement, à savoir fourniture de jeux, de dessins, d'images, de logos, de personnages animés et non animés, d'avatars, de superpositions numériques et d'habillages animés ou non, non téléchargeables et destinés à être utilisés dans des environnements virtuels ; divertissement, à savoir fourniture en ligne d'avatars destinés à être utilisés dans des environnements virtuels, à savoir plateaux et décors de télévision et de cinéma, scènes et décors de spectacle et de théâtre ou studios d'enregistrement créés à des fins culturelles ou de divertissement ; services culturels et de divertissement, à savoir fourniture d'environnements de réalité virtuelle en 3D permettant à des participants multiples d'interagir à des fins culturelles ou de divertissement ;

Classe n° 42 : Services de conseils en technologie de l'information ; conception et développement de logiciels de réalité virtuelle ; conception et développement de logiciels d'application pour le métavers ; hébergement de plateformes de métavers en ligne ; hébergement de plateformes pour la génération et la gestion d'actifs virtuels ; hébergement de plateformes pour la génération et la gestion de jetons numériques ; services de conception et de développement de plateformes applicatives et/ou de logiciels permettant de collectionner des jetons non-fongibles inscrits sur un réseau blockchain ; service de conception et de développement de plateformes applicatives et/ou de logiciels permettant l'échange, l'achat, la vente de jetons non fongibles sur un réseau blockchain ; création (conception) de canaux de communication entre des utilisateurs ; conversion, pour

des tiers, d'environnements, d'applications et d'interfaces utilisateur Web bidimensionnelles en environnements immersifs et tridimensionnels dans le métavers (services informatiques).

Classes de produits ou services : 9, 38, 41, 42.

BOPI de publication antérieure : 2022-41

Publication JOPF antérieure : N° 91 NS du 10/11/2022

N° National : 22 4 899 518

Dépôt du : 21 SEPTEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Nocika, SAS, 1200 avenue des ventadourio, 13300 Salon de provence.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Nocika, Madame Anne-Laura Carriere, 1200 avenue des ventadourio, 13300 Salon de provence.

Kooji

Marque verbale.

Classe n° 9 : gants de plongée ;

Classe n° 25 : Vêtements; articles chaussants; chapellerie; chemises; vêtements en cuir; ceintures (habillement); fourrures (vêtements); gants (habillement); foulards; cravates; bonneterie; chaussettes; chaussons; chaussures de plage; chaussures de ski; chaussures de sport; sous-vêtements.

Classes de produits ou services : 9, 25.

BOPI de publication antérieure : 2022-41

Publication JOPF antérieure : N° 91 NS du 10/11/2022

N° National : 22 4 899 525

Dépôt du : 21 SEPTEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Nocika, SAS, Salon de provence, 1200 avenue des ventadourio, 13300 Salon de provence.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Nocika, Madame Anne-Laure Carriere, 1200 avenue des ventadourio, 13300 Salon de provence.

IRISCO

Marque verbale.

Classe n° 9 : Appareils et instruments scientifiques ; appareils et instruments nautiques ; appareils et instruments géodésiques ; appareils et instruments photographiques ; appareils cinématographiques ; appareils et instruments optiques ; appareils et instruments de pesage ; instruments et appareils de mesure ; appareils et instruments de signalisation ; appareils et instruments de vérification (contrôle) ; appareils et instruments pour l'enseignement ; appareils pour l'enregistrement du son ; appareils pour la transmission du son ; appareils pour la reproduction du son ; appareils d'enregistrement d'images ; appareils de transmission d'images ; appareils de reproduction d'images ; supports d'enregistrement numériques ; mécanismes pour appareils à prépaiement ; caisses enregistreuses ; machines à calculer ; porte-monnaies électroniques téléchargeables ; équipements de traitement de données ; ordinateurs ; tablettes électroniques ; ordiphones [smartphones] ; liseuses électroniques ; logiciels de jeux ; logiciels (programmes enregistrés) ; périphériques d'ordinateurs ; détecteurs ; fils électriques ; relais électriques ; combinaisons de plongée ; gants de plongée ; masques de plongée ; vêtements de protection contre les accidents, les radiations et le feu ; dispositifs de protection personnelle contre les accidents ; extincteurs ; lunettes (optique) ; lunettes 3d ; casques de réalité virtuelle ; articles de lunetterie ; étuis à lunettes ; cartes à mémoire ou à microprocesseur ; sacoches conçues pour ordinateurs portables ; montres intelligentes ; batteries électriques ; batteries pour cigarettes électroniques ; bornes de recharge pour véhicules électriques ; appareils pour le diagnostic non à usage médical.

Classes de produits ou services : 9.

BOPI de publication antérieure : 2022-41

Publication JOPF antérieure : N° 91 NS du 10/11/2022

N° National : 22 4 900 328

Dépôt du : 24 SEPTEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Monsieur Charles ALEXANDRE, 8 rue rené cassin, 93360 Neuilly Plaisance.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Monsieur Charles ALEXANDRE, 8 rue rené cassin, 93360 Neuilly Plaisance.

XPOLAND

Marque verbale.

Classe n° 35 : Conduite d'expositions commerciales virtuelles en ligne; Conduite d'expositions commerciales dans le domaine de l'automobile; Conduite, préparation et organisation de salons commerciaux et de foires commerciales à des fins commerciales et publicitaires; Organisation d'événements à des fins commerciales et publicitaires; Organisation d'événements, d'expositions, de foires et de spectacles à des fins commerciales, promotionnelles et publicitaires; Organisation d'expositions et de manifestations à des fins commerciales ou publicitaires; Organisation d'expositions à des fins commerciales; Organisation d'expositions à des fins publicitaires; Organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité; Organisation de foires à des fins commerciales ou publicitaires; Organisation de foires à des fins commerciales et publicitaires; Organisation de foires à buts commerciaux ou de publicité; Organisation de foires commerciales ou professionnelles; Organisation de foires commerciales; Organisation de foires commerciales à des fins publicitaires; Organisation de foires et d'expositions à des fins commerciales et publicitaires; Organisation de foires et de salons professionnels pour des fins commerciales et publicitaires; Organisation de foires et de salons à des fins commerciales et publicitaires; Organisation de foires et de salons à des fins commerciales ou publicitaires; Organisation de foires et d'expositions commerciales; Organisation de salons professionnels à des fins commerciales ou publicitaires; Organisation de salons professionnels à buts commerciaux ou de publicité; Organisation et conduite d'événements promotionnels de marketing pour le compte de tiers; Organisation et conduite d'expositions à des fins commerciales; Organisation et conduite de foires et d'expositions à des fins commerciales; Organisation et conduite de foires et d'expositions à des fins publicitaires; Organisation et conduite d'expositions artistiques à des fins commerciales ou publicitaires; Organisation et conduite d'événements

promotionnels; Organisation et conduite d'expositions commerciales; Organisation et conduite de foires commerciales; Organisation et conduite de salons de recrutement; Organisation et tenue de foires à des fins commerciales ou publicitaires; Planification et organisation de foires, d'expositions et de présentations à des fins commerciales ou publicitaires; Promotion de foires à des fins commerciales; Promotion et conduite de salons commerciaux; Publicité, y compris promotion de produits et services de tiers par le biais d'accords de parrainage et de contrats de licence se rapportant à des événements sportifs internationaux; Réalisation d'expositions à des fins commerciales; Réalisation d'expositions à des fins publicitaires; Réalisation d'expositions commerciales; Réalisation de foires commerciales; Services d'exposition et de salon; Services d'organisation et de réalisation d'événements publicitaires; Services d'organisation et de coordination de foires commerciales; Services de foires à des fins commerciales ou publicitaires; Services de gestion d'expositions commerciales; Services de marketing événementiel; Publicité; diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons); optimisation du trafic pour des sites internet; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité; publicité en ligne sur un réseau informatique; location de temps publicitaire sur tout moyen de communication; location d'espaces publicitaires; diffusion d'annonces publicitaires; services d'intermédiation commerciale ; services d'entretiens d'embauche; Organisation et conduite d'événements, présentations, expositions et conférences à des fins commerciales liés aux industries du divertissement interactif ;

Classe n° 36 : services bancaires en ligne ;

Classe n° 37 : Construction de stands d'exposition; Construction de stands pour des expositions et des foires commerciales; Construction et édification de baraques, de scènes et de stands d'exposition; Installation de stands pour expositions; Installation de structures temporaires pour expositions commerciales ;

Classe n° 38 : Communication électronique par le biais de salons de discussion [chat], lignes de discussion et de forums Internet; Échange électronique de messages par le biais de lignes de discussion, de salons de discussion [chat] et de forums Internet; Fourniture d'accès à des salons de discussion [chat] sur Internet; Fourniture de forums de discussion [salons de discussion] sur Internet; Fourniture de salons de discussion [chat] en ligne pour des réseaux sociaux; Fourniture de salons de discussion [chat] en ligne pour la transmission de messages entre utilisateurs d'ordinateurs; Mise à disposition de salons de discussion [chat] en ligne pour la transmission de messages, de commentaires et de contenus multimédias entre utilisateurs; Mise à disposition de salons de discussion [chat] et de forums Internet; Mise à disposition

de tableaux d'affichage électroniques et de salons de discussion [chat] en ligne pour la transmission de messages entre utilisateurs; Salons de discussion virtuels via messagerie textuelle; Services de salons de discussion [chat] en ligne pour réseaux sociaux; mise à disposition d'informations en matière de télécommunications; communications par terminaux d'ordinateurs; fourniture d'accès utilisateur à des réseaux informatiques mondiaux; mise à disposition de forums en ligne; fourniture d'accès à des bases de données; services de téléconférences; services de visioconférence; location de temps d'accès à des réseaux informatiques mondiaux; Services de visioconférences; Services de visioconférence; Mise à disposition d'installations et d'équipements pour vidéoconférences; Services de téléconférences audio et visuelles; Diffusion en flux et diffusion en flux en direct de contenus vidéo, audiovisuels et audiovisuels interactifs par le biais de l'internet; Fourniture d'un forum communautaire en ligne permettant aux utilisateurs de partager et de diffuser en flux des informations, du contenu audio et vidéo, des actualités en temps réel, du contenu de divertissement ou des informations, de former des communautés virtuelles et de participer au réseautage social; Service de téléconférences; Services de communication de voix sur IP [VoIP]; Fourniture d'accès à des bases de données informatiques et bases de données consultables en ligne dans les domaines du réseautage social, des rencontres sociales et des rendez-vous; Transmission et livraison électronique cryptées de données récupérées; Fourniture d'accès à des bases de données électroniques interactives et en ligne de contenu défini par l'utilisateur, contenu de tiers, photographiques, matériel vidéo, audio, visuel et audiovisuel dans le domaine de l'intérêt général ;

Classe n° 39 : Réservation et organisation d'accès aux salons des aéroports ;

Classe n° 41 : Conseils en matière de planification d'événements spéciaux; Coordination d'événements éducatifs; Coordination d'événements culturels; Organisation d'événements ludiques; Organisation d'événements éducatifs; Organisation d'événements culturels; Organisation d'événements à des fins culturelles; Organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs; Organisation de conférences, expositions et compétitions; Organisation de salons concernant l'éducation; Organisation de salons sur l'éducation; Organisation de spectacles et d'événements culturels; Organisation et conduite d'événements à buts éducatifs; Présentation d'expositions à des fins culturelles; Publication de calendriers d'événements; Réservation de billets pour des événements réservation réservation de billets pour des événements culturels; Services d'expositions ludiques; Services d'expositions pédagogiques; Services de billetterie et de réservation pour événements; Éducation; formation; mise à disposition d'informations en matière d'éducation; mise à

disposition de films, non téléchargeables, par le biais de services de vidéo à la demande; organisation et conduite de colloques; organisation et conduite de conférences; organisation et conduite de congrès; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs; réservation de places de spectacles; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique; coaching immersif [formation] digital; Organisation, promotion et conduite d'expositions, de foires commerciales et de manifestations à des fins commerciales; Organisation, promotion et conduite d'expositions, de foires commerciales et de manifestations à des fins commerciales En rapport avec les domaines suivants: Réalité virtuelle, Réalité augmentée, Intelligence artificielle et De l'internet des objets, Cloud, Internet des Objets, Blockchain, Cryptomonnaies, Recrutement, Formation professionnelle, Culture, Entrepreneuriat, Média, Retail, Automobile, Banque, Finance, Energie, Industrie, Agriculture, Environnement, Jeux en ligne, Luxe, Sport, Innovation, Santé et Bien Etre, industrie pharmaceutique, médecine; Organisation et conduite de conférences et séminaires En rapport avec les domaines suivants: Réalité virtuelle, Réalité augmentée, Intelligence artificielle et De l'internet des objets, Cloud, Internet des Objets, Blockchain, Cryptomonnaies, Recrutement, Formation professionnelle, Culture, Entrepreneuriat, Média, Retail, Automobile, Banque, Finance, Energie, Industrie, Agriculture, Environnement, Jeux en ligne, Luxe, Sport, Innovation, Santé et Bien Etre, industrie pharmaceutique, médecine; Organisation et conduite de conférences commerciales; Organisation et conduite de conférences commerciales, En rapport avec les domaines suivants: Développement et utilisation de langage de programmation ;

Classe n° 42 : Conception de halls d'exposition; Conception de stands d'exposition; Services de conception de systèmes d'affichage pour expositions; conception de logiciels; développement de logiciels; élaboration (conception) de logiciels; mise à jour de logiciels; location de logiciels; analyse de systèmes informatiques; conception de systèmes informatiques; services de conseillers en matière de conception et de développement de matériel informatique; logiciels en tant que services (SaaS); informatique en nuage; conseils en technologie de l'information; hébergement de serveurs; authentification d'oeuvres d'art; stockage électronique de données ;

Classe n° 43 : Fourniture d'installations pour conférences, expositions et réunions; Fourniture d'installations pour foires et expositions; Location d'installations pour expositions; Location d'installations pour événements et d'installations temporaires pour bureaux et réunions; Location de mobilier pour expositions; Location de salles pour expositions; Location de salles pour événements sociaux; Mise à disposition d'infrastructures pour foires commerciales [service de

logements temporaires]; Services d'hébergement pour événements [hébergement temporaire] ;

Classe n° 45 : location de noms de domaine sur Internet; services de réseautage social en ligne.

Classes de produits ou services : 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45.

BOPI de publication antérieure : 2022-43

Publication JOPF antérieure : N° 96 NS du 24/11/2022

N° National : 22 4 902 408

Dépôt du : 3 OCTOBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Madame marine cayol, 736 route d'arnand, 74210 DOUSSARD.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

LIVE AND SUCCESS, Madame marine cayol, 736 route d'arnand, 74210 DOUSSARD.

curve revolution

Marque verbale.

Classe n° 41 : formation ;

Classe n° 44 : services de médecine alternative ; services de salons de beauté.

Classes de produits ou services : 41, 44.

BOPI de publication antérieure : 2022-44

Publication JOPF antérieure : N° 96 NS du 24/11/2022

N° National : 22 4 903 910

Dépôt du : 11 OCTOBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Monsieur Grégory GULLI, Agissant pour le compte de "GULLIG", Société en cours de formation, Restey, 33760 Escoussans.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

CMC Avocats, Madame Conny KNEPPER, 70 Cours d'Alsace-et-Lorraine, 33000 BORDEAUX.

TOUCAN

Marque verbale.

Classe n° 6 : Poulies métalliques pour tyrolienne ; Poulies métalliques autres que pour machines ; Mousquetons métalliques ; anneaux métalliques* / bagues métalliques ; attaches de sécurité à serrage métalliques ; quincaillerie ; quincaillerie métallique ; câbles métalliques non électriques ; chaînes de sûreté ; chaînes métalliques ; charnières métalliques ; constructions en acier ; constructions métalliques ; constructions transportables métalliques ; crochets [quincaillerie métallique] ; filins d'acier ; fils d'acier ; fils d'aluminium ; fils métalliques ; liens métalliques ; loquets métalliques ; matériaux de construction métalliques ; tendeurs de bandes métalliques [étriers de tension] ; tuyauteries métalliques ; Matériaux et éléments métalliques de construction ; bandes de métaux communs ; enrouleurs métalliques pour câbles non électriques ; enrouleurs métalliques pour rallonges de câbles électriques ;

Classe n° 7 : Machines-outils et outils mécaniques ; appareils de levage ; arbres à manivelle ; dynamos ; élévateurs ; Poulies d'entraînement ; Poulies de courroie ; Poulies [parties de machines] ;

Classe n° 9 : Appareils et équipements de secours / appareils et équipements de sauvetage ; appareils électriques de contrôle ; appareils électriques de mesure ; appareils et instruments de pesage ; appareils pour l'enregistrement des distances ; appareils pour la mesure des distances / diastimètres ; avertisseurs acoustiques ; cadenas électroniques ; détecteurs ; dispositifs de protection personnelle contre les accidents ; filets de protection contre les accidents ; filets de sauvetage ; indicateurs de vitesse ; vêtements et chaussure de sécurité ; casques de protection ; masques de protection non à usage médical ; Appareils et instruments photographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de sauvetage et d'enseignement ;

Classe n° 28 : Tyroliennes à usage récréatif ; Poulies d'exercice physique ; Jeux ; articles de sport ;

Classe n° 35 : Services de vente en gros ou au détail de poulies métalliques pour tyrolienne, de poulies métalliques autres que pour machines, d'équipements d'escalade, d'assureurs, de mousquetons métalliques, de coinces, d'anneaux métalliques / bagues métalliques,

d'attaches de sécurité à serrage métalliques, de quincaillerie, de quincaillerie métallique, de câbles métalliques non électriques, de chaînes de sûreté, de chaînes métalliques, de charnières métalliques, de constructions en acier, de constructions métalliques, de constructions transportables métalliques, de crochets [quincaillerie métallique], de filins d'acier, de fils d'acier, de fils d'aluminium, de fils métalliques, de liens métalliques, de loquets métalliques, de matériaux de construction métalliques, de tendeurs de bandes métalliques [étriers de tension], de tuyauteries métalliques, de matériaux et éléments métalliques de construction, de bandes de métaux communs, d'enrouleurs métalliques pour câbles non électriques, de machines-outils, d'outils mécaniques, d'appareils de levage, d'arbres à manivelle, de dynamos, d'élévateurs, d'appareils et équipements de secours / appareils et équipements de sauvetage, d'appareils électriques de contrôle, d'appareils électriques de mesure, d'appareils et instruments de pesage, d'appareils pour l'enregistrement des distances, d'appareils pour la mesure des distances / diastimètres, d'avertisseurs acoustiques, de cadenas électroniques, de détecteurs, de dispositifs de protection personnelle contre les accidents, de filets de protection contre les accidents, de filets de sauvetage, d'indicateurs de vitesse, de régulateurs de vitesse, d'enrouleurs métalliques pour rallonges de câbles électriques, de vêtements et chaussure de sécurité, de casques de protection, de masques de protection non à usage médical, d'appareils et instruments photographiques, optiques, de pesage, de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de sauvetage et d'enseignement, de poulies d'entraînement, de poulies de courroie, de poulies [parties de machines], de tyroliennes à usage récréatif, de poulies d'exercice physique, de jeux, d'articles de sport ;

Classe n° 41 : Information en matière de fourniture de descentes en tyrolienne à des fins de divertissement ; formation ; divertissement ; activités sportives ; informations en matière de divertissement ; informations en matière de formation ; mise à disposition d'installations de loisirs.

Classes de produits ou services : 6, 7, 9, 28, 35, 41.

BOPI de publication antérieure : 2022-44

Publication JOPF antérieure : N° 96 NS du 24/11/2022

N° National : 22 4 904 666

Dépôt du : 13 OCTOBRE 2022

à :92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

PARI MUTUEL URBAIN, Groupement d'intérêt économique, 2 Rue du Professeur Florian Delbarre, 75015 Paris.

N° SIREN : 775671258.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

REGIMBEAU, Monsieur Nicolas DEMILLY, 20 Rue de Chazelles, 75847 Paris.



Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Description de la marque : Couleur(s) de la marque :
Hex : #cfff51 ; #fefce7 ; #27323d.

Classe n° 9 : Logiciels pour la diffusion en mode continu de contenus audiovisuels et multimédias par le biais d'internet et de réseaux de communication mondiaux ; logiciels téléchargeables de réalité virtuelle, de réalité augmentée et de réalité étendue ; logiciels téléchargeables pour la gestion et le stockage de devises numériques, virtuelles et cryptographiques sous forme de portefeuille ; logiciel informatique téléchargeable et interface de programmation d'applications (API) pour permettre aux utilisateurs d'accéder, de maintenir, de stocker, d'afficher, d'acheter, de vendre et d'échanger des actifs virtuels et numériques, des oeuvres d'art, des objets de collection, des jetons non fongibles (NFT) et leurs attributs ; logiciel téléchargeable et interface de programmation d'applications (API) pour l'envoi, la réception, l'acceptation, l'achat, la vente, le stockage, la transmission, le négoce et l'échange de monnaie numérique, de monnaie virtuelle, de crypto-monnaie, d'actifs numériques, d'actifs incorporés via la technologie de la chaîne de blocs (blockchain), d'actifs numérisés, de jetons numériques et de jetons de crypto-monnaie ; biens virtuels téléchargeables, à savoir jetons non fongibles (NFT) ; jetons non fongibles (NFT) incorporés sur la chaîne de blocs (blockchain) et séries d'objets de collection de ces jetons non fongibles ; médias numériques, à savoir des objets de collection numérique, des jetons numériques, des jetons non fongibles (NFT), des crypto-monnaies et de l'art numérique ; médias numériques téléchargeables, à savoir des objets de

collection numérique créés à l'aide d'une technologie logicielle basée sur la chaîne de blocs (blockchain) et sur les contrats intelligents ; programmes informatiques proposant des biens virtuels téléchargeables ; biens virtuels téléchargeables à savoir programmes informatiques proposant des chevaux, des vêtements de sport, des figurines, des badges, des médailles, à utiliser en ligne et dans des mondes virtuels en ligne ; logiciel informatique téléchargeable pour la création, la production et la modification de dessins et de personnages numériques animés et non animés, d'avatars, de superpositions numériques pour l'accès et l'utilisation dans des environnements en ligne, des environnements virtuels et des environnements à réalité étendue (métavers) ;

Classe n° 35 : Publicité, y compris promotion de produits et services de tiers par le biais d'accords de parrainage, de contrats de licence se rapportant à des courses hippiques et de jetons non fongibles (NFT) pouvant être intégrés et exploités au sein d'environnement virtuel à réalité étendue (métavers) ; organisation de promotions utilisant des supports audiovisuels et virtuels à réalité étendue ; services de vente au détail en ligne, services de vente au détail par correspondance, services de vente au détail dans des environnements virtuels à réalité étendue (métavers) de supports de produits des chevaux, des vêtements de sport, des figurines, des badges, des médailles, tous ces supports de produits pouvant faire l'objet d'un jeton non fongible (NFT) ; services de fourniture d'une place de marché en ligne pour les acheteurs, les vendeurs et les négociants d'actifs virtuels et numériques, d'objets de collection, de jetons non fongibles (NFT), de monnaie numérique, de monnaie virtuelle, de crypto-monnaie, de jetons numériques, de jetons cryptographiques ; services de fourniture d'un site web présentant un marché en ligne pour l'achat, la vente et l'échange de biens virtuels et numériques avec d'autres utilisateurs ;

Classe n° 36 : Services de transactions financières impliquant la monnaie numérique, la monnaie virtuelle, la crypto-monnaie, les jetons numériques, et les jetons cryptographiques ; services financiers, à savoir la fourniture d'une monnaie numérique et d'un jeton numérique de valeur à utiliser par les membres d'une communauté en ligne via un réseau informatique mondial ; émission de jetons numériques ; émission de jetons de valeur non fongibles (NFT) utilisés avec la technologie de la chaîne de blocs (blockchain) ; services de négociation et d'échange de crypto-monnaies présentant la technologie chaîne de blocs (blockchain) ; traitement des paiements en crypto-monnaies ; fourniture d'informations financières dans le domaine de la monnaie numérique, de la monnaie virtuelle, de la crypto-monnaie, des jetons numériques, des jetons de crypto-monnaies et des jetons non fongibles (NFT) ;

Classe n° 41 : Organisation de paris dans le domaine hippique ; enregistrement de paris dans le domaine hippique ; services de génération automatique d'un numéro lors de la prise de paris dans le domaine hippique (services de jeux d'argent) ; organisation de paris sur les courses de chevaux ; enregistrement de paris sur les courses de chevaux ; services de génération automatique d'un numéro lors de la prise de paris sur les courses de chevaux (services de jeux d'argent) ; fourniture d'information relatives aux courses hippiques ; activités sportives et culturelles y compris activité de fabrication de biens virtuels numériques et de jetons non fongibles (NFT) ; fourniture en ligne et au sein d'environnement virtuel à réalité étendue (métavers) de divertissement, à savoir organisation de courses hippiques réelles ou virtuelles ; services de divertissement, à savoir diffusion en ligne de courses hippiques ; services de divertissement, à savoir la fourniture de biens virtuels en ligne à savoir des chevaux, des vêtements de sport, des figurines, des badges, des médailles, non téléchargeables, pouvant faire l'objet d'attributs de jetons non fongibles (NFT) et à utiliser au sein d'environnement virtuel à réalité étendue (métavers) créés pour leur utilisation ; services de jeux de réalité virtuelle fournis en ligne à partir d'un réseau informatique ; mise à disposition de jeux sur Internet ; mise à disposition de divertissement en ligne sous forme de courses hippiques virtuelles ;

Classe n° 42 : Conception et développement de logiciel informatique pour la création, la production et la modification de dessins et de personnages numériques animés et non animés, d'avatars, de superpositions numériques pour l'accès et l'utilisation dans des environnements en ligne, des environnements virtuels en ligne et des environnements virtuels à réalité étendue (métavers) ; conception et développement de logiciel pour la réalité virtuelle, la réalité augmentée et la réalité étendue ; conception et développement de logiciel pour permettre aux utilisateurs de faire l'expérience de la visualisation, de la manipulation et de l'immersion en réalité virtuelle et en réalité augmentée (réalité étendue) ; conception et développement de logiciel pour permettre aux utilisateurs d'accéder, de maintenir, de stocker, d'afficher, d'acheter, de vendre et de négocier des actifs virtuels et numériques, des objets de collection et des jetons non fongibles (NFT) ; conception et développement de logiciel non téléchargeable permettant d'envoyer, de recevoir, d'accepter, d'acheter, de vendre, de stocker, de transmettre, de négocier et d'échanger des devises numériques, des devises virtuelles, des crypto-monnaies, des actifs numériques et chaîne de blocs (blockchain), des actifs numérisés, des jetons numériques et des jetons crypto ; plateforme en tant que service (PaaS) comportant des plateformes logicielles informatiques pour fournir un accès aux crypto-monnaies, aux crypto-arts et aux jetons d'application ; authentification et certification de données relatives aux crypto-monnaies et aux jetons non fongibles (NFT) via la technologie de la chaîne de blocs

(blockchain) ; authentification de données dans le domaine des objets de collection et de l'art à l'aide de la technologie chaîne de blocs (blockchain) ; authentification de données dans le domaine des jetons non fongibles (NFT) à l'aide de la technologie chaîne de blocs (blockchain) ; stockage électronique de crypto-monnaies pour autrui ; services de stockage de données électronique ; fourniture d'un site web pour le stockage électronique de jetons non fongibles (NFT) ; fourniture de services d'authentification des utilisateurs utilisant une technologie logicielle basée sur la chaîne de blocs (blockchain) à destination des transactions de crypto-monnaies et des enchères de jetons non fongibles (NFT) ; conception et fourniture d'une plateforme en ligne pour faciliter les transactions de crypto-monnaies et de jetons non fongibles (NFT) ;

Classe n° 45 : Certification de documents juridiques attestant de l'authenticité d'un certificat y compris concernant les certificats d'authenticité numériques relatifs aux jetons non fongibles (NFT) incorporés sur la chaîne de blocs (blockchain) ; tous ces services ayant vocation à être exploités dans la réalité, la réalité numérique et la réalité étendue (métavers).

Classes de produits ou services : 9, 35, 36, 41, 42, 45.

BOPI de publication antérieure : 2022-45

Publication JOPF antérieure : N° 99 NS du 07/12/2022

N° National : 22 4 906 297

Dépôt du : 18 OCTOBRE 2022

à :92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

VOLTAIRE, Société par actions simplifiée, 179 BOULEVARD DE LA LIBERTÉ, 59800 LILLE.

N° SIREN : 482765476.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

SCAN Avocats, Madame Sandra CABANNE, 51 bis rue de Miromesnil, 75008 PARIS-8E-ARRONDISSEMENT.



Marque figurative.

Classe n° 9 : Applications logicielles informatiques téléchargeables en matière de droit du travail et droit de la sécurité sociale ; applications téléchargeables pour dispositifs mobiles en matière de droit du travail et droit de la sécurité sociale ; publications électroniques téléchargeables dans le domaine du droit du travail et droit de la sécurité sociale ;

Classe n° 16 : Produits imprimés en papier, publications, livres, brochures, supports de formation. L'ensemble des produits susvisés en rapport avec les domaines juridique et de conseil aux entreprises et aux particuliers ;

Classe n° 35 : Aide aux entreprises dans la direction et la gestion de leurs affaires, en rapport avec les domaines juridique et de conseil aux entreprises et aux particuliers ;

Classe n° 38 : Diffusion multimédia par le biais d'internet et d'autres réseaux de communication ; transmission électronique de données et contenu d'actualités en matière de droit du travail et du droit de la sécurité sociale par le biais d'internet et d'autres réseaux de télécommunications et de communications sans fil ;

Classe n° 41 : Formation, organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès, séminaires et symposiums, dans les domaines juridiques et de conseil aux entreprises et aux particuliers ; organisation et conduite d'ateliers de formation professionnelle, dans les domaines juridiques et de conseil aux entreprises et aux particuliers ; Services d'éducation à savoir, fourniture d'une application proposant des lettres d'information, informations et actualités en matière de droit du travail et droit de la sécurité sociale ; mise à disposition d'informations dans le domaine de l'éducation, à avoir en droit du travail et droit de la sécurité sociale, par le biais de sites Web et d'applications informatiques ; services de bulletins d'actualités en matière de droit du travail et droit de la sécurité sociale ; Services de conseil, d'assistance et d'information relatifs à tous les services précités ;

Classe n° 42 : Fourniture d'utilisation temporaire de logiciels non téléchargeables permettant le partage de contenus d'actualités en matière de droit du travail et de la sécurité sociale entre utilisateurs ;

Classe n° 45 : Fourniture de services juridiques aux entreprises et aux particuliers ; services de conseil, d'assistance et d'information en matière juridique, représentation et assistance en justice, arbitrage, conciliation, transaction, formalités juridiques et judiciaires, les services précités étant dispensés par des avocats. Fourniture d'informations et de documents sur l'internet, des intranets et d'autres réseaux informatiques concernant des services juridiques et des services d'informations juridiques.

Classes de produits ou services : 9, 16, 35, 38, 41, 42, 45.

BOPI de publication antérieure : 2022-45

Publication JOPF antérieure : N° 99 NS du 07/12/2022

N° National : 22 4 906 299

Dépôt du : 18 OCTOBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

VOLTAIRE, Société par actions simplifiée, 179 BOULEVARD DE LA LIBERTÉ, 59800 LILLE.

N° SIREN : 482765476.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

SCAN Avocats, Madame Sandra CABANNE, 51 bis rue de Miromesnil, 75008 PARIS-8E-ARRONDISSEMENT.

**Marque figurative.**

Classe n° 9 : Applications logicielles informatiques téléchargeables en matière de droit du travail et droit de la sécurité sociale ; applications téléchargeables pour dispositifs mobiles en matière de droit du travail et droit de la sécurité sociale ; publications électroniques téléchargeables dans le domaine du droit du travail et droit de la sécurité sociale ;

Classe n° 16 : Produits imprimés en papier, publications, livres, brochures, supports de formation. L'ensemble des produits susvisés en rapport avec les domaines juridique et de conseil aux entreprises et aux particuliers ;

Classe n° 35 : Aide aux entreprises dans la direction et la gestion de leurs affaires, en rapport avec les domaines juridique et de conseil aux entreprises et aux particuliers ;

Classe n° 38 : Diffusion multimédia par le biais d'internet et d'autres réseaux de communication ; transmission électronique de données et contenu d'actualités en matière de droit du travail et du droit de la sécurité sociale par le biais d'internet et d'autres réseaux de télécommunications et de communications sans fil ;

Classe n° 41 : Formation, organisation et conduite de colloques, conférences ou congrès, séminaires et symposiums, dans les domaines juridiques et de conseil aux entreprises et aux particuliers ; organisation et conduite d'ateliers de formation professionnelle, dans les domaines juridiques et de conseil aux entreprises et aux particuliers ; Services d'éducation à savoir, fourniture d'une application proposant des lettres d'information, informations et actualités en matière de droit du travail et droit de la sécurité sociale ; mise à disposition d'informations dans le domaine de l'éducation, à avoir en droit du travail et droit de la sécurité sociale, par le biais de sites Web et d'applications informatiques ; services de bulletins d'actualités en matière de droit du travail et droit de la sécurité sociale ; Services de conseil, d'assistance et d'information relatifs à tous les services précités ;

Classe n° 42 : Fourniture d'utilisation temporaire de logiciels non téléchargeables permettant le partage de contenus d'actualités en matière de droit du travail et de la sécurité sociale entre utilisateurs ;

Classe n° 45 : Fourniture de services juridiques aux entreprises et aux particuliers ; services de conseil, d'assistance et d'information en matière juridique, représentation et assistance en justice, arbitrage, conciliation, transaction, formalités juridiques et judiciaires, les services précités étant dispensés par des avocats. Fourniture d'informations et de documents sur l'internet, des intranets et d'autres réseaux informatiques concernant des services juridiques et des services d'informations juridiques.

Classes de produits ou services : 9, 16, 35, 38, 41, 42, 45.

BOPI de publication antérieure : 2022-45

Publication JOPF antérieure : N° 99 NS du 07/12/2022

N° National : 22 4 906 300

Dépôt du : 18 OCTOBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

BUZZMAN, Société par actions simplifiée, 126A rue La Fayette, 75010 Paris.

N° SIREN : 492589270.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

TAYLOR WESSING, Monsieur Marc SCHULER, 69 avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008 Paris.

HAPPY NEXT HOLIDAYS

Marque verbale.

Classe n° 35 : Publicité ; Promotion de services de tiers via la distribution de coupons et de cartes de réductions ainsi qu'informations commerciales portant sur des affaires exclusives ; fourniture d'informations comparatives de tarifs en rapport avec les domaines suivants: voyages, prix de billets d'avion, location d'automobiles, service de navettes, services de restauration (alimentation), activités de divertissement et hébergement temporaire ; fourniture, stockage et récupération d'informations commerciales ; services de fidélisation de la clientèle et services de clubs de clients à des fins commerciales, promotionnelles et/ou publicitaires ; Promotion des ventes par l'intermédiaire de programme de fidélisation de la clientèle ; administration de programmes de fidélisation de consommateurs ; organisation et gestion d'opérations commerciales de fidélisation de clientèle ; organisation, gestion, exploitation et supervision d'un programme de fidélité ; services d'administration de programmes de fidélisation à base de remises ou d'incitations ; services administratifs de cartes de fidélité ; services de programmes de fidélité ; services de programmes de fidélisation de la clientèle proposant des primes sous forme de réductions et d'offres ; programmes de récompenses de la fidélité de clients, à savoir, organisation et animation de programmes de primes d'encouragement visant à promouvoir des services en rapport avec les domaines suivants: voyageant, prix de billets d'avion, location d'automobiles, service de navettes, services de restauration (alimentation), hébergement temporaire et divertissements ; administration d'un programme de réduction afin de permettre à des participants d'obtenir des réductions sur des services en rapport avec les domaines suivants: voyageant, prix de billets d'avion, location d'automobiles, service de navettes, services de restauration (alimentation), hébergement temporaire et divertissements ; services par abonnement, pour des tiers, en rapport avec les domaines suivants: voyageant, prix de billets d'avion, location d'automobiles, service de navettes, services de restauration (alimentation), hébergement temporaire et divertissements ; exploitation et supervision de programmes de fidélisation ; gestion de la fidélisation de clientèle, de bonifications et de promotions ; conduite de programmes d'encouragement, de primes et de fidélité à des fins publicitaires et de promotion commerciale ; services de comparaison de prix ; étude de marché ; sondage d'opinion ; Administration de programmes de primes d'encouragement pour la promotion de la vente des produits et services de tiers ; services de conseillers et gestion d'affaires commerciales en rapport avec les domaines suivants: voyages et planification de voyages et exploitation d'entreprises liées au voyage, prix de billets d'avion, location d'automobiles, service de navettes, services de restauration

(alimentation), hébergement temporaire et divertissements ; conseils aux consommateurs, services de publipostage ; diffusion de matériel publicitaire (tracts, imprimés, échantillons, prospectus) ; publicité en rapport avec les domaines suivants: voyageant, prix de billets d'avion, location d'automobiles, service de navettes, services de restauration (alimentation), hébergement temporaire et divertissements ; analyse et traitement en ligne de prix de revient ainsi que gestion de stocks en rapport avec les domaines suivants: accueil, service de navettes, services de restauration (alimentation), location d'automobiles, industries liées aux prix de billets d'avion, au voyage et au divertissement ; organisation de concours à buts commerciaux et promotionnels, y compris les services précités via un réseau informatique de communication ; réalisation d'évaluations et d'estimations commerciales ainsi que résumé d'évaluations commerciales dans le domaine des voyages ; fourniture d'informations commerciales en matière de logement, à savoir mise à disposition des critiques d'utilisateurs à des fins commerciales ou publicitaires et estimations commerciales en matière de logements temporaires par l'utilisation d'étoiles et autres ; réalisation d'évaluations commerciales, mise à disposition de classements d'utilisateurs à des fins commerciales et publicitaires, analyse et compilation d'évaluations commerciales, analyse et mise à disposition de classements d'utilisateurs à des fins commerciales et publicitaires en rapport avec les domaines suivants : logement temporaire ;

Classe n° 36 : Emission de coupons de valeur dans le cadre de programmes de fidélisation de la clientèle ; émission de chèques-cadeaux échangeables contre des produits ou services ; émission de chèques-cadeaux ; émission de chèques cadeaux de paiement ; parrainage financier ;

Classe n° 38 : Services de télécommunication ;

Classe n° 39 : Services d'agences de voyages ; réservation de places de transport ; organisation de voyages ; services de billets de voyage ; services de conseils en matière de voyages ; services d'informations électroniques concernant les voyages ; fourniture d'informations relatives aux excursions et voyages ; fourniture d'informations sur internet concernant des voyages ; fourniture d'informations sur les voyages ; réservation de places de voyage ; réservation de billets de voyage ; services d'une agence de réservation en matière de voyages ; services de réservation de voyages touristiques ; services d'informations par ordinateur concernant les voyages ; services de réservations de voyages informatisés ; services concernant des voyages et des visites touristiques ; services d'agences pour l'organisation de voyages ; gestion d'agences de voyages ; services de tour-opérateur pour la réservation de voyages ; services d'organisation de voyages ;

fourniture d'informations sur les transports de touristes et les voyages ; fourniture de renseignements en matière de voyages ; services d'information concernant les voyages, les tarifs, les horaires et les moyens de transport ; stockage physique de données et documents stockés sous forme électronique ; organisation de voyages sur des banques de données informatiques ou sur l'internet et fourniture de renseignements en matière de voyages ; information en matière de voyage ; services d'agences de voyages pour l'organisation de voyages ; informations en matière de voyages ; planification de voyages ; réservations pour les voyages ; réservation de voyages ; services d'organisation de voyages ; réservation de tickets de voyage et de transport ; services de réservation de billets pour des voyages ; agences d'organisation de voyages et agences de voyages ; organisation de transports dans le cadre de circuits touristiques ; services de navettes [transport de voyageurs] ; services de réservation de voyages et de transport ; fourniture de services de réservation de voyages par le biais de services en ligne ; fourniture de services en ligne proposant des informations et commentaires en matière de voyages ; fourniture d'accès à des informations au moyen d'un réseau informatique ; gestion d'agences de voyage et touristiques ; fourniture de renseignements en matière de voyages par le biais d'un réseau informatique mondial ; informations sur les voyages fournies en ligne à partir d'une base de données informatique ; informations en matière de voyages accessibles par le biais d'un téléphone mobile utilisant une technologie de protocole d'application sans fil ; consultation, recherche et conseils pour les services précités ;

Classe n° 43 : Réservation de logements temporaires ; services d'une agence pour la réservation d'hébergements temporaires ; assistance en matière d'hébergement temporaire ; fourniture de services d'informations concernant l'hébergement temporaire ; services d'information et fourniture de commentaires en rapport avec les domaines suivants: logement temporaire ; services d'agences de voyage pour la réservation de logements temporaires ; agences de voyages, à savoir fourniture d'informations et de réservations pour hébergements temporaires par téléphone, ordinateur et par le biais de réseaux de communication électroniques ; fourniture de services d'hôtels et logements pour des tiers, à savoir, fourniture et relais d'informations, y compris informations en matière de paiements de réservations, en rapport avec des réservations de logements temporaires et la fourniture d'avis concernant des hébergements temporaires par téléphone, télécopieur, courrier, messagerie [courrier ou marchandises] ou sur des réseaux informatiques et des réseaux de communication mondiaux ; informations relatives aux logements temporaires fournies en ligne à partir d'une base de données informatique ; informations relatives aux logements temporaires accessibles par le biais d'un téléphone mobile utilisant une technologie de

protocole d'application sans fil ; services d'informations électroniques en matière d'hébergement temporaire ; services de réservation de restaurants ; fourniture d'informations concernant les bars et restaurants.

Classes de produits ou services : 35, 36, 38, 39, 43.

BOPI de publication antérieure : 2022-45

Publication JOPF antérieure : N° 99 NS du 07/12/2022

N° National : 22 4 906 937

Dépôt du : 20 OCTOBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

ESTELLE INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée, 395 bis rue du Général de Gaulle ZI La Pilaterie, 59700 MARCQ EN BAROEUL.

N° SIREN : 479236713.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

PLASSERAUD IP, Madame Bérénice DEJARDINS, 66 rue de la Chaussée d'Antin, 75440 PARIS.

LAURA VITA

Marque verbale.

Classe n° 3 : Cosmétiques ; produits cosmétiques pour les soins et l'embellissement de la peau, du visage et du corps ; Cosmétiques pour cils et pour les sourcils ; produits de maquillage ; produits de démaquillage ; crayons à usage cosmétique ; crayons pour les lèvres ; crayons pour les sourcils ; crayons pour les yeux ; mascara ; eyeliner ; ombre à paupière ; fards ; fonds de teint et produits correcteurs de teint ; poudres pour le maquillage ; rouges à lèvres ; brillants à lèvres ; produits pour le soin des lèvres ; vernis et laques pour les ongles ; savons ; lotions, solutions, laits, émulsions, huiles, crèmes, poudres et gels, tous à usage cosmétique ; laits de toilette ; masques de beauté et préparations cosmétiques pour faire ceux-ci ; produits de maquillage, y compris des yeux, du visage, des lèvres, des ongles ; astringents à usage cosmétique ; lotions, crèmes et masques hydratants à usage cosmétique ; masques de beauté ; serviettes et lingettes imprégnées de produits cosmétiques ou démaquillants ; produits cosmétiques pour les soins de la peau ; produits cosmétiques pour les soins des contours des yeux ; produits cosmétiques pour corriger les imperfections ; produits pour les soins des ongles ; produits de toilette ; huiles de toilette ;

préparations savonneuses et/ou cosmétiques pour le bain ; crèmes, lotions, produits et poudres (cosmétiques) pour le soin du visage et du corps ; crèmes antirides ; dépilatoires ; shampoings ; lotions, crèmes et gels pour les cheveux ; produits démêlants pour cheveux ; produits cosmétiques pour cheveux ; préparations cosmétiques pour l'amincissement ; parfumerie ; parfums ; produits de parfumerie ; eau de Cologne ; eaux de toilette ; huiles essentielles à usage personnel ; eaux de parfums ; extraits de parfum ; parfums d'ambiance ; bases de parfums ; extraits de fleurs (parfumerie) ; encens ; pots-pourris odorants ; eaux de senteur ; déodorants pour le corps ; savons désodorisants ;

Classe n° 35 : Conseils en marketing ; conseils commerciaux et en affaires commerciales ; conseils en organisation commerciale et en vente ; conseils en matière de techniques de vente et de programmes de vente ; démonstration de marchandises ; présentation de produits sur des supports de communication, à des fins de vente au détail ; promotion des ventes pour des tiers ; Mise à disposition d'espaces de vente en ligne pour acheteurs et vendeurs de produits et services ; services de vente en gros et au détail de cosmétiques, produits cosmétiques pour les soins et l'embellissement de la peau, du visage et du corps, cosmétiques pour cils et pour les sourcils, produits de maquillage, produits de démaquillage, crayons à usage cosmétique, crayons pour les lèvres, crayons pour les sourcils, crayons pour les yeux, mascara, eyeliner, ombre à paupière, fards, fonds de teint et produits correcteurs de teint, poudres pour le maquillage, rouges à lèvres, brillants à lèvres, produits pour le soin des lèvres, vernis et laques pour les ongles, savons, lotions, solutions, laits, émulsions, huiles, crèmes, poudres et gels, tous à usage cosmétique, laits de toilette, masques de beauté et préparations cosmétiques pour faire ceux-ci, produits de maquillage, y compris des yeux, du visage, des lèvres, des ongles, astringents à usage cosmétique, lotions, crèmes et masques hydratants à usage cosmétique, masques de beauté, serviettes et lingettes imprégnées de produits cosmétiques ou démaquillants, produits cosmétiques pour les soins de la peau, produits cosmétiques pour les soins des contours des yeux, produits cosmétiques pour corriger les imperfections, produits pour les soins des ongles, produits de toilette, huiles de toilette, préparations savonneuses et/ou cosmétiques pour le bain, crèmes, lotions, produits et poudres (cosmétiques) pour le soin du visage et du corps, crèmes antirides, dépilatoires, shampoings, lotions, crèmes et gels pour les cheveux, produits démêlants pour cheveux, produits cosmétiques pour cheveux, préparations cosmétiques pour l'amincissement, parfumerie, parfums, produits de parfumerie, eau de Cologne, eaux de toilette, huiles essentielles à usage personnel, eaux de parfums, extraits de parfum, parfums d'ambiance, bases de parfums, extraits de fleurs (parfumerie), encens, pots-pourris odorants, eaux de senteur, déodorants pour le

corps , savons désodorisants ; services de vente au détail dans des magasins spécialisés, dans des stands, dans des corners spécialisés, par l'intermédiaire d'un site Internet, d'une application mobile ou de toute autre forme de média électronique de communication de cosmétiques, produits cosmétiques pour les soins et l'embellissement de la peau, du visage et du corps, cosmétiques pour cils et pour les sourcils, produits de maquillage, produits de démaquillage, crayons à usage cosmétique, crayons pour les lèvres, crayons pour les sourcils, crayons pour les yeux, mascara, eyeliner , ombre à paupière , fards , fonds de teint et produits correcteurs de teint , poudres pour le maquillage , rouges à lèvres , brillants à lèvres , produits pour le soin des lèvres , vernis et laques pour les ongles , savons , lotions, solutions, laits, émulsions, huiles, crèmes, poudres et gels, tous à usage cosmétique , laits de toilette , masques de beauté et préparations cosmétiques pour faire ceux-ci , produits de maquillage, y compris des yeux, du visage, des lèvres, des ongles , astringents à usage cosmétique , lotions, crèmes et masques hydratants à usage cosmétique , masques de beauté , serviettes et lingettes imprégnées de produits cosmétiques ou démaquillants , produits cosmétiques pour les soins de la peau , produits cosmétiques pour les soins des contours des yeux, produits cosmétiques pour corriger les imperfections, produits pour les soins des ongles, produits de toilette, huiles de toilette, préparations savonneuses et/ou cosmétiques pour le bain , crèmes, lotions, produits et poudres (cosmétiques) pour le soin du visage et du corps , crèmes antirides , dépilatoires , shampooings , lotions, crèmes et gels pour les cheveux , produits démêlants pour cheveux , produits cosmétiques pour cheveux , préparations cosmétiques pour l'amincissement , parfumerie , parfums , produits de parfumerie , eau de Cologne , eaux de toilette , huiles essentielles à usage personnel , eaux de parfums , extraits de parfum , parfums d'ambiance , bases de parfums , extraits de fleurs (parfumerie) , encens , pots-pourris odorants , eaux de senteur, déodorants pour le corps , savons désodorisants ; regroupement (à l'exception de leur transport) pour le compte de tiers de cosmétiques, produits cosmétiques pour les soins et l'embellissement de la peau, du visage et du corps, cosmétiques pour cils et pour les sourcils, produits de maquillage, produits de démaquillage, crayons à usage cosmétique, crayons pour les lèvres, crayons pour les sourcils, crayons pour les yeux, mascara, eyeliner , ombre à paupière , fards , fonds de teint et produits correcteurs de teint , poudres pour le maquillage , rouges à lèvres , brillants à lèvres , produits pour le soin des lèvres , vernis et laques pour les ongles , savons , lotions, solutions, laits, émulsions, huiles, crèmes, poudres et gels, tous à usage cosmétique , laits de toilette , masques de beauté et préparations cosmétiques pour faire ceux-ci , produits de maquillage, y compris des yeux, du visage, des lèvres, des ongles , astringents à usage cosmétique , lotions, crèmes et

masques hydratants à usage cosmétique , masques de beauté , serviettes et lingettes imprégnées de produits cosmétiques ou démaquillants , produits cosmétiques pour les soins de la peau , produits cosmétiques pour les soins des contours des yeux , produits cosmétiques pour corriger les imperfections , produits pour les soins des ongles , produits de toilette , huiles de toilette, préparations savonneuses et/ou cosmétiques pour le bain , crèmes, lotions, produits et poudres (cosmétiques) pour le soin du visage et du corps , crèmes antirides , dépilatoires , shampooings , lotions, crèmes et gels pour les cheveux , produits démêlants pour cheveux , produits cosmétiques pour cheveux , préparations cosmétiques pour l'amincissement , parfumerie , parfums , produits de parfumerie , eau de Cologne , eaux de toilette , huiles essentielles à usage personnel , eaux de parfums , extraits de parfum , parfums d'ambiance , bases de parfums , extraits de fleurs (parfumerie) , encens , pots-pourris odorants , eaux de senteur , déodorants pour le corps , savons désodorisants, dans des magasins spécialisés, dans des stands, dans des corners spécialisés, par l'intermédiaire d'un site Internet, d'une application mobile ou sur tout autre forme de media électronique de communication ; services de vente au détail de biens protégés par des fichiers numériques téléchargeables authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) à savoir cosmétiques, produits cosmétiques pour les soins et l'embellissement de la peau, du visage et du corps, cosmétiques pour cils et pour les sourcils, produits de maquillage, produits de démaquillage, crayons à usage cosmétique, crayons pour les lèvres, crayons pour les sourcils, crayons pour les yeux, mascara, eyeliner , ombre à paupière , fards , fonds de teint et produits correcteurs de teint , poudres pour le maquillage , rouges à lèvres , brillants à lèvres , produits pour le soin des lèvres , vernis et laques pour les ongles , savons , lotions, solutions, laits, émulsions, huiles, crèmes, poudres et gels, tous à usage cosmétique , laits de toilette , masques de beauté et préparations cosmétiques pour faire ceux-ci , produits de maquillage, y compris des yeux, du visage, des lèvres, des ongles , astringents à usage cosmétique , lotions, crèmes et masques hydratants à usage cosmétique , masques de beauté , serviettes et lingettes imprégnées de produits cosmétiques ou démaquillants , produits cosmétiques pour les soins de la peau , produits cosmétiques pour les soins des contours des yeux , produits cosmétiques pour corriger les imperfections , produits pour les soins des ongles , produits de toilette , huiles de toilette, préparations savonneuses et/ou cosmétiques pour le bain , crèmes, lotions, produits et poudres (cosmétiques) pour le soin du visage et du corps , crèmes antirides , dépilatoires , shampooings , lotions, crèmes et gels pour les cheveux , produits démêlants pour cheveux , produits cosmétiques pour cheveux , préparations cosmétiques pour l'amincissement , parfumerie , parfums , produits de parfumerie , eau de Cologne , eaux de toilette , huiles essentielles à usage

personnel , eaux de parfums , extraits de parfum , parfums d'ambiance , bases de parfums , extraits de fleurs (parfumerie) , encens , pots-pourris odorants , eaux de senteur , déodorants pour le corps , savons désodorisants.

Classes de produits ou services : 3, 35.

BOPI de publication antérieure : 2022-46

Publication JOPF antérieure : N° 99 NS du 07/12/2022

N° National : 22 4 908 129

Dépôt du : 25 OCTOBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

GEST ON LINE, Société par actions simplifiée, ZAC des Roquassiers, 151 RUE de la forge, 13300 SALON-DE-PROVENCE.

N° SIREN : 430033068.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

GEST ON LINE, Monsieur Ludovic ASPA, ZAC des Roquassiers, 151 RUE de la forge, 13300 SALON-DE-PROVENCE.

FullAudit

Marque verbale.

Classe n° 9 : appareils cinématographiques ; appareils d'enregistrement d'images ; appareils de reproduction d'images ; appareils de transmission d'images ; appareils et instruments de pesage ; appareils et instruments de signalisation ; appareils et instruments de vérification (contrôle) ; appareils et instruments géodésiques ; appareils et instruments nautiques ; appareils et instruments optiques ; appareils et instruments photographiques ; appareils et instruments pour l'enseignement ; Appareils et instruments scientifiques ; appareils pour la reproduction du son ; appareils pour la transmission du son ; appareils pour le diagnostic non à usage médical ; appareils pour l'enregistrement du son ; articles de lunetterie ; batteries électriques ; batteries pour cigarettes électroniques ; bornes de recharge pour véhicules électriques ; caisses enregistreuses ; cartes à mémoire ou à microprocesseur ; casques de réalité virtuelle ; combinaisons de plongée ; détecteurs ; dispositifs de protection personnelle contre les accidents ; équipements de traitement de données ; étuis à lunettes ;

extincteurs ; fils électriques ; gants de plongée ; instruments et appareils de mesure ; liseuses électroniques ; logiciels de jeux ; logiciels (programmes enregistrés) ; lunettes 3d ; lunettes (optique) ; machines à calculer ; masques de plongée ; mécanismes pour appareils à prépaiement ; montres intelligentes ; ordinateurs ; ordiphones [smartphones] ; périphériques d'ordinateurs ; porte-monnaies électroniques téléchargeables ; relais électriques ; sacs conçues pour ordinateurs portables ; supports d'enregistrement numériques ; tablettes électroniques ; vêtements de protection contre les accidents, les radiations et le feu ;

Classe n° 35 : administration commerciale ; comptabilité ; conseils en communication (publicité) ; conseils en communication (relations publiques) ; conseils en organisation et direction des affaires ; diffusion de matériel publicitaire ; gestion des affaires commerciales ; location d'espaces publicitaires ; location de temps publicitaire sur tout moyen de communication ; optimisation du trafic pour sites internet ; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité ; portage salarial ; publication de textes publicitaires ; Publicité ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; relations publiques ; services d'abonnement à des journaux (pour des tiers) ; services d'abonnement à des services de télécommunications pour des tiers ; services de bureaux de placement ; services de gestion informatisée de fichiers ; services de photocopie ; services d'intermédiation commerciale ;

Classe n° 41 : activités sportives et culturelles ; divertissement ; Éducation ; formation ; location de décors de spectacles ; mise à disposition de films, non téléchargeables, par le biais de services de vidéo à la demande ; mise à disposition d'informations en matière de divertissement ; mise à disposition d'informations en matière d'éducation ; mise à disposition d'installations de loisirs ; organisation de concours (éducation ou divertissement) ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; organisation et conduite de colloques ; organisation et conduite de conférences ; organisation et conduite de congrès ; prêt de livres ; production de films cinématographiques ; publication de livres ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ; recyclage professionnel ; réservation de places de spectacles ; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique ; services de jeux d'argent ; services de photographie ;

Classe n° 42 : analyse de systèmes informatiques ; architecture ; authentification d'oeuvres d'art ; conception de logiciels ; conception de systèmes informatiques ; conception d'ordinateurs pour des tiers ; conduite d'études de projets techniques ; conseils en technologie de l'information ; contrôle technique de véhicules automobiles ; décoration intérieure ; développement de logiciels ; développement d'ordinateurs ; élaboration

(conception) de logiciels ; Evaluations techniques concernant la conception (travaux d'ingénieurs) ; hébergement de serveurs ; informatique en nuage ; installation de logiciels ; location de logiciels ; logiciels en tant que service (SaaS) ; maintenance de logiciels ; mise à jour de logiciels ; numérisation de documents ; programmation pour ordinateurs ; recherche et développement de nouveaux produits pour des tiers ; recherches scientifiques ; recherches technologiques ; services de conception d'art graphique ; services de conseillers en matière de conception et de développement de matériel informatique ; stockage électronique de données ; stylisme (esthétique industrielle).

Classes de produits ou services : 9, 35, 41, 42.

BOPI de publication antérieure : 2022-46

Publication JOPF antérieure : N° 99 NS du 07/12/2022

N° National : 22 4 908 135

Dépôt du : 25 OCTOBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

GEST ON LINE, Société par actions simplifiée, ZAC des Roquassiers, 151 RUE de la forge, 13300 SALON-DE-PROVENCE.

N° SIREN : 430033068.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

GEST ON LINE, Monsieur Ludovic ASPA, ZAC des Roquassiers, 151 RUE de la forge, 13300 SALON-DE-PROVENCE.

Gerer.com

Marque verbale.

Classe n° 35 : administration commerciale ; audits d'entreprises (analyses commerciales) ; comptabilité ; conseils en communication (publicité) ; conseils en communication (relations publiques) ; conseils en organisation et direction des affaires ; diffusion de matériel publicitaire ; gestion des affaires commerciales ; location d'espaces publicitaires ; location de temps publicitaire sur tout moyen de communication ; optimisation du trafic pour sites internet ; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité ; portage salarial ; publication de textes publicitaires ; Publicité ; publicité en ligne sur un réseau informatique ;

relations publiques ; services d'abonnement à des journaux (pour des tiers) ; services d'abonnement à des services de télécommunications pour des tiers ; services de bureaux de placement ; services de gestion informatisée de fichiers ; services de photocopie ; services d'intermédiation commerciale ;

Classe n° 42 : analyse de systèmes informatiques ; architecture ; audits en matière d'énergie ; authentification d'oeuvres d'art ; conception de logiciels ; conception de systèmes informatiques ; conception d'ordinateurs pour des tiers ; conduite d'études de projets techniques ; conseils en technologie de l'information ; contrôle technique de véhicules automobiles ; décoration intérieure ; développement de logiciels ; développement d'ordinateurs ; élaboration (conception) de logiciels ; Evaluations techniques concernant la conception (travaux d'ingénieurs) ; hébergement de serveurs ; informatique en nuage ; installation de logiciels ; location de logiciels ; logiciels en tant que service (SaaS) ; maintenance de logiciels ; mise à jour de logiciels ; numérisation de documents ; programmation pour ordinateurs ; recherche et développement de nouveaux produits pour des tiers ; recherches scientifiques ; recherches technologiques ; services de conception d'art graphique ; services de conseillers en matière de conception et de développement de matériel informatique ; stockage électronique de données ; stylisme (esthétique industrielle).

Classes de produits ou services : 35, 42.

BOPI de publication antérieure : 2022-46

Publication JOPF antérieure : N° 99 NS du 07/12/2022

N° National : 22 4 908 277

Dépôt du : 25 OCTOBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

FEDERATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, Association loi 1901, 5 Rue Masseran, 75007 Paris.

N° SIREN : 429351208.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

ALAIN BENSOUSSAN SELAS, Madame Anne-Sophie CANTREAU, 58 Boulevard Gouvion Saint-Cyr, 75017 Paris.



IMPACT by CAISSE D'EPARGNE

Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Classe n° 9 : Publications électroniques téléchargeables ; bibliothèques électroniques [bases de données] ; bases de données électroniques ;

Classe n° 16 : Publications ; prospectus ;

Classe n° 35 : Service de promotion des acteurs investis dans la résolution des problématiques sociales et sociétales ; services d'organisation de campagnes publicitaires visant à sensibiliser le public aux problématiques sociales et sociétales ; services d'études, d'analyses et de statistiques économiques dans le domaine de la gestion et de l'administration des affaires ; services de consultants dans le domaine de la gestion et de l'administration des affaires ; gestion, organisation et coordination des relations entre des établissements bancaires et financiers et les sociétaires [services d'experts en gestion d'affaires] ; conseils en matière de gestion et de direction des affaires d'un réseau d'établissements bancaires et financiers ; conseils destinés à des établissements bancaires et financiers en matière de financement de projets d'économie locale et sociale et de missions d'intérêt général ; conseils et assistance pour la définition des orientations stratégiques nationales en matière de gestion et de direction des affaires d'un réseau d'établissements bancaires et financiers ; services de promotion des valeurs et du modèle sociétal des établissements bancaires et financiers ;

Classe n° 36 : Assurances ; affaires financières ; affaires bancaires ; financement de projets orientés vers la résolution des problématiques sociales et sociétales ;

Classe n° 41 : Mise à disposition d'informations en matière de gestion et de direction des affaires ; émissions radiophoniques, télévisées, webradio, diffusées sur les réseaux sociaux dédiées aux problématiques sociales et sociétales ; organisation et tenue de conférences, d'ateliers, de séminaires dans le domaine des problématiques sociales et sociétales ; formations dans le domaine des problématiques sociales et sociétales ;

Classe n° 42 : Recherches, compilation et systématisation d'informations sur les problématiques sociales et sociétales et les acteurs investis dans la

résolution des problématiques sociales et sociétales [services de recherche].

Classes de produits ou services : 9, 16, 35, 36, 41, 42.

BOPI de publication antérieure : 2022-46

Publication JOPF antérieure : N° 99 NS du 07/12/2022

N° National : 22 4 908 286

Dépôt du : 25 OCTOBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

FEDERATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, Association loi 1901, 5 Rue Masseran, 75007 Paris.

N° SIREN : 429351208.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

ALAIN BENSOUSSAN SELAS, Madame Anne-Sophie CANTREAU, 58 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 Paris.



IMPACTS by CAISSE D'EPARGNE

Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Classe n° 9 : Publications électroniques téléchargeables ; bibliothèques électroniques ; bases de données électroniques ;

Classe n° 16 : Publications ; prospectus ;

Classe n° 35 : Service de promotion des acteurs investis dans la résolution des problématiques sociales et sociétales ; services d'organisation de campagnes publicitaires visant à sensibiliser le public aux problématiques sociales et sociétales ; services d'études, d'analyses et de statistiques dans le domaine des problématiques sociales et sociétales ; services de consultants dans le domaine des problématiques sociales et sociétales ; recherches, compilation et systématisation d'informations sur les problématiques sociales et sociétales et les acteurs investis dans la résolution des problématiques sociales et sociétales ; gestion, organisation et coordination des relations entre des établissements bancaires et financiers et les sociétaires ;

conseils sur les orientations sociales d'un réseau d'établissements bancaires et financiers ; conseils destinés à des établissements bancaires et financiers en matière de financement de projets d'économie locale et sociale et de missions d'intérêt général ; conseils et assistance pour la définition des orientations nationales en matière de politiques sociales dans un réseau d'établissements bancaires et financiers ; services de promotion des valeurs et du modèle sociétal des établissements bancaires et financiers ;

Classe n° 36 : Assurances ; affaires financières ; affaires bancaires ; financement de projets orientés vers la résolution des problématiques sociales et sociétales ;

Classe n° 41 : Mise à disposition d'informations en matière de problématiques sociales et sociétales ; émissions radiophoniques, télévisées, webradio, diffusées sur les réseaux sociaux dédiées aux problématiques sociales et sociétales ; organisation et tenue de conférences, d'ateliers, de séminaires dans le domaine des problématiques sociales et sociétales ; formations dans le domaine des problématiques sociales et sociétales ; organisation et tenue d'expositions à des fins de sensibilisation aux problématiques sociales et sociétales.

Classes de produits ou services : 9, 16, 35, 36, 41.

BOPI de publication antérieure : 2022-46

Publication JOPF antérieure : N° 99 NS du 07/12/2022

N° National : 22 4 908 295

Dépôt du : 25 OCTOBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

FEDERATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE,
Association loi 1901, 5 rue Masseran, 75007 Paris.
N° SIREN : 429351208.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

ALAIN BENSOUSSAN SELAS, Madame Anne-Sophie
CANTREAU, 58 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017
Paris.



IMPACT by CE

Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Classe n° 9 : Publications électroniques téléchargeables ; bibliothèques électroniques ; bases de données électroniques ; ;

Classe n° 16 : Publications ; prospectus ;

Classe n° 35 : Service de promotion des acteurs investis dans la résolution des problématiques sociales et sociétales ; services d'organisation de campagnes publicitaires visant à sensibiliser le public aux problématiques sociales et sociétales ; services d'études, d'analyses et de statistiques dans le domaine des problématiques sociales et sociétales ; services de consultants dans le domaine des problématiques sociales et sociétales ; recherches, compilation et systématisation d'informations sur les problématiques sociales et sociétales et les acteurs investis dans la résolution des problématiques sociales et sociétales ; gestion, organisation et coordination des relations entre des établissements bancaires et financiers et les sociétales ; conseils sur les orientations sociales d'un réseau d'établissements bancaires et financiers ; conseils destinés à des établissements bancaires et financiers en matière de financement de projets d'économie locale et sociale et de missions d'intérêt général ; conseils et assistance pour la définition des orientations nationales en matière de politiques sociales dans un réseau d'établissements bancaires et financiers ; services de promotion des valeurs et du modèle sociétal des établissements bancaires et financiers ;

Classe n° 36 : Assurances ; affaires financières ; affaires bancaires ; financement de projets orientés vers la résolution des problématiques sociales et sociétales ;

Classe n° 41 : Mise à disposition d'informations en matière de problématiques sociales et sociétales ; émissions radiophoniques, télévisées, webradio, diffusées sur les réseaux sociaux dédiées aux problématiques sociales et sociétales ; organisation et tenue de

conférences, d'ateliers, de séminaires dans le domaine des problématiques sociales et sociétales ; formations dans le domaine des problématiques sociales et sociétales ; organisation et tenue d'expositions à des fins de sensibilisation aux problématiques sociales et sociétales.

Classes de produits ou services : 9, 16, 35, 36, 41.

BOPI de publication antérieure : 2022-46

Publication JOPF antérieure : N° 99 NS du 07/12/2022

N° National : 22 4 908 301

Dépôt du : 25 OCTOBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

FEDERATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE,
Association loi 1901, 5 Rue Masseran, 75007 Paris.

N° SIREN : 429351208.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

ALAIN BENSOUSSAN SELAS, Madame Anne-Sophie
CANTREAU, 58 Boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017
Paris.



IMPACTS by CE

Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Classe n° 9 : Publications électroniques téléchargeables ; bibliothèques électroniques [bases de données] ; bases de données électroniques ; ;

Classe n° 16 : Publications ; prospectus ;

Classe n° 35 : Service de promotion des acteurs investis dans la résolution des problématiques sociales et sociétales ; services d'organisation de campagnes

publicitaires visant à sensibiliser le public aux problématiques sociales et sociétales ; services d'études, d'analyses et de statistiques économiques dans le domaine de la gestion et de l'administration des affaires ; services de consultants dans le domaine de la gestion et de l'administration des affaires ; gestion, organisation et coordination des relations entre des établissements bancaires et financiers et les sociétaires [services d'experts en gestion d'affaires] ; conseils en matière de gestion et de direction des affaires d'un réseau d'établissements bancaires et financiers ; conseils destinés à des établissements bancaires et financiers en matière de financement de projets d'économie locale et sociale et de missions d'intérêt général ; conseils et assistance pour la définition des orientations stratégiques nationales en matière de gestion et de direction des affaires d'un réseau d'établissements bancaires et financiers ; services de promotion des valeurs et du modèle sociétal des établissements bancaires et financiers ;

Classe n° 36 : Assurances ; affaires financières ; affaires bancaires ; financement de projets orientés vers la résolution des problématiques sociales et sociétales ;

Classe n° 41 : Mise à disposition d'informations en matière de gestion et de direction des affaires ; émissions radiophoniques, télévisées, webradio, diffusées sur les réseaux sociaux dédiées aux problématiques sociales et sociétales ; organisation et tenue de conférences, d'ateliers, de séminaires dans le domaine des problématiques sociales et sociétales ; formations dans le domaine des problématiques sociales et sociétales ; ;

Classe n° 42 : Recherches, compilation et systématisation d'informations sur les problématiques sociales et sociétales et les acteurs investis dans la résolution des problématiques sociales et sociétales [services de recherche].

Classes de produits ou services : 9, 16, 35, 36, 41, 42.

BOPI de publication antérieure : 2022-46

Publication JOPF antérieure : N° 99 NS du 07/12/2022

N° National : 22 4 908 908

Dépôt du : 27 OCTOBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

CITEO, Société Anonyme, 50 BOULEVARD
HAUSSMANN, 75009 PARIS.

N° SIREN : 388380073.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :
INLEX IP EXPERTISE, Monsieur Franck SOUTOUL, 60
rue Pierre Charron, 75008 Paris.

COTREP

Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Classe n° 40 : Services d'information, de conseils et d'assistance aux entreprises en matière de collecte, de tri et de recyclabilité des emballages ou composants d'emballages plastiques notamment dans les domaines techniques, économiques et environnementaux ; Services d'information, de conseils et d'assistance aux entreprises en matière de collecte, tri, régénération et utilisation de matériaux issus du plastique recyclé ; Services d'information, de conseils et d'assistance aux entreprises en matière de valorisation des emballages plastiques ;

Classe n° 41 : Education et formation via l'organisation et la conduite, y compris en ligne, de conférences, congrès, colloques, séminaires, webinars, y compris via l'utilisation de technologies de réalité virtuelle et augmentée, dans le domaine de l'eco-conception, de la collecte, du tri, de la régénération, de l'utilisation, la valorisation, de l'élimination et de la recyclabilité des emballages ou composants d'emballages plastiques et autres matériaux issus du recyclage ; Production de vidéos ayant pour objet l'eco-conception, la collecte, le tri, la régénération, l'utilisation, la valorisation, l'élimination et la recyclabilité des emballages ou composants d'emballages plastiques et autres matériaux issus du recyclage ; Publication de livres, textes pédagogiques, articles scientifiques et périodiques y compris par voie électronique dans le domaine de l'eco-conception, de la collecte, du tri, de la régénération, de l'utilisation, la valorisation, de l'élimination et de la recyclabilité des emballages ou composants d'emballages plastiques et autres matériaux issus du recyclage ;

Classe n° 42 : Essai, analyse, évaluation sur la recyclabilité opérationnelle d'emballages et composants d'emballages plastiques ; Analyse et évaluation de la conception et du développement d'emballages et composants d'emballages plastiques ; Réalisation de tests de tri, de régénération et de recyclage d'emballages ou composants d'emballages plastiques ; Développement et test de méthodes en matière de recyclabilité d'emballages et composants d'emballages ; Services de recherche et d'études scientifiques et techniques sur la recyclabilité des emballages ou composants d'emballages plastiques, leur collecte et leur tri ; Etudes de projets techniques ; Rédaction d'avis d'experts, de guide et documents techniques en rapport avec la recyclabilité des

emballages ou composants d'emballages plastiques ; Rédaction de protocole de tests permettant d'évaluer la recyclabilité d'un emballage ; Consultations professionnelles dans le domaine de la collecte, du tri et du recyclage des emballages ou composant d'emballages plastiques ; Conseils en matière de conception et développement d'emballages ou composants d'emballages plastiques recyclables, et notamment leur marquage ; Fourniture d'informations en matière d'impact environnemental des emballages ; Services d'informations sur la recherche scientifique et technologique et le développement de nouveaux emballages plastiques écologiques et recyclables ; Conseils et analyses en matière de cycle de vie des emballages et d'éco-conception ; Assistance technique en matière de programmes de recherche et de développement pour la collecte, le tri, la valorisation et le recyclage des emballages plastiques ; Mise à disposition d'informations et de résultats en matière de recherches scientifiques sur la recyclabilité des emballages ou composants d'emballages plastiques, à partir d'une base de données consultable en ligne et d'un site internet ; Services de certification en matière de recyclabilité des emballages ;

Classe n° 45 : Services de conseils en réglementation et conseils juridiques dans les domaines de la collecte, du tri, du recyclage et de la valorisation des emballages plastiques ; Consultation sur la protection de l'environnement ; Consultation en matière de conformité avec les textes réglementaires et normatifs en matière d'environnement, de gestion d'emballages et de déchets d'emballages.

Classes de produits ou services : 40, 41, 42, 45.

BOPI de publication antérieure : 2022-46

Publication JOPF antérieure : N° 99 NS du 07/12/2022

N° National : 22 4 908 917

Dépôt du : 27 OCTOBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

LABORATOIRE TERRAVITA, SAS, 70 Rue de la Tramontane, 13090 Aix-en-Provence.

N° SIREN : 453749608.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Coblence Avocats, Madame Mélanie Erber, 62 Avenue Marceau, 75008 Paris.

EIYO

Marque verbale.

Classe n° 3 : Savons, savonnettes, savons de toilette, savons liquides, savons désodorisants ; pains de savons surgras ; produits de parfumerie, parfums ; eaux de toilette ; eau de Cologne ; eau de senteur ; bases pour parfums ; huiles essentielles, huiles de toilettes, huiles d'amande ; cosmétiques ; produits de beauté et de soins du corps ; toniques et lotions capillaires ; dentifrices ; shampooings ; gels, mousses, baumes et produits sous la forme d'aérosol pour le coiffage et le soin des cheveux ; produits de soins personnels à savoir, produits nettoyants pour la peau et le corps ; produits non médicinaux pour le bain sous forme de sels, huiles et solutions de trempage ; solutions de trempage sous la forme de comprimés (cosmétique) ; ; gels de bain, gels douche ; crèmes de douche ; gels douche pour le corps ; bains moussants ; huiles, lotions et crèmes pour le corps et la peau ; baumes pour le corps, baumes aromatiques pour le corps ; produits non médicinaux pour le traitement, le soin, le nettoyage, l'adoucissement, la revitalisation et la relaxation des pieds, des mains, du corps, de la peau et des ongles ; produits de toilette non médicinaux ; masques de beauté ; déodorants ; déodorants pour pieds ; crèmes déodorantes, gels, lotions, poudres, talc et sprays à usage cosmétique ; lingettes imbibées de cosmétiques pour le visage ; lingettes humides pour la toilette et à usage cosmétique ; serviettes, lingettes ou disques nettoyants préhumectés ou imprégnés pour la toilette ; lotions capillaires ; dépilatoires ; cire à épiler ; produits de rasage ; savon à barbe ; mousse à raser ; produits après-rasage ; crèmes et lotions solaires ; préparations cosmétiques pour favoriser le bronzage de la peau ; préparations cosmétiques auto-bronzantes ; décolorants pour les cheveux ; teintures pour la barbe ; teintures pour cheveux ; crèmes ou gels pour fixer la coiffure ; laques pour les cheveux ; brillantine ; produits de maquillage ; fonds de teint ; produits de démaquillage ; rouge à lèvres ; mascaras pour cils ; mascaras pour cheveux ; vernis à ongles ; produits pour le démaquillage des ongles ; fards à joues ; poudres pour le maquillage ; ombres à paupières ; crayons pour les yeux ; crayons pour les sourcils ; crayons pour les joues ; ongles postiches ; cils postiches ; adhésifs (matières collantes) et motifs décoratifs à usage cosmétique ; tatouages temporaires à usage cosmétique ;

Classe n° 5 : Produits pharmaceutiques, médicinaux et hygiéniques ; produits hygiéniques pour la médecine ; crèmes, gels, lotions, huiles, baumes, poudres, talc et vaporisateurs médicinaux pour les pieds, les mains, le corps et la peau ; produits médicinaux, sanitaires ou désinfectants pour le traitement des pieds, des mains, du corps et de la peau ; savons médicinaux ou désinfectants

sous forme de tablettes ; savons médicamenteux, lotions médicamenteuses pour les cheveux ; préparations pharmaceutiques et médicales pour le traitement, le soin, le nettoyage, l'apaisement, la désinfection, la revitalisation et la relaxation des pieds, de la peau et des cheveux ; préparations chimiques à usage médical ou pharmaceutique ; liquides médicinaux de massage ; produits de toilette médicinaux ; produits désinfectants, produits antiseptiques ; substances fongicides ; matériaux contenant ou imprégnés de produits antifongiques ; compléments alimentaires, sous forme solide ou liquide ; compléments alimentaires médicamenteux ; compléments alimentaires autres qu'à usage médical ; compléments alimentaires à usage diététique ; compléments alimentaires et diététiques pour le sport et l'amélioration des performances ; compléments alimentaires à usage cosmétique ; préparations médicales ; aliments et substances diététiques à usage médical ; préparations d'hygiène à usage médical ; compléments alimentaires sous forme de vitamines et de minéraux ; compléments diététiques et nutritionnels ; compléments nutritionnels à base d'herbes ; compléments vitaminés ; suppléments alimentaires minéraux ; boissons nutritionnelles à préparation instantanée de substitution aux repas ; aliments diététiques à usage médical ; aliments et boissons diététiques à usage médical ; boissons diététiques à usage médical ; diététiques (substances -) à usage médical ; compléments diététiques pour sportifs, substances diététiques à usage médical ; boissons vitaminées ; aliments médicinaux pour sportifs ; préparations pour faire des boissons à usage médical ;

Classe n° 8 : Appareils électriques pour le soin des mains et des pieds, à savoir nécessaires de manucure et de pédicure électriques ; polissoires électriques pour ongles et durillons ; outils à main électrique pour éliminer la peau durcie ; outils à main électrique pour exfolier la peau ; coupe-ongles et limes à ongles [électriques ou non électriques] ; limes pour les pieds et les mains ; limes de polissage ; ciseaux ; brucelles ; bâtonnets de palissandre ; instruments, équipements et appareils pour le soin des pieds, des mains et de la peau, dispositifs électroniques utilisés pour éliminer les peaux mortes ; dispositifs électroniques utilisés pour exfolier la peau ; limes à ongles électroniques ; supports pour les produits précités ; conteneurs de rangement conçus pour des outils manuels de soins corporels et de beauté ; étuis de manucure ; blocs abrasifs ; parties, pièces de rechange pour tous les produits précités ; grilles et têtes de rasoirs ; rasoirs et machines électriques pour couper les cheveux, lames de rasoirs, étuis pour rasoirs, nécessaire de rasage ; tondeuses à usage personnel, ainsi qu'étuis et supports pour ces appareils ; pièces de ces appareils, en particulier feuilles de cisaillement et blocs affûtoirs pour rasoirs électriques ; appareils dépilatoires ; pinces à épiler électriques ; pinces à épiler ; pinces à ongles ; pinces pour recourber les cils ; trousse de pédicure ; trousse de manucure ;

Classe n° 10 : Appareils et instruments chirurgicaux, médicaux, orthopédiques, orthoptiques, podologiques, pour le soin des pieds ; appareils et instruments médicaux assistés par ordinateur ; appareils de contrôle et de surveillance de la santé ; appareils électriques de soins esthétiques et médicaux ; appareils, dispositifs et instruments émettant des rayonnements infrarouges et ultraviolets à usage médical ; instruments, installations, tubes et appareils à rayons X à usage médical ; instruments, équipements et appareils pour l'hygiène, produits orthopédiques pour le traitement et le soin des pieds et de la peau ; articles orthopédiques ; masseurs pour les pieds et les mains ; appareils et instruments thérapeutiques de massage et/ou pour le bain ; appareils de massage, en particulier à usage cosmétique et esthétique ; appareils d'acupression et leurs éléments ; appareils d'électrostimulation pour le corps et les muscles à usage médical ; lasers pour traitements médicaux et cosmétiques du visage et de la peau ; appareils de rajeunissement cutané, à savoir systèmes laser portables composés d'un laser de poche à utiliser dans le cadre de traitements cosmétiques, médicaux et dermatologiques du visage et de la peau ;

Classe n° 21 : Ustensiles cosmétiques ; ustensiles de toilette ; applicateurs pour cosmétiques ; peignes et éponges ; pinceaux de maquillage ; ustensiles ou nécessaires de toilette ; tampons à nettoyer ; porte-savon ; plumeaux ; fil dentaire ; éponge pour le maquillage ; éponges abrasives pour la peau ; appareils pour le démaquillage ; brosses ; brosses à cheveux ; brosses à cils ; brosses à sourcils ; brosses à ongles ; brosses de toilette ; matériaux pour la brosse ; flacons ; vaporisateurs à parfum ; fleurs de douche en maille de nylon pour nettoyer le corps ; appareils de désodorisation à usage personnel ; distributeur de savon ;

Classe n° 29 : Viande, poisson, volaille et gibier ; extraits de viande ; fruits et légumes conservés, congelés, séchés et cuits ; gelées, confitures, compotes ; oeufs, lait et produits laitiers ; huiles et graisses comestibles ; graisses alimentaires ; beurre ; charcuterie ; salaisons ; crustacés (non vivants) ; conserves de viande ou de poisson ; fromages ; boissons lactées où le lait prédomine ; extraits d'algues à usage alimentaire ; graines de soja conservées à usage alimentaire ; compléments alimentaires, diététiques à base des produits précités ; compléments diététiques, alimentaires à usage non médical à base de viande, de poisson, de lait, de fruits, de légumes ; boissons à base de produits laitiers ; lait en poudre aromatisé pour la préparation de boissons ;

Classe n° 30 : Préparations instantanées pour boissons nutritionnelles à base de glucides utilisées comme substituts de repas ; aromates pour boissons autres que les huiles essentielles ; arômes alimentaires (autres que les huiles essentielles) ; substances aromatisantes pour la préparation de milk-shakes ; Aromatisants à base de

fruits ; Assaisonnements ; poudres acidulées [confiserie] ; bonbons ; confiseries allégées en sucre ; barres de céréales hyperprotéinées ; produits céréaliers sous forme de barres ; céréales préparées pour la consommation humaine ; barres énergétiques à base de céréales ; barres de céréales et barres énergétiques ;

Classe n° 32 : Eaux minérales et gazeuse ; sirops et autres préparations pour faire des boissons ; limonades ; nectars de fruit ; sodas ; apéritifs sans alcool ; sirops, poudres et autres préparations pour faire des boissons ; boissons diététiques et de régime non à usage médical ; boissons énergétiques non à usage médical ; boissons isotoniques ; boissons pour sportifs ; boissons aromatisées aux fruits.

Classes de produits ou services : 3, 5, 8, 10, 21, 29, 30, 32.

BOPI de publication antérieure : 2022-50

Publication JOPF antérieure : N° 1 NS du 04/01/2023

N° National : 22 4 910 187

Dépôt du : 18 NOVEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

perla création, Agissant pour le compte de "perla création", Société en cours de formation, 1 Rue de Sault, 38000 Grenoble.

N° SIREN : 921251559.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Madame bochra aifa, 6 allée d'anjou, 38130 échirolles.



Perla
Création

FRANCE

Marque figurative.

Classe n° 14 : bijouterie ; Joaillerie ; métaux précieux et leurs alliages ; objets d'art en métaux précieux ; coffrets à bijoux ; médailles : tous ces produits sont d'origine française ou fabriqués en France.

Classes de produits ou services : 14.

BOPI de publication antérieure : 2022-48

Publication JOPF antérieure : N° 106 NS du 21/12/2022

N° National : 22 4 911 593

Dépôt du : 8 NOVEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Monsieur Maurice TESORINI, 87 avenue Charles Caqueray, 06540 Saint Martin Vésubie.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Cabinet HAUTIER, Madame Mélina AVANES-ACOPIAN, 20, Rue de la Liberté, 06000 NICE.

Les 3 maisons du dieu d'Abraham

Marque verbale.

Classe n° 14 : Métaux précieux et leurs alliages et produits en ces matières ou en plaqué non compris dans d'autres classes, à savoir colliers, broches, bracelets, statues, bagues, boucles d'oreilles, figurines, sculptures, montres ; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses ; horlogerie et instruments chronométriques ;

Classe n° 41 : Education ; services culturels ; activités culturelles ; organisation d'événements à des fins éducatives et culturelles ; cours de formation concernant des sujets religieux ; services d'enseignement en matière de développement religieux ; services d'enseignement en rapport avec le développement spirituel ; prêts de livres ; publication de livres ; édition en ligne de livres et de périodiques ; édition en ligne de revues spécialisées et livres électroniques ; organisation de conférences ; organisation de congrès et conférences à des fins culturelles et éducatives ; organisation et conduite de colloques ;

Classe n° 45 : Services religieux ; fourniture d'informations concernant la religion ; conseils en matière spirituelle ; orientation spirituelle.

Classes de produits ou services : 14, 41, 45.

BOPI de publication antérieure : 2022-48

Publication JOPF antérieure : N° 106 NS du 21/12/2022

N° National : 22 4 911 595

Dépôt du : 8 NOVEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Monsieur Maurice TESORINI, 87 avenue Charles Caqueray, 06450 Saint Martin Vésubie.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Cabinet HAUTIER, Madame Mélina AVANES-ACOPIAN, 20, Rue de la Liberté, 06000 NICE.

Les 3 religions du dieu d'Abraham

Marque verbale.

Classe n° 14 : Métaux précieux et leurs alliages et produits en ces matières ou en plaqué non compris dans d'autres classes, à savoir colliers, broches, bracelets, statues, bagues, boucles d'oreilles, figurines, sculptures, montres ; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses ; horlogerie et instruments chronométriques ;

Classe n° 41 : Education ; services culturels ; activités culturelles ; organisation d'événements à des fins éducatives et culturelles ; cours de formation concernant des sujets religieux ; services d'enseignement en matière de développement religieux ; services d'enseignement en rapport avec le développement spirituel ; prêts de livres ; publication de livres ; édition en ligne de livres et de périodiques ; édition en ligne de revues spécialisées et livres électroniques ; organisation de conférences ; organisation de congrès et conférences à des fins culturelles et éducatives ; organisation et conduite de colloques ;

Classe n° 45 : Services religieux ; fourniture d'informations concernant la religion ; conseils en matière spirituelle ; orientation spirituelle.

Classes de produits ou services : 14, 41, 45.

BOPI de publication antérieure : 2022-48

Publication JOPF antérieure : N° 106 NS du 21/12/2022

N° National : 22 4 911 597

Dépôt du : 8 NOVEMBRE 2022

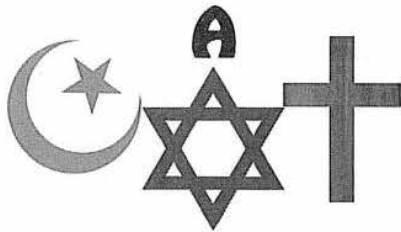
à :92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Monsieur Maurice TESORINI, 87 avenue Charles Caqueray, 06450 Saint Martin Vésubie.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Cabinet HAUTIER, Madame Méлина AVANES-ACOPIAN, 20, Rue de la Liberté, 06000 NICE.



Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Description de la marque : Couleur(s) de la marque : Vert : pantone 363C - Bleu : pantone 2728C - Marron : pantone 731C.

Classe n° 14 : Métaux précieux et leurs alliages et produits en ces matières ou en plaqué non compris dans d'autres classes, à savoir colliers, broches, bracelets, statues, bagues, boucles d'oreilles, figurines, sculptures, montres ; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses ; horlogerie et instruments chronométriques ;

Classe n° 41 : Education ; services culturels ; activités culturelles ; organisation d'événements à des fins éducatives et culturelles ; cours de formation concernant des sujets religieux ; services d'enseignement en matière de développement religieux ; services d'enseignement en rapport avec le développement spirituel ; prêts de livres ; publication de livres ; édition en ligne de livres et de périodiques ; édition en ligne de revues spécialisées et livres électroniques ; organisation de conférences ; organisation de congrès et conférences à des fins

culturelles et éducatives ; organisation et conduite de colloques ;

Classe n° 45 : Services religieux ; fourniture d'informations concernant la religion ; conseils en matière spirituelle ; orientation spirituelle.

Classes de produits ou services : 14, 41, 45.

BOPI de publication antérieure : 2022-48

Publication JOPF antérieure : N° 106 NS du 21/12/2022

N° National : 22 4 911 745

Dépôt du : 8 NOVEMBRE 2022

à :92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

NOT SO DARK, Société par actions simplifiée, 6 Place de la Madeleine, 75008 Paris.

N° SIREN : 821937380.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Cabinet Bouchara - Avocats, Madame Vanessa Bouchara, 17 Rue du Colisée, 75008 Paris.

Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Classe n° 16 : Serviettes de table jetables en papier ; papier à usage alimentaire ; boîtes en papier pour aliments à emporter ; boîtes en carton pour le conditionnement ; sacs en papier ; sacs en papier pour le conditionnement ; sacs en papier pour produits alimentaires ; sacs [enveloppes, pochettes] en papier ou en matières plastiques pour le conditionnement ; sacs et articles pour le conditionnement, l'emballage et le stockage en papier, carton ou matières plastiques ; papier pour produits d'épicerie ; récipients en papier ou en carton pour l'emballage de nourriture ; Adhésifs (matières

collantes) pour la papeterie ; Ruban adhésif ; Rubans adhésifs pour le conditionnement ; rouleaux de papier pour machines de paiement électronique ; produits d'imprimerie ; magazines et publications imprimés ; articles de papeterie ; décalcomanies ; Catalogues ; Menus imprimés ; Cartes pour menus ; Autocollants [articles de papeterie] ; Étiquettes autocollantes ;

Classe n° 29 : Viandes ; viande préparée ; extraits de viande ; mets à base de viande ; conserves de viande ; gibier ; mets à base de gibier ; volaille [viande] ; viande fumée [pastrami] ; mets à base de volaille ; foie ; foie gras ; jambons ; jambonneaux ; jambon sec à l'italienne ; lard ; salaisons ; saucisses ; saucissons ; steaks hachés ; steaks de viande ; steaks végétaux ; caviar ; steaks de poisson ; poisson ; mets à base de poisson ; conserves de poisson ; fruits de mer (non vivants) ; crustacé et mollusque (non vivants) ; saumon fumé ; poisson fumé ; coquillages (non vivants) ; escargots (non vivants) ; charcuterie et salaisons ; jambon ; lardons ; abats ; plats cuisinés entièrement ou principalement à base de viande ; plats cuisinés entièrement ou principalement à base de poisson ; préparations alimentaires, à savoir farces et garnitures à base de viande, volaille et gibier, poisson et fruits de mer, fruits et légumes, fromage, charcuterie et salaisons et/ou oeufs, jambon, boudins ; en-cas et produits pour en-cas à base de viande, de volaille, de gibier, de poisson, de fruits de mers, de soja, de légumes, de fruits, de tofu, de fromage et/ou de fruits à coque ; produits surgelés à base de viande, de volaille, de gibier, de poisson, de fruits de mers, de soja, de légumes, de fruits, de tofu, de fromage et/ou de fruits à coque ; repas préparés et plats prêts à consommer à base de viande, de volaille, de gibier, de poisson, de fruits de mers, de soja, de légumes, de fruits, de tofu, de fromage et/ou de fruits à coque ; plats ou mets préparés ou cuisinés frais, en conserve, congelés ou surgelés, à base de viande, de volaille, de gibier, de poisson, de fruits de mers, de soja, de légumes, de fruits, de tofu, de fromage et/ou de fruits à coque ; produits apéritifs principalement à base de viande, poisson, volaille, crustacés, fruits et légumes, oeuf et lait ; oeufs ; fruits et légumes conservés, pressés, séchés, cuits, congelés ou surgelés ; salades de fruits ; salades de légumes ; fruits conservés dans l'alcool ; légumes secs ; fruits confits ; en-cas à base de fruits ; gelées ; confitures ; compotes ; pulpes de fruits ; marmelades ; lait ; laits aromatisés ; laits végétaux ; produits laitiers ; lait d'avoine ; lait de coco ; lait d'amandes ; lait de riz ; lait déshydraté ; lait de soja ; boissons lactées où le lait prédomine ; boissons à base de lait ; milk-shakes [boissons frappées à base de lait] ; boissons à base de lait contenant du café ; boissons à base de lait contenant des jus de fruits ; boissons à base de lait contenant des fruits ; boissons à base de lait contenant du chocolat ; boissons à base de lait contenant du thé ; boissons à base de soja servant de succédanés du lait ; succédanés de laits pour boissons ; mélanges pour faire des boissons à base de produits laitiers ;

produits laitiers à tartiner ; fromages ; crèmes (produits laitiers) ; crème fraîche ; crème chantilly ; crème fouettée ; yaourts ; boissons à base de yaourt ; beurre ; margarine ; huiles et graisses comestibles ; huile d'olive à usage alimentaire ; huile d'olive extra vierge à usage culinaire ; graines de soja conservées à usage alimentaire ; graines préparées ; graines préparées notamment sésame et pavot ; amandes moulues ; amandes préparées ; noix et noisettes préparées ; noix assaisonnées, noix grillées ; raisins secs ; truffes conservées ; en-cas à base de fruits à coque ; tapenades ; cornichons ; olives conservées ; concentré de tomates ; purée de tomates ; purées de fruits ; purée de légumes ; houmous [pâte de pois chiches] ; pignons de pin préparés ; oignons frits déshydratés ; chips (pommes de terre) ; frites ; consommés ; potages ; soupes ; bouillons ; pommes de terres frites ; pommes de terre sautées ; rösti (galettes frites de pommes de terre râpées) ; pickles ; pâtes à tartiner à base de viande, de poisson, de volaille, de légumes, de fruits, de noix ; pâtes à tartiner végétales ; pâtes à tartiner à base de produits laitiers ; légumes cuits ; légumes séchés ; légumes conservés ; salades préparées ; fruits secs ; préparations pour la fabrication de bouillons ; préparations pour la confection de potages ; jus de légumes à usage culinaire ;

Classe n° 30 : Café ; cappuccino ; café glacé ; boissons à base de café ; boissons à base de café contenant de la crème glacée (affogato) ; thé ; tisanes autres qu'à usage médicinal ; boissons à base de thé et de tisane ; cacao et succédanés du café ; cacao soluble ; Boissons à base de cacao ; chocolat ; boissons à base de chocolat ; boissons chocolatées ; boissons gazeuses [à base de café, cacao ou chocolat] ; pain ; croustons ; biscottes ; brioches ; pain d'épice ; biscuits ; viennoiserie ; pâtisserie ; gâteaux ; gâteaux-éponges ; décorations comestibles pour gâteaux ; pâte d'amande ; puddings ; gaufres ; crêpes (alimentation) ; pain perdu ; beignets ; tartes ; petits fours (pâtisserie) ; muffins ; scones ; crème anglaise ; coulis de fruits ; crèmes pâtisseries ; crèmes brûlées ; crèmes caramel ; crèmes au chocolat ; confiserie ; bonbons ; sucreries ; sucre ; miel ; sirop de mélasse ; caramels ; pâtes à tartiner à base de chocolat ; sirop d'agave ; glace à rafraîchir ; glaces comestibles ; glaces alimentaires ; sorbets (glaces alimentaires) ; entremets glacés ; gâteaux glacés ; confiseries glacées, à savoir, crème glacée, lait glacé, yaourt glacé, confiseries glacées ; produits pour l'apéritif à base de pâte alimentaire ; produits pour l'apéritif à base de pain ; biscuiterie pour l'apéritif ; bretzels ; crackers ; maïs grillé et éclaté [popcorn] ; riz ; tapioca et sagou ; couscous [semoule] ; pâtes alimentaires ; pâtes alimentaires farcies ; pâtés à la viande ; pizzas ; pâte à pizzas ; tourtes ; cakes ; quiches ; tacos ; tortillas ; sandwichs ; friands ; rouleaux de printemps ; sushi ; nouilles ; taboulé ; repas préparés à base de nouilles ; en-cas et produits pour en-cas à base de pâtes alimentaires, de céréales et/ou de riz ; produits surgelés à base de pâtes alimentaires, de céréales et/ou

de riz ; plats préparés (ou cuisinés) et repas prêts à consommer frais, en conserve ou surgelés à base de pâte, de quinoa, de semoule, de tapioca, de céréales, de pâtes alimentaires ou de riz ; levure ; poudre pour faire lever ; sel ; moutarde ; ketchup ; mayonnaise ; vinaigre ; sauces (condiments) ; épices ; assaisonnements ; chutneys [condiments] ; préparations aromatiques à usage alimentaire ; condiments ; herbes potagères conservées [assaisonnements] ; paillettes de maïs ; halvas ; produits pour attendrir la viande à usage domestique ; curry [épice] ; aromates autres que les huiles essentielles ; essences pour l'alimentation (à l'exception des essences éthériques et des huiles essentielles) ; arômes alimentaires de tisanes et/ou de fruits ; arômes de vanille ; sauces à salade ; aliments à base d'avoine ; farine alimentaires et préparations à base de céréales ; produits alimentaires dérivés de céréales transformées et utilisés comme céréales de petit-déjeuner ; gruau d'avoine ; en-cas à base de céréales ; muesli ; barres de céréales ; préparations céréalières destinées ou non à l'apéritif ; sandwiches hamburgers ; burritos ; wrap (sandwich roulé) ; steaks hachés insérés dans des pains briochés, à savoir hamburgers ; condiments, à savoir condiments pour sandwiches ; hot-dog ; cheeseburgers (sandwiches) ; bagels (petits pains) ; croque-monsieur [sandwichs] ; croque-madame [sandwichs] ; panini [sandwichs] ; herbes de Provence culinaires séchées ;

Classe n° 32 : Bières ; eaux minérales ; eaux gazeuses ; Boissons sans alcool ; boissons de fruits ; jus de fruits ; boissons de fruits ou de légumes mixés (smoothies) ; boissons à base de légumes ; jus de légumes ; purées et concentrés de fruits pour la fabrication de boissons ; préparations pour faire des boissons ; poudres utilisées dans la préparation de boissons sans alcool et de boissons à base de fruits ; boissons gazeuses ; cidres sans alcool ; sirops et autres préparations pour faire des boissons non alcoolisées ; limonades ; nectars de fruit ; sodas ; apéritifs sans alcool ; cocktails sans alcool ;

Classe n° 35 : Services de traitement administratif de commande ; traitement électronique de commandes pour des tiers ; services de commande en ligne pour la vente à emporter et la livraison de plats de restaurants et de restaurants à emporter, organisés par le biais de sites Web ; services de commande en ligne et par téléphone dans les domaines de la vente et de la livraison de produits de restauration ; Services de commande en ligne pour le domaine de la vente à emporter et de la livraison de produits de restauration ; services d'administration et de gestion commerciales dans le domaine du transport et de la livraison ; présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail ; promotion des ventes pour des tiers ; services promotionnels, à savoir promotion des services de tiers par le biais du listage de coordonnées et menus de restaurants et restaurants de plats à emporter sur Internet (informations d'affaires et

commerciales) ; informations commerciales par le biais d'applications mobiles ; services de publicité et promotion (publicité) ; services de publicité sur Internet pour des restaurants et restaurants de plats à emporter ; organisation d'événements, d'expositions, de salons, de foires et de spectacles à des fins commerciales, promotionnelles et publicitaires ; organisation de concours culinaires à but commercial ou de publicité ; services d'organisation d'événements et mise en place de tirages au sort à des fins commerciales ou publicitaires ; services d'organisation, d'exploitation et de supervision de programmes d'incitation et de fidélisation de clients ; services d'administration de programmes permettant à des clients d'obtenir des remises sur des services fournis par des restaurants et restaurants de plats à emporter ; services à la clientèle, à savoir services de réponse à des demandes de renseignements commerciaux de clients pour le compte de tiers ; services de distribution de matériel publicitaire ; gestion d'affaires commerciales ; services administratif de cartes de fidélité ; fidélisation de clientèle à des fins commerciales et promotionnelles ; services de programmes de fidélisation de la clientèle et de cartes de fidélité, d'incitation, de bonus, de primes et de récompenses à des fins commerciales et promotionnelles ; mise à disposition d'informations d'affaires et commerciales dans les domaines de la nourriture et des boissons, y compris restaurants et restaurants de plats à emporter ; mise à disposition d'espaces de vente en ligne pour acheteurs et vendeurs de produits et services ; informations commerciales par le biais d'applications mobiles ; informations commerciales par le biais de sites web ; services de vente au détail d'aliments, de produits d'épicerie fine, de boissons ; services de conseils commerciaux dans le domaine de la vente de produits et de la prestation de services ; services d'intermédiation commerciale en matière de contrats d'achat et de vente de produits et services ; mise à disposition d'informations commerciales en ligne en matière de nourriture et boissons ; Services de conseil et consultation en matière d'approvisionnement de produits pour des tiers ;

Classe n° 43 : Services de restauration (alimentation) ; services de restaurants ; services de restauration [nourriture et boissons] pour la fourniture d'aliments ; Services de restauration occasionnelle ; Services de restauration en boîte ; services de restaurants et restaurants de plats à emporter ; Services de restauration rapide ; Services d'aliments et de boissons à emporter ; Mise à disposition d'aliments et de boissons pour des clients dans des restaurants ; services de bars ; restaurants à service rapide et permanent [snack-bars] ; épicerie fine (restaurant) ; services de snack-bars ; services de préparation de nourriture et de boissons ; fourniture de repas pour la consommation immédiate (services de restauration) ; services de plats à emporter (préparation de repas) ; préparation et réservation de repas et de plats à emporter ; élaboration (préparation) de

préparations alimentaires prêtes à l'emploi ; préparation de plats cuisinés, à consommer sur place ou à emporter ; mise à disposition d'aliments et de boissons dans des restaurants et des bars ; restaurants libre-service ; services de fourniture de nourriture et de boissons ; services de traiteurs (restauration) ; services de traiteurs pour événements privés ; Services de traiteurs [aliments et boissons] pour l'approvisionnement en nourriture et boissons ; Services d'approvisionnement en aliments sains sous forme de repas préparés ; services de chefs cuisiniers ; services de réservation pour restaurants et restaurants de plats à emporter ; services de réservation et de pré-réservation de repas et restaurants ; mise à disposition d'informations en ligne concernant des restaurants et restaurants de plats à emporter ; services de conseils en matière de restauration en aliments et en boissons ; services d'un restaurant virtuel proposant une sélection de plats préparés, produits alimentaires et boissons.

Classes de produits ou services : 16, 29, 30, 32, 35, 43.

BOPI de publication antérieure : 2022-48

Publication JOPF antérieure : N° 106 NS du 21/12/2022

N° National : 22 4 911 888

Dépôt du : 9 NOVEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

PROMEDIF, Société par actions simplifiée, Zone Industrielle "Les Grandes Teppes", 74550 Perrignier.
N° SIREN : 797080637.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

FIDAL, Madame Karine ETIENNE, CS 99172, 18 Rue Félix Mangini, 69263 Lyon Cedex 09.

CLIC CLAC LOCK

Marque verbale.

Classe n° 6 : Garnitures métalliques pour meubles, roulettes métalliques pour meubles ; garnitures métalliques pour huisseries ; huisseries métalliques ; cabines de bains métalliques ; bahuts (coffres) métalliques ; blindages ; boîtes et caisses en métaux communs ; cheminées métalliques ; cloisons métalliques ; clôtures métalliques ; corbeilles métalliques ;

quincailleries métalliques ; échelles métalliques ; supports de poubelles métalliques ; paniers métalliques ; plafonds métalliques ; planchers métalliques ; portails métalliques ; réservoirs en métal ; rideaux en métal ; serrures métalliques (autres qu'électriques) ;

Classe n° 20 : Miroirs ; cadres ; garnitures non métalliques pour meubles, roulettes non métalliques pour meubles ; bahuts (coffres) non métalliques ; boîtes en bois ou en matières plastiques ; caisses non métalliques ; corbeilles non métalliques ; réservoirs ni en métal, ni en maçonnerie ; chaises [sièges] ; tables ; bureaux [meubles] ; rayonnages [meubles] ; armoires ; armoires-vestiaires ; casiers ; bancs [meubles] ;

Classe n° 21 : Ustensiles et récipients non électriques pour le ménage ou la cuisine (ni en métaux précieux, ni en plaqué) ; vaisselle en verre, en porcelaine, en faïence, en papier, en carton, en matières plastiques et en aluminium ; poubelles ;

Classe n° 35 : Services de présentation et de démonstration de produits ; promotion commerciale ; marketing promotionnel ; services d'approvisionnement pour des tiers [achat de produits et de services pour d'autres entreprises] ; service de regroupement pour le compte de tiers et de vente au détail ou en gros, en magasin, en ligne ou par correspondance des produits suivants : Garnitures métalliques pour meubles, roulettes métalliques pour meubles ; garnitures métalliques pour huisseries ; huisseries métalliques ; cabines de bains métalliques ; bahuts (coffres) métalliques ; blindages ; boîtes et caisses en métaux communs ; cheminées métalliques ; cloisons métalliques ; clôtures métalliques ; corbeilles métalliques ; quincailleries métalliques ; échelles métalliques ; supports de poubelles métalliques ; paniers métalliques ; plafonds métalliques ; planchers métalliques ; portails métalliques ; réservoirs en métal ; rideaux en métal ; serrures métalliques (autres qu'électriques) ; Miroirs ; cadres ; garnitures non métalliques pour meubles, roulettes non métalliques pour meubles ; bahuts (coffres) non métalliques ; boîtes en bois ou en matières plastiques ; caisses non métalliques ; corbeilles non métalliques ; réservoirs ni en métal, ni en maçonnerie ; chaises [sièges] ; tables ; bureaux [meubles] ; rayonnages [meubles] ; armoires ; armoires-vestiaires ; casiers ; bancs [meubles] ; Ustensiles et récipients non électriques pour le ménage ou la cuisine (ni en métaux précieux, ni en plaqué) ; vaisselle en verre, en porcelaine, en faïence, en papier, en carton, en matières plastiques et en aluminium ; poubelles ;

Classe n° 40 : Découpage, emboutissage, mécano-soudure, transformation de la tôle, transformation de produits à savoir : peinture de produits métalliques bruts ;

Classe n° 42 : Etude de projets techniques ; travaux d'ingénieurs (expertises) ; recherche et développement de nouveaux produits (pour des tiers) ; conception des

agencements de magasins ; décoration d'intérieur ; étalonnage [mesurage] ; essai de matériaux.

Classes de produits ou services : 6, 20, 21, 35, 40, 42.

BOPI de publication antérieure : 2022-48

Publication JOPF antérieure : N° 106 NS du 21/12/2022

N° National : 22 4 911 958

Dépôt du : 9 NOVEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

SOLAPRO, SARL, 101 Rue des Tennerolles, 92210 Saint-Cloud.

N° SIREN : 509164000.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

SOLAPRO, Monsieur Olivier-Jean RIGAUD, SARL SOLAPRO, 101, 101 RUE DES TENNEROLLES, 92210 ST CLOUD.

SOLABAC

Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Description de la marque : Couleur(s) de la marque : Gris, jaune et bleu gris SOLABAC.

Classe n° 6 : boîtes en métaux communs ; câbles et fils métalliques non électriques ; constructions métalliques ; constructions transportables métalliques ; échafaudages métalliques ; figurines en métaux communs ; matériaux de construction métalliques ; matériaux métalliques pour les voies ferrées ; Métaux communs et leurs alliages ; minerais ; monuments métalliques ; objets d'art en métaux communs ; panneaux acoustiques métalliques ; plaques d'immatriculation métalliques ; quincaillerie métallique ; récipients d'emballage en métal ; statues en métaux communs ; tuyaux métalliques ;

Classe n° 9 : appareils cinématographiques ; appareils d'enregistrement d'images ; appareils de reproduction d'images ; appareils de transmission d'images ; appareils et instruments de pesage ; appareils et instruments de signalisation ; appareils et instruments de vérification

(contrôle) ; appareils et instruments géodésiques ; appareils et instruments nautiques ; appareils et instruments optiques ; appareils et instruments photographiques ; appareils et instruments pour l'enseignement ; Appareils et instruments scientifiques ; appareils pour la reproduction du son ; appareils pour la transmission du son ; appareils pour le diagnostic non à usage médical ; appareils pour l'enregistrement du son ; articles de lunetterie ; batteries électriques ; batteries pour cigarettes électroniques ; bornes de recharge pour véhicules électriques ; caisses enregistreuses ; cartes à mémoire ou à microprocesseur ; casques de réalité virtuelle ; combinaisons de plongée ; détecteurs ; dispositifs de protection personnelle contre les accidents ; équipements de traitement de données ; étuis à lunettes ; extincteurs ; fils électriques ; gants de plongée ; instruments et appareils de mesure ; liseuses électroniques ; logiciels de jeux ; logiciels (programmes enregistrés) ; lunettes 3d ; lunettes (optique) ; machines à calculer ; masques de plongée ; mécanismes pour appareils à prépaiement ; montres intelligentes ; ordinateurs ; ordiphones [smartphones] ; périphériques d'ordinateurs ; porte-monnaies électroniques téléchargeables ; relais électriques ; sacs conçus pour ordinateurs portables ; supports d'enregistrement numériques ; tablettes électroniques ; vêtements de protection contre les accidents, les radiations et le feu ;

Classe n° 11 : appareils de chauffage ; Appareils d'éclairage ; appareils d'éclairage pour véhicules ; appareils de climatisation ; appareils de cuisson ; appareils de distribution d'eau ; appareils de production de vapeur ; appareils de réfrigération ; appareils de séchage ; appareils et machines pour la purification de l'air ; appareils et machines pour la purification de l'eau ; cafetières électriques ; congélateurs ; cuisinières ; installations de chauffage pour véhicules ; installations de climatisation ; installations de climatisation pour véhicules ; installations sanitaires ; stérilisateurs ; torches électriques ;

Classe n° 17 : amiante ; bouchons en caoutchouc ; Caoutchouc ; feuilles en matières plastiques à usage agricole ; feuilles métalliques isolantes ; fibres de verre pour l'isolation ; gants isolants ; gomme brute ou mi-ouvrée ; gutta-percha ; laine de verre pour l'isolation ; matériaux d'isolation ; matières à calfeutrer ; matières à étouper ; matières d'emballage (rembourrage) en caoutchouc ou en matières plastiques ; mica ; rubans isolants ; sacs (enveloppes, pochettes) en caoutchouc pour l'emballage ; tissus isolants ; tuyaux flexibles non métalliques ; vernis isolants ;

Classe n° 19 : asphalte, poix et bitume ; béton ; bois de construction ; bois façonnés ; ciment ; constructions non métalliques ; constructions transportables non métalliques ; échafaudages non métalliques ; figurines (statuettes) en pierre, en béton ou en marbre ; Matériaux de construction

non métalliques ; monuments non métalliques ; objets d'art en pierre, en béton ou en marbre ; panneaux acoustiques non métalliques ; statues en pierre, en béton ou en marbre ; tuyaux rigides non métalliques pour la construction ; verre de construction ; verre isolant (construction) ; vitraux ;

Classe n° 37 : assistance en cas de pannes de véhicules (réparation) ; conseils en construction ; Construction ; construction navale ; démolition d'édifices ; désinfection ; entretien de véhicules ; entretien et réparation d'instruments d'horlogeries et chronométriques ; entretien, nettoyage et réparation des fourrures ; entretien, nettoyage et réparation du cuir ; installation, entretien et réparation d'appareils de bureau ; installation, entretien et réparation de machines ; installation, entretien et réparation de matériel informatique ; location de machines de chantier ; maçonnerie ; mise à disposition d'informations en matière de construction ; nettoyage de bâtiments (ménage) ; nettoyage d'édifices (surface extérieure) ; nettoyage de fenêtres ; nettoyage de véhicules ; nettoyage de vêtements ; rechapage de pneus ; rénovation de vêtements ; réparation de serrures ; repassage du linge ; restauration de mobilier ; services d'isolation (construction) ; supervision (direction) de travaux de construction ; travaux de cordonnerie ; travaux de couverture de toits ; travaux de plâtrerie ; travaux de plomberie ; vulcanisation de pneus (réparation).

Classes de produits ou services : 6, 9, 11, 17, 19, 37.

BOPI de publication antérieure : 2022-48

Publication JOPF antérieure : N° 106 NS du 21/12/2022

N° National : 22 4 912 006

Dépôt du : 9 NOVEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Talisman Brands, Inc., Société de droit américain régie selon les lois de l'état du Delaware, State of Delaware, 1013 Centre Road - Suite 403-B City of Wilmington County of New Castle - County of New Castle, 19805 City of Wilmington County of New Castle, États-Unis.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

SELARL ARENAIRE, Monsieur Pierre MASSOT, 33 rue Galilée, 75116 PARIS.

SABA

Marque verbale.

Classe n° 8 : Outils et instruments à main à fonctionnement manuel ; coutellerie ; rasoirs électriques et non-électriques ; tondeuses pour le corps ; tondeuses pour la coupe de la barbe et la coupe des cheveux ; tondeuses pour la coupe du poil des animaux ; pinces à épiler ; appareils électriques pour l'épilation ; accessoires de rasage à savoir lames, têtes, étuis pour rasoirs, kits de rasage ; appareils d'épilation laser autres qu'à usage médical ; épilateurs visage électriques ; chauffe-cire électriques, rouleaux à cire électriques ; boucleurs à cheveux électriques, fers à friser et fers à lisser électriques ; appareils électriques à tresser les cheveux ; recourbe-cils électriques ; machines de tatouage électriques ; nécessaires de pédicure et de manucure ; limes à ongles électriques ; coupe-ongles électriques ; polissoirs d'ongles électriques ; râpes électriques anti-callosités ; ciseaux ; fers à repasser ; centrales vapeur ; aspirateurs nasaux électriques ; extracteurs de points noirs électriques ; appareils électriques pour le soin de la peau à savoir saunas faciaux ioniques ; couteaux à légumes ; hache-légumes, épluche-légumes, tranche-légumes, découpe-légumes en spirale ; coupe-pizza non électriques ; tranchoirs à fromage non électriques ; tranchoirs à oeufs non électriques ; vide-fruits ; aiguisers électriques pour couteaux ; hachoirs à viande ; mandolines de cuisine ; piolets à glace ; ouvre-boîtes non électriques ;

Classe n° 10 : Appareils de massage électriques ; coussins de massage ; masseurs oculaires électriques ; bains de pieds électriques ; sièges de massage ; matelas de massage ; hydropulseurs dentaires ; lampes à usage médical ; masques thérapeutiques à porter sur le visage ; appareils de traitement de l'acné ; appareils de micro dermabrasion ; appareils pour traitements esthétiques du visage utilisant des ondes ultrasoniques ; coussins chauffés électriquement à usage médical ; bandes d'acupression ; appareils et instruments pour stimuler électriquement les muscles et augmenter le tonus, la fermeté, la force, la condition physique et/ou les performances physiques du corps humain ; ceintures médicales électriques ; appareils de cavitation à ultrasons ; moniteurs de composition corporelle ; tensiomètres ; oxymètres de pouls ; lecteurs de glycémie ; électrocardiographes ; thermomètres à usage médical ; couvertures électriques à usage médical ; aspirateurs nasaux ; masques à DEL à usage thérapeutique ; masques d'hygiène réutilisables en gaze ; masques sanitaires ;

Classe n° 12 : Bicyclettes et bicyclettes électriques ; accessoires de réparation pour bicyclettes à savoir pompes pour pneus, rustines et chambres à air ; supports de bicyclette ; béquilles de bicyclette ; pare-jupe pour bicyclette ; sonnettes de bicyclette ; selles et housses de

selles pour bicyclette ; paniers et coffres spéciaux pour bicyclettes, sacoches de bicyclette ; siège arrière de bicyclette pour enfants ; remoques de bicyclette ; porte-bidons pour bicyclettes ; antivols pour bicyclettes ; clignotants pour bicyclette ; rétroviseurs pour bicyclette ; pneus, pédales, freins et roues de bicyclette ; moteurs de bicyclette ; tricycles ; trottinettes [véhicules] ; véhicules télécommandés autres que jouets ; planches gyroscopiques et gyropodes ; gyroroues ; drones caméras ; drones appareils-photos ; drones civils ; drones de livraison ; robots autonomes pour la livraison ; sacs conçus pour poussettes ; vélomoteurs ; scooters ; planches à roulettes motorisées ; poussettes pour animaux de compagnie ; chariots à provisions ; diables ;

Classe n° 21 : Broses à dents électriques ; têtes de rechange pour broses à dents électriques ; détartrateurs et polisseurs dentaires électriques ; broses pour les soins personnels ; broses électriques ; broses nettoyantes pour le visage ; peignes électriques ; diffuseurs d'huiles aromatiques ; brûle-parfums ; chauffe-bougies électriques ; planches à repasser ; nécessaires de toilette ; ustensiles et récipients pour le ménage ou la cuisine à savoir râpes, passoires, cuillères à mélanger, cuillères pour arroser la viande, pinces à sucre, pinces à glaçons, pelles à tartes, louches de service ; récipients pour le ménage ou la cuisine à savoir assiettes, bols, mugs, tasses, moules à gâteau ; plateaux à usage domestique ; gourdes ; batteries de cuisine à utiliser dans les fours à micro-ondes ; casseroles ; machines à café non-électriques ; théières ; presse-fruits non électriques ; mixers non-électriques ; bouteilles ; tire-bouchons ; ouvre-bouteilles électriques et non électriques ; pailles ; coquetiers ; distributeurs de savon ; figurines en porcelaine, en céramique, en faïence, en terre cuite ou en verre ; gamelles à distribution automatique pour animaux de compagnie ; gants de toilette pour animaux ; peignes pour animaux.

Classes de produits ou services : 8, 10, 12, 21.

BOPI de publication antérieure : 2022-48

Publication JOPF antérieure : N° 106 NS du 21/12/2022

N° National : 22 4 912 272

Dépôt du : 10 NOVEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

PIMAS ORTHOPEDIE, Société par actions simplifiée, 103 Rue Alexandre Dumas, 69120 Vaulx-en-Velin.

N° SIREN : 318530920.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

LLR, Madame Laurence BONTRON, Tour Part-Dieu, 129, rue Servient, 69003 LYON.

PIMAS

Marque verbale.

Classe n° 9 : Systèmes électroniques de commande ; Appareils de commande électriques ; Appareils de commande électroniques ; Dispositifs de commande vocale ; Dispositifs de commande automatique ; Commandes électriques ; Commandes de siège ; Appareils électroniques de surveillance ; Commandes électroniques pour moteurs ; Contrôleurs de vitesse pour véhicules ; Appareils de navigation électroniques ; Logiciels destinés au contrôle assisté de véhicules ; Appareils et instruments pour le contrôle de la vitesse de véhicules ; Signalisation lumineuse ou mécanique ; Signalisations lumineuses de sécurité ; Appareils électrique d'affichage de la vitesse ; Appareils électronique d'affichage de la vitesse ; Appareils de commande à distance électroniques ; Appareils de guidage routier [électroniques] ; Panneaux lumineux pour toit de véhicules terrestres ; Panneaux indicateurs électroniques ; Panneaux indicateurs lumineux ou mécaniques ; Appareils d'affichage tête haute pour véhicules ; Clignotants [signaux lumineux] ; Commutateurs de clignotants électriques ; Appareils de télécommande ; Interfaces audio ; Interfaces [informatique] ; appareils et instruments de contrôle [inspection] pour véhicules ; Tous ces produits étant spécialement conçus pour être installés dans les véhicules destinés à l'enseignement de la conduite ou dans les véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite ;

Classe n° 12 : Chaînes de commande pour véhicules terrestres ; leviers de commande pour véhicules ; Pédales pour véhicules terrestres ; Rétroviseurs [pièces de véhicules] ; Miroirs pour la conduite [rétroviseurs] ; Sièges de véhicules ; Ceintures de sièges pour véhicules ; Appuie-tête pour sièges de véhicules ; Marchepieds [pièces de véhicules terrestres] ; Harnais de sécurité pour sièges de véhicules ; Volants [pièces de véhicules] ; Tablettes pour sièges de véhicules ; Avertisseurs sonores pour véhicules ; Avertisseurs sonores de marche arrière pour véhicules ; Avertisseurs sonores de sécurité destinés aux véhicules ; Volants de véhicules ; Freins de véhicules ; Coffres de toit pour véhicules ; Portières de véhicules ; Galeries sous forme d'accessoires de transport pour véhicules ; Espaces de rangement fixés au dossier de siège spécialement adaptés pour l'utilisation dans les véhicules ; Tous les produits précités étant destinés aux véhicules adaptés à l'enseignement de la conduite ou aux véhicules adaptées aux personnes à

mobilité réduite ; Véhicules adaptés aux handicapés ; Véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite ; Véhicules adaptés à l'enseignement de la conduite ; Rehausseurs de sièges de véhicules pour enfants ; Sièges de véhicules pour enfants ;

Classe n° 37 : Réparation de véhicules en tant que services de dépannage de véhicules ; Entretien et réparation de véhicules ; Pose de pièces de remplacement de véhicules ; Mise à disposition d'informations en matière de réparation ou d'entretien de véhicules ; Tous les services précités sont destinés aux véhicules pour l'enseignement de la conduite ou aux véhicules spécialement adaptés aux personnes à mobilité réduite ; Services de pose et dépose de pièces de véhicules spécialement adaptés pour l'enseignement de la conduite ; Services de pose et dépose de pièces de véhicules spécialement adaptés pour la conduite de personnes à mobilité réduite ;

Classe n° 39 : Dépannage de véhicules [remorquage] ; Remorquage de véhicules dans le cadre de services de dépannage ; Mise à disposition de véhicules de location ; Location de galeries pour véhicules ; Tous les services précités sont destinés aux véhicules pour l'enseignement de la conduite ou aux véhicules spécialement adaptés aux personnes à mobilité réduite ; Location de véhicules spécialement adaptés aux personnes à mobilité réduite ; Location de véhicules spécialement adaptés à l'enseignement de la conduite ;

Classe n° 40 : Transformation de véhicules à savoir aménagement et adaptation de véhicules pour l'enseignement de la conduite ; transformation de véhicules à savoir aménagement et adaptation de véhicules pour les personnes à mobilités réduites ;

Classe n° 42 : contrôle technique de véhicules automobiles spécialement adaptés à l'enseignement de la conduite ; contrôle de qualité de véhicules automobiles en vue de la certification ; services de test de véhicules automobiles pour la certification de qualité ou de normes ; évaluation de véhicules automobiles à des fins de certification ; inspections d'automobiles ; services d'inspection de véhicules à moteur destinés à l'enseignement professionnel de la conduite ;

Classe n° 45 : Services d'audit à des fins de conformité réglementaire ; services d'élaboration de documents juridiques ; services d'audit à des fins de conformité juridique.

Classes de produits ou services : 9, 12, 37, 39, 40, 42, 45.

BOPI de publication antérieure : 2022-48

Publication JOPF antérieure : N° 106 NS du 21/12/2022

N° National : 22 4 912 592

Dépôt du : 12 NOVEMBRE 2022

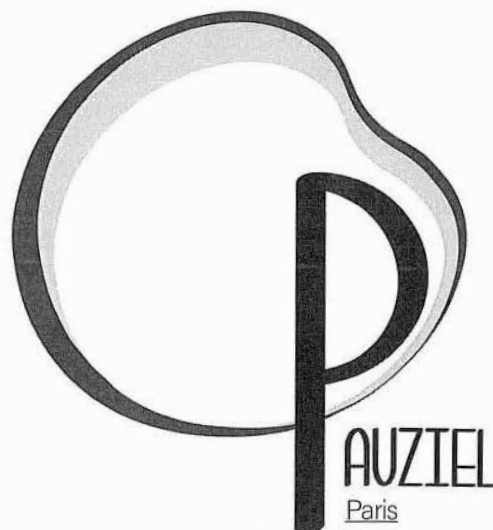
à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Madame Virginie Gaber, 12 Avenue Augustine, 92250 La Garenne Colombes.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Madame Virginie Gaber, 12 Avenue Augustine, 92250 La Garenne Colombes.



Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Description de la marque : Couleur(s) de la marque : gris clair, gris anthracite, noir Le logo Pauziel représente l'axe de recherche artistique de la marque..

Classe n° 16 : objets d'art gravés ; dessins ; objets d'art lithographiés ;

Classe n° 19 : vitraux ; objets d'art en pierre, en béton ou en marbre ;

Classe n° 20 : objets d'art en bois, cire, plâtre ou en matières plastiques ;

Classe n° 21 : objets d'art en porcelaine, en céramique, en faïence ou en verre ;

Classe n° 27 : Tapis.

Classes de produits ou services : 16, 19, 20, 21, 27.

BOPI de publication antérieure : 2022-49

Publication JOPF antérieure : N° 1 NS du 04/01/2023

N° National : 22 4 912 957

Dépôt du : 14 NOVEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Etat français représenté par le Président du Conseil constitutionnel, Etat français, 2 rue de Montpensier, 75001 PARIS.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

DAJ - Mission APIE, Madame Armelle DAUMAS, Condorcet Télédoc 332, 6 rue Louise Weiss, 75703 PARIS Cedex 13.



Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Classe n° 9 : Appareils et instruments scientifiques ; appareils et instruments photographiques ; appareils cinématographiques ; appareils et instruments pour l'enseignement ; supports d'enregistrement numériques ; cartes à mémoire ou à microprocesseur ; logiciels (programmes enregistrés) ; logiciels de jeux ; applications pour dispositifs mobiles ; périphériques d'ordinateurs ; publications électroniques téléchargeables ; publications électroniques interactives ; équipements et accessoires (électriques et mécaniques) de traitement de données ; programmes/logiciels de traitement de données ; bases de données ;

Classe n° 35 : Gestion de fichiers informatiques ; optimisation du trafic pour des sites webs ; traitement, systématisation et gestion de données ; systématisation de données dans des bases de données informatiques ; services de traitement de données automatisé ; abonnement à des services de bases de données par télécommunication ;

Classe n° 38 : Fourniture d'accès à des informations par le biais de réseaux de données ; fourniture d'accès à un réseau électronique en ligne pour la récupération d'informations ; fourniture d'accès à un réseau informatique pour le transfert et la diffusion d'informations ; fourniture d'accès à des bases de données sur Internet ;

Classe n° 41 : Éducation ; formation ; informations en matière d'éducation ; publication de livres ; prêt de livres ; organisation et conduite de colloques ; organisation et conduite de conférences ; organisation et conduite de congrès ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ;

Classe n° 42 : Conception de logiciels ; développement de logiciels ; maintenance de logiciels ; mise à jour de logiciels ; location de logiciels ; numérisation de documents ; hébergement de serveurs ; stockage électronique de données ; conception et programmation de programmes/logiciels de traitement de données ; conception et développement de systèmes de saisie, d'extraction, de traitement, d'affichage et de stockage de données ;

Classe n° 45 : Services juridiques ; recherches juridiques ; services de recherches d'informations juridiques ; services d'information dans le domaine juridique ; services de veille juridique ; compilation d'informations juridiques.

Classes de produits ou services : 9, 35, 38, 41, 42, 45.

BOPI de publication antérieure : 2022-49

Publication JOPF antérieure : N° 1 NS du 04/01/2023

N° National : 22 4 912 968

Dépôt du : 14 NOVEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Etat français représenté par le Président du Conseil constitutionnel, Etat français, 2 rue de Montpensier, 75001 PARIS.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

DAJ - Mission APIE, Madame Armelle DAUMAS,
Condorcet Télédocus 332, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris
Cedex 13.

QPC360[®]

Marque verbale.

Classe n° 9 : Appareils et instruments scientifiques ; appareils et instruments photographiques ; appareils cinématographiques ; appareils et instruments pour l'enseignement ; supports d'enregistrement numériques ; cartes à mémoire ou à microprocesseur ; logiciels (programmes enregistrés) ; logiciels de jeux ; applications pour dispositifs mobiles ; périphériques d'ordinateurs ; publications électroniques téléchargeables ; publications électroniques interactives ; équipements et accessoires (électriques et mécaniques) de traitement de données ; programmes/logiciels de traitement de données ; bases de données ;

Classe n° 35 : Gestion de fichiers informatiques ; optimisation du trafic pour des sites webs ; traitement, systématisation et gestion de données ; systématisation de données dans des bases de données informatiques ; services de traitement de données automatisé ; abonnement à des services de bases de données par télécommunication ;

Classe n° 38 : Fourniture d'accès à des informations par le biais de réseaux de données ; fourniture d'accès à un réseau électronique en ligne pour la récupération d'informations ; fourniture d'accès à un réseau informatique pour le transfert et la diffusion d'informations ; fourniture d'accès à des bases de données sur Internet ;

Classe n° 41 : Éducation ; formation ; informations en matière d'éducation ; publication de livres ; prêt de livres ; organisation et conduite de colloques ; organisation et conduite de conférences ; organisation et conduite de congrès ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ;

Classe n° 42 : Conception de logiciels ; développement de logiciels ; maintenance de logiciels ; mise à jour de logiciels ; location de logiciels ; numérisation de documents ; hébergement de serveurs ; stockage électronique de données ; conception et programmation de programmes/logiciels de traitement de données ; conception et développement de systèmes de saisie, d'extraction, de traitement, d'affichage et de stockage de données ;

Classe n° 45 : Services juridiques ; recherches juridiques ; services de recherches d'informations juridiques ; services d'information dans le domaine juridique ; services de veille juridique ; compilation d'informations juridiques.

Classes de produits ou services : 9, 35, 38, 41, 42, 45.

BOPI de publication antérieure : 2022-50

Publication JOPF antérieure : N° 1 NS du 04/01/2023

N° National : 22 4 915 044

Dépôt du : 21 NOVEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Monsieur SAURABH BANKA, Avenue du Maine, 224,
75014 Paris.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Monsieur SAURABH BANKA, Avenue du Maine, 224,
224, 75014 Paris.

LAÏTE

WORKS

Marque figurative.

Classe n° 25 : articles chaussants ; bonneterie ; ceintures (habillement) ; chapellerie ; chaussettes ; chaussons ; chaussures de plage ; chaussures de ski ; chaussures de sport ; chemises ; cravates ; foulards ; fourrures (vêtements) ; gants (habillement) ; sous-vêtements ; Vêtements ; vêtements en cuir.

Classes de produits ou services : 25.

BOPI de publication antérieure : 2022-50

Publication JOPF antérieure : N° 1 NS du 04/01/2023

N° National : 22 4 915 689

Dépôt du : 23 NOVEMBRE 2022

à :92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

CHARLES, Société par actions simplifiée, 112 Avenue de Paris, 94300 Vincennes.

N° SIREN : 844332130.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

GASPARD DEBIESSE, Monsieur GASPARD DEBIESSE, 163 Boulevard Malesherbes, 75017 Paris.

CERCLE

Marque verbale.

Classe n° 41 : Services de téléconsultation de coachs sportifs (conseils en matière de sport) ;

Classe n° 44 : assistance médicale ; services de médecine alternative ; Services d'informations et de conseils en matière de santé ; Services de psychologie individuels ou collectifs ; Services de thérapie de groupe ; Services de télémédecine ; Services de thérapie personnelle relative à la repousse des cheveux ; Thérapie pour traiter l'insomnie ; Services de conseils en matière de contrôle du poids ; Conduite d'études sur le sommeil à des fins de diagnostic médical ou de traitement ; Services de téléconsultation de médecins, sexologues, thérapeutes de couples, psychologues, nutritionnistes (consultation en matière médicale) ; Conseils, renseignements et informations concernant les services précités, également par le biais de réseaux électroniques.

Classes de produits ou services : 41, 44.

BOPI de publication antérieure : 2022-50

Publication JOPF antérieure : N° 1 NS du 04/01/2023

N° National : 22 4 915 699

Dépôt du : 23 NOVEMBRE 2022

à :92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

CHARLES, Société par actions simplifiée, 112 Avenue de Paris, 94300 Vincennes.

N° SIREN : 844332130.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Monsieur GASPARD DEBIESSE, 163 Boulevard Malesherbes, 75017 Paris.

CERCLE
by Charles

Marque figurative.

Classe n° 41 : Services de téléconsultation de coachs sportifs (conseils en matière de sport) ;

Classe n° 44 : Assistance médicale ; Services de médecine alternative ; Services d'informations et de conseils en matière de santé ; Services de psychologie individuels ou collectifs ; Services de thérapie de groupe ; Services de télémédecine ; Services de thérapie personnelle relative à la repousse des cheveux ; Thérapie pour traiter l'insomnie ; Services de conseils en matière de contrôle du poids ; Conduite d'études sur le sommeil à des fins de diagnostic médical ou de traitement ; Services de téléconsultation de médecins, sexologues, thérapeutes de couples, psychologues, nutritionnistes (consultation en matière médicale) ; Conseils, renseignements et informations concernant les services précités, également par le biais de réseaux électroniques.

Classes de produits ou services : 41, 44.

BOPI de publication antérieure : 2022-50

Publication JOPF antérieure : N° 1 NS du 04/01/2023

N° National : 22 4 915 707

Dépôt du : 23 NOVEMBRE 2022

à :92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

NOT SO DARK, Société par actions simplifiée, 6 Place de la Madeleine, 75008 Paris.

N° SIREN : 821937380.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Cabinet Bouchara - Avocats, Madame Vanessa Bouchara, 17 Rue du Colisée, 75008 Paris.

Fú King

Marque verbale.

Classe n° 16 : Serviettes de table jetables en papier ; papier à usage alimentaire ; boîtes en papier pour aliments à emporter ; boîtes en carton pour le conditionnement ; sacs en papier ; sacs en papier pour le conditionnement ; sacs en papier pour produits alimentaires ; sacs [enveloppes, pochettes] en papier ou en matières plastiques pour le conditionnement ; sacs et articles pour le conditionnement, l'emballage et le stockage en papier, carton ou matières plastiques ; papier pour produits d'épicerie ; récipients en papier ou en carton pour l'emballage de nourriture ; Adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ; Ruban adhésif ; Rubans adhésifs pour le conditionnement ; rouleaux de papier pour machines de paiement électronique ; produits d'imprimerie ; magazines et publications imprimés ; articles de papeterie ; décalcomanies ; Catalogues ; Menus imprimés ; Cartes pour menus ; Autocollants [articles de papeterie] ; Étiquettes autocollantes ;

Classe n° 29 : Viandes ; viande préparée ; extraits de viande ; mets à base de viande ; conserves de viande ; gibier ; mets à base de gibier ; volaille [viande] ; viande fumée [pastrami] ; mets à base de volaille ; foie ; foie gras ; jambons ; jambonneaux ; jambon sec à l'italienne ; lard ; salaisons ; saucisses ; saucissons ; steaks hachés ; steaks de viande ; steaks végétaux ; caviar ; steaks de poisson ; poisson ; mets à base de poisson ; conserves de poisson ; fruits de mer (non vivants) ; crustacé et mollusque (non vivants) ; saumon fumé ; poisson fumé ; coquillages (non vivants) ; escargots (non vivants) ; charcuterie et salaisons ; jambon ; lardons ; abats ; plats cuisinés entièrement ou principalement à base de viande ; plats cuisinés entièrement ou principalement à base de poisson ; préparations alimentaires, à savoir farces et garnitures à base de viande, volaille et gibier, poisson et fruits de mer, fruits et légumes, fromage, charcuterie et salaisons et/ou oeufs, jambon, boudins ; en-cas et produits pour en-cas à base de viande, de volaille, de gibier, de poisson, de fruits de mers, de soja, de légumes, de fruits, de tofu, de fromage et/ou de fruits à coque ; produits surgelés à base de viande, de volaille, de gibier, de poisson, de fruits de mers, de soja, de légumes, de fruits, de tofu, de fromage et/ou de fruits à coque ; repas préparés et plats prêts à consommer à base de viande, de volaille, de gibier, de poisson, de fruits de mers, de soja, de légumes, de fruits, de tofu, de fromage et/ou de fruits à coque ; plats ou mets préparés ou cuisinés frais, en conserve, congelés ou surgelés, à base de viande, de volaille, de gibier, de poisson, de fruits de mers, de soja, de légumes, de fruits, de tofu, de fromage et/ou de fruits à coque ; produits apéritifs principalement à base de viande, poisson, volaille, crustacés, fruits et légumes, oeuf et lait ; oeufs ; fruits et légumes conservés, pressés, séchés, cuits, congelés ou surgelés ; salades de fruits ; salades de légumes ; fruits conservés dans l'alcool ; légumes secs ; fruits confits ; en-cas à base de fruits ; gelées ; confitures ; compotes ; pulpes de fruits ; marmelades ; lait ; laits aromatisés ; laits végétaux ;

produits laitiers ; lait d'avoine ; lait de coco ; lait d'amandes ; lait de riz ; lait déshydraté ; lait de soja ; boissons lactées où le lait prédomine ; boissons à base de lait ; milk-shakes [boissons frappées à base de lait] ; boissons à base de lait contenant du café ; boissons à base de lait contenant des jus de fruits ; boissons à base de lait contenant des fruits ; boissons à base de lait contenant du chocolat ; boissons à base de lait contenant du thé ; boissons à base de soja servant de succédanés du lait ; succédanés de laits pour boissons ; mélanges pour faire des boissons à base de produits laitiers ; produits laitiers à tartiner ; fromages ; crèmes (produits laitiers) ; crème fraîche ; crème chantilly ; crème fouettée ; yaourts ; boissons à base de yaourt ; beurre ; margarine ; huiles et graisses comestibles ; huile d'olive à usage alimentaire ; huile d'olive extra vierge à usage culinaire ; graines de soja conservées à usage alimentaire ; graines préparées ; graines préparées notamment sésame et pavot ; amandes moulues ; amandes préparées ; noix et noisettes préparées ; noix assaisonnées, noix grillées ; raisins secs ; truffes conservées ; en-cas à base de fruits à coque ; tapenades ; cornichons ; olives conservées ; concentré de tomates ; purée de tomates ; purées de fruits ; purée de légumes ; houmous [pâte de pois chiches] ; pignons de pin préparés ; oignons frits déshydratés ; chips (pommes de terre) ; frites ; consommés ; potages ; soupes ; bouillons ; pommes de terres frites ; pommes de terre sautées ; rösti (galettes frites de pommes de terre râpées) ; pickles ; pâtes à tartiner à base de viande, de poisson, de volaille, de légumes, de fruits, de noix ; pâtes à tartiner végétales ; pâtes à tartiner à base de produits laitiers ; légumes cuits ; légumes séchés ; légumes conservés ; salades préparées ; fruits secs ; préparations pour la fabrication de bouillons ; préparations pour la confection de potages ; jus de légumes à usage culinaire ;

Classe n° 30 : Café ; cappuccino ; café glacé ; boissons à base de café ; boissons à base de café contenant de la crème glacée (affogato) ; thé ; tisanes autres qu'à usage médicinal ; boissons à base de thé et de tisane ; cacao et succédanés du café ; cacao soluble ; Boissons à base de cacao ; chocolat ; boissons à base de chocolat ; boissons chocolatées ; boissons gazeuses [à base de café, cacao ou chocolat] ; pain ; croutons ; biscottes ; brioches ; pain d'épice ; biscuits ; viennoiserie ; pâtisserie ; gâteaux ; gâteaux-éponges ; décorations comestibles pour gâteaux ; pâte d'amande ; puddings ; gaufres ; crêpes (alimentation) ; pain perdu ; beignets ; tartes ; petits fours (pâtisserie) ; muffins ; scones ; crème anglaise ; coulis de fruits ; crèmes pâtisseries ; crèmes brulées ; crèmes caramel ; crèmes au chocolat ; confiserie ; bonbons ; sucreries ; sucre ; miel ; sirop de mélasse ; caramels ; pâtes à tartiner à base de chocolat ; sirop d'agave ; glace à rafraîchir ; glaces comestibles ; glaces alimentaires ; sorbets (glaces alimentaires) ; entremets glacés ; gâteaux glacés ; confiseries glacées, à savoir, crème glacée, lait glacé, yaourt glacé, confiseries glacées ; produits pour

l'apéritif à base de pâte alimentaire ; produits pour l'apéritif à base de pain ; biscuiterie pour l'apéritif ; bretzels ; crackers ; maïs grillé et éclaté [popcorn] ; riz ; tapioca et sagou ; couscous [semoule] ; pâtes alimentaires ; pâtes alimentaires farcies ; pâtés à la viande ; pizzas ; pâte à pizzas ; tourtes ; cakes ; quiches ; tacos ; tortillas ; sandwichs ; friands ; rouleaux de printemps ; sushi ; nouilles ; taboulé ; repas préparés à base de nouilles ; en-cas et produits pour en-cas à base de pâtes alimentaires, de céréales et/ou de riz ; produits surgelés à base de pâtes alimentaires, de céréales et/ou de riz ; plats préparés (ou cuisinés) et repas prêts à consommer frais, en conserve ou surgelés à base de pâte, de quinoa, de semoule, de tapioca, de céréales, de pâtes alimentaires ou de riz ; levure ; poudre pour faire lever ; sel ; moutarde ; ketchup ; mayonnaise ; vinaigre ; sauces (condiments) ; épices ; assaisonnements ; chutneys [condiments] ; préparations aromatiques à usage alimentaire ; condiments ; herbes potagères conservées [assaisonnements] ; paillettes de maïs ; halvas ; produits pour attendrir la viande à usage domestique ; curry [épice] ; aromates autres que les huiles essentielles ; essences pour l'alimentation (à l'exception des essences éthériques et des huiles essentielles) ; arômes alimentaires de tisanes et/ou de fruits ; arômes de vanille ; sauces à salade ; aliments à base d'avoine ; farine alimentaires et préparations à base de céréales ; produits alimentaires dérivés de céréales transformées et utilisés comme céréales de petit-déjeuner ; gruau d'avoine ; en-cas à base de céréales ; muesli ; barres de céréales ; préparations céréalières destinées ou non à l'apéritif ; sandwichs hamburgers ; burritos ; wrap (sandwich roulé) ; steaks hachés insérés dans des pains briochés, à savoir hamburgers ; condiments, à savoir condiments pour sandwichs ; hot-dog ; cheeseburgers (sandwiches) ; bagels (petits pains) ; croque-monsieur [sandwichs] ; croque-madame [sandwichs] ; panini [sandwichs] ; herbes de Provence culinaires séchées ;

Classe n° 32 : Bières ; eaux minérales ; eaux gazeuses ; Boissons sans alcool ; boissons de fruits ; jus de fruits ; boissons de fruits ou de légumes mixés (smoothies) ; boissons à base de légumes ; jus de légumes ; purées et concentrés de fruits pour la fabrication de boissons ; préparations pour faire des boissons ; poudres utilisées dans la préparation de boissons sans alcool et de boissons à base de fruits ; boissons gazeuses ; cidres sans alcool ; sirops et autres préparations pour faire des boissons non alcoolisées ; limonades ; nectars de fruit ; sodas ; apéritifs sans alcool ; cocktails sans alcool ;

Classe n° 35 : Services de traitement administratif de commande ; traitement électronique de commandes pour des tiers ; services de commande en ligne pour la vente à emporter et la livraison de plats de restaurants et de restaurants à emporter, organisés par le biais de sites Web ; services de commande en ligne et par téléphone

dans les domaines de la vente et de la livraison de produits de restauration ; Services de commande en ligne pour le domaine de la vente à emporter et de la livraison de produits de restauration ; services d'administration et de gestion commerciales dans le domaine du transport et de la livraison ; présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail ; promotion des ventes pour des tiers ; services promotionnels, à savoir promotion des services de tiers par le biais du listage de coordonnées et menus de restaurants et restaurants de plats à emporter sur Internet (informations d'affaires et commerciales) ; informations commerciales par le biais d'applications mobiles ; services de publicité et promotion (publicité) ; services de publicité sur Internet pour des restaurants et restaurants de plats à emporter ; organisation d'événements, d'expositions, de salons, de foires et de spectacles à des fins commerciales, promotionnelles et publicitaires ; organisation de concours culinaires à but commercial ou de publicité ; services d'organisation d'événements et mise en place de tirages au sort à des fins commerciales ou publicitaires ; services d'organisation, d'exploitation et de supervision de programmes d'incitation et de fidélisation de clients ; services d'administration de programmes permettant à des clients d'obtenir des remises sur des services fournis par des restaurants et restaurants de plats à emporter ; services à la clientèle, à savoir services de réponse à des demandes de renseignements commerciaux de clients pour le compte de tiers ; services de distribution de matériel publicitaire ; gestion d'affaires commerciales ; services administratif de cartes de fidélité ; fidélisation de clientèle à des fins commerciales et promotionnelles ; services de programmes de fidélisation de la clientèle et de cartes de fidélité, d'incitation, de bonus, de primes et de récompenses à des fins commerciales et promotionnelles ; mise à disposition d'informations d'affaires et commerciales dans les domaines de la nourriture et des boissons, y compris restaurants et restaurants de plats à emporter ; mise à disposition d'espaces de vente en ligne pour acheteurs et vendeurs de produits et services ; informations commerciales par le biais d'applications mobiles ; informations commerciales par le biais de sites web ; services de vente au détail d'aliments, de produits d'épicerie fine, de boissons ; services de conseils commerciaux dans le domaine de la vente de produits et de la prestation de services ; services d'intermédiation commerciale en matière de contrats d'achat et de vente de produits et services ; mise à disposition d'informations commerciales en ligne en matière de nourriture et boissons ; Services de conseil et consultation en matière d'approvisionnement de produits pour des tiers ;

Classe n° 43 : Services de restauration (alimentation) ; services de restaurants ; services de restauration [nourriture et boissons] pour la fourniture d'aliments ; Services de restauration occasionnelle ; Services de restauration en boîte ; services de restaurants et

restaurants de plats à emporter ; Services de restauration rapide ; Services d'aliments et de boissons à emporter ; Mise à disposition d'aliments et de boissons pour des clients dans des restaurants ; services de bars ; restaurants à service rapide et permanent [snack-bars] ; épicerie fine (restaurant) ; services de snack-bars ; services de préparation de nourriture et de boissons ; fourniture de repas pour la consommation immédiate (services de restauration) ; services de plats à emporter (préparation de repas) ; préparation et réservation de repas et de plats à emporter ; élaboration (préparation) de préparations alimentaires prêtes à l'emploi ; préparation de plats cuisinés, à consommer sur place ou à emporter ; mise à disposition d'aliments et de boissons dans des restaurants et des bars ; restaurants libre-service ; services de fourniture de nourriture et de boissons ; services de traiteurs (restauration) ; services de traiteurs pour événements privés ; Services de traiteurs [aliments et boissons] pour l'approvisionnement en nourriture et boissons ; Services d'approvisionnement en aliments sains sous forme de repas préparés ; services de chefs cuisiniers ; services de réservation pour restaurants et restaurants de plats à emporter ; services de réservation et de pré-réservation de repas et restaurants ; mise à disposition d'informations en ligne concernant des restaurants et restaurants de plats à emporter ; services de conseils en matière de restauration en aliments et en boissons ; services d'un restaurant virtuel proposant une sélection de plats préparés, produits alimentaires et boissons.

Classes de produits ou services : 16, 29, 30, 32, 35, 43.

BOPI de publication antérieure : 2022-50

Publication JOPF antérieure : N° 1 NS du 04/01/2023

N° National : 22 4 916 057

Dépôt du : 24 NOVEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

IF ELSE AGENCY, Société à responsabilité limitée, 231 rue Saint-Honoré, 75001 Paris.

N° SIREN : 920694130.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Madame Garance Faraoun, 27a Rue du Général Leclerc, 77450 Esbly.



Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Description de la marque : Couleur(s) de la marque : #302D3 #FFFFFF.

Classe n° 35 : administration commerciale ; audits d'entreprises (analyses commerciales) ; comptabilité ; conseils en communication (publicité) ; conseils en communication (relations publiques) ; conseils en organisation et direction des affaires ; diffusion de matériel publicitaire ; gestion des affaires commerciales ; location d'espaces publicitaires ; location de temps publicitaire sur tout moyen de communication ; optimisation du trafic pour sites internet ; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité ; portage salarial ; publication de textes publicitaires ; Publicité ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; relations publiques ; services d'abonnement à des journaux (pour des tiers) ; services d'abonnement à des services de télécommunications pour des tiers ; services de bureaux de placement ; services de gestion informatisée de fichiers ; services de photocopie ; services d'intermédiation commerciale ;

Classe n° 38 : agences de presse ; agences d'informations (nouvelles) ; communications par réseaux de fibres optiques ; communications par terminaux d'ordinateurs ; communications radiophoniques ; communications téléphoniques ; fourniture d'accès à des bases de données ; fourniture d'accès utilisateur à des réseaux informatiques mondiaux ; location d'appareils de télécommunication ; location de temps d'accès à des réseaux informatiques mondiaux ; mise à disposition de forums en ligne ; mise à disposition d'informations en matière de télécommunications ; raccordement par télécommunications à un réseau informatique mondial ; radiodiffusion ; radiotéléphonie mobile ; services d'affichage électronique (télécommunications) ; services de messagerie électronique ; services de téléconférences ; services de visioconférence ; Télécommunications ; télédiffusion ;

Classe n° 42 : analyse de systèmes informatiques ; architecture ; audits en matière d'énergie ; authentification d'oeuvres d'art ; conception de logiciels ; conception de systèmes informatiques ; conception d'ordinateurs pour des tiers ; conduite d'études de projets techniques ; conseils en technologie de l'information ; contrôle technique de véhicules automobiles ; décoration intérieure ; développement de logiciels ; développement d'ordinateurs ; élaboration (conception) de logiciels ; Evaluations techniques concernant la conception (travaux d'ingénieurs) ; hébergement de serveurs ; informatique en nuage ; installation de logiciels ; location de logiciels ; logiciels en tant que service (SaaS) ; maintenance de

logiciels ; mise à jour de logiciels ; numérisation de documents ; programmation pour ordinateurs ; recherche et développement de nouveaux produits pour des tiers ; recherches scientifiques ; recherches technologiques ; services de conception d'art graphique ; services de conseillers en matière de conception et de développement de matériel informatique ; stockage électronique de données ; stylisme (esthétique industrielle).

Classes de produits ou services : 35, 38, 42.

BOPI de publication antérieure : 2022-50

Publication JOPF antérieure : N° 1 NS du 04/01/2023

N° National : 22 4 916 110

Dépôt du : 24 NOVEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

SCALEWAY, société par actions simplifiée, 8 Rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

COURSIN CHARLIER AVOCATS, Monsieur Yves COURSIN, 49 Rue Galilée, 75116 Paris.

SCALEWAY

Marque verbale.

Classe n° 9 : matériel informatique ; ordinateurs ; ordiphones (smartphones) ; périphériques d'ordinateurs ; moniteurs (matériel informatique) ; claviers d'ordinateurs ; mémoire pour ordinateurs ; câbles informatiques ; assistants numériques personnels (pda) ; appareils et équipements pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction, le traitement du son, des images ou des données ; lecteurs (équipements de traitement de données) ; supports de données, notamment numériques, magnétiques et optiques ; bases informatiques de données ; cartes à mémoire ou à microprocesseur ; serveurs informatiques ; routeurs de réseaux informatiques ; répéteurs informatiques ; commutateurs réseau ; terminaux informatiques, notamment pour les réseaux de communication mondiale (de type Internet) ; équipements et appareils de télécommunication ; terminaux télématiques et téléphoniques, notamment pour les réseaux de communication mondiale (de type Internet) ; appareils émetteurs et récepteurs informatiques

; appareils téléphoniques, notamment sans fil ; appareils de communication électronique ; connecteurs à un réseau informatique, téléphonique ou de communication électronique ; câbles de télécommunication et de communication électronique, notamment coaxiaux, électriques ou optiques ; commutateurs téléphoniques ; transmetteurs téléphoniques ; récepteurs téléphoniques ; émetteurs téléphoniques ; télécopieurs ; modems ; outils de développement de logiciels ; interfaces (informatique) ; systèmes d'exploitation informatiques ; logiciels ; logiciels embarqués (microprogrammes) ; logiciels d'informatique en nuage ; logiciels de virtualisation informatique ; logiciels de gestion et de déploiement de machines virtuelles ; logiciels de gestion et d'automatisation d'infrastructures en nuage ; logiciels de développement et d'exploitation de réseaux informatiques ; logiciels de développement et d'exploitation d'applications informatiques et d'applications informatiques en nuage ; logiciels informatiques à utiliser en tant qu'interfaces de programmation d'application (API) ; logiciels de développement de sites web ; logiciels pour le traitement de l'information ; logiciels de cryptologie et de chiffrement de données ; logiciels de traitement de données ; logiciels de synchronisation de données ; logiciels de gestion de données ; logiciels de stockage de données ; logiciels de visualisation de données ; logiciels d'enregistrement de données ; logiciels de sauvegarde de données ; logiciels d'archivage de données ; logiciels de transfert de données ; logiciels de migration de données ; logiciels de partage de données ; logiciels de diffusion en flux de données ; logiciels de création de bases de données ; logiciels de gestion de bases de données ; logiciels d'orchestration de bases de données ; logiciels d'automatisation de bases de données ; logiciels d'analyse de bases de données ; logiciels de sécurité informatique ; logiciels de sécurité des réseaux informatiques et de communication électronique ; logiciels de pare-feu (firewall) ; logiciels de protection des données ; logiciels pour la fourniture d'accès à un réseau informatique et de communication électronique ; logiciels de transmission de données, notamment à un réseau de communication mondiale (de type Internet) ; logiciels d'exploitation de réseaux informatiques et de communication électronique ; logiciels de gestion et de surveillance d'accès à des réseaux informatiques et de communication électronique ; logiciels d'authentification d'utilisateurs ; logiciels d'analyse de systèmes d'information ; logiciels de suivi de systèmes d'information ; logiciels de surveillance de systèmes d'information ; logiciels de journalisation de systèmes d'information ; logiciels d'audit de systèmes d'information ; plateformes logicielles pour réseaux informatiques et de communication électronique ; applications informatiques téléchargeables dans le nuage ;

Classe n° 35 : publicité ; publicité en ligne ; diffusion d'annonces et de matériels publicitaires ; marketing ; mise en relation entre contacts commerciaux et professionnels

; gestion des affaires commerciales et des dossiers commerciaux ; services d'analyse de données commerciales ; services d'assistance commerciale en matière de technologies de l'information et infonuagique ; mise à disposition de places de marché en ligne pour vendeurs et acheteurs de services informatiques et infonuagiques ; organisation et conduite d'événements et d'expositions commerciales dans les domaines de la technologie, de l'informatique en nuage, des services web, des logiciels, de l'intelligence artificielle, des bases de données, du traitement et de l'analyse de données, du stockage de données, des services d'hébergement de données, de l'archivage de données, de la sécurité des données et de l'information, de l'internet des objets, des noms de domaine ; services de conseil dans le domaine des technologies de l'information, de l'infonuagique, de l'hébergement et du traitement des données ; gestion de fichiers informatiques ; services d'abonnements à un centre fournisseur d'accès à un réseau informatique ou de transmission de données, notamment de communication mondiale (de type Internet) ; services d'abonnements à une base de données ; gestion de fichiers informatiques pour le compte de tiers ; recherches d'informations dans des fichiers informatiques pour le compte de tiers ; stockage électronique de données pour le compte de tiers ; compilation d'informations dans des bases de données informatiques ; gestion informatique d'archives ; mise à jour et maintenance de données dans des bases de données informatiques ; recueil et systématisation de données dans un fichier informatique central ; fourniture d'une base de données informatique en ligne dans le domaine des informations sur l'enregistrement des noms de domaine ; services d'assistance liée à la gestion de données au sein d'un centre de données ; services d'abonnements à des journaux électroniques ; services d'abonnements à des services de télécommunication ; services d'abonnements téléphoniques ; services d'abonnements télématiques ; Fourniture de services d'annuaire téléphonique ;

Classe n° 37 : installation, entretien, maintenance, mise à jour, révision, réparation et remise en état d'ordinateurs, de matériels informatiques, d'infrastructures informatiques, de serveurs informatiques, de routeurs informatiques, de répéteurs informatiques, de commutateurs réseau, de câblage de réseaux informatiques ; installation, entretien, maintenance, mise à jour, révision, réparation et remise en état d'appareils et d'équipements de télécommunications ; construction, installation, entretien, maintenance, mise à jour, révision, réparation et remise en état de centres de données et d'infrastructures physiques de colocation ayant pour but l'hébergement de données et d'infrastructures informatiques ;

Classe n° 38 : services de télécommunications ; services de télécommunications par tous moyens technologiques, notamment par radio, par satellites ou par fibres optiques

; services téléphoniques ; services de radiocommunication ; services de radiotéléphonie mobile ; services de transfert d'appels ; services de renvoi d'appels ; services de communication de voix sur IP (VoIP) ; services de communication entre terminaux d'ordinateurs ; services de raccordement à des réseaux informatiques mondiaux (de type Internet) ; services de transmission d'informations par voie télématique ; services de messagerie vocale ; services de messageries électroniques ; services de courriers électroniques ; services de transmission électronique de données ; services de transmission, de réception et de diffusion de données, de sons et d'images ; services de transmission de sons et d'images assistée par ordinateurs, notamment dans le cadre de réunions par téléphone et de visioconférences ; services de téléconférences ; services de visioconférences ; services d'accès à des bases de données ; services d'optimisation d'accès à des bases de données et à des serveurs informatiques ; services d'accès à des centres serveurs de bases de données informatiques et télématiques ; location de temps d'accès à un centre serveur de bases de données, notamment pour des réseaux de communication mondiale (de type Internet) ; services de diffusion d'informations par voie électronique, notamment pour les réseaux de communication mondiale (de type Internet) ; fourniture d'accès à des sites en ligne ; fourniture d'accès à des forums en ligne ; fourniture d'accès à des services de ressources informatiques infonuagiques ; fourniture d'accès à des portails web ; services d'agences de presse et d'information ; mise à disposition d'informations en matière de télécommunications ;

Classe n° 41 : services éducatifs [éducation] ; préparation de programmes de formation et de certification ; organisation et conduite de formations, de séminaires, de conférences, de colloques, de forums, de cours physiques ou en ligne, de webinaires, d'ateliers de formation dans les domaines des technologies de l'information, de l'informatique en nuage, des services web, des logiciels, du développement de logiciels, du développement de jeux, des réseaux informatiques, des logiciels en tant que service (SaaS), des plateformes en tant que service (PaaS), des infrastructures en tant que service (IaaS), des bases de données, de l'analyse et de traitement de données, du stockage de données, de l'archivage de données, de la sécurité des données, de l'intelligence artificielle, de l'internet des objets, des applications informatiques ; organisation de concours [éducation et/ou divertissement] ; mise à disposition de jeux informatiques en ligne ; services de location d'appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction et le traitement de données, de sons et d'images ;

Classe n° 42 : conception, installation, maintenance et mise à jour de logiciels, de logiciels embarqués (microprogrammes), de systèmes d'exploitation

informatiques, de programmes informatiques et d'applications mobiles ; services de gestion de la configuration [programmation] de logiciels, de logiciels embarqués (microprogrammes), de systèmes d'exploitation informatiques, de programmes et d'applications mobiles ; services de conseil dans le domaine du développement de logiciels, de logiciels embarqués (microprogrammes), de systèmes d'exploitation informatiques, de programmes et d'applications mobiles ; services de conseil en intelligence artificielle ; fourniture de logiciels informatiques non téléchargeables à utiliser en tant qu'interfaces de programmation d'application (API) ; services de recherche, de développement et de conception d'ordinateurs et de matériels informatiques ; services de recherche, de développement et de conception de technologies de l'information, de logiciels, de logiciels embarqués (microprogrammes), de systèmes d'exploitation informatiques, de programmes embarqués (microprogrammes), de systèmes d'exploitation informatiques, de programmes informatiques, d'applications informatiques et de logiciels à utiliser en tant qu'interfaces de programmation d'application (API), de logiciels d'exploitation pour réseaux informatiques, de systèmes informatiques ; location de logiciels en tant que service (Saas) ; services de conseils techniques dans le domaine des technologies de l'information et de l'informatique en nuage ; location d'ordinateurs ; location de serveurs informatiques ; location de routeurs informatiques, de répéteurs informatiques et de commutateurs réseau ; location de plateformes informatiques en tant que service (PaaS) ; location d'infrastructures informatiques en tant que service (IaaS) ; mise à disposition de systèmes informatiques virtuels et d'environnements informatiques virtuels par le biais de l'informatique en nuage ; services de technologies de l'information ; informatique en nuage ; location d'espaces de colocalisation et fourniture d'infrastructures de colocalisation au sein de centres de données ; maintenance, surveillance, sécurisation, chiffrement, reproduction et sauvegarde de bases de données et d'environnements d'informatique en nuage pour le compte de tiers ; services de gestion de bases de données ; services de stockage de données et autres contenus électroniques, notamment multimédias ; services de migration de données et d'applications ; services de conseil dans le domaine de la gestion de bases de données ; services d'exploitation de données ; services de stockage de données ; services de sauvegarde de données ; services de restauration de données ; services de chiffrement de données informatiques et électroniques ; services de récupération de données ; services de sauvegarde externe de données ; hébergement de données ; hébergement de bases de données ; hébergement de serveurs informatiques ; hébergement de routeurs informatiques, de répéteurs informatiques, de commutateurs réseau ; hébergement de sites web ;

services de protection contre les virus informatiques ; services de surveillance de systèmes informatiques ; services de sécurité pour réseaux informatiques et de communication électronique ; services d'interconnexion et de connectivité réseau ; hébergement de logiciels ; hébergement de programmes informatiques et d'applications informatiques ; hébergement de plateformes informatiques ; hébergement de messageries électroniques ; services de support et d'assistance technique dans les domaines de l'informatique, des communications électroniques et de la gestion des données ;

Classe n° 45 : services d'enregistrement de noms de domaine et de renouvellement de l'enregistrement de noms de domaine [services juridiques] ; services de conseil en matière d'enregistrement et de renouvellement de noms de domaine [services juridiques] ; location de noms de domaine ; services de surveillance et de gardiennage de centres de données.

Classes de produits ou services : 9, 35, 37, 38, 41, 42, 45.

BOPI de publication antérieure : 2022-50

Publication JOPF antérieure : N° 1 NS du 04/01/2023

N° National : 22 4 916 365

Dépôt du : 25 NOVEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

CHLITINA INTELLIGENCE LIMITED, société de droit britannique, OMC Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Cabinet Chaillot, Madame Julie DESROIS, B.P. 74, 16/20 avenue de l'Agent Sarre, 92703 Colombes CEDEX.

花嬉

Marque figurative.

Classe n° 3 : Cosmétiques ; produits cosmétiques pour les soins de la peau ; produits de nettoyage ; huiles essentielles ; teintures cosmétiques ; lotions capillaires ; produits de parfumerie ; savons ; gels de massage autres qu'à usage médical ;

Classe n° 35 : Publicité ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; marketing ; aide à la direction des affaires ; Services de vente au détail ou en gros de préparations pharmaceutiques et de fournitures médicales ; services de vente au détail ou en gros de produits cosmétiques ; services de vente au détail ou en gros ; mise à disposition d'informations commerciales par le biais de sites web ; ventes en ligne ;

Classe n° 44 : Services de stations thermales ; services de salons de coiffure ; services de santé ; salons de beauté ; services de manucure ; services d'aromathérapie ; conseils en matière de santé ; massage ; services de saunas.

Classes de produits ou services : 3, 35, 44.

BOPI de publication antérieure : 2022-51

Publication JOPF antérieure : N° 6 NS du 23/01/2023

N° National : 22 4 918 166

Dépôt du : 2 DÉCEMBRE 2022

à :92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

SARL DREAMTEX, Société à responsabilité limitée, 20 Rue du Sentier, 75002 Paris.

N° SIREN : 401543285.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Cabinet Bouchara - Avocats, Madame Vanessa Bouchara, 17 Rue du Colisée, 75008 Paris.



Marque figurative.

Classe n° 24 : Tissus ; tissus à usage textile ; tissus élastiques ; tissus adhésifs collables à chaud ; tissus adhésifs thermocollants ; tissus d'ameublement ; tissus de coton ; cotonnades ; tissus de jute ; tissus de lin ; tissus de laine ; tissus de soie pour patrons d'imprimerie ; tissus textiles pour la confection d'articles textiles ménagers ; tissus prédécoupés pour les travaux d'aiguille ; tissus ignifuges ; tissus non tissés ; tissus stratifiés ; tissus pour la lingerie ; velours ; feutres tissés ; feutres non tissés ; matières textiles ; articles textiles imprimés à la pièce ; articles textiles d'ameublement ; tissus destinés à recouvrir les canapés et fauteuils ; produits textiles et substituts de produits textiles ; articles textiles de maison ; linge de maison ; linge de table non en papier ; linge de cuisine ; nappes et napperons en matière textile ; chemins de table ; tapis de table ; tapis de billard ; toiles cirées (nappes) ; sets de table en matières textiles ; serviettes de table en matière textile ; dessous de verre (linge de table) ; mouchoirs de poche en matière textile ; torchons ; essuie-mains en matière textiles ; linge de bain (à l'exception de l'habillement) ; serviettes de toilette et mini-serviettes ; serviettes à démaquiller en matières textiles ; serviettes de bain ; gants de toilette ; draps de bain ; draps de plage ; serviettes de plage ; couvertures de table et de lit ; baldaquins (linge de lit) ; draps ; draps de lit ; drap-housse ; couvre oreillers ; taies d'oreiller et de traversin ; couettes ; housses de coussins ; housses de couette ; plaids ; dessus de lit ; jetés de lit ; édredons et duvets ; housses d'édredons ; couvre-lits ; linge de lit ; parure de lit ; courtpointes ; housses d'oreillers ; sacs de couchage (enveloppes cousues remplaçant les draps) ;

couverture de voyage housses de matelas ; housses de tour de lit ; cache-sommiers ; literie (linge) ; moustiquaires ; linge de ménage ; étiquettes en tissu ; étiquettes autocollantes en tissu ; linge éponge ; housses de meuble ; housses de canapés et fauteuils ; housses de protection pour meubles ; housses de meubles en matières plastiques, cuir et matières textiles ; housses pour poufs ; housses de chaises ; étoffes tissées pour canapés et fauteuils ; dossiers de chaises (articles textiles) ; capitonnages pour dossiers de chaises (textiles) ; rideaux en matières textiles ou en matières plastiques ; doublures de rideaux ; doublures (étoffes) ; portières (rideaux) ; voilages (rideaux) ; vitrages (rideaux) ; revêtements de fenêtres (voilage) ; rideaux de douche en matière textiles ou en matières plastiques ; tentures murales en matières textiles ; décorations murales en matières textiles ; fanions en matières textiles ou en matières plastiques ; moquette (étoffe) ; brocarts ; embrasses en matières textiles ; tissus non tissés pour rembourrages ; tricots (tissus) ; canevas pour la broderie ;

Classe n° 25 : Vêtements ; vêtements confectionnés ; tricots ; sous-vêtements ; chaussettes ; bas ; collants ; jambières ; maillots de bain ; short de bain ; paréo ; peignoirs ; pyjamas ; robes de chambres ; chemises de nuit ; cravates, noeuds de papillon ; foulards ; écharpes ; étoles ; châles ; bandeaux pour la tête (habillement) ; ceintures (habillement) ; bretelles ; gants (habillement) ; mitaines ; chapellerie ; visières (chapellerie) ; couvre-oreilles ; pochettes [habillement] ; chaussures (à l'exception des chaussures orthopédiques) ; chaussons ; semelles ; talonnettes pour chaussures ; fourrures (vêtements) ; bonneterie ;

Classe n° 26 : Dentelles ; broderies ; broderies pour vêtements ; rubans ; épauettes pour vêtements ; articles de mercerie (à l'exception des fils) ; clous décoratifs (mercerie) ; boîtes à couture ; boucles de ceinture ; boutons ; lacets (cordons) ; lacets à border ; crochets à tapis ; crochets à broder ; crochets (mercerie) ; attaches pour vêtements ; fermetures pour vêtements ; oeillets ; épingles ; aiguilles ; paniers à couture ; kits de couture ; nécessaires de couture ; accessoires pour vêtements, articles de couture et articles textiles décoratifs ; épingles à cheveux ; barrettes à cheveux ; attaches pour queue de cheval ; baguettes servant à décorer les cheveux ; articles décoratifs pour la chevelure ; barrettes ; barrettes [pincés à cheveux] ; noeuds pour les cheveux ; perruques ; pincés à cheveux ; bigoudis ; boucles [accessoires d'habillement] ; broches [accessoires d'habillement] ; chouchous pour les cheveux ; fleurs artificielles ; guirlandes artificielles ; plumes [accessoires d'habillement] ; pompons ; rubans fronceurs pour rideaux ; barbes postiches ; moustaches postiches ; parures pour chaussures [non en métaux précieux] ; passementerie ;

Classe n° 35 : Publicité ; courrier publicitaire ; diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés,

échantillons) ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; promotion des ventes (pour des tiers) ; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité ; organisation de foires, de salons, d'expositions et de toutes manifestations de nature publicitaire ou promotionnelle ; organisation d'opérations promotionnelles et publicitaires ; parrainage et mécénat publicitaire et commercial ; sponsorship (publicité) ; publication de textes publicitaires ; présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail ; décoration de vitrines ; démonstration de produits ; informations et conseils commerciaux aux consommateurs ; informations commerciales par le biais de sites Web ; services de ventes au détail et sur internet de tissus, textiles, linge de maison, linge de table, rideaux , vêtements, articles chaussants, articles de chapellerie, accessoires de mode, articles de mercerie, broderies, dentelles ; services de magasin de vente au détail de tissus, textiles, linge de maison, linge de table, rideaux , vêtements, articles chaussants, articles de chapellerie, accessoires de mode, articles de mercerie, broderies, dentelles ; services de magasin de vente au détail de produits virtuels, à savoir de programmes informatiques contenant des tissus, textiles, linge de maison, linge de table, rideaux , vêtements, articles chaussants, articles de chapellerie, accessoires de mode, articles de mercerie, broderies, dentelles, pour une utilisation en ligne ; services de vente au détail en ligne de produits virtuels, à savoir de programmes informatiques contenant des tissus, textiles, linge de maison, linge de table, rideaux , vêtements, articles chaussants, articles de chapellerie, accessoires de mode, articles de mercerie, broderies, dentelles ; relations publiques ; services de gestion commerciale liés au commerce électronique (e-commerce) ; présentation d'offres de services sur tout moyens de communication permettant aux clients de visualiser, d'acheter, de commander ou de réserver ces offres de services ; gestion administrative de sites Internet permettant aux utilisateurs desdits sites d'effectuer des achats sécurisés de biens et de services ; services de réseautage d'affaires ; émission et diffusion de bons d'achat, bons cadeaux, de chèques cadeaux à des fins promotionnelles et/ou publicitaires et/ou commerciales ; distribution (diffusion) de bons promotionnels et/ou de bons publicitaires ; services de promotion des ventes par un service de fidélisation de la clientèle au moyen de cartes de fidélité et de cartes de réductions ; développement de programmes de fidélisation de la clientèle ; opérations promotionnelles et publicitaires en vue de fidéliser la clientèle ; services d'organisation de concours à buts promotionnels ou publicitaires ; services d'organisation et tenue de salons professionnels, manifestations et expositions à des fins commerciales ou publicitaires ;

Classe n° 40 : Services de traitement de tissus ; services traitement de textiles, du cuir et des fourrures ; services de broderie ; service de teinturerie de textiles ;

blanchiment de tissus ; teinture du cuir ; travaux de peausserie ; retouche de vêtements ; apprêtage des textiles ; services d'impression de motifs décoratifs sur des tissus ou vêtements ; confection de rideaux ; imperméabilisation de tissus.

Classes de produits ou services : 24, 25, 26, 35, 40.

BOPI de publication antérieure : 2022-52

Publication JOPF antérieure : N° 6 NS du 23/01/2023

N° National : 22 4 919 429

Dépôt du : 7 DÉCEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

TECHNISYNTHESE, Société par actions simplifiée, BP 36 SAINT-PIERRE-MONTLIMART, 49110 MONTREVAULT-SUR-ÈVRE.

N° SIREN : 302135256.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Ernest Gutmann-Yves Plasseraud, Monsieur Benjamin Fontaine, 66 Rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris.



Marque figurative.

Classe n° 18 : Cuir et imitations du cuir, articles de maroquinerie en cuir ou imitations du cuir, à savoir: porte-documents, porte-cartes (portefeuilles), porte-monnaie, portefeuilles, malles et valises, trousse de voyage, sacs à main, sacs de voyage, sacs d'écoliers, sacs à dos, sacs

de sport, sacs à roulettes ; porte-documents, porte-cartes (portefeuilles), porte-monnaie, portefeuilles, malles et valises, trousse de voyage, sacs à main, sacs de voyage, sacs d'écoliers, sacs à dos, sacs de sport (autres que ceux adaptés aux produits qu'ils sont destinés à contenir), sacs à roulettes, parapluies, parasols et cannes ;

Classe n° 25 : Vêtements, chaussures, chapellerie ; ceintures (habillement) ;

Classe n° 35 : Services de marketing ; services de publicité ; affichage d'annonces publicitaires pour le compte de tiers ; optimisation de moteurs de recherche ; Services d'approvisionnement pour des tiers (achat de produits et de services pour d'autres entreprises) ; traitement administratif de commandes d'achats ; services de bureau pour la prise en charge de commandes de vente et facturation, y compris dans le cadre du commerce électronique ; Services de commandes en gros ; informations et conseils commerciaux aux consommateurs ; démonstration de produits ; Publicité de produits d'autres fournisseurs, afin de permettre aux clients de visualiser et de comparer facilement les produits de ces fournisseurs ; diffusion (distribution) d'échantillons ; agences d'import-export ; administration commerciale de licences de produits et de services de tiers ; Gestion commerciale de points de vente en gros ; présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail et en gros ; publicité ; diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ; organisation d'expositions à buts commerciaux ou de publicité ; organisation de foires à buts commerciaux ou de publicité ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; promotion des ventes pour des tiers ; contacts commerciaux [Services de courtage en matière d'affaires] ; services de gestion de données ; traitement de données numériques ; services d'une banque de données, à savoir systématisation et compilation de données dans des banques de données ; services de vente au détail et en gros en magasins, par correspondance ou en ligne de lunettes, lunettes de soleil ; services de vente au détail et en gros en magasins, par correspondance ou en ligne de métaux précieux et leurs alliages, joaillerie, bijouterie, pierres précieuses et semi-précieuses, horlogerie et instruments chronométriques ; services de vente au détail et en gros en magasins, par correspondance ou en ligne de papier et carton, produits de l'imprimerie, papeterie et articles de bureau, à l'exception des meubles, matériel de dessin et matériel pour artistes, boîtes en carton, boîtes d'emballage en carton, boîtes en papier ; services de vente au détail et en gros en magasins, par correspondance ou en ligne des produits suivants: cuir et imitations du cuir, articles de maroquinerie en cuir ou imitations du cuir, à savoir porte-documents, porte-cartes (portefeuilles), porte-monnaie, portefeuilles, malles et valises, trousse de voyage, sacs à main, sacs de

voyage, sacs d'écoliers, sacs à dos, sacs de sport, sacs à roulettes ; services de vente au détail et en gros en magasins, par correspondance ou en ligne des produits suivants: porte-documents, porte-cartes (portefeuilles), porte-monnaie, portefeuilles ; services de vente au détail et en gros en magasins, par correspondance ou en ligne des produits suivants: malles et valises, trousse de voyage, sacs à main, sacs de voyage, sacs d'écoliers, sacs à dos, sacs de sport (autres que ceux adaptés aux produits qu'ils sont destinés à contenir), sacs à roulettes ; services de vente au détail et en gros en magasins, par correspondance ou en ligne des produits suivants: parapluies, parasols et cannes, vêtements, chaussures, chapellerie, ceintures (habillement) ; services de vente au détail et en gros en magasins, par correspondance ou en ligne de linge de maison, jeux, jouets, articles de gymnastique et de sport ; Rassemblement pour le compte de tiers de produits (à l'exclusion de leur transport) à savoir lunettes, lunettes de soleil ; Rassemblement pour le compte de tiers de produits (à l'exclusion de leur transport) à savoir métaux précieux et leurs alliages, joaillerie, bijouterie, pierres précieuses et semi-précieuses, horlogerie et instruments chronométriques ; Rassemblement pour le compte de tiers de produits (à l'exclusion de leur transport) à savoir papier et carton, produits de l'imprimerie, papeterie et articles de bureau, à l'exception des meubles, matériel de dessin et matériel pour artistes ; Rassemblement pour le compte de tiers de produits (à l'exclusion de leur transport) à savoir cuir et imitations du cuir, porte-documents, porte-cartes (portefeuilles), portefeuilles afin de permettre aux clients de les comparer et de les acheter facilement ; Rassemblement pour le compte de tiers de produits (à l'exclusion de leur transport) à savoir malles et valises, trousse de voyage afin de permettre aux clients de les comparer et de les acheter facilement ; Rassemblement pour le compte de tiers de produits (à l'exclusion de leur transport) à savoir sacs à main, sacs de voyage, sacs d'écoliers afin de permettre aux clients de les comparer et de les acheter facilement ; Rassemblement pour le compte de tiers de produits (à l'exclusion de leur transport) à savoir sacs à dos, sacs de sport (autres que ceux adaptés aux produits qu'ils sont destinés à contenir), sacs à roulettes afin de permettre aux clients de les comparer et de les acheter facilement ; Rassemblement pour le compte de tiers de produits (à l'exclusion de leur transport) à savoir parapluies, parasols et cannes, vêtements afin de permettre aux clients de les comparer et de les acheter facilement ; Rassemblement pour le compte de tiers de produits (à l'exclusion de leur transport) à savoir chaussures, chapellerie, ceintures (habillement) afin de permettre aux clients de les comparer et de les acheter facilement ; Rassemblement pour le compte de tiers de produits (à l'exclusion de leur transport) à savoir linge de maison, jeux, jouets, articles de gymnastique et de sport ; services de vente au détail

d'agrafes, crochets, lacets, oeillets et boucles pour chaussures.

Classes de produits ou services : 18, 25, 35.

BOPI de publication antérieure : 2023-01

Publication JOPF antérieure : N° 11 NS du 01/02/2023

N° National : 23 4 921 899

Dépôt du : 16 DÉCEMBRE 2022

à :92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

BUNSHA, Société par actions simplifiée, 100 rue du Calvaire, 59510 HEM.

N° SIREN : 312347362.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

CABINET BEAU DE LOMENIE, Madame Eugénie FUNG, IMMEUBLE EUROCENTRE, 179 BOULEVARD DE TURIN, 59777 LILLE.



Marque figurative.

Classe n° 16 : Papier ; carton ; cartonnages ; produits de l'imprimerie ; étiquettes en papier ; publications publicitaires ; panneaux publicitaires en carton ; photographies (imprimées) ; clichés d'imprimerie ; articles de papeterie ; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ; imprimés ; albums ; livres ; journaux ; revues (périodiques) ; manuels ; almanachs ; brochures ; cahiers ; carnets ; catalogues ; calendriers ; représentations graphiques ; images ; affiches ; décalcomanies ; prospectus ; enseignes en papier ou en carton ; autocollants (articles de papeterie) ; crayons ; stylos ;

bavoires en papier ; mouchoirs et serviettes en papier ; bavoires et serviettes en papier pour bébés ; linge de table en papier ; crayons de couleur ; stylos-feutres ; feutres-marqueurs ; crayons à papier ; sacs et sachets en papier ou en matière plastique (enveloppes, pochettes) pour l'emballage ; drapeaux en papier ; guirlandes en papier ;

Classe n° 18 : Sacs à dos ; sacs à main ; sacs de voyage ; sacs à livres ; sacs à bandoulière ; sacs à souvenirs ; sacs d'écoliers ; sacs de campeurs ; sacs de gymnastique ; sacs de plage ; sacs de sport ; sacs polochon ; sacs à roulettes ; petites pochettes [sacs à main] ; trousse de voyage (maroquinerie) ; valises ; coffres de voyage ; malles ; mallettes ; sacoches pour porter les enfants ; portefeuilles ; porte-monnaie ; porte-cartes [portefeuilles] ; porte-documents ; cartables ; parapluies ; ceintures banane ; boîtes en cuir ; étuis pour clés ;

Classe n° 24 : Tissus ; tissus d'ameublement ; linge de bain (à l'exception de l'habillement) ; linge de lit ; couvertures de lit ; rideaux en matière textile ou en matière plastique ; linge de table ; embrases en matières textiles ; serviettes de toilette en matières textiles ; serviettes de plage ; sacs de couchage (enveloppes cousues remplaçant les draps) ; plaids ; couvertures de voyage ; mouchoirs en matières textiles ; étiquettes en tissu ; bannières ; calicots, fanions en matières textiles ; couvertures pour bébés ; serviettes de toilette pour enfants ; sets de table en matières textiles ; drapeaux en matières textiles ou plastiques ;

Classe n° 25 : Vêtements ; chaussures ; chapellerie ; ceintures (habillement) ; fourrures (vêtements) ; gants (habillement) ; foulards ; cravates ; bonneterie ; chaussettes ; chaussons ; lingerie ; bavoires en tissu ; semelles de chaussures ; combipilote (habillement) ; peignoirs ; déguisements (vêtements) ; bandeaux de grossesse (habillement) ;

Classe n° 35 : Publicité ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; publicité télévisée ; production de supports publicitaires ; distribution d'objets et d'imprimés publicitaires ; diffusion d'annonces publicitaires ; diffusion de matériel publicitaire [tracts, prospectus, imprimés, échantillons] ; diffusion [distribution] d'échantillons ; courrier publicitaire ; location de temps publicitaire sur tout moyen de communication ; location d'espaces publicitaires ; mise à jour de documentation publicitaire ; publication de textes et de matériel publicitaires ; services de marketing promotionnel utilisant des supports audiovisuels ; aide à la direction des affaires ; aide à la direction d'entreprises commerciales ou industrielles ; gestion des affaires commerciales ; administration commerciale ; conseils en organisation et direction des affaires ; administration commerciale de licences de produits et de services de tiers ; recherches pour affaires ; affichage ; agences d'informations commerciales ; travaux de bureau ; services de sous-traitance [assistance

commerciale] ; marketing ; conseils en marketing ; étude et recherche de marché ; gestion de projets commerciaux ; études de projets pour entreprises ; conseils commerciaux et en affaires commerciales ; conseils en organisation commerciale et en vente ; conseils en matière de techniques de vente et de programmes de vente ; démonstration de marchandises ; sondage d'opinion ; recrutement de personnel ; traitement administratif des commandes d'achat ; informations et conseils commerciaux aux consommateurs ; démonstration de produits ; gestion de fidélisation de clientèle, de primes et de promotion ; promotion des ventes pour le compte de tiers ; présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail ; services de vente au détail en ligne de vêtements, lingerie, ceintures, écharpes, gants, chaussures, bonnets, chapeaux, déguisements, articles de bijouterie, bijoux, coffrets à bijoux, sacs, sacs à main, sacs à dos, bagages, trousse de voyage, produits cosmétiques, de beauté, de maquillage, montres, articles pour cheveux, barrettes, jouets, jeux, peluches, poupées, déguisements, articles de puériculture, linge de lit, linge de maison, linge de bain, linge de table, plaids, gigoteuses (turbulettes), couvertures de lit, rideaux, tissus d'ameublement, articles de lunetterie et lunettes ; organisation d'expositions à but commercial ou de publicité ; organisation de défilés de mode à des fins commerciales ; production de films publicitaires ou de supports publicitaires ; promotion des ventes à partir de supports audiovisuels ; services de mannequins à des fins publicitaires ou de promotion des ventes ; recherches de parraineurs ; décoration de vitrines de magasin.

Classes de produits ou services : 16, 18, 24, 25, 35.

BOPI de publication antérieure : 2023-01

Publication JOPF antérieure : N° 11 NS du 01/02/2023

N° National : 23 4 921 947

Dépôt du : 16 DÉCEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

WeAreWP, SASU, la Petite Briançais, 53380 La Croixille.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Madame Patricia BISMUTH, 4 rue des catalans, 13007 Marseille.

weare[wp]

Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Classe n° 35 : Services d'agence de communication (relations publiques) ; assistance aux entreprises en matière d'images de marque ; élaboration de stratégies de communication (publicité) ; élaboration d'un plan médias ; élaboration de campagnes publicitaires ; rédaction de textes publicitaires ; création de chartes graphiques ; location d'espaces et de temps publicitaires sur tout moyen de communication ; planification, achat et négociation d'espaces publicitaires sur tout moyen de communication pour le compte de tiers ; achat programmatique pour le compte de tiers à des fins commerciales ; marketing des réseaux sociaux ; gestion promotionnelle de réseaux sociaux pour le compte de tiers ; services de référencement en ligne à des fins commerciales ou publicitaires ; gestion du référencement d'un site sur internet à des fins commerciales ; optimisation de moteurs de recherche pour la promotion des ventes ; optimisation du trafic pour des sites internet ; analyse de la rentabilité des performances des campagnes et outils publicitaires ; fourniture de rapports statistiques sur les campagnes marketing et publicitaires des entreprises ; collecte, traitement, analyse, compilation, exploitation et valorisation de données commerciales ; conseil en matière de traitement des données ; assistance aux entreprises dans le cadre de la mise en conformité concernant le traitement des données personnelles ; gestion de fichiers informatiques ; services de gestion et de compilation de bases de données ; mise à jour et maintenance de données dans des bases de données informatiques ; services de gestion informatisée de fichiers ;

Classe n° 42 : Services d'ingénierie en informatique ; services de programmation informatique ; développement d'applications logicielles informatiques téléchargeables ; conception, développement, personnalisation, maintenance et mise à jour de programmes informatiques et logiciels ; création et maintenance de sites internet ; services de développement Web ; conception et développement de pages Web ; création de l'identité graphique de sites internet ; services de Webdesigner ; services de graphiste ; développement informatique d'outils de communication publicitaire sur internet ; conseils techniques en référencement de sites internet ; assistance technique ; services d'information, de conseil dans le domaine informatique ; location de programmes informatiques, de logiciels et de matériel informatique ; recherche et développement de nouveaux produits pour le compte de tiers.

Classes de produits ou services : 35, 42.

BOPI de publication antérieure : 2023-02

Publication JOPF antérieure : N° 11 NS du 01/02/2023

N° National : 23 4 923 279

Dépôt du : 22 DÉCEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

MOVITEX, Société par actions simplifiée à associé unique, 5 rue des Précurseurs, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

N° SIREN : 756200150.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

BUREAU DUTHOIT LEGROS ASSOCIES, Madame Christelle VEREZ, 31 Rue des Poissonceaux, 59000 LILLE.

UUSI

Marque verbale.

Classe n° 10 : chaussures orthopédiques ; pantoufles orthopédiques ; semelles orthopédiques ; souliers orthopédiques ;

Classe n° 25 : articles chaussants ; chaussures ; chaussons ; chaussettes ; Chaussures en cuir ; Chaussures imperméables ; Semelles de chaussures ; Baskets [articles chaussants] ; bottes ; bottines ; chaussons spécifiques de confort ; escarpins ; espadrilles ; pantoufles ; sabots [chaussures] ; sandales ; semelles pour chaussures ; socquettes ; tongs ; bouts de chaussures ; brides de chaussures ; chaussures en toile ; chaussures habillées ; chaussures plates ; talonnettes pour chaussures ; ballerines [chaussures plates] ;

Classe n° 35 : Publicité et affaires commerciales ; Organisation de réunions à domicile à buts commerciaux ou de publicité ; Conseils en marketing ; Conseils commerciaux et en affaires commerciales ; Conseils en organisation commerciale et en vente ; Conseils en matière de techniques de vente et de programmes de vente ; Démonstration de marchandises ; Présentation de produits sur des supports de communication, à des fins de vente au détail ; Promotion des ventes pour des tiers ; Services de vente au détail par le biais de réunions ou de démonstrations à domicile, ventes au détail et par internet de chaussures orthopédiques, pantoufles orthopédiques, semelles orthopédiques, souliers orthopédiques, articles chaussants, chaussures, chaussons, chaussettes, chaussures en cuir, chaussures imperméables, semelles de chaussures, baskets [articles chaussants], bottes,

bottines, chaussons spécifiques de confort, escarpins, espadrilles, pantoufles, sabots [chaussures], sandales, semelles pour chaussures, socquettes, tongs, bouts de chaussures, brides de chaussures, chaussures en toile, chaussures habillées, chaussures plates, talonnettes pour chaussures, ballerines [chaussures plates] ; Présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail ; Organisation administrative du transport, de la livraison, de la distribution, du tri, de l'acheminement et de l'entreposage de marchandises et des colis ; Vente au détail, notamment vente directe par catalogue de chaussures orthopédiques, pantoufles orthopédiques, semelles orthopédiques, souliers orthopédiques, articles chaussants, chaussures, chaussons, chaussettes, chaussures en cuir, chaussures imperméables, semelles de chaussures, baskets [articles chaussants], bottes, bottines, chaussons spécifiques de confort, escarpins, espadrilles, pantoufles, sabots [chaussures], sandales, semelles pour chaussures, socquettes, tongs, bouts de chaussures, brides de chaussures, chaussures en toile, chaussures habillées, chaussures plates, talonnettes pour chaussures, ballerines [chaussures plates] ; Rassemblement de produits pour le compte de tiers (à l'exception de leur transport) permettant aux consommateurs de les voir et de les acheter commodément en ce qui concerne les chaussures orthopédiques, pantoufles orthopédiques, semelles orthopédiques, souliers orthopédiques, articles chaussants, chaussures, chaussons, chaussettes, chaussures en cuir, chaussures imperméables, semelles de chaussures, baskets [articles chaussants], bottes, bottines, chaussons spécifiques de confort, escarpins, espadrilles, pantoufles, sabots [chaussures], sandales, semelles pour chaussures, socquettes, tongs, bouts de chaussures, brides de chaussures, chaussures en toile, chaussures habillées, chaussures plates, talonnettes pour chaussures, ballerines [chaussures plates] ; décoration de vitrines de magasin ; services de vente en gros et au détail de chaussures orthopédiques, pantoufles orthopédiques, semelles orthopédiques, souliers orthopédiques, articles chaussants, chaussures, chaussons, chaussettes, chaussures en cuir, chaussures imperméables, semelles de chaussures, baskets [articles chaussants], bottes, bottines, chaussons spécifiques de confort, escarpins, espadrilles, pantoufles, sabots [chaussures], sandales, semelles pour chaussures, socquettes, tongs, bouts de chaussures, brides de chaussures, chaussures en toile, chaussures habillées, chaussures plates, talonnettes pour chaussures, ballerines [chaussures plates] ; parrainage promotionnel ; organisation administrative du transport, de la livraison, de la distribution, du tri, de l'acheminement et de l'entreposage de marchandises et des colis ; organisation de ventes de produits pour le compte de tiers ; mise à disposition d'espaces de vente en ligne pour acheteurs et vendeurs de produits et services ; administration commerciale d'un site disponible en ligne ou depuis une

application téléphonique ou tout autre forme de média électronique permettant aux utilisateurs de vendre, acheter, échanger, communiquer, comparer et organiser la remise ou livraison, de produits ou services, de laisser des commentaires et évaluer du contenu, des personnes, des entreprises, des produits ; administration commerciale d'un site disponible en ligne ou depuis une application téléphonique ou tout autre forme de média électronique permettant aux utilisateurs de vendre et d'échanger des vêtements ; organisation de défilés de mode à des fins promotionnelles ; services de vente au détail dans des magasins spécialisés, dans des stands, dans des corners spécialisés, par l'intermédiaire d'un site Internet, d'une application mobile ou de toute autre forme de média électronique de communication de chaussures orthopédiques, pantoufles orthopédiques, semelles orthopédiques, souliers orthopédiques, articles chaussants, chaussures, chaussons, chaussettes, chaussures en cuir, chaussures imperméables, semelles de chaussures, baskets [articles chaussants], bottes, bottines, chaussons spécifiques de confort, escarpins, espadrilles, pantoufles, sabots [chaussures], sandales, semelles pour chaussures, socquettes, tongs, bouts de chaussures, brides de chaussures, chaussures en toile, chaussures habillées, chaussures plates, talonnettes pour chaussures, ballerines [chaussures plates] ; regroupement (à l'exception de leur transport) pour le compte de tiers de chaussures orthopédiques, pantoufles orthopédiques, semelles orthopédiques, souliers orthopédiques, articles chaussants, chaussures, chaussons, chaussettes, chaussures en cuir, chaussures imperméables, semelles de chaussures, baskets [articles chaussants], bottes, bottines, chaussons spécifiques de confort, escarpins, espadrilles, pantoufles, sabots [chaussures], sandales, semelles pour chaussures, socquettes, tongs, bouts de chaussures, brides de chaussures, chaussures en toile, chaussures habillées, chaussures plates, talonnettes pour chaussures, ballerines [chaussures plates], dans des magasins spécialisés, dans des stands, dans des corners spécialisés, par l'intermédiaire d'un site Internet, d'une application mobile ou sur tout autre forme de média électronique de communication ou en boutiques ; services de vente au détail, par l'intermédiaire d'un site Internet, d'une application mobile de produits de seconde main à savoir chaussures orthopédiques, pantoufles orthopédiques, semelles orthopédiques, souliers orthopédiques, articles chaussants, chaussures, chaussons, chaussettes, chaussures en cuir, chaussures imperméables, semelles de chaussures, baskets [articles chaussants], bottes, bottines, chaussons spécifiques de confort, escarpins, espadrilles, pantoufles, sabots [chaussures], sandales, semelles pour chaussures, socquettes, tongs, bouts de chaussures, brides de chaussures, chaussures en toile, chaussures habillées, chaussures plates, talonnettes pour chaussures, ballerines [chaussures plates] ; services d'échanges

directs ou par l'intermédiaire d'un site Internet, d'une application mobile ou toute autre forme de média électronique de communication de chaussures orthopédiques, pantoufles orthopédiques, semelles orthopédiques, souliers orthopédiques, articles chaussants, chaussures, chaussons, chaussettes, chaussures en cuir, chaussures imperméables, semelles de chaussures, baskets [articles chaussants], bottes, bottines, chaussons spécifiques de confort, escarpins, espadrilles, pantoufles, sabots [chaussures], sandales, semelles pour chaussures, socquettes, tongs, bouts de chaussures, brides de chaussures, chaussures en toile, chaussures habillées, chaussures plates, talonnettes pour chaussures, ballerines [chaussures plates] ; services de vente au détail de biens protégés par des fichiers numériques téléchargeables authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) de chaussures orthopédiques, pantoufles orthopédiques, semelles orthopédiques, souliers orthopédiques, articles chaussants, chaussures, chaussons, chaussettes, chaussures en cuir, chaussures imperméables, semelles de chaussures, baskets [articles chaussants], bottes, bottines, chaussons spécifiques de confort, escarpins, espadrilles, pantoufles, sabots [chaussures], sandales, semelles pour chaussures, socquettes, tongs, bouts de chaussures, brides de chaussures, chaussures en toile, chaussures habillées, chaussures plates, talonnettes pour chaussures, ballerines [chaussures plates] ; Gestion de programmes de primes de fidélité ; Services de programmes de fidélité ; Marketing promotionnel ; Services de marketing événementiel ; Organisation et conduite d'événements commerciaux ; Organisation et conduite d'événements promotionnels ; Organisation d'expositions et d'événements à des fins commerciales ou publicitaires ; Organisation d'événements, d'expositions, de foires et de spectacles à des fins commerciales, promotionnelles et publicitaires ; Services d'animation d'événements commerciaux ; Gestion de fidélisation de clientèle, de primes et de promotions ; Gestion de programmes d'incitation pour la promotion des ventes ; Gestion de programmes promotionnels et d'incitation à la vente ; promotion commerciale ; Organisation de programmes de fidélisation de la clientèle à buts commerciaux, promotionnels ou publicitaires ; Promotion des ventes ; Services de promotion commerciale ; services de promotion des ventes pour des tiers par fidélisation de clientèle ; services de fidélisation liés ou non à l'usage d'une carte ; services de petites annonces publicitaires ; promotion des produits et services de tiers via des réseaux informatiques et de communication ; Gestion commerciale, administration commerciale d'un site en ligne interactif permettant aux utilisateurs de commander, d'acheter et d'échanger des produits, sur un site en ligne, également fournis par le biais d'un site web interactif, d'une plate-forme de services en ligne et une application logicielle ; présentation de sociétés et de leurs produits et services ; traitement administratif des commandes d'achat

; informations et conseils commerciaux aux consommateurs ; démonstration de produits ; gestion de fidélisation de clientèle, de primes et de promotion ; conduite d'études commerciales ; conduite d'événements à des fins commerciales et publicitaires ; enquêtes à des fins commerciales ; mise à disposition d'espaces de vente en ligne pour acheteurs et vendeurs de biens virtuels téléchargeables authentifiés par des jetons non fongibles [NFT] pour environnements de métavers ; organisation de défilés de mode à des fins de promotion de ventes ; organisation d'événements à des fins commerciales et publicitaires ; organisation d'événements à des fins commerciales ou publicitaires ; organisation d'événements promotionnels ; organisation et conduite de manifestations de marketing ; organisation et conduite d'événements promotionnels ; services de préparation et tenue de manifestations promotionnelles et de marketing ;

Classe n° 41 : divertissement ; organisation et conduite de colloques ; organisation et conduite de conférences ; organisation et conduite de congrès ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; Services d'animation d'événements [divertissement] ; Organisation d'événements culturels ; Organisation d'événements ludiques ; Coordination d'événements éducatifs ; Organisation d'événements festifs [divertissements] ; Organisation d'événements de divertissement ; Informations en matière de divertissement et d'événements récréatifs par le biais de réseaux en ligne et d'Internet ; Organisation et conduite d'événements à buts éducatifs ; Organisation et conduite d'événements de divertissement ; Conduite d'événements éducatifs ; mise à disposition de publications électroniques en ligne non téléchargeables, sous la forme de lettres d'information électroniques dans le domaine de la commercialisation des soins de santé concernant le pied ; organisation de conférences commerciales ; organisation de programmes d'échanges culturels et éducatifs ; préparation et animation de séminaires, de conférences et d'expositions à des fins culturelles ou éducatives ; publication électronique en ligne d'informations sur des sujets variés et notamment au sujet de la santé et du bien-être du pied ; services de bien-être en tant que formation en matière de santé et de bien-être du pied ; services de mise en place de séminaires pédagogiques ;

Classe n° 44 : services de conseils et d'informations, y compris en ligne, en matière de santé et de bien-être du pied ; Fourniture d'informations médicales dans le secteur de la santé et du bien-être du pied ; Ajustement de dispositifs orthopédiques ; bilans de santé concernant les pieds ; examens physiques ; mise à disposition d'informations médicales dans le domaine de la santé et du bien-être du pied ; prestation de conseils en matière de santé et de bien-être du pied ; service d'informations en matière de santé et de bien-être du pied ; services de conseils et de consultations sur le mode de vie [conseils

médicaux] ; services d'évaluation de la santé du pied ; services médicaux alternatifs ; services podologiques.

Classes de produits ou services : 10, 25, 35, 41, 44.

BOPI de publication antérieure : 2023-02

Publication JOPF antérieure : N° 11 NS du 01/02/2023

N° National : 23 4 923 283

Dépôt du : 22 DÉCEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

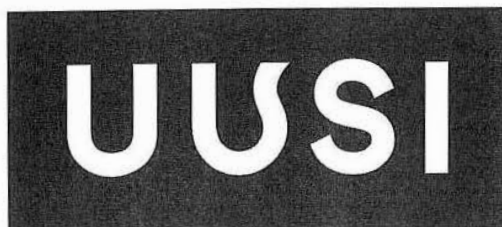
Déclarant :

MOVITEX, Société par actions simplifiée à associé unique, 5 rue des Précurseurs, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

N° SIREN : 756200150.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

BUREAU DUTHOIT LEGROS ASSOCIES, Madame Christelle VEREZ, 31 Rue des Poissonceaux, 59000 LILLE.



Marque figurative.

Classe n° 10 : chaussures orthopédiques ; pantoufles orthopédiques ; semelles orthopédiques ; souliers orthopédiques ;

Classe n° 25 : articles chaussants ; chaussures ; chaussons ; chaussettes ; Chaussures en cuir ; Chaussures imperméables ; Semelles de chaussures ; Baskets [articles chaussants] ; bottes ; bottines ; chaussons spécifiques de confort ; escarpins ; espadrilles ; pantoufles ; sabots [chaussures] ; sandales ; semelles pour chaussures ; socquettes ; tongs ; bouts de chaussures ; brides de chaussures ; chaussures en toile ; chaussures habillées ; chaussures plates ; talonnettes pour chaussures ; ballerines [chaussures plates] ;

Classe n° 35 : Publicité et affaires commerciales ; Organisation de réunions à domicile à buts commerciaux ou de publicité ; Conseils en marketing ; Conseils commerciaux et en affaires commerciales ; Conseils en

organisation commerciale et en vente ; Conseils en matière de techniques de vente et de programmes de vente ; Démonstration de marchandises ; Présentation de produits sur des supports de communication, à des fins de vente au détail ; Promotion des ventes pour des tiers ; Services de vente au détail par le biais de réunions ou de démonstrations à domicile, ventes au détail et par internet de chaussures orthopédiques, pantoufles orthopédiques, semelles orthopédiques, souliers orthopédiques, articles chaussants, chaussures, chaussons, chaussettes, chaussures en cuir, chaussures imperméables, semelles de chaussures, baskets [articles chaussants], bottes, bottines, chaussons spécifiques de confort, escarpins, espadrilles, pantoufles, sabots [chaussures], sandales, semelles pour chaussures, socquettes, tongs, bouts de chaussures, brides de chaussures, chaussures en toile, chaussures habillées, chaussures plates, talonnettes pour chaussures, ballerines [chaussures plates] ; Présentation de produits sur tout moyen de communication pour la vente au détail ; Organisation administrative du transport, de la livraison, de la distribution, du tri, de l'acheminement et de l'entreposage de marchandises et des colis ; Vente au détail, notamment vente directe par catalogue de chaussures orthopédiques, pantoufles orthopédiques, semelles orthopédiques, souliers orthopédiques, articles chaussants, chaussures, chaussons, chaussettes, chaussures en cuir, chaussures imperméables, semelles de chaussures, baskets [articles chaussants], bottes, bottines, chaussons spécifiques de confort, escarpins, espadrilles, pantoufles, sabots [chaussures], sandales, semelles pour chaussures, socquettes, tongs, bouts de chaussures, brides de chaussures, chaussures en toile, chaussures habillées, chaussures plates, talonnettes pour chaussures, ballerines [chaussures plates] ; Rassemblement de produits pour le compte de tiers (à l'exception de leur transport) permettant aux consommateurs de les voir et de les acheter commodément en ce qui concerne les chaussures orthopédiques, pantoufles orthopédiques, semelles orthopédiques, souliers orthopédiques, articles chaussants, chaussures, chaussons, chaussettes, chaussures en cuir, chaussures imperméables, semelles de chaussures, baskets [articles chaussants], bottes, bottines, chaussons spécifiques de confort, escarpins, espadrilles, pantoufles, sabots [chaussures], sandales, semelles pour chaussures, socquettes, tongs, bouts de chaussures, brides de chaussures, chaussures en toile, chaussures habillées, chaussures plates, talonnettes pour chaussures, ballerines [chaussures plates] ; décoration de vitrines de magasin ; services de vente en gros et au détail de chaussures orthopédiques, pantoufles orthopédiques, semelles orthopédiques, souliers orthopédiques, articles chaussants, chaussures, chaussons, chaussettes, chaussures en cuir, chaussures imperméables, semelles de chaussures, baskets [articles chaussants], bottes, bottines, chaussons spécifiques de confort, escarpins, espadrilles, pantoufles, sabots

[chaussures], sandales, semelles pour chaussures, socquettes, tongs, bouts de chaussures, brides de chaussures, chaussures en toile, chaussures habillées, chaussures plates, talonnettes pour chaussures, ballerines [chaussures plates] ; parrainage promotionnel ; organisation administrative du transport, de la livraison, de la distribution, du tri, de l'acheminement et de l'entreposage de marchandises et des colis ; organisation de ventes de produits pour le compte de tiers ; mise à disposition d'espaces de vente en ligne pour acheteurs et vendeurs de produits et services ; administration commerciale d'un site disponible en ligne ou depuis une application téléphonique ou tout autre forme de média électronique permettant aux utilisateurs de vendre, acheter, échanger, communiquer, comparer et organiser la remise ou livraison, de produits ou services, de laisser des commentaires et évaluer du contenu, des personnes, des entreprises, des produits ; administration commerciale d'un site disponible en ligne ou depuis une application téléphonique ou tout autre forme de média électronique permettant aux utilisateurs de vendre et d'échanger des vêtements ; organisation de défilés de mode à des fins promotionnelles ; services de vente au détail dans des magasins spécialisés, dans des stands, dans des corners spécialisés, par l'intermédiaire d'un site Internet, d'une application mobile ou de toute autre forme de média électronique de communication de chaussures orthopédiques, pantoufles orthopédiques, semelles orthopédiques, souliers orthopédiques, articles chaussants, chaussures, chaussons, chaussettes, chaussures en cuir, chaussures imperméables, semelles de chaussures, baskets [articles chaussants], bottes, bottines, chaussons spécifiques de confort, escarpins, espadrilles, pantoufles, sabots [chaussures], sandales, semelles pour chaussures, socquettes, tongs, bouts de chaussures, brides de chaussures, chaussures en toile, chaussures habillées, chaussures plates, talonnettes pour chaussures, ballerines [chaussures plates] ; regroupement (à l'exception de leur transport) pour le compte de tiers de chaussures orthopédiques, pantoufles orthopédiques, semelles orthopédiques, souliers orthopédiques, articles chaussants, chaussures, chaussons, chaussettes, chaussures en cuir, chaussures imperméables, semelles de chaussures, baskets [articles chaussants], bottes, bottines, chaussons spécifiques de confort, escarpins, espadrilles, pantoufles, sabots [chaussures], sandales, semelles pour chaussures, socquettes, tongs, bouts de chaussures, brides de chaussures, chaussures en toile, chaussures habillées, chaussures plates, talonnettes pour chaussures, ballerines [chaussures plates] ; dans des magasins spécialisés, dans des stands, dans des corners spécialisés, par l'intermédiaire d'un site Internet, d'une application mobile ou sur tout autre forme de média électronique de communication ou en boutiques ; services de vente au détail, par l'intermédiaire d'un site Internet, d'une application mobile de produits de seconde main à

savoir chaussures orthopédiques, pantoufles orthopédiques, semelles orthopédiques, souliers orthopédiques, articles chaussants, chaussures, chaussons, chaussettes, chaussures en cuir, chaussures imperméables, semelles de chaussures, baskets [articles chaussants], bottes, bottines, chaussons spécifiques de confort, escarpins, espadrilles, pantoufles, sabots [chaussures], sandales, semelles pour chaussures, socquettes, tongs, bouts de chaussures, brides de chaussures, chaussures en toile, chaussures habillées, chaussures plates, talonnettes pour chaussures, ballerines [chaussures plates] ; services d'échanges directs ou par l'intermédiaire d'un site Internet, d'une application mobile ou toute autre forme de média électronique de communication de chaussures orthopédiques, pantoufles orthopédiques, semelles orthopédiques, souliers orthopédiques, articles chaussants, chaussures, chaussons, chaussettes, chaussures en cuir, chaussures imperméables, semelles de chaussures, baskets [articles chaussants], bottes, bottines, chaussons spécifiques de confort, escarpins, espadrilles, pantoufles, sabots [chaussures], sandales, semelles pour chaussures, socquettes, tongs, bouts de chaussures, brides de chaussures, chaussures en toile, chaussures habillées, chaussures plates, talonnettes pour chaussures, ballerines [chaussures plates] ; services de vente au détail de biens protégés par des fichiers numériques téléchargeables authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) de chaussures orthopédiques, pantoufles orthopédiques, semelles orthopédiques, souliers orthopédiques, articles chaussants, chaussures, chaussons, chaussettes, chaussures en cuir, chaussures imperméables, semelles de chaussures, baskets [articles chaussants], bottes, bottines, chaussons spécifiques de confort, escarpins, espadrilles, pantoufles, sabots [chaussures], sandales, semelles pour chaussures, socquettes, tongs, bouts de chaussures, brides de chaussures, chaussures en toile, chaussures habillées, chaussures plates, talonnettes pour chaussures, ballerines [chaussures plates] ; Gestion de programmes de primes de fidélité ; Services de programmes de fidélité ; Marketing promotionnel ; Services de marketing événementiel ; Organisation et conduite d'événements commerciaux ; Organisation et conduite d'événements promotionnels ; Organisation d'expositions et d'événements à des fins commerciales ou publicitaires ; Organisation d'événements, d'expositions, de foires et de spectacles à des fins commerciales, promotionnelles et publicitaires ; Services d'animation d'événements commerciaux ; Gestion de fidélisation de clientèle, de primes et de promotions ; Gestion de programmes d'incitation pour la promotion des ventes ; Gestion de programmes promotionnels et d'incitation à la vente ; Promotion commerciale ; Organisation de programmes de fidélisation de la clientèle à buts commerciaux, promotionnels ou publicitaires ; Promotion des ventes ; Services de promotion commerciale ; services de

promotion des ventes pour des tiers par fidélisation de clientèle ; services de fidélisation liés ou non à l'usage d'une carte ; services de petites annonces publicitaires ; promotion des produits et services de tiers via des réseaux informatiques et de communication ; Gestion commerciale, administration commerciale d'un site en ligne interactif permettant aux utilisateurs de commander, d'acheter et d'échanger des produits, sur un site en ligne, également fournis par le biais d'un site web interactif, d'une plate-forme de services en ligne et une application logicielle ; présentation de sociétés et de leurs produits et services ; traitement administratif des commandes d'achat ; informations et conseils commerciaux aux consommateurs ; démonstration de produits ; gestion de fidélisation de clientèle, de primes et de promotion ; conduite d'études commerciales ; conduite d'événements à des fins commerciales et publicitaires ; enquêtes à des fins commerciales ; mise à disposition d'espaces de vente en ligne pour acheteurs et vendeurs de biens virtuels téléchargeables authentifiés par des jetons non fongibles [NFT] pour environnements de métavers ; organisation de défilés de mode à des fins de promotion de ventes ; organisation d'événements à des fins commerciales et publicitaires ; organisation d'événements à des fins commerciales ou publicitaires ; organisation d'événements promotionnels ; organisation et conduite de manifestations de marketing ; organisation et conduite d'événements promotionnels ; services de préparation et tenue de manifestations promotionnelles et de marketing ;

Classe n° 41 : divertissement ; organisation et conduite de colloques ; organisation et conduite de conférences ; organisation et conduite de congrès ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; Services d'animation d'événements [divertissement] ; Organisation d'événements ludiques ; Organisation d'événements culturels ; Coordination d'événements éducatifs ; Organisation d'événements festifs [divertissements] ; Organisation d'événements de divertissement ; Informations en matière de divertissement et d'événements récréatifs par le biais de réseaux en ligne et d'Internet ; Organisation et conduite d'événements à buts éducatifs ; Organisation et conduite d'événements de divertissement ; Conduite d'événements éducatifs ; mise à disposition de publications électroniques en ligne non téléchargeables, sous la forme de lettres d'information électroniques dans le domaine de la commercialisation des soins de santé concernant le pied ; organisation de conférences commerciales ; organisation de programmes d'échanges culturels et éducatifs ; préparation et animation de séminaires, de conférences et d'expositions à des fins culturelles ou éducatives ; publication électronique en ligne d'informations sur des sujets variés et notamment au sujet de la santé et du bien-être du pied ; services de bien-être en tant que formation en matière de santé et de bien-être du pied ; services de mise en place de séminaires pédagogiques ;

Classe n° 44 : services de conseils et d'informations, y compris en ligne, en matière de santé et de bien-être du pied ; Fourniture d'informations médicales dans le secteur de la santé et du bien-être du pied ; Ajustement de dispositifs orthopédiques ; bilans de santé concernant les pieds ; examens physiques ; mise à disposition d'informations médicales dans le domaine de la santé et du bien-être du pied ; prestation de conseils en matière de santé et de bien-être du pied ; service d'informations en matière de santé et de bien-être du pied ; services de conseils et de consultations sur le mode de vie [conseils médicaux] ; services d'évaluation de la santé du pied ; services médicaux alternatifs ; services podologiques.

Classes de produits ou services : 10, 25, 35, 41, 44.

BOPI de publication antérieure : 2023-02

Publication JOPF antérieure : N° 11 NS du 01/02/2023

N° National : 23 4 923 462

Dépôt du : 23 DÉCEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

MENOMBRA, SAS, 82, 82 Rue des 3 conières, 53260 ENTRAMMES.

N° SIREN : 922317565.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

MENOMBRA, Monsieur Alexandre Menard, 82 Rue des 3 conières, 53260 ENTRAMMES.



Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Description de la marque : Couleur(s) de la marque : VIOLET - MAUVE.

Classe n° 6 : boîtes en métaux communs ; câbles et fils métalliques non électriques ; constructions métalliques ; constructions transportables métalliques ; échafaudages métalliques ; figurines en métaux communs ; matériaux de construction métalliques ; matériaux métalliques pour les voies ferrées ; Métaux communs et leurs alliages ; minerais ; monuments métalliques ; objets d'art en métaux communs ; panneaux acoustiques métalliques ;

plaques d'immatriculation métalliques ; quincaillerie métallique ; récipients d'emballage en métal ; statues en métaux communs ; tuyaux métalliques ; Mât en acier ;

Classe n° 18 : cannes ; coffrets destinés à contenir des articles de toilette dits «vanity cases» ; colliers pour animaux ; cuir brut ou mi-ouvré ; fouets ; habits pour animaux de compagnie ; malles et valises ; parapluies et parasols ; peaux d'animaux ; porte-cartes de crédit [portefeuilles] ; portefeuilles ; porte-monnaie ; sacs ; sellerie ; Voile d'ombrage ;

Classe n° 20 : boîtes en bois ou en matières plastiques ; cadres (encadrements) ; cintres pour vêtements ; commodes ; coussins ; étagères ; fauteuils ; glaces (miroirs) ; literie à l'exception du linge de lit ; matelas ; Meubles ; objets d'art en bois, cire, plâtre ou en matières plastiques ; récipients d'emballage en matières plastiques ; sièges ; vaisseliers ; Hamac, meubles d'intérieur et d'extérieur ;

Classe n° 22 : bâches ; câbles non métalliques ; Cordes ; fibres textiles ; ficelles ; matières d'emballage (rembourrage) autres qu'en caoutchouc ou en matières plastiques ; matières de rembourrage (à l'exception du caoutchouc ou des matières plastiques) ; matières textiles fibreuses brutes ; sacs de grande contenance pour le transport et l'entreposage de matériaux en vrac ; sacs (enveloppes, pochettes) en matières textiles pour l'emballage ; tentes ; voiles (gréement) ; Voile d'ombrage ;

Classe n° 24 : couvertures de lit ; linge de bain à l'exception de l'habillement ; linge de lit ; linge de maison ; linge de table non en papier ; sacs de couchage ; Tissus ; tissus à usage textile ; tissus élastiques ; velours.

Classes de produits ou services : 6, 18, 20, 22, 24.

BOPI de publication antérieure : 2023-03

Publication JOPF antérieure : N° 14 NS du 20/02/2023

N° National : 23 4 923 863

Dépôt du : 26 DÉCEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Pohiel Conseil, SARL, 4 B Rue de Cantaranne, 33170 Gradignan.

N° SIREN : 848460325.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

POHIEL CONSEIL, Madame Cécile Barreau, 4 B rue de Cantaranne, 33170 Gradignan.

DES COURS CHEZ MOI

Marque verbale.

Classe n° 41 : divertissement ; location de décors de spectacles ; mise à disposition de films, non téléchargeables, par le biais de services de vidéo à la demande ; mise à disposition d'informations en matière de divertissement ; mise à disposition d'installations de loisirs ; organisation de concours (éducation ou divertissement) ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; organisation et conduite de colloques ; organisation et conduite de conférences ; organisation et conduite de congrès ; prêt de livres ; production de films cinématographiques ; publication de livres ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ; réservation de places de spectacles ; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique ; services de jeux d'argent ; services de photographie.

Classes de produits ou services : 41.

BOPI de publication antérieure : 2023-03

Publication JOPF antérieure : N° 14 NS du 20/02/2023

N° National : 23 4 923 864

Dépôt du : 26 DÉCEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Pohiel Conseil, SARL, 4 B rue de Cantaranne, 33170 Gradignan.

N° SIREN : 848460325.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

POHIEL CONSEIL, Madame Cécile BARREAU, 4 B rue de Cantaranne, 33170 Gradignan.

UN COURS CHEZ MOI

Marque verbale.

Classe n° 41 : activités sportives et culturelles ; divertissement ; Éducation ; formation ; location de décors de spectacles ; mise à disposition de films, non téléchargeables, par le biais de services de vidéo à la demande ; mise à disposition d'informations en matière de divertissement ; mise à disposition d'informations en matière d'éducation ; mise à disposition d'installations de loisirs ; organisation de concours (éducation ou

divertissement) ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; organisation et conduite de colloques ; organisation et conduite de conférences ; organisation et conduite de congrès ; prêt de livres ; production de films cinématographiques ; publication de livres ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ; recyclage professionnel ; réservation de places de spectacles ; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique ; services de jeux d'argent ; services de photographie.

Classes de produits ou services : 41.

BOPI de publication antérieure : 2023-03

Publication JOPF antérieure : N° 14 NS du 20/02/2023

N° National : 23 4 924 036

Dépôt du : 27 DÉCEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

PACO RABANNE, Société par Actions Simplifiée, 17 rue François 1er, 75008 Paris.

N° SIREN : 440297497.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

CABINET GERMAIN ET MAUREAU, Monsieur William LOBELSON, 12 rue Boileau, 69006 LYON.



Marque figurative.

Classe n° 3 : Produits cosmétiques et préparations de toilette non médicamenteux ; Dentifrices non médicamenteux ; Produits de parfumerie, huiles

essentielles ; Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; Préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; produits odorants à usage personnel ; eau de Cologne ; eau de parfum ; eaux de toilette ; eaux de senteur ; parfums ; extraits de parfums ; produits non médicinaux pour l'hygiène buccale ; produits de nettoyage et de soin pour le corps non à usage médical ; lotions, laits et crèmes pour le corps non à usage médical ; déodorants à usage personnel ; anti transpirants à usage personnel ; savons non médicinaux ; savons non médicinaux à usage personnel ; savons liquides, solides ou en gel non médicinaux à usage personnel ; gels pour le bain non à usage médical ; gels douche non à usage médical ; préparations pour le bain non à usage médical ; sels de bain non à usage médical ; préparations pour le soin de la peau autres qu'à usage médical ; exfoliants ; talc pour la toilette ; poudres parfumées ; lingettes, cotons et serviettes imprégnés de lotions cosmétiques non médicinales et pour parfumer ; cosmétiques autres qu'à usage médical, produits de toilette non médicinaux et produits de parfumerie pour le soin et la beauté des cils, sourcils, yeux, lèvres et ongles ; baumes labiaux non médicamenteux ; laques pour les ongles ; dissolvants pour vernis à ongles ; adhésifs à usage cosmétique ; préparations cosmétiques amincissantes autres qu'à usage médical ; préparations et traitements capillaires autres qu'à usage médical ; shampooings autres qu'à usage médical ; produits de maquillage ; produits de démaquillage ; dépilatoires ; produits de rasage non médicinaux ; produits avant-rasage non médicinaux ; produits après-rasage non médicinaux ; produits de beauté autres qu'à usage médical ; préparations cosmétiques pour le bronzage et auto-bronzantes, autres qu'à usage médical ; nécessaires de cosmétique ; parfums domestiques ; encens ; pots-pourris odorants ; bois odorants ; produits pour parfumer le linge ; extraits aromatiques ; préparations non médicinales pour le soin et nettoyage d'animaux ; cire pour tailleurs et pour cordonniers ; préparations pour nettoyer et polir le cuir et les chaussures ;

Classe n° 9 : Appareils optiques, amplificateurs et correcteurs ; Produits pour l'amélioration de la vision ; Produits optiques ; Produits pour la vision ; Lentilles correctrices ; Lunettes ; Lunettes de soleil ; Clips solaires pour lunettes ; Lentilles de contact ; Lentilles, verres, montures, branches, chaînettes et cordons pour lunettes et lunettes de soleil ; Housses et étuis conçus pour appareils et produits optiques ; Housses et étuis pour lunettes, lunettes de soleil, lentilles de contact et lentilles correctrices ; Supports pour lunettes et lunettes de soleil ; Housses, sacoches et sacs conçus pour ordinateurs, tablettes, téléphones, agendas électroniques, radios et lecteurs multimédias portables ;

Classe n° 14 : Métaux précieux et leurs alliages ; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses ; horlogerie et instruments chronométriques ; Imitations de pierres

précieuses et de métaux précieux ; Perles et leurs imitations ; Boîtes et écrins à bijoux ; Rouleaux organisateurs de bijoux pour le voyage ; Montres, pendules, horloges, et leur parties ; Bracelets de montres ; Chaînes de montres ; Étuis, boîtes et écrins pour horlogerie et montres ; Boutons de manchettes et fix-cravates ; Porte-clés et chaînettes pour clés et leurs breloques ; Médailles ; Monnaies ; Boîtes en métaux précieux, leurs alliages, et des imitations de ceux-ci ; Statues, figures et ornements, faits en ou revêtus de métaux précieux, semi-précieux, leurs alliages et des imitations de ceux-ci ; Statues, figures et ornements, faits en ou revêtus de perles, pierres précieuses, semi-précieuses ou d'imitations de celles-ci ; Objets d'art en pierres précieuses et en métaux précieux ; Trophées en métaux précieux ;

Classe n° 18 : Cuir et imitations du cuir ; peaux d'animaux ; bagages et sacs de transport ; parapluies et parasols ; cannes ; fouets et sellerie ; colliers, laisses et vêtements pour animaux ; Sacs, portefeuilles et autres objets de transport ; Armatures, poignées et sangles pour bagages, sacs de transport, sacs, porte-documents et autres objets de transport ; Sacs à main ; Sacs à main de soirée ; Sacs pour faire les courses ; Filets à provisions ; Petits sacs ; Sacs fourre-tout ; Sacs à dos ; Cartables ; Sacs banane ; Sacs de paquetage ; Bandoulières ; Porte-bébés à porter sur soi et brides pour guider les enfants ; Coffrets et troussees vides destinés à contenir des cosmétiques et des articles de toilette ; Sets de voyage ; Étuis en cuir ou en carton-cuir ; Housses pour costumes, chemises et robes ; Étuis pour cravates ; Porte-documents ; Étuis pour documents ; Porte-monnaie ; Bourses de mailles ; Porte-billets ; Étuis pour clés ; Portefeuilles porte-cartes ; Étuis pour cartes de crédit (portefeuilles) ; Boîtes en cuir ou en carton-cuir ; Cordons et sangles en cuir ; Housses de parapluies et de parasols ; Anneaux, poignées, cannes, armatures et baleines pour parapluies et parasols ; Poignées de cannes ; Couvertures et vêtements chauds pour animaux ; Carton-cuir ; Peaux et cuirs et leur imitations, brut, travaillés ou semi-travaillés ;

Classe n° 25 : Vêtements, chaussures, chapellerie ; Chaussures habillées ; Chaussures décontractées ; Chaussures de sport ; Chaussures de plage ; Chaussures de travail ; Chaussures de pluie ; Chaussures pour le bain ; Chaussures d'intérieur ; Chaussures de danse ; Chaussures pour bébés ; Empeignes, ferrures, talonnettes, sangles, antidérapants, semelles intérieures, languettes, semelles, bouts, trépointes et talons de chaussures ; Tiges de bottes ; Crampons de chaussures de football ; Chapeaux ; Casquettes et casquettes à visière ; Bérêts ; Capuchons (vêtements) ; Visières ; Visières de casquettes ; Turbans ; Coiffes ; Mantilles ; Guimpes (vêtements) ; Toques (coiffures) ; Voilettes ; Bandeaux pour la tête (habillement) ; Carcasses de chapeaux ; Manchettes (habillement) ; Chaussettes

basses ; Talonnettes pour les bas ; Doublures confectionnées (parties de vêtements) ; Empiècements de chemises ; Manteaux ; Layettes ; Peignoirs de bain ; Anoraks ; Masques pour les yeux ; Articles d'habillement à porter autour du cou ; Bavettes non en papier ; Bandeaux ; Bandeaux de transpiration et bracelets éponges ; Robes de chambre ; Blouses ; Peignoirs ; Maillots de bain ; Bikinis ; Bermudas ; Blazers ; Chemisiers ; Boas ; Poches de vêtements ; Écharpes ; Caftans ; Chaussettes et bas ; Tenues d'échauffement ; Chemises ; Tee-shirts ; Chemises de nuit ; Pull-overs à capuche ; Capes et pèlerines ; Blousons ; Gilets ; Châles et étoles ; Vestes ; Jaquettes ; Survêtements ; Vareuses ; Ceintures (habillement) ; Jupons ; Twin-sets ; Combinaisons (vêtements) ; Cravates ; Bustiers ; Corsets ; Tabliers (vêtements) ; Costumes de mascarade ; Smokings ; Jupes ; Foulards ; Gabardines ; Gants (habillement) ; Jerseys (vêtements) ; Articles de lingerie ; Collants ; Jarrettières ; Manchons (habillement) ; Mantes ; Châles en soie ; Mitaines ; Bleus de travail ; Combinaisons pantalons ; Ceintures porte-monnaie (habillement) ; Couvre-oreilles (habillement) ; Noeuds papillon ; Pantalons ; Paréos ; Parkas ; Passe-montagnes ; Foulards (vêtements) ; Pochettes (habillement) ; Foulards pour épaules ; Foulards pour la tête ; Bandanas [foulards] ; Plastrons de chemises ; Pelisses ; Salopettes ; Robes-chasubles ; Fourrures (vêtements) ; Pyjamas ; Chemises polos ; Ponchos ; Tenues de soirée ; Vêtements de sport ; Vêtements de protection destinés à l'habillement ; Tricots (vêtements) ; Vêtements en denim ; Sous-vêtements pour bébés ; Imperméables ; Pull-overs ; Kimonos ; Cardigans ; Vêtements confectionnés ; Vêtements en cuir ; Vêtements en imitations du cuir ; Vêtements de grossesse ; Vêtements pour enfants ; Vêtements pour bébés ; Vêtements en papier ; Costumes de plage ; Vêtements d'extérieur ; Vêtements en fourrure ; Vêtements tout-aller ; Sous-vêtements ; Vêtements pour automobilistes et motocyclistes ; Négligés ; Saris ; Sarongs ; Dessous-de-bras ; Sur-pantalons ; Pardessus ; Sweat-shirts ; Strings ; Toges ; Hauts (vêtements) ; Costumes ; Duffel-coats ; Tuniques ; Uniformes ; Robes ; Vêtements de soirée ; Robes de mariée ; Costumes pour hommes ; Costumes de soirée ; Tailleurs et tailleurs pantalons ; Tenues de ballet ; Robes de baptême ; Tenues d'intérieur ; Vêtements de protection contre les intempéries ;

Classe n° 35 : Services de vente au détail ou en gros, y compris ceux fournis en magasins, par le biais de réseaux informatiques mondiaux, par correspondance et par catalogues, pour les produits suivants: Produits cosmétiques et préparations de toilette non médicamenteux ; Dentifrices non médicamenteux ; Produits de parfumerie, huiles essentielles ; Préparations pour blanchir et autres substances pour lessiver ; Préparations pour nettoyer, polir, dégraisser et abraser ; produits odorants à usage personnel ; eau de Cologne ; eau de parfum ; eaux de toilette ; eaux de senteur ;

parfums ; extraits de parfums ; produits non médicinaux pour l'hygiène buccale ; produits de nettoyage et de soin pour le corps non à usage médical ; lotions, laits et crèmes pour le corps non à usage médical ; déodorants à usage personnel ; anti transpirants à usage personnel ; savons non médicinaux ; savons non médicinaux à usage personnel ; savons liquides, solides ou en gel non médicinaux à usage personnel ; gels pour le bain non à usage médical ; gels douche non à usage médical ; préparations pour le bain non à usage médical ; sels de bain non à usage médical ; préparations pour le soin de la peau autres qu'à usage médical ; exfoliants ; talc pour la toilette ; poudres parfumées ; lingettes, cotons et serviettes imprégnés de lotions cosmétiques non médicinales et pour parfumer ; cosmétiques autres qu'à usage médical , produits de toilette non médicinaux et produits de parfumerie pour le soin et la beauté des cils, sourcils, yeux, lèvres et ongles ; baumes labiaux non médicamenteux ; laques pour les ongles ; dissolvants pour vernis à ongles ; adhésifs à usage cosmétique ; préparations cosmétiques amincissantes autres qu'à usage médical ; préparations et traitements capillaires autres qu'à usage médical ; shampooings autres qu'à usage médical ; produits de maquillage ; produits de démaquillage ; dépilatoires ; produits de rasage non médicinaux ; produits avant-rasage non médicinaux ; produits après-rasage non médicinaux ; produits de beauté autres qu'à usage médical ; préparations cosmétiques pour le bronzage et auto-bronzantes, autres qu'à usage médical ; nécessaires de cosmétique ; parfums domestiques ; encens ; pots-pourris odorants ; bois odorants ; produits pour parfumer le linge ; extraits aromatiques ; préparations non médicinales pour le soin et nettoyage d'animaux ; cire pour tailleurs et pour cordonniers ; préparations pour nettoyer et polir le cuir et les chaussures. Appareils optiques, amplificateurs et correcteurs ; Produits pour l'amélioration de la vision ; Produits optiques ; Produits pour la vision ; Lentilles correctrices ; Lunettes ; Lunettes de soleil ; Clips solaires pour lunettes ; Lentilles de contact ; Lentilles, verres, montures, branches, chaînettes et cordons pour lunettes et lunettes de soleil ; Housses et étuis conçus pour appareils et produits optiques ; Housses et étuis pour lunettes, lunettes de soleil, lentilles de contact et lentilles correctrices ; Supports pour lunettes et lunettes de soleil ; Housses, sacoques et sacs conçus pour ordinateurs, téléphones, agendas électroniques, radios et lecteurs multimédias portables. Métaux précieux et leurs alliages ; joaillerie, bijouterie, pierres précieuses ; horlogerie et instruments chronométriques ; Imitations de pierres précieuses et de métaux précieux ; Perles et leurs imitations ; Boîtes et écrins à bijoux ; Rouleaux organisateurs de bijoux pour le voyage ; Montres, pendules, horloges, et leur parties ; Bracelets de montres ; Chaînes de montres ; Étuis, boîtes et écrins pour horlogerie et montres ; Boutons de manchettes et fixe-cravates ; Porte-clés et chaînettes pour clés et leurs

breloques ; Médailles ; Monnaies ; Boîtes en métaux précieux, leurs alliages, et des imitations de ceux-ci ; Statues, figures et ornements, faits en ou revêtus de métaux précieux, semi-précieux, leurs alliages et des imitations de ceux-ci ; Statues, figures et ornements, faits en ou revêtus de perles, pierres précieuses, semi-précieuses ou d'imitations de celles-ci ; Objets d'art en pierres précieuses et en métaux précieux ; Trophées en métaux précieux. Cuir et imitations du cuir ; peaux d'animaux ; bagages et sacs de transport ; parapluies et parasols ; cannes ; fouets et sellerie ; colliers, laisses et vêtements pour animaux ; Sacs, portefeuilles et autres objets de transport ; Armatures, poignées et sangles pour bagages, sacs de transport, sacs, porte-documents et autres objets de transport ; Sacs à main ; Sacs à main de soirée ; Sacs pour faire les courses ; Filets à provisions ; Petits sacs ; Fourre-tout ; Sacs à dos ; Cartables ; Sacs banane ; Sacs de paquetage ; Bandoulières ; Porte-bébés à porter sur soi et brides pour guider les enfants ; Coffrets et trousse vides destinés à contenir des cosmétiques et des articles de toilette ; Sets de voyage ; Étuis en cuir ou en carton-cuir ; Housses pour costumes, chemises et robes ; Étuis pour cravates ; Porte-documents ; Étuis pour documents ; Porte-monnaie ; Bourses de mailles ; Porte-billets ; Étuis à clés ; Portefeuilles porte-cartes ; Étuis pour cartes de crédit (portefeuilles) ; Boîtes en cuir ou en carton-cuir ; Cordons et sangles en cuir ; Housses de parapluies et de parasols ; Anneaux, poignées, cannes, armatures et baleines pour parapluies et parasols ; Poignées de cannes ; Couvertures et vêtements chauds pour animaux ; Carton-cuir ; Peaux et cuirs et leur imitations, brut, travaillés ou semi-travaillés. Vêtements, chaussures, chapellerie ; Chaussures habillées ; Chaussures décontractées ; Chaussures de sport ; Chaussures de plage ; Chaussures de travail ; Chaussures de pluie ; Chaussures pour le bain ; Chaussures d'intérieur ; Chaussures de danse ; Chaussures pour bébés ; Empeignes, ferrures, talonnettes, sangles, antidérapants, semelles intérieures, languettes, semelles, bouts, trépointes et talons de chaussures ; Tiges de bottes ; Crampons de chaussures de football ; Chapeaux ; Casquettes et casquettes à visière ; Bérêts ; Capuchons (vêtements) ; Visières ; Visières de casquettes ; Turbans ; Coiffes ; Mantilles ; Guimpes (vêtements) ; Toques (coiffures) ; Voilettes ; Bandeaux pour la tête (habillement) ; Carcasses de chapeaux ; Manchettes (habillement) ; Chaussettes basses ; Talonnettes pour les bas ; Doublures confectionnées (parties de vêtements) ; Empiècements de chemises ; Manteaux ; Layettes ; Peignoirs de bain ; Anoraks ; Masques pour les yeux ; Articles d'habillement à porter autour du cou ; Bavettes non en papier ; Bandeaux ; Bandeaux de transpiration et bracelets éponges ; Robes de chambre ; Blouses ; Peignoirs ; Maillots de bain ; Bikinis ; Bermudas ; Blazers ; Chemisiers ; Boas ; Poches de vêtements ; Écharpes ; Caftans ; Chaussettes et bas ; Tenues d'échauffement ;

Chemises ; Tee-shirts ; Chemises de nuit ; Pull-overs à capuche ; Capes et pèlerines ; Blousons ; Gilets ; Châles et étoles ; Vestes ; Jaquettes ; Survêtements ; Vareuses ; Ceintures (habillement) ; Jupons ; Twin-sets ; Combinaisons (vêtements) ; Cravates ; Bustiers ; Corsets ; Tabliers (vêtements) ; Costumes de mascarade ; Smokings ; Jupes ; Foulards ; Gabardines ; Gants (habillement) ; Jerseys (vêtements) ; Articles de lingerie ; Collants ; Jarretières ; Manchons (habillement) ; Mantes ; Châles en soie ; Mitaines ; Bleus de travail ; Combinaisons pantalons ; Ceintures porte-monnaie (habillement) ; Couvre-oreilles (habillement) ; Noeuds papillon ; Pantalons ; Paréos ; Parkas ; Passe-montagnes ; Foulards (vêtements) ; Pochettes (habillement) ; Foulards pour épaules ; Foulards pour la tête ; Bandanas [foulards] ; Plastrons de chemises ; Pelisses ; Salopettes ; Robes-chasubles ; Fourrures (vêtements) ; Pyjamas ; Chemises polos ; Ponchos ; Tenues de soirée ; Vêtements de sport ; Vêtements de protection destinés à l'habillement ; Tricots (vêtements) ; Vêtements en denim ; Sous-vêtements pour bébés ; Imperméables ; Pull-overs ; Kimonos ; Cardigans ; Vêtements confectionnés ; Vêtements en cuir ; Vêtements en imitations du cuir ; Vêtements de grossesse ; Vêtements pour enfants ; Vêtements pour bébés ; Vêtements en papier ; Costumes de plage ; Vêtements d'extérieur ; Vêtements en fourrure ; Vêtements tout-aller ; Sous-vêtements ; Vêtements pour automobilistes et motocyclistes ; Négligés ; Saris ; Sarongs ; Dessous-de-bras ; Sur-pantalons ; Pardessus ; Sweat-shirts ; Strings ; Toges ; Hauts (vêtements) ; Costumes ; Duffel-coats ; Tuniques ; Uniformes ; Robes ; Vêtements de soirée ; Robes de mariée ; Costumes pour hommes ; Costumes de soirée ; Tailleurs et tailleurs pantalons ; Tenues de ballet ; Robes de baptême ; Tenues d'intérieur ; Vêtements de protection contre les intempéries.

Classes de produits ou services : 3, 9, 14, 18, 25, 35.

BOPI de publication antérieure : 2023-03

Publication JOPF antérieure : N° 14 NS du 20/02/2023

N° National : 23 4 924 405

Dépôt du : 29 DÉCEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

GALERIE EMMANUEL PERROTIN, Société par actions simplifiée à associé unique, 76 rue de Turenne, 75003 Paris.

N° SIREN : 378834055.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

TAoMA PARTNERS, Monsieur Baptiste KUENTZMANN, 51 rue de Miromesnil, 75008 Paris.

PERROTIN

Marque verbale.

Classe n° 9 : Fichiers numériques téléchargeables contenant des images, des photographies, des oeuvres d'art et des vidéos, authentifiés par des jetons non fongibles [NFT] ; publications électroniques téléchargeables ; oeuvres d'art numériques téléchargeables ; images numériques téléchargeables ; vidéo numériques téléchargeables ; produits virtuels téléchargeables sous forme de programmes informatiques authentifiés par des jetons non fongibles [NFT] proposant les produits suivants : livres, catalogues, images d'art, vidéos, photographies, oeuvres et objets d'arts ; logiciels téléchargeables pour la fourniture d'accès à un environnement virtuel en ligne ; logiciels et programmes informatiques pour la création, la visualisation, l'importation, l'exportation, la manipulation, l'édition, la gestion, l'indexation, le catalogage, le tri, l'organisation, le stockage, le transfert, la synchronisation, l'impression, ainsi que l'échange de photographies numériques, d'images graphiques et numériques, de données, de textes, de séquences audio et/ou vidéo, de documents et d'oeuvres multimédias ; logiciels informatiques pour la gestion et la vérification de transactions en cryptomonnaies et en jetons non fongibles (NFT) au moyen de l'utilisation de la technologie des chaînes de blocs ;

Classe n° 16 : Produits de l'imprimerie, à savoir magazines, livres, catalogues, cartes postales, brochures, posters, dépliants, flyers, dans le domaine de l'art et de la photographie ; photographies ; images sous forme de photographies imprimées ; sérigraphies ; affiches ; livres dans le domaine de l'art et de la photographie ; peintures (tableaux) encadrées ou non ; images d'art ; objets d'art gravés ; objets d'art lithographiés ; tirages d'art graphiques ; dessins ; sculptures en papier mâché ; décorations murales en papier ; sacs de shopping en papier ou en plastique ;

Classe n° 35 : Négociation de transactions commerciales pour artistes ; conclusion de contrats d'achat et de vente pour le compte de tiers ; promotion de créations artistiques de tiers dans des galeries d'art et par la fourniture de portefeuilles en ligne sur un site web ; organisation et conduite d'expositions à des fins commerciales ou de publicité ; diffusion de matériel publicitaire (tracts, prospectus, imprimés, échantillons) ; services publicitaires (sponsoring) dans le domaine de l'art ; services de vente au détail d'oeuvres d'art fournis

par des galeries d'art ; services de vente en ligne d'œuvres d'art fournis par des galeries d'art ; services de vente par correspondance d'œuvres d'art fournis par des galeries d'art ; mise à disposition d'un marché en ligne, pour acheteurs et vendeurs, d'images d'art numériques téléchargeables authentifiées par des jetons non fongibles (NFT) ; mise à disposition d'une place de marché en ligne pour acheteurs et vendeurs d'objets de collection et d'objets d'art numériques téléchargeables authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) ; services de vente au détail et de vente en ligne des produits suivants : œuvres d'art, photographies, affiches, posters, livres, cartes postales, meubles, sculptures, bijoux, lampes, articles de papeterie, vêtements, chapeaux, sacs, coussins, aimants décoratifs, assiettes, mugs, gourdes, porte-clés fantaisie, miroirs, vases, bougies, coques de téléphone, disques audio, lunettes solaires ;

Classe n° 41 : Activités culturelles, à savoir l'organisation et la conduite d'expositions dans le domaine de l'art ; organisation et présentation d'exposition à des fins culturelles ; services culturels, pédagogiques et de divertissement fournis par des galeries d'art ; expositions d'art utilisant la réalité virtuelle ; activités de galeries d'art, à savoir l'organisation et la conduite d'expositions dans le domaine de l'art, les services de conseil dans le domaine de l'art ; édition et publication de livres, de périodiques et de magazines dans le domaine de l'art ; édition de publications électroniques ; mise à disposition de publications électroniques en ligne, non téléchargeables, dans le domaine de l'art ; publication et édition de livres ; publication et édition de produits de l'imprimerie ; publication de photographies ; production audiovisuelle et photographie ; services de bibliothèque en ligne, à savoir mise à disposition d'une bibliothèque électronique contenant des journaux, magazines, photographies, œuvres d'art et images par le biais d'un réseau informatique en ligne ; services de divertissement, à savoir fourniture d'objets virtuels, d'objets de collection numérique et d'œuvres numériques authentifiés par des jetons non fongibles (NFT) destinés à être utilisés dans le domaine des activités récréatives.

Classes de produits ou services : 9, 16, 35, 41.

BOPI de publication antérieure : 2023-03

Publication JOPF antérieure : N° 14 NS du 20/02/2023

N° National : 23 4 924 752

Dépôt du : 31 DÉCEMBRE 2022

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

LOU CREATION, SARL, 416 chemin de curebeasse, 83480 puget sur argens.

N° SIREN : 812733467.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Monsieur Kevin De Barros, 416 chemin de curebeasse, 83480 puget sur argens.



Marque figurative.

Description de la marque : Tilou.

Classe n° 6 : boîtes en métaux communs ; câbles et fils métalliques non électriques ; constructions métalliques ; constructions transportables métalliques ; échafaudages métalliques ; figurines en métaux communs ; matériaux de construction métalliques ; matériaux métalliques pour les voies ferrées ; Métaux communs et leurs alliages ; minerais ; monuments métalliques ; objets d'art en métaux communs ; panneaux acoustiques métalliques ; plaques d'immatriculation métalliques ; quincaillerie métallique ; récipients d'emballage en métal ; statues en métaux communs ; tuyaux métalliques ;

Classe n° 9 : appareils cinématographiques ; appareils d'enregistrement d'images ; appareils de reproduction d'images ; appareils de transmission d'images ; appareils et instruments de pesage ; appareils et instruments de signalisation ; appareils et instruments de vérification (contrôle) ; appareils et instruments géodésiques ; appareils et instruments nautiques ; appareils et instruments optiques ; appareils et instruments photographiques ; appareils et instruments pour l'enseignement ; Appareils et instruments scientifiques ; appareils pour la reproduction du son ; appareils pour la transmission du son ; appareils pour le diagnostic non à usage médical ; appareils pour l'enregistrement du son ; articles de lunetterie ; batteries électriques ; batteries pour cigarettes électroniques ; bornes de recharge pour véhicules électriques ; caisses enregistreuses ; cartes à mémoire ou à microprocesseur ; casques de réalité virtuelle ; combinaisons de plongée ; détecteurs ; dispositifs de protection personnelle contre les accidents ; équipements de traitement de données ; étuis à lunettes ; extincteurs ; fils électriques ; gants de plongée ; instruments et appareils de mesure ; liseuses électroniques ; logiciels de jeux ; logiciels (programmes

enregistrés) ; lunettes 3d ; lunettes (optique) ; machines à calculer ; masques de plongée ; mécanismes pour appareils à préparation ; montres intelligentes ; ordinateurs ; ordiphones [smartphones] ; périphériques d'ordinateurs ; porte-monnaies électroniques téléchargeables ; relais électriques ; sacs conçus pour ordinateurs portables ; supports d'enregistrement numériques ; tablettes électroniques ; vêtements de protection contre les accidents, les radiations et le feu ;

Classe n° 10 : appareils de massage ; Appareils et instruments chirurgicaux ; appareils et instruments dentaires ; appareils et instruments médicaux ; appareils et instruments vétérinaires ; articles orthopédiques ; bas pour les varices ; bassins à usage médical ; bassins hygiéniques ; biberons ; chaussures orthopédiques ; coutellerie chirurgicale ; déambulateurs pour personnes handicapées ; dents artificielles ; draps chirurgicaux ; fauteuils à usage médical ou dentaire ; implants artificiels ; matériel de suture ; membres artificiels ; mobilier spécial à usage médical ; prothèses ; tétines de biberons ; vêtements spéciaux pour salles d'opération ; yeux artificiels ;

Classe n° 14 : bijouterie ; boîtes en métaux précieux ; boîtiers de montres ; bracelets de montres ; chaînes de montres ; coffrets à bijoux ; écrans pour l'horlogerie ; étuis pour l'horlogerie ; figurines (statuettes) en métaux précieux ; horlogerie et instruments chronométriques ; Joaillerie ; médailles ; métaux précieux et leurs alliages ; objets d'art en métaux précieux ; pierres précieuses ; porte-clés (anneaux brisés avec breloque ou colifichet) ; ressorts de montres ; statues en métaux précieux ; verres de montres ;

Classe n° 16 : adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage ; affiches ; albums ; articles de bureau (à l'exception des meubles) ; articles de papeterie ; articles pour reliures ; boîtes en papier ou en carton ; brochures ; calendriers ; caractères d'imprimerie ; cartes ; carton ; dessins ; instruments d'écriture ; instruments de dessin ; journaux ; linge de table en papier ; livres ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; matériel pour artistes ; mouchoirs de poche en papier ; objets d'art gravés ; objets d'art lithographiés ; papier ; papier hygiénique ; patrons pour la couture ; photographies ; pinceaux ; Produits de l'imprimerie ; prospectus ; sacs à ordures en papier ou en matières plastiques ; sacs (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour l'emballage ; serviettes de toilette en papier ; tableaux (peintures) encadrés ou non.

Classes de produits ou services : 6, 9, 10, 14, 16.

BOPI de publication antérieure : 2023-04

Publication JOPF antérieure : N° 14 NS du 20/02/2023

N° National : 23 4 925 156

Dépôt du : 3 JANVIER 2023

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Madame Mylène Decherf, 3 Rue des Frenes, 76540 Thiétreville.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Madame Mylène Decherf, Mon adresse, 76540 Thiétreville.

La patte de Nexy

Marque verbale.

Classe n° 18 : habits pour animaux de compagnie ; colliers pour animaux ; Harnais pour animaux ; Colliers pour animaux ; Laisses pour animaux de compagnie ; Habits pour animaux de compagnie.

Classes de produits ou services : 18.

BOPI de publication antérieure : 2023-04

Publication JOPF antérieure : N° 14 NS du 20/02/2023

N° National : 23 4 925 194

Dépôt du : 3 JANVIER 2023

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Monsieur alexandre rossi, 264 Chemin de la Crotade, 83320 Carqueiranne.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Monsieur alexandre rossi, 264 chemin de la crotade, 83320 carqueiranne.

DELTA CLOTHING

Marque verbale.

Description de la marque : Traduction de la marque : DELTA vêtements.

Classe n° 9 : gants de plongée ; étuis à lunettes ; lunettes (optique) ; masques de plongée ;

Classe n° 18 : coffrets destinés à contenir des articles de toilette dits «vanity cases» ; malles et valises ; parapluies et parasols ; porte-cartes de crédit [portefeuilles] ; portefeuilles ; porte-monnaie ; sellerie ;

Classe n° 20 : coussins ;

Classe n° 24 : couvertures de lit ; linge de bain à l'exception de l'habillement ; linge de lit ; linge de maison ;

Classe n° 25 : articles chaussants ; bonneterie ; ceintures (habillement) ; chapellerie ; chaussettes ; chaussons ; chaussures de plage ; chaussures de ski ; chaussures de sport ; chemises ; cravates ; foulards ; fourrures (vêtements) ; gants (habillement) ; sous-vêtements ; Vêtements ; vêtements en cuir ;

Classe n° 40 : retouche de vêtements ; confection de vêtements ; traitement de tissus.

Classes de produits ou services : 9, 18, 20, 24, 25, 40.

BOPI de publication antérieure : 2023-04

Publication JOPF antérieure : N° 14 NS du 20/02/2023

N° National : 23 4 925 300

Dépôt du : 3 JANVIER 2023

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Madame MAGALI WARCOLLIER, 24 rue d'Asfeld, 57000 METZ.

Monsieur Théo Fischer, 24 Rue d'Asfeld, 57000 Metz.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Madame MAGALI WARCOLLIER, 24 Rue d'Asfeld, 57000 Metz.

Controlled Remote Viewing CRV

Marque verbale.

Description de la marque : Traduction de la marque : Vision à Distance Contrôlée.

Classe n° 9 : appareils cinématographiques ; appareils d'enregistrement d'images ; appareils de reproduction

d'images ; appareils de transmission d'images ; appareils et instruments de pesage ; appareils et instruments de signalisation ; appareils et instruments de vérification (contrôle) ; appareils et instruments géodésiques ; appareils et instruments nautiques ; appareils et instruments optiques ; appareils et instruments photographiques ; appareils et instruments pour l'enseignement ; Appareils et instruments scientifiques ; appareils pour la reproduction du son ; appareils pour la transmission du son ; appareils pour le diagnostic non à usage médical ; appareils pour l'enregistrement du son ; articles de lunetterie ; batteries électriques ; batteries pour cigarettes électroniques ; bornes de recharge pour véhicules électriques ; caisses enregistreuses ; cartes à mémoire ou à microprocesseur ; casques de réalité virtuelle ; combinaisons de plongée ; détecteurs ; dispositifs de protection personnelle contre les accidents ; équipements de traitement de données ; étuis à lunettes ; extincteurs ; fils électriques ; gants de plongée ; instruments et appareils de mesure ; liseuses électroniques ; logiciels de jeux ; logiciels (programmes enregistrés) ; lunettes 3d ; lunettes (optique) ; machines à calculer ; masques de plongée ; mécanismes pour appareils à prépaiement ; montres intelligentes ; ordinateurs ; ordiphones [smartphones] ; périphériques d'ordinateurs ; porte-monnaies électroniques téléchargeables ; relais électriques ; sacs conçus pour ordinateurs portables ; supports d'enregistrement numériques ; tablettes électroniques ; vêtements de protection contre les accidents, les radiations et le feu ;

Classe n° 16 : adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage ; affiches ; albums ; articles de bureau (à l'exception des meubles) ; articles de papeterie ; articles pour reliures ; boîtes en papier ou en carton ; brochures ; calendriers ; caractères d'imprimerie ; cartes ; carton ; dessins ; instruments d'écriture ; instruments de dessin ; journaux ; linge de table en papier ; livres ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; matériel pour artistes ; mouchoirs de poche en papier ; objets d'art gravés ; objets d'art lithographiés ; papier ; papier hygiénique ; patrons pour la couture ; photographies ; pinceaux ; Produits de l'imprimerie ; prospectus ; sacs à ordures en papier ou en matières plastiques ; sacs (enveloppes, pochettes) en papier ou en matières plastiques pour l'emballage ; serviettes de toilette en papier ; tableaux (peintures) encadrés ou non ;

Classe n° 35 : administration commerciale ; audits d'entreprises (analyses commerciales) ; comptabilité ; conseils en communication (publicité) ; conseils en communication (relations publiques) ; conseils en organisation et direction des affaires ; diffusion de matériel publicitaire ; gestion des affaires commerciales ; location d'espaces publicitaires ; location de temps publicitaire sur tout moyen de communication ; optimisation du trafic pour sites internet ; organisation

d'expositions à buts commerciaux ou de publicité ; portage salarial ; publication de textes publicitaires ; Publicité ; publicité en ligne sur un réseau informatique ; relations publiques ; services d'abonnement à des journaux (pour des tiers) ; services d'abonnement à des services de télécommunications pour des tiers ; services de bureaux de placement ; services de gestion informatisée de fichiers ; services de photocopie ; services d'intermédiation commerciale ;

Classe n° 38 : agences de presse ; agences d'informations (nouvelles) ; communications par réseaux de fibres optiques ; communications par terminaux d'ordinateurs ; communications radiophoniques ; communications téléphoniques ; fourniture d'accès à des bases de données ; fourniture d'accès utilisateur à des réseaux informatiques mondiaux ; location d'appareils de télécommunication ; location de temps d'accès à des réseaux informatiques mondiaux ; mise à disposition de forums en ligne ; mise à disposition d'informations en matière de télécommunications ; raccordement par télécommunications à un réseau informatique mondial ; radiodiffusion ; radiotéléphonie mobile ; services d'affichage électronique (télécommunications) ; services de messagerie électronique ; services de téléconférences ; services de visioconférence ; Télécommunications ; télédiffusion ;

Classe n° 41 : activités sportives et culturelles ; divertissement ; Éducation ; formation ; location de décors de spectacles ; mise à disposition de films, non téléchargeables, par le biais de services de vidéo à la demande ; mise à disposition d'informations en matière de divertissement ; mise à disposition d'informations en matière d'éducation ; mise à disposition d'installations de loisirs ; organisation de concours (éducation ou divertissement) ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; organisation et conduite de colloques ; organisation et conduite de conférences ; organisation et conduite de congrès ; prêt de livres ; production de films cinématographiques ; publication de livres ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ; recyclage professionnel ; réservation de places de spectacles ; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique ; services de jeux d'argent ; services de photographie ;

Classe n° 42 : analyse de systèmes informatiques ; architecture ; audits en matière d'énergie ; authentification d'oeuvres d'art ; conception de logiciels ; conception de systèmes informatiques ; conception d'ordinateurs pour des tiers ; conduite d'études de projets techniques ; conseils en technologie de l'information ; contrôle technique de véhicules automobiles ; décoration intérieure ; développement de logiciels ; développement d'ordinateurs ; élaboration (conception) de logiciels ; Evaluations techniques concernant la conception (travaux d'ingénieurs) ; hébergement de serveurs ; informatique en

nuage ; installation de logiciels ; location de logiciels ; logiciels en tant que service (SaaS) ; maintenance de logiciels ; mise à jour de logiciels ; numérisation de documents ; programmation pour ordinateurs ; recherche et développement de nouveaux produits pour des tiers ; recherches scientifiques ; recherches technologiques ; services de conception d'art graphique ; services de conseillers en matière de conception et de développement de matériel informatique ; stockage électronique de données ; stylisme (esthétique industrielle) ;

Classe n° 45 : célébration de cérémonies religieuses ; conseils en propriété intellectuelle ; établissement d'horoscopes ; garde d'enfants à domicile ; location de noms de domaine sur Internet ; location de vêtements ; médiation ; ouverture de serrures ; recherches judiciaires ; services d'agences de détectives ; services d'agences de surveillance nocturne ; services d'agences matrimoniales ; services de conciergerie ; services de conseillers en matière de sécurité physique ; services de crémation ; services de pompes funèbres ; services de réseautage social en ligne ; services de sécurité pour la protection des biens et des individus ; Services juridiques ; surveillance des alarmes anti-intrusion.

Classes de produits ou services : 9, 16, 35, 38, 41, 42, 45.

BOPI de publication antérieure : 2023-04

Publication JOPF antérieure : N° 14 NS du 20/02/2023

N° National : 23 4 926 226

Dépôt du : 6 JANVIER 2023

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

C.C.V. BEAUMANOIR, Société anonyme, ZAC de la Moinerie, 10 Impasse du Grand Jardin, 35400 Saint-Malo.
N° SIREN : 391164092.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Virginie.ulmann@bakermckenzie.com, Madame Virginie Ulmann, 1 rue Paul Baudry, 75008 Paris.

MORGAN

Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Classe n° 9 : Jetons cadeaux en tant que cartes-cadeaux codées ; Jetons préenregistrés en tant que cartes-cadeaux préenregistrées ; Fichiers numériques téléchargeables authentifiés par des jetons non fongibles [NFT] téléchargeables associés à des images numériques, à savoir produits de parfumerie virtuels, produits de soin de la peau virtuels, bijoux virtuels, vêtements virtuels, chaussures virtuelles, produits de la chapellerie virtuels, produits de la maroquinerie virtuels, lunettes virtuelles, étuis et coques de téléphones virtuels ; Logiciels téléchargeables pour la participation au réseautage social et l'interaction avec des communautés en ligne ; Logiciels téléchargeables pour la création, la production et la modification de dessins et personnages numériques animés ou non, d'avatars, de superpositions et « skins » numériques accessibles et utilisables dans des environnements en ligne et des environnements de réalité virtuelle étendue ; Logiciels téléchargeables pour la fourniture d'accès à un environnement virtuel en ligne ; Logiciels téléchargeables permettant aux utilisateurs de créer, stocker, envoyer, recevoir, accepter et transmettre électroniquement des jetons numériques basés sur la technologie de la chaîne de blocs à savoir produits de parfumerie virtuels, produits de soin de la peau virtuels, bijoux virtuels, vêtements virtuels, chaussures virtuelles, produits de la chapellerie virtuels, produits de la maroquinerie virtuels, lunettes virtuelles, étuis et coques de téléphones virtuels ; logiciels téléchargeables pour recevoir et accéder à des jetons numériques ; logiciels informatiques téléchargeables permettant de dépenser et d'échanger des jetons non fongibles [NFT] ; Produits virtuels téléchargeables à savoir: produits de parfumerie virtuels, vêtements virtuels, articles chaussants virtuels, chapellerie virtuelle, articles de lunetterie virtuels, bagages virtuels, sacs virtuels, porte-monnaie virtuels, sacs de transport virtuels, jeux et jouets virtuels, appareils de jeux vidéo virtuels ; casque de réalité virtuelle ; lunettes de réalité virtuelle ;

Classe n° 35 : Conduite d'expositions commerciales virtuelles en ligne ; organisation et conduite d'événements à des fins commerciales, promotionnelles ou publicitaires en relation avec des biens virtuels et des jetons non fongibles ; services de magasins de vente au détail en rapport avec les produits virtuels suivants: produits de parfumerie virtuels, vêtements virtuels, articles chaussants virtuels, chapellerie virtuelle, articles de lunetterie virtuels, bagages virtuels, sacs virtuels, porte-monnaie virtuels, sacs de transport virtuels, jeux et jouets virtuels, appareils de jeux vidéo virtuels ; Services de vente au détail et de vente au détail en ligne en rapport avec les produits virtuels suivants: produits de parfumerie virtuels, vêtements virtuels, articles chaussants virtuels, chapellerie virtuelle, articles de lunetterie virtuels, bagages virtuels, sacs virtuels, porte-monnaie virtuels, sacs de transport virtuels, jeux et jouets virtuels, appareils de jeux vidéo virtuels ; Mise à disposition d'espaces de

vente en ligne pour acheteurs et vendeurs d'environnements virtuels téléchargeables authentifiés par des jetons non fongibles [NFT] ; mise à disposition d'espaces de vente en ligne pour acheteurs et vendeurs de biens virtuels téléchargeables authentifiés par des jetons non fongibles [NFT] à utiliser dans des environnements virtuels ; Services de gestion informatisée de fichiers ; Conservation et enregistrement en matière de propriété d'actifs numériques ; Conservation et enregistrement en matière de propriété d'actifs numériques représentés par des jetons non fongibles ; Fourniture d'un marché en ligne pour acheteurs et vendeurs d'actifs non fongibles basés sur une chaîne de blocs ; Exploitation de marchés en ligne proposant des actifs de collection cryptographiques et des actifs non fongibles basés sur une chaîne de blocs ; Conduite d'enchères virtuelles interactives ;

Classe n° 42 : Fourniture de logiciels non téléchargeables contenant des biens virtuels, des objets numériques et des jetons non fongibles ; stockage électronique de biens virtuels, d'objets numériques et de jetons non fongibles ; services d'authentification ; Mise à disposition de systèmes informatiques virtuels par l'informatique en nuage ; conception et développement de logiciels de réalité virtuelle ; services d'informatique en nuage hébergeant un logiciel permettant d'échanger, visualiser, gérer et/ou authentifier des biens virtuels, des objets numériques et des jetons non fongibles ; mise à disposition temporaire de logiciels de jeux de réalité virtuelle non téléchargeables, développement de logiciel non téléchargeables pour la création, la production et la modification de dessins et personnages numériques animés et non animés, avatars, revêtements et habillages numériques accessibles et à utiliser dans des environnements en ligne, des environnements virtuels en ligne et des environnements virtuels de réalité étendue.

Classes de produits ou services : 9, 35, 42.

BOPI de publication antérieure : 2023-04

Publication JOPF antérieure : N° 14 NS du 20/02/2023

N° National : 23 4 926 279

Dépôt du : 6 JANVIER 2023

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

VOLTEO DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée, 165 Avenue des Pyrénées, 33140 Villenave-d'Ornon.

N° SIREN : 494972698.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

PLASSERAUD IP, Madame Sandrine Vimes, 5, Cours de Verdun, 33000 BORDEAUX.

**Marque figurative.**

Classe n° 35 : Service de vente au détail et en gros pour le compte de tiers de produits et de solutions dans le domaine de la batterie, de produits et de solutions pour prévenir la formation d'écume dans les accumulateurs, de bains de galvanisation, d'eau acidulée pour la recharge des accumulateurs, de liquides pour éliminer les sulfates des accumulateurs, de machines et appareils façonnage des métaux de première fusion, de machines et appareils de façonnage des métaux de seconde fusion, de moules et matrices destinés au façonnage des métaux, de machines et systèmes de fabrication de semi-conducteurs, de batteries, d'anodes, d'accumulateurs, de bacs d'accumulateurs, de batteries d'allumage, de batteries de tension de plaque, de batteries et de piles, d'accumulateurs électriques, de chargeurs, de chargeurs de batteries électriques, d'appareils permettant l'alimentation électrique, d'onduleurs, de lampes, d'appareils d'éclairage, de torches, d'appareils de contrôle de batteries, d'hydromètres, d'adaptateurs, d'adaptateurs de courant alternatif et de courant continu, de câbles, de cosses, de colliers (accessoires automobiles) et de transducteurs pour le contrôle, l'utilisation, la mesure ou la commutation de courant électrique de secteur ou de batteries Promotion des ventes ; Service de vente au détail et en gros pour le compte de tiers de panneaux solaires, de capteurs d'énergie solaire, d'appareils photovoltaïques pour la conversion du rayonnement solaire en énergie électrique, d'appareils et installations photovoltaïques pour la production d'électricité solaire, d'éoliennes ; présentation de divers produits dans le domaine des batteries, des piles, des accumulateurs, des chargeurs, des adaptateurs, sur tout moyen de communication pour la vente au détail ; publicité ; opérations promotionnelles et publicitaires en vue de fidéliser la clientèle. Acquisition de contrats pour la fourniture d'énergie ;

Classe n° 37 : Construction ; Chargement de batteries et dispositifs de stockage d'électricité, et location de matériel y afférent. Réparation, installation, maintenance et remplacement de batteries, de batteries de véhicules, de téléphones, de panneaux solaires, de capteurs d'énergie solaire, d'appareils électriques et électroniques, d'installations d'approvisionnement en énergie, d'appareils photovoltaïques pour la conversion du

rayonnement solaire en énergie électrique, d'appareils et installations photovoltaïques pour la production d'électricité solaire ; montage de batteries ; recharge de batteries de véhicules, de téléphones, d'appareils électriques et électroniques, de batteries et d'accumulateurs ; . Entretien des batteries comprenant les services de test et de diagnostic des batteries. Locations de chargeurs de batterie. Entretien de véhicules ; stations-service pour véhicules [ravitaillement en carburant et entretien] ; déparasitage d'installations électriques ; assistance en cas de pannes de véhicules [réparation] ; Installation d'appareils à faible consommation d'énergie. Construction d'installations d'énergie solaire publiques. Révision d'appareils et d'installations de production d'énergie électrique. Dépannage d'urgence d'appareils d'approvisionnement en électricité. Installation de systèmes d'énergie solaire ; Services de réparation pour générateurs électriques et turbines éoliennes. Entretien, réparation et installation de centrales éoliennes et de systèmes à énergie éolienne ;

Classe n° 39 : Transport ; services de livraison des batteries et autres produits. Distribution et transmission d'électricité et d'énergie. Stockage d'énergie et de combustibles. Stockage d'électricité. Approvisionnement en électricité. Alimentation en électricité. Conditionnement de produits. Compartimentage et reconditionnement de produits. Services de déchargement. Services d'information et de conseils en matière de distribution d'énergie. Location de lignes de courant à des tiers pour la transmission d'électricité ;

Classe n° 40 : Location de batterie. Recyclage de matériaux ; recyclage de déchets ; recyclage de produits résiduels ; traitement de matériaux ; recyclage de batteries, électrolyseurs, piles à combustibles et parties de piles à combustibles ; récupération de métaux précieux ainsi que récupération d'autres matériaux réutilisables extraits de piles à combustibles usagées, parties de piles à combustibles et autres produits ; Conseils techniques en matière de recyclage et de protection de l'environnement, notamment lié au recyclage de batteries et de leurs conditionnements physiques, d'appareils et dispositifs de stockage d'énergie notamment électrique et d'alimentation en énergie notamment électrique, piles, accumulateurs électriques, batteries de générateurs, condensateurs. Production et génération d'électricité et d'énergie. Génération d'électricité à partir d'énergie géothermique. Location de générateurs d'électricité à énergie éolienne. Services d'information et de conseils en matière de production d'électricité ;

Classe n° 42 : Conseils techniques en matière de protection de l'environnement et de recyclage des batteries ; recherches scientifiques et recherches industrielles, recherches et développements de nouveaux produits ; études de projets techniques notamment lié aux

batteries, aux appareils et dispositifs de stockage d'énergie notamment électrique et d'alimentation en énergie notamment électrique, piles, accumulateurs électriques, batteries de générateurs, condensateurs. Conseils en matière d'économie d'énergie. Programmation informatique pour l'industrie de l'énergie. Programmation de logiciels de gestion de l'énergie. Audits en matière d'énergie. Conception et développement de réseaux de distribution d'énergie. Services d'ingénierie en matière de systèmes d'approvisionnement en énergie.

Classes de produits ou services : 35, 37, 39, 40, 42.

BOPI de publication antérieure : 2023-04

Publication JOPF antérieure : N° 14 NS du 20/02/2023

N° National : 23 4 926 280

Dépôt du : 6 JANVIER 2023

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

VOLTEO DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée, 165 Avenue des Pyrénées, 33140 Villenave-d'Ornon.

N° SIREN : 494972698.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

PLASSERAUD IP, Madame Sandrine Vimes, 5, Cours de Verdun, 33000 BORDEAUX.



Marque figurative.

Classe n° 35 : Service de vente au détail et en gros pour le compte de tiers de produits et de solutions dans le domaine de la batterie, de produits et de solutions pour prévenir la formation d'écume dans les accumulateurs, de bains de galvanisation, d'eau acidulée pour la recharge des accumulateurs, de liquides pour éliminer les sulfates des accumulateurs, de machines et appareils façonnage des métaux de première fusion, de machines et appareils de façonnage des métaux de seconde fusion, de moules et matrices destinés au façonnage des métaux, de machines et systèmes de fabrication de semi-conducteurs, de batteries, d'anodes, d'accumulateurs, de bacs d'accumulateurs, de batteries d'allumage, de

batteries de tension de plaque, de batteries et de piles, d'accumulateurs électriques, de chargeurs, de chargeurs de batteries électriques, d'appareils permettant l'alimentation électrique, d'onduleurs, de lampes, d'appareils d'éclairage, de torches, d'appareils de contrôle de batteries, d'hydromètres, d'adaptateurs, d'adaptateurs de courant alternatif et de courant continu, de câbles, de cosses, de colliers (accessoires automobiles) et de transducteurs pour le contrôle, l'utilisation, la mesure ou la commutation de courant électrique de secteur ou de batteries Promotion des ventes ; Service de vente au détail et en gros pour le compte de tiers de panneaux solaires, de capteurs d'énergie solaire, d'appareils photovoltaïques pour la conversion du rayonnement solaire en énergie électrique, d'appareils et installations photovoltaïques pour la production d'électricité solaire, d'éoliennes ; présentation de divers produits dans le domaine des batteries, des piles, des accumulateurs, des chargeurs, des adaptateurs, sur tout moyen de communication pour la vente au détail ; publicité ; opérations promotionnelles et publicitaires en vue de fidéliser la clientèle. Acquisition de contrats pour la fourniture d'énergie ;

Classe n° 37 : Construction ; Chargement de batteries et dispositifs de stockage d'électricité, et location de matériel y afférent. Réparation, installation, maintenance et remplacement de batteries, de batteries de véhicules, de téléphones, de panneaux solaires, de capteurs d'énergie solaire, d'appareils électriques et électroniques, d'installations d'approvisionnement en énergie, d'appareils photovoltaïques pour la conversion du rayonnement solaire en énergie électrique, d'appareils et installations photovoltaïques pour la production d'électricité solaire ; montage de batteries ; recharge de batteries de véhicules, de téléphones, d'appareils électriques et électroniques, de batteries et d'accumulateurs ; . Entretien des batteries comprenant les services de test et de diagnostic des batteries. Locations de chargeurs de batterie. Entretien de véhicules ; stations-service pour véhicules [ravitaillement en carburant et entretien] ; déparasitage d'installations électriques ; assistance en cas de pannes de véhicules [réparation] ; Installation d'appareils à faible consommation d'énergie. Construction d'installations d'énergie solaire publiques. Révision d'appareils et d'installations de production d'énergie électrique. Dépannage d'urgence d'appareils d'approvisionnement en électricité. Installation de systèmes d'énergie solaire ; Services de réparation pour générateurs électriques et turbines éoliennes. Entretien, réparation et installation de centrales éoliennes et de systèmes à énergie éolienne ;

Classe n° 39 : Transport ; services de livraison des batteries et autres produits. Distribution et transmission d'électricité et d'énergie. Stockage d'énergie et de combustibles. Stockage d'électricité. Approvisionnement en électricité. Alimentation en électricité. Conditionnement

de produits. Compartimentage et reconditionnement de produits. Services de déchargement. Services d'information et de conseils en matière de distribution d'énergie. Location de lignes de courant à des tiers pour la transmission d'électricité ;

Classe n° 40 : Location de batterie. Recyclage de matériaux ; recyclage de déchets ; recyclage de produits résiduels ; traitement de matériaux ; recyclage de batteries, électrolyseurs, piles à combustibles et parties de piles à combustibles ; récupération de métaux précieux ainsi que récupération d'autres matériaux réutilisables extraits de piles à combustibles usagées, parties de piles à combustibles et autres produits ; Conseils techniques en matière de recyclage et de protection de l'environnement, notamment lié au recyclage de batteries et de leurs conditionnements physiques, d'appareils et dispositifs de stockage d'énergie notamment électrique et d'alimentation en énergie notamment électrique, piles, accumulateurs électriques, batteries de générateurs, condensateurs. Production et génération d'électricité et d'énergie. Génération d'électricité à partir d'énergie géothermique. Location de générateurs d'électricité à énergie éolienne. Services d'information et de conseils en matière de production d'électricité ;

Classe n° 42 : Conseils techniques en matière de protection de l'environnement et de recyclage des batteries ; recherches scientifiques et recherches industrielles, recherches et développements de nouveaux produits ; études de projets techniques notamment lié aux batteries, aux appareils et dispositifs de stockage d'énergie notamment électrique et d'alimentation en énergie notamment électrique, piles, accumulateurs électriques, batteries de générateurs, condensateurs. Conseils en matière d'économie d'énergie. Programmation informatique pour l'industrie de l'énergie. Programmation de logiciels de gestion de l'énergie. Audits en matière d'énergie. Conception et développement de réseaux de distribution d'énergie. Services d'ingénierie en matière de systèmes d'approvisionnement en énergie.

Classes de produits ou services : 35, 37, 39, 40, 42.

BOPI de publication antérieure : 2023-04

Publication JOPF antérieure : N° 14 NS du 20/02/2023

N° National : 23 4 926 281

Dépôt du : 6 JANVIER 2023

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

VOLTEO DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée, 165 Avenue des Pyrénées, 33140 Villeneuve-d'Ornon.

N° SIREN : 494972698.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

PLASSERAUD IP, Madame Sandrine Vimes, 5, Cours de Verdun, 33000 BORDEAUX.


 The logo features the word "éco" in a small, lowercase, sans-serif font above the word "Voltéo". The "V" in "Voltéo" is significantly larger and stylized, with a thick, black, blocky appearance. The "o" is also large and blocky, matching the style of the "V". The "l" and "t" are smaller and more standard in style. The "é" is also blocky and matches the "o". The "o" at the end is the largest and most prominent, with a thick, black, blocky appearance.

Marque figurative.

Classe n° 35 : Service de vente au détail et en gros pour le compte de tiers de produits et de solutions dans le domaine de la batterie, de produits et de solutions pour prévenir la formation d'écume dans les accumulateurs, de bains de galvanisation, d'eau acidulée pour la recharge des accumulateurs, de liquides pour éliminer les sulfates des accumulateurs, de machines et appareils façonnage des métaux de première fusion, de machines et appareils de façonnage des métaux de seconde fusion, de moules et matrices destinés au façonnage des métaux, de machines et systèmes de fabrication de semi-conducteurs, de batteries, d'anodes, d'accumulateurs, de bacs d'accumulateurs, de batteries d'allumage, de batteries de tension de plaque, de batteries et de piles, d'accumulateurs électriques, de chargeurs, de chargeurs de batteries électriques, d'appareils permettant l'alimentation électrique, d'onduleurs, de lampes, d'appareils d'éclairage, de torches, d'appareils de contrôle de batteries, d'hydromètres, d'adaptateurs, d'adaptateurs de courant alternatif et de courant continu, de câbles, de cosses, de colliers (accessoires automobiles) et de transducteurs pour le contrôle, l'utilisation, la mesure ou la commutation de courant électrique de secteur ou de batteries Promotion des ventes ; Service de vente au détail et en gros pour le compte de tiers de panneaux solaires, de capteurs d'énergie solaire, d'appareils photovoltaïques pour la conversion du rayonnement solaire en énergie électrique, d'appareils et installations photovoltaïques pour la production d'électricité solaire, d'éoliennes ; présentation de divers produits dans le domaine des batteries, des piles, des accumulateurs, des chargeurs, des adaptateurs, sur tout moyen de communication pour la vente au détail ; publicité ; opérations promotionnelles et publicitaires en vue de fidéliser la clientèle. Acquisition de contrats pour la fourniture d'énergie ;

Classe n° 37 : Construction ; Chargement de batteries et dispositifs de stockage d'électricité, et location de matériel

y afférent. Réparation, installation, maintenance et remplacement de batteries, de batteries de véhicules, de téléphones, de panneaux solaires, de capteurs d'énergie solaire, d'appareils électriques et électroniques, d'installations d'approvisionnement en énergie, d'appareils photovoltaïques pour la conversion du rayonnement solaire en énergie électrique, d'appareils et installations photovoltaïques pour la production d'électricité solaire ; montage de batteries ; recharge de batteries de véhicules, de téléphones, d'appareils électriques et électroniques, de batteries et d'accumulateurs ; . Entretien des batteries comprenant les services de test et de diagnostic des batteries. Locations de chargeurs de batterie. Entretien de véhicules ; stations-service pour véhicules [ravitaillement en carburant et entretien] ; déparasitage d'installations électriques ; assistance en cas de pannes de véhicules [réparation] ; Installation d'appareils à faible consommation d'énergie. Construction d'installations d'énergie solaire publiques. Révision d'appareils et d'installations de production d'énergie électrique. Dépannage d'urgence d'appareils d'approvisionnement en électricité. Installation de systèmes d'énergie solaire ; Services de réparation pour générateurs électriques et turbines éoliennes. Entretien, réparation et installation de centrales éoliennes et de systèmes à énergie éolienne ;

Classe n° 39 : Transport ; services de livraison des batteries et autres produits. Distribution et transmission d'électricité et d'énergie. Stockage d'énergie et de combustibles. Stockage d'électricité. Approvisionnement en électricité. Alimentation en électricité. Conditionnement de produits. Compartimentage et reconditionnement de produits. Services de déchargement. Services d'information et de conseils en matière de distribution d'énergie. Location de lignes de courant à des tiers pour la transmission d'électricité ;

Classe n° 40 : Location de batterie. Recyclage de matériaux ; recyclage de déchets ; recyclage de produits résiduels ; traitement de matériaux ; recyclage de batteries, électrolyseurs, piles à combustibles et parties de piles à combustibles ; récupération de métaux précieux ainsi que récupération d'autres matériaux réutilisables extraits de piles à combustibles usagées, parties de piles à combustibles et autres produits ; Conseils techniques en matière de recyclage et de protection de l'environnement, notamment lié au recyclage de batteries et de leurs conditionnements physiques, d'appareils et dispositifs de stockage d'énergie notamment électrique et d'alimentation en énergie notamment électrique, piles, accumulateurs électriques, batteries de générateurs, condensateurs. Production et génération d'électricité et d'énergie. Génération d'électricité à partir d'énergie géothermique. Location de générateurs d'électricité à énergie éolienne. Services d'information et de conseils en matière de production d'électricité ;

Classe n° 42 : Conseils techniques en matière de protection de l'environnement et de recyclage des batteries ; recherches scientifiques et recherches industrielles, recherches et développements de nouveaux produits ; études de projets techniques notamment lié aux batteries, aux appareils et dispositifs de stockage d'énergie notamment électrique et d'alimentation en énergie notamment électrique, piles, accumulateurs électriques, batteries de générateurs, condensateurs. Conseils en matière d'économie d'énergie. Programmation informatique pour l'industrie de l'énergie. Programmation de logiciels de gestion de l'énergie. Audits en matière d'énergie. Conception et développement de réseaux de distribution d'énergie. Services d'ingénierie en matière de systèmes d'approvisionnement en énergie.

Classes de produits ou services : 35, 37, 39, 40, 42.

BOPI de publication antérieure : 2023-04

Publication JOPF antérieure : N° 14 NS du 20/02/2023

N° National : 23 4 926 334

Dépôt du : 6 JANVIER 2023

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

ALSTOM Holdings, Société anonyme, 48 rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine.

N° SIREN : 347951238.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Cabinet LAVOIX, Madame Béatrice DAUBIN, 2 place d'Estienne d'Orves, 75009 Paris.



Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Description de la marque : Couleur(s) de la marque : Codes Pantone 2247C, 3405C.

Classe n° 12 : Véhicules ferroviaires équipés d'un système de stockage d'énergie embarqué ; véhicules ferroviaires à propulsion sur batterie ; systèmes de stockage d'énergie embarqués pour véhicules ferroviaires.

Classes de produits ou services : 12.

BOPI de publication antérieure : 2023-04

Publication JOPF antérieure : N° 14 NS du 20/02/2023

N° National : 23 4 926 407

Dépôt du : 7 JANVIER 2023

à : 92 INPI - Dépôt électronique

Déclarant :

Monsieur Olivier LEMEE, 17 Rue Robert Tourte, 02190 Villeneuve-sur-Aisne.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

Monsieur Olivier Lemée, 17 Rue Robert Tourte, 02190 Villeneuve-sur-Aisne.



Marque déposée en couleur.

Marque figurative.

Description de la marque : Couleur(s) de la marque : #e5302a, #3a5572, #0e2a43, #E6E6E6 profil de tête de gorille partiellement digitalisé, nom de marque combinant une synthèse des mots CYBER et SERENITY, couleurs proches du drapeau français désignant une marque française, forme arrondie de badge de type écusson, texte synthétique de description de la de la marque en qualité de plateforme de cyber-sérénité, mots de slogan

synthétisant les principales missions de gouvernance de la cybersécurité délivrées par la marque (protéger, contrôler et remédier).

Classe n° 9 : appareils cinématographiques ; appareils d'enregistrement d'images ; appareils de reproduction d'images ; appareils de transmission d'images ; appareils et instruments de pesage ; appareils et instruments de signalisation ; appareils et instruments de vérification (contrôle) ; appareils et instruments géodésiques ; appareils et instruments nautiques ; appareils et instruments optiques ; appareils et instruments photographiques ; appareils et instruments pour l'enseignement ; Appareils et instruments scientifiques ; appareils pour la reproduction du son ; appareils pour la transmission du son ; appareils pour le diagnostic non à usage médical ; appareils pour l'enregistrement du son ; articles de lunetterie ; batteries électriques ; batteries pour cigarettes électroniques ; bornes de recharge pour véhicules électriques ; caisses enregistreuses ; cartes à mémoire ou à microprocesseur ; casques de réalité virtuelle ; combinaisons de plongée ; détecteurs ; dispositifs de protection personnelle contre les accidents ; équipements de traitement de données ; étuis à lunettes ; extincteurs ; fils électriques ; gants de plongée ; instruments et appareils de mesure ; liseuses électroniques ; logiciels de jeux ; logiciels (programmes enregistrés) ; lunettes 3d ; lunettes (optique) ; machines à calculer ; masques de plongée ; mécanismes pour appareils à prépaiement ; montres intelligentes ; ordinateurs ; ordiphones [smartphones] ; périphériques d'ordinateurs ; porte-monnaies électroniques téléchargeables ; relais électriques ; sacs conçus pour ordinateurs portables ; supports d'enregistrement numériques ; tablettes électroniques ; vêtements de protection contre les accidents, les radiations et le feu ;

Classe n° 25 : articles chaussants ; bonneterie ; ceintures (habillement) ; chapellerie ; chaussettes ; chaussons ; chaussures de plage ; chaussures de ski ; chaussures de sport ; chemises ; cravates ; foulards ; fourrures (vêtements) ; gants (habillement) ; sous-vêtements ; Vêtements ; vêtements en cuir ;

Classe n° 38 : agences de presse ; agences d'informations (nouvelles) ; communications par réseaux de fibres optiques ; communications par terminaux d'ordinateurs ; communications radiophoniques ; communications téléphoniques ; fourniture d'accès à des bases de données ; fourniture d'accès utilisateur à des réseaux informatiques mondiaux ; location d'appareils de télécommunication ; location de temps d'accès à des réseaux informatiques mondiaux ; mise à disposition de forums en ligne ; mise à disposition d'informations en matière de télécommunications ; raccordement par télécommunications à un réseau informatique mondial ; radiodiffusion ; radiotéléphonie mobile ; services

d'affichage électronique (télécommunications) ; services de messagerie électronique ; services de téléconférences ; services de visioconférence ; Télécommunications ; télédiffusion ;

Classe n° 41 : activités sportives et culturelles ; divertissement ; Éducation ; formation ; location de décors de spectacles ; mise à disposition de films, non téléchargeables, par le biais de services de vidéo à la demande ; mise à disposition d'informations en matière de divertissement ; mise à disposition d'informations en matière d'éducation ; mise à disposition d'installations de loisirs ; organisation de concours (éducation ou divertissement) ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; organisation et conduite de colloques ; organisation et conduite de conférences ; organisation et conduite de congrès ; prêt de livres ; production de films cinématographiques ; publication de livres ; publication électronique de livres et de périodiques en ligne ; recyclage professionnel ; réservation de places de spectacles ; services de jeu proposés en ligne à partir d'un réseau informatique ; services de jeux d'argent ; services de photographie ;

Classe n° 42 : analyse de systèmes informatiques ; architecture ; audits en matière d'énergie ; authentification d'oeuvres d'art ; conception de logiciels ; conception de systèmes informatiques ; conception d'ordinateurs pour des tiers ; conduite d'études de projets techniques ; conseils en technologie de l'information ; contrôle technique de véhicules automobiles ; décoration intérieure ; développement de logiciels ; développement d'ordinateurs ; élaboration (conception) de logiciels ; Evaluations techniques concernant la conception (travaux d'ingénieurs) ; hébergement de serveurs ; informatique en nuage ; installation de logiciels ; location de logiciels ; logiciels en tant que service (SaaS) ; maintenance de logiciels ; mise à jour de logiciels ; numérisation de documents ; programmation pour ordinateurs ; recherche et développement de nouveaux produits pour des tiers ; recherches scientifiques ; recherches technologiques ; services de conception d'art graphique ; services de conseillers en matière de conception et de développement de matériel informatique ; stockage électronique de données ; stylisme (esthétique industrielle).

Classes de produits ou services : 9, 25, 38, 41, 42.

ARRETE n° 4471 MEF du 2 mai 2023 portant autorisation préalable d'exploiter une unité de production d'énergie photovoltaïque de 300 kWc sur les nouveaux bâtiments de la société SIPAC à Mahina

NOR : ENR23503902AM-1

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

Vu le code de l'énergie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 323 CM du 17 mars 2021 relatif à la composition, au fonctionnement, à la procédure de consultation de la commission de l'énergie et à la délivrance d'autorisations d'exploiter en application du titre III du code de l'énergie de la Polynésie française ;

Vu la demande de la SARL SIPAC réceptionnée le 31 janvier 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'énergie réunie en séance du 4 avril 2023,

Arrête :

Article 1er.— La SARL SIPAC est autorisée à exploiter une unité de production d'énergie photovoltaïque de 300 kWc sur la toiture des bâtiments situés sur les parcelles S-302 et S-365 commune de Mahina, Tahiti.

Art. 2.— La présente autorisation ne dispense pas le bénéficiaire de l'obtention des autorisations délivrées au titre des installations classées et des autorisations de travaux immobiliers.

Art. 3.— La présente autorisation devient caduque si les travaux n'ont pas été achevés dans un délai d'un an.

Art. 4.— Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mai 2023.

Yvonnick RAFFIN.

ARRETE n° 4472 MEF du 2 mai 2023 portant autorisation préalable d'exploiter une unité de production d'énergie photovoltaïque de 2,5 MWc sur le motu Tevairoa, à Bora Bora

NOR : ENR23504119AM-1

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée et de la coordination de l'action gouvernementale ;

Vu le code de l'énergie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 323 CM du 17 mars 2021 relatif à la composition, au fonctionnement, à la procédure de consultation de la commission de l'énergie et à la délivrance d'autorisations d'exploiter en application du titre III du code de l'énergie de la Polynésie française ;

Vu la demande de la SARL Sweet réceptionnée le 3 juin 2022 et complétée le 5 octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable, sous réserve de l'obtention de la maîtrise foncière, de la commission de l'énergie réunie en séance du 30 janvier 2023 ;

Vu le jugement n° 36-10 du 9 mars 2011 inscrit sous la minute 47-28 concernant le partage de la terre "Farapu" sur l'îlot Tevairoa à Bora Bora,

Arrête :

Article 1er.— La SARL Sweet est autorisée à exploiter une unité de production d'énergie photovoltaïque de 2,5 MWc sur le motu Tevairoa, à Bora Bora.

Art. 2.— La présente autorisation ne dispense pas le bénéficiaire de l'obtention des autorisations délivrées au titre des installations classées et des autorisations de travaux immobiliers.

Art. 3.— La présente autorisation devient caduque si les travaux n'ont pas été achevés dans un délai d'un an.

Art. 4.— Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mai 2023.
Yvonnick RAFFIN.

ARRETE n° 4477 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant extension des renouvellements de 127 marques françaises

NOR : DAE23504329AM

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment son article LP. 411-1 dernier alinéa ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction générale des affaires économiques" ;

Vu l'arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu l'arrêté n° 9019 MEF du 21 septembre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 modifiée portant modification de la 2e partie du code de la propriété intellectuelle (partie législative), intitulée "la propriété industrielle", et notamment son article LP. 138 créant la procédure de reconnaissance des titres délivrés par l'INPI ;

Vu la convention n° 1794 PR du 7 avril 2014 portant accord entre la Polynésie française et l'Institut national de la propriété industrielle relatif à l'extension des titres de propriété industrielle (accord d'extension) ;

Vu le Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI) n° 2023-16 du 21 avril 2023,

Arrête :

Article 1er.— Les titres de propriété industrielle renouvelés par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), publiés dans le BOPI susvisé, et listés en annexe au présent arrêté sont étendus en Polynésie française, où ils produisent les mêmes effets qu'en France métropolitaine.

Art. 2.— La directrice de la direction générale des affaires économiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mai 2023.
Pour le ministre et par délégation :
*La directrice adjointe
des affaires économiques,
Catherine COLOMBET.*

**ANNEXE A L'ARRÊTÉ PORTANT
EXTENSION DES RENOUVELLEMENTS DE
127 MARQUES FRANÇAISES**

BOPI 2023-16 du 21 avril 2023

*Renouvellements sans limitation de la liste des
produits et services - 123 marques*

Date de la déclaration de renouvellement :

01-02-2023

Déclarant : THE GILLETTE COMPANY LLC, Une société organisée sous les lois du Delaware, One Gillette Park, Boston, Massachusetts 02127, États-Unis

Mandataire : CABINET WEINSTEIN, M. FRICK Christian, 176 Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 83 1 226 078

Signe concerné : GILLETTE CONTOUR

Date du dépôt : 01-02-1983

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2012-52

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 3

Date de la déclaration de renouvellement :

27-01-2023

Déclarant : MONTABERT, Société par Actions Simplifiée, 203, route de Grenoble, 69800 SAINT-PRIEST

N° SIREN : 397 482 647

Mandataire : CABINET GERMAIN ET MAUREAU, M. LOBELSON William, 12 rue Boileau, 69006 LYON

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 83 1 226 135

Signe concerné : MONTABERT

Date du dépôt : 28-01-1983

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-10

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 7, 8, 9

Date de la déclaration de renouvellement :

26-01-2023

Déclarant : Teledyne Technologies Incorporated, Société organisée sous les lois de l'Etat de Delaware, 1049 Camino Dos Rios, Thousand Oaks, Californie 91360, États-Unis

Mandataire : Cabinet LAVOIX, Mme DAUBIN Béatrice, 2 place d'Estienne d'Orves, 75009 Paris

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 83 1 226 286

Signe concerné : TELEDYNE

Date du dépôt : 03-02-1983

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-17

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 7, 9, 42, 43, 44, 45

Date de la déclaration de renouvellement :

31-01-2023

Déclarant : SAINT-GOBAIN ISOVER, société anonyme, 12 place de l'Iris, Tour Saint-Gobain, 92400 COURBEVOIE

N° SIREN : 312 379 076

Mandataire : SANTARELLI, M. LE BIHAN Eric, 1 BIS ESPLANADE DE LA DEFENSE, Tour TRINITY, CS 90350, 92035 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 83 1 226 290

Signe concerné : TELISOL

Date du dépôt : 03-02-1983

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-13

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 17

Date de la déclaration de renouvellement :

27-01-2023

Déclarant : CASTEL FRERES, Société par actions simplifiée, 24 rue Georges Guynemer, 33290 BLANQUEFORT

N° SIREN : 482 283 694

Mandataire : CASTEL FRERES, M. VIGNEAU Romain, 24 rue Georges Guynemer, 33290 BLANQUEFORT

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 83 1 226 310

Signe concerné : LE VIN CARRÉ

Date du dépôt : 02-02-1983

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-36

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 33

Date de la déclaration de renouvellement :

31-01-2023

Déclarant : Etablissements CATU, Société par Actions Simplifiée, 10, avenue Jean Jaurès, 92220 Bagneux

N° SIREN : 552 035 826

Mandataire : SANTARELLI, M. Pigeaux Fabrice, 1 BIS
ESPLANADE DE LA DEFENSE, Tour TRINITY, CS
90350, 92035 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 83 1 226 782

Signe concerné : MULTILOCK

Date du dépôt : 08-02-1983

**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le
dernier renouvellement a été publié** : 2013-17

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué
pour l'intégralité des produits et services de
l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 9

Date de la déclaration de renouvellement :

27-01-2023

Déclarant : HERBALIFE INTERNATIONAL, INC., Société
organisée sous les lois de l'Etat du Nevada, 800 W.
Olympic Blvd, Suite 406, 90015 Los Angeles,
CALIFORNIA, États-Unis

Mandataire : Cabinet Chaillot, Mme Desrois Julie, 16-20
avenue de l'Agent Sarre, BP 74, 92703 Colombes cedex

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 83 1 228 337

Signe concerné : HERBALIFE

Date du dépôt : 23-02-1983

**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le
dernier renouvellement a été publié** : 2013-12

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué
pour l'intégralité des produits et services de
l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 3, 5, 29

Date de la déclaration de renouvellement :

30-01-2023

Déclarant : E. REMY MARTIN & C°, Société par actions
simplifiée, 20 rue de la Société Vinicole, 16100 Cognac

Mandataire : CLS Rémy Cointreau - Trademarks
Department, Mme PRUVOST Séverine, 20 rue de la
Société Vinicole, 16100 Cognac

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 83 1 229 080

Signe concerné : ST REMY & CIE

Date du dépôt : 03-03-1983

**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le
dernier renouvellement a été publié** : 2013-11

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué
pour l'intégralité des produits et services de
l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 33

Date de la déclaration de renouvellement :

01-02-2023

Déclarant : THE PROCTER & GAMBLE COMPANY, Une
société organisée sous les lois de l'Ohio, One Procter &
Gamble Plaza, Cincinnati, OHIO 45202, États-Unis

Mandataire : CABINET WEINSTEIN, M. FRICK
Christian, 176 Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-
sur-Seine

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 83 1 230 090

Signe concerné : VIDAL SASSOON

Date du dépôt : 01-02-1983

**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le
dernier renouvellement a été publié** : 2012-52

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué
pour l'intégralité des produits et services de
l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 20

Date de la déclaration de renouvellement :

26-01-2023

Déclarant : BPCE, Société anonyme à directoire et
conseil de surveillance, 7 Promenade Germaine Sablon,
75013 PARIS

N° SIREN : 493 455 042

Mandataire : DBK, M. BUSCAIL Jérôme, 15 rue Saussier
Leroy, 75017 PARIS

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 83 1 230 347

Signe concerné : SOCAMA

Date du dépôt : 15-03-1983

**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le
dernier renouvellement a été publié** : 2013-10

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué
pour l'intégralité des produits et services de
l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 36, 41

Date de la déclaration de renouvellement :

30-01-2023

Déclarant : UNILEVER FRANCE, Société par actions
simplifiée à associé unique, 20 rue des Deux Gares,
92500 RUEIL-MALMAISON

N° SIREN : 552 119 216

Mandataire : Baker & McKenzie, Mme Ulmann Virginie, 1
rue Paul Baudry, 75008 Paris

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 83 1 231 977

Signe concerné : CALVÉ

Date du dépôt : 31-03-1983

**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le
dernier renouvellement a été publié** : 2013-16

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué
pour l'intégralité des produits et services de
l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 5, 29, 30, 32

Date de la déclaration de renouvellement :

26-01-2023

Déclarant : HARIBO RICQLES ZAN, Société Anonyme,
67 Boulevard du Capitaine Gèze, 13014 Marseille

N° SIREN : 572 149 169

Mandataire : FIDAL, M. NOVAK Alexandre, 18 Rue Félix Mangini, CS 99172, 69263 Lyon Cedex 09

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 83 1 233 244

Signe concerné : WEEK-END

Date du dépôt : 15-04-1983

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-24

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 30

Date de la déclaration de renouvellement :

26-01-2023

Déclarant : HARIBO RICQLES ZAN, Société Anonyme, 67 Boulevard du Capitaine Gèze, 13014 Marseille

N° SIREN : 572 149 169

Mandataire : FIDAL, M. NOVAK Alexandre, 18 Rue Félix Mangini, CS 99172, 69263 Lyon Cedex 09

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 83 1 233 553

Signe concerné : BASKET

Date du dépôt : 15-04-1983

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-24

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 30

Date de la déclaration de renouvellement :

26-01-2023

Déclarant : PEBEO, Société par actions simplifiée à associé unique, Avenue du Pic de Bertagne, Zone d'Entreprises, 13420 Gemenos

N° SIREN : 352 209 399

Mandataire : CABINET MAREK, Mme MAREK-HIERHOLZER Anne-Françoise, 28 rue de la Loge, 13002 Marseille

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 83 1 239 011

Signe concerné : FRAGONARD

Date du dépôt : 17-06-1983

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-30

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 2, 16

Date de la déclaration de renouvellement :

27-01-2023

Déclarant : RELIGIOUS TECHNOLOGY CENTER, Spociété sans but lucratif, constituée sous les lois de l'Etat de Californie, USA, 1710 Ivar Avenue, LOS ANGELES, Californie, États-Unis

Mandataire : M. BOURGEOIS Jean-Baptiste, 36 avenue Hoche, 75008 PARIS

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 83 1 253 252

Signe concerné : S

Date du dépôt : 06-12-1983

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2014-02

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 16, 41, 45

Date de la déclaration de renouvellement :

30-01-2023

Déclarant : RELIGIOUS TECHNOLOGY CENTER, Société sans but lucratif, constituée sous les lois de l'Etat de Californie, USA, 1710 Ivar Avenue, LOS ANGELES, Californie, États-Unis

Mandataire : M. BOURGEOIS Jean-Baptiste, 36 avenue Hoche, 75008 PARIS

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 83 1 253 253

Signe concerné : L RON HUBBARD

Date du dépôt : 06-12-1983

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2014-02

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 16, 41, 45

Date de la déclaration de renouvellement :

31-01-2023

Déclarant : Mars PF France, Société par actions simplifiée à associé unique, Boulevard des Chenats, 45550 SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL

Mandataire : Dennemeyer & Associates S.A.S., M. BLANC Frédéric, 23 rue Clapeyron, Trademark renewals department, 75008 Paris

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 83 1 258 179

Signe concerné : FROLIC

Date du dépôt : 28-02-1983

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-14

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 31

Date de la déclaration de renouvellement :

01-02-2023

Déclarant : CULTURES SUCRE, Association régie par la loi de 1901, 25 place de la Madeleine, 75008 PARIS

N° SIREN : 824 875 926

Mandataire : CASALONGA, Mme CASALONGA
Caroline, 31 rue de Fleurus, 75006 PARIS

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 02 3 177 737

Signe concerné : GRAIN de SUCRE

Date du dépôt : 01-08-2002

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2012-39

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 35, 38, 41

Date de la déclaration de renouvellement :
15-12-2022

Déclarant : ALLIANZ GLOBAL CORPORATE & SPECIALTY SE, Société de droit européen, 1 Cours Michelet CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex

N° SIREN : 487 424 608

Mandataire : Cabinet LAVOIX, Mme DAUBIN Béatrice, 2 place d'Estienne d'Orves, 75009 Paris

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 02 3 200 019

Signe concerné : Format Aéro-Club

Date du dépôt : 18-12-2002

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2012-46

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 36

Date de la déclaration de renouvellement :
31-01-2023

Déclarant : LEGRAND FRANCE, Société Anonyme, 128 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny, 87000 LIMOGES

N° SIREN : 758 501 001

Mandataire : LEGRAND SNC, Société en Nom Collectif, 128 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny, 87000 LIMOGES

N° SIREN : 389 290 586

Mandataire : SANTARELLI, M. PIGEAUX Fabrice, 1 BIS ESPLANADE DE LA DEFENSE, Tour TRINITY, CS 90350, 92035 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 03 3 207 390

Signe concerné : URBANO

Date du dépôt : 31-01-2003

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-12

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 9

Date de la déclaration de renouvellement :
27-01-2023

Déclarant : SOCIETE D'EQUIPEMENT ET DE REPARATION DE MATERIEL, Société par actions simplifiée, 7 Rue Teilhard de Chardin, Metz Deux-Fontaines, 57050 METZ

N° SIREN : 389 479 015

Mandataire : NOVAGRAAF FRANCE, Mme SCHIHIN Anne-Catherine, 2 rue Sarah Bernhardt, CS 90017, 92665 ASNIERES-SUR-SEINE Cedex

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 03 3 207 445

Signe concerné : MANULOC Le choix qui fait la différence

Date du dépôt : 31-01-2003

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-11

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 7, 12, 35, 36, 39, 42, 45

Date de la déclaration de renouvellement :
30-01-2023

Déclarant : ALLROUNDER SARL, Société à responsabilité limitée, Route de Sarreguemines, Zone Industrielle, 57400 SARREBOURG

N° SIREN : 448 229 666

Mandataire : Cabinet Nuss, M. GIRARD Olivier, 10 rue Jacques Kablé, 67080 STRASBOURG CEDEX

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 03 3 207 676

Signe concerné : ALLROUNDER

Date du dépôt : 03-02-2003

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-13

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 18, 25

Date de la déclaration de renouvellement :
31-01-2023

Déclarant : ZOLUX, Société par actions simplifiée, 141 COURS PAUL DOUMER, 17100 SAINTES

N° SIREN : 431 967 447

Mandataire : JACOBACCI CORALIS HARLE, Mme GAILLARD Sophie, 32 Rue de l'Arcade, 75008 PARIS

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 03 3 209 366

Signe concerné : CHAMBIOSE

Date du dépôt : 13-02-2003

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-25

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 31

Date de la déclaration de renouvellement :

31-01-2023

Déclarant : CLARINS, Société par actions simplifiée, 9 rue du Commandant Pilot, 92200 NEUILLY SUR SEINE**N° SIREN :** 330 589 755**Mandataire :** TMARK Conseils, Mme DOREY Valérie, 9 avenue Percier, 75008 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 03 3 210 545**Signe concerné :** SENTIR BON, SE SENTIR MIEUX**Date du dépôt :** 19-02-2003**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-10**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 3**Date de la déclaration de renouvellement :**

25-01-2023

Déclarant : LABORATOIRES MAYOLY SPINDLER, société par actions simplifiée, 6 avenue de l'Europe, 78400 CHATOU**N° SIREN :** 709 807 408**Mandataire :** GEVERS & ORES, Mme ROUSSET Nathalie, 3 cours du Triangle, Immeuble PALATIN 2, CS 80165, 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 03 3 210 595**Signe concerné :** « J'AI ENVIE DE... »**Date du dépôt :** 19-02-2003**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-12**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 3, 5**Date de la déclaration de renouvellement :**

26-01-2023

Déclarant : LABORATOIRES THEA, Société par Actions Simplifiée, 12 Rue Louis Blériot, Zone Industrielle du Brézet, 63100 CLERMONT-FERRAND**N° SIREN :** 390 813 988**Mandataire :** HARLAY AVOCATS, Mme MALLO Dominique, 83 Boulevard Haussmann, 75008 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 03 3 210 928**Signe concerné :** ALLERGOPHTA**Date du dépôt :** 20-02-2003**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-12**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 16, 35, 41**Date de la déclaration de renouvellement :**

31-01-2023

Déclarant : INTERCLIMA, société à responsabilité limitée, 11-17, rue de l'Amiral Hamelin, 75116 Paris**N° SIREN :** 390 318 343**Mandataire :** Cabinet Aymard & Coutel, M. Bilquey David, 22 avenue de Friedland, 75008 Paris**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 03 3 211 143**Signe concerné :** INTERCLIMA**Date du dépôt :** 21-02-2003**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-13**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 11, 35**Date de la déclaration de renouvellement :**

31-01-2023

Déclarant : PHARM & NATURE, Société à responsabilité limitée, 33, avenue Philippe-Auguste, 75011 Paris**N° SIREN :** 478 268 105**Mandataire :** Cabinet Aymard & Coutel, M. Bilquey David, 22 avenue de Friedland, 75008 Paris**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 03 3 211 755**Signe concerné :** FORTonic**Date du dépôt :** 12-02-2003**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-07**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 5**Date de la déclaration de renouvellement :**

22-12-2022

Déclarant : ETABLISSEMENT MARIUS FABRE JEUNE, SAS, 148 Avenue Paul Bourret, 13300 SALON-DE-PROVENCE**N° SIREN :** 635 680 291**Mandataire :** SCP BBLM, Mme EMPINET Margaux, 3 Place Félix Baret, 13006 MARSEILLE**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 03 3 212 221**Signe concerné :** Les Mille et un Bains**Date du dépôt :** 27-02-2003**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-13**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 3, 5, 24, 25

Date de la déclaration de renouvellement :

01-02-2023

Déclarant : COMPTOIR NOUVEAU DE LA PARFUMERIE, société anonyme, 23, rue Boissy d'Anglas, 75008 PARIS**N° SIREN :** 542 053 285**Mandataire :** HERMES INTERNATIONAL, M. MARTIN Nicolas, 24, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 03 3 213 594**Signe concerné :** SOIE DE PARFUM**Date du dépôt :** 06-03-2003**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-16**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 3**Date de la déclaration de renouvellement :**

31-01-2023

Déclarant : KEESING FRANCE, Société par actions simplifiée, 47-53 rue Raspail, Immeuble Raspail 2, 92300 LEVALLOIS-PERRET**N° SIREN :** 304 452 972**Mandataire :** LLR, Mme GAUDY-EROUT Kristell, 11 boulevard de la République, 75001 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 03 3 213 789**Signe concerné :** FLÉCHÉS DEGRÉ 5-6**Date du dépôt :** 28-02-2003**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-07**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 16, 28, 35, 41**Date de la déclaration de renouvellement :**

01-02-2023

Déclarant : HERMES INTERNATIONAL, société en commandite par actions, 24, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS**N° SIREN :** 572 076 396**Mandataire :** HERMES INTERNATIONAL, M. MARTIN Nicolas, 24, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 03 3 214 124**Signe concerné :** TWILLY**Date du dépôt :** 10-03-2003**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-18**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 25**Date de la déclaration de renouvellement :**

01-02-2023

Déclarant : HERMES INTERNATIONAL, société en commandite par actions, 24, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS**N° SIREN :** 572 076 396**Mandataire :** HERMES INTERNATIONAL, M. MARTIN Nicolas, 24, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 03 3 214 125**Signe concerné :** TWILLBI**Date du dépôt :** 10-03-2003**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-18**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 25**Date de la déclaration de renouvellement :**

01-02-2023

Déclarant : HERMES INTERNATIONAL, société en commandite par actions, 24, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS**N° SIREN :** 572 076 396**Mandataire :** HERMES INTERNATIONAL, M. MARTIN Nicolas, 24, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 03 3 214 126**Signe concerné :** PLUME**Date du dépôt :** 10-03-2003**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-18**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 18**Date de la déclaration de renouvellement :**

27-01-2023

Déclarant : HERMES INTERNATIONAL, société en commandite par actions, 24, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS**N° SIREN :** 572 076 396**Mandataire :** HERMES INTERNATIONAL, M. MARTIN Nicolas, 24, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 03 3 214 127**Signe concerné :** PICOTIN**Date du dépôt :** 10-03-2003**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-18**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 18

Date de la déclaration de renouvellement :

30-01-2023

Déclarant : SERGE FERRARI SAS, Société par Actions Simplifiée, Zone Industrielle de la Tour du Pin, 38110 SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN

N° SIREN : 300 821 873

Mandataire : Cabinet LAURENT & CHARRAS, Mme VALLÉE Marion, 50 Chemin de la Bruyère, Le Contemporain, 69574 DARDILLY Cedex

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 03 3 214 529

Signe concerné : CANATEX

Date du dépôt : 11-03-2003

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-05

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 22, 23, 24

Date de la déclaration de renouvellement :

01-02-2023

Déclarant : HERMES INTERNATIONAL, société en commandite par actions, 24, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS

N° SIREN : 572 076 396

Mandataire : HERMES INTERNATIONAL, M. MARTIN Nicolas, 24, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 03 3 215 584

Signe concerné : AHMEDABAD

Date du dépôt : 17-03-2003

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-18

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 18, 25

Date de la déclaration de renouvellement :

01-02-2023

Déclarant : HERMES INTERNATIONAL, société en commandite par actions, 24, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS

N° SIREN : 572 076 396

Mandataire : HERMES INTERNATIONAL, M. MARTIN Nicolas, 24, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 03 3 218 972

Signe concerné : OMNIBUS

Date du dépôt : 04-04-2003

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-18

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 18

Date de la déclaration de renouvellement :

30-01-2023

Déclarant : ONE STEP, Société par actions simplifiée à associé unique, 94 Rue Choletaise Saint-Macaire-en-Mauges, 49450 Sèvremoine

N° SIREN : 383 354 156

Mandataire : Cabinet Bouchara - Avocats, Mme Bouchara Vanessa, 17 Rue du Colisée, 75008 Paris

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 03 3 220 999

Signe concerné : Figurative

Date du dépôt : 16-04-2003

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-22

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 25

Date de la déclaration de renouvellement :

30-01-2023

Déclarant : RTL Group Markenverwaltungs GmbH, GmbH, 1 Picassoplatz, 50679 Köln, Allemagne

Mandataire : Aronova S.A., M. BRUCK Mathis, 12, Avenue du Rock'n'Roll, 4361 Esch-sur-Alzette, Luxembourg

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 03 3 221 424

Signe concerné : Les Nocturnes RTL

Date du dépôt : 17-04-2003

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-21

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 9, 16, 25, 28, 38, 41

Date de la déclaration de renouvellement :

31-01-2023

Déclarant : NAOS, Société par Actions Simplifiée, 355 Rue Pierre-Simon Laplace, 13290 AIX-EN-PROVENCE

N° SIREN : 535 236 418

Mandataire : Cabinet LAURENT & CHARRAS, Mme GERARD Elisa, 50 Chemin de la Bruyère, Le Contemporain, 69574 DARDILLY Cedex

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 03 3 221 837

Signe concerné : FLUIDACTIV

Date du dépôt : 22-04-2003

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-24

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 1, 3, 5

Date de la déclaration de renouvellement :

30-01-2023

Déclarant : BOIRON, Société anonyme à conseil d'administration, 2 avenue de l'Ouest Lyonnais, 69510 MESSIMY**N° SIREN :** 967 504 697**Mandataire :** PLASSERAUD IP, Mme MESONERO Charline, 66 rue de la chaussée d'Antin, 75440 PARIS Cedex 09**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 03 3 227 846**Signe concerné :** BIOPTIMUM**Date du dépôt :** 28-05-2003**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-23**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 5, 29, 30, 32**Date de la déclaration de renouvellement :**

27-01-2023

Déclarant : TotalEnergies SE, TotalEnergies SE, 2 Place Jean Millier, 92400 Courbevoie**N° SIREN :** 542 051 180**Mandataire :** TotalEnergies SE, Mme POLSELLI Stéphanie, 2 Place Jean Millier, 92400 Courbevoie**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 03 3 255 687**Signe concerné :** DISCOVERY**Date du dépôt :** 30-10-2003**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-38**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 4**Date de la déclaration de renouvellement :**

26-01-2023

Déclarant : OPTICAL FINANCE, Société par actions simplifiée, 1 bis Esplanade de la Défense, Tour Trinity, 92400 COURBEVOIE**N° SIREN :** 443 025 457**Mandataire :** @MARK, M. DEGRAVE Christophe, 16 rue Milton, 75009 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 03 3 259 000**Signe concerné :** OPTICAL DISCOUNT**Date du dépôt :** 25-11-2003**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-41**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 5, 9, 10, 16, 36, 40, 44**Date de la déclaration de renouvellement :**

27-01-2023

Déclarant : OPTICAL FINANCE, Société par actions simplifiée, 1 bis Esplanade de la Défense, Tour Trinity, 92400 COURBEVOIE**N° SIREN :** 443 025 457**Mandataire :** @MARK, M. DEGRAVE Christophe, 16 rue Milton, 75009 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 03 3 259 002**Signe concerné :** SOLULENS**Date du dépôt :** 25-11-2003**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2014-08**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 3, 5**Date de la déclaration de renouvellement :**

26-01-2023

Déclarant : OPTICAL FINANCE, Société par actions simplifiée, 1 bis Esplanade de la Défense, Tour Trinity, 92400 COURBEVOIE**N° SIREN :** 443 025 457**Mandataire :** @MARK, M. DEGRAVE Christophe, 16 rue Milton, 75009 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 03 3 259 003**Signe concerné :** AUDIO DISCOUNT**Date du dépôt :** 25-11-2003**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2014-08**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 9, 10**Date de la déclaration de renouvellement :**

26-01-2023

Déclarant : OPTICAL FINANCE, Société par actions simplifiée, 1 bis Esplanade de la Défense, Tour Trinity, 92400 COURBEVOIE**N° SIREN :** 443 025 457**Mandataire :** @MARK, M. DEGRAVE Christophe, 16 rue Milton, 75009 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 03 3 259 006**Signe concerné :** OPTICAL DISCOUNT**Date du dépôt :** 25-11-2003**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2014-03**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 5, 9, 10, 16, 36, 38, 40, 44

Date de la déclaration de renouvellement :

25-01-2023

Déclarant : YACARTER, Société en nom collectif, 7 rue des Alouettes, 94320 THIAIS**N° SIREN :** 899 824 783**Mandataire :** Plasseraud IP, Mme DRABER Camille, 66 rue de la Chaussée d'Antin, 75009 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 12 3 948 765**Signe concerné :** solid parts**Date du dépôt :** 25-09-2012**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-03**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 4, 6, 12, 35, 37, 39, 42**Date de la déclaration de renouvellement :**

30-01-2023

Déclarant : SQUARE, Société par actions simplifiée à associé unique, 173 AVENUE ACHILLE PERETTI, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE**N° SIREN :** 507 567 493**Mandataire :** FIDAL, Mme ROBIN-VERNAY Juliette, 4-6 Avenue d'Alsace, 92982 PARIS LA DEFENSE CEDEX**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 13 3 976 054**Signe concerné :** ADWAY**Date du dépôt :** 21-01-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-20**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 35, 41, 42**Date de la déclaration de renouvellement :**

27-01-2023

Déclarant : CEKEDUBONHEUR, Association régie par la loi de 1901, 59-63 Rue Emile Cordon, 93400 SAINT-OUEN**N° SIREN :** 789 624 061**Mandataire :** Cabinet Marc SABATIER, M. SABATIER MARC, 83 Avenue Foch, 75116 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 13 3 977 866**Signe concerné :** CEKEDUBONHEUR**Date du dépôt :** 28-01-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-25**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 16, 35, 36, 41**Date de la déclaration de renouvellement :**

30-01-2023

Déclarant : ADIKTEEV, Société anonyme, 25 rue du 4 septembre, 75002 Paris**N° SIREN :** 789 514 619**Mandataire :** TMARK CONSEILS, Mme DOREY Valérie, 9 avenue Percier, 75008 Paris**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 13 3 978 852**Signe concerné :** ADikteev**Date du dépôt :** 31-01-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-26**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 35, 42**Date de la déclaration de renouvellement :**

01-02-2023

Déclarant : LEBRUN, SAS, Chemin du Lobel, ZI du Lobel BP60049, 62507 ARQUES**N° SIREN :** 576 780 076**Mandataire :** Montesquieu Avocats, Mme Delbecq Clothilde, 14 Rue Vieux Faubourg, 59800 LILLE**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 13 3 979 212**Signe concerné :** OGO LIVING**Date du dépôt :** 01-02-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-21**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 11, 20, 21**Date de la déclaration de renouvellement :**

27-01-2023

Déclarant : GUERLAIN, Société par actions simplifiée, 68 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris**N° SIREN :** 582 022 265**Mandataire :** GUERLAIN, Mme SERUSCLAT Julie, 23 rue de la Monnaie, 75001 Paris**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 13 3 979 233**Signe concerné :** SANTAL ROYAL**Date du dépôt :** 01-02-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-21**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 3

Date de la déclaration de renouvellement :

26-01-2023

Déclarant : URBACREA, Société par actions simplifiée,
15 rue Etienne Perreaud, 67500 HAGUENAU**N° SIREN :** 790 179 832**Mandataire :** Cabinet BLEGER-RHEIN-POUPON, Mme
KLEIN Tiphaine, 4a rue de l'Industrie, 67450
MUNDOLSHEIM**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 13 3 979 235**Signe concerné :** URBACREA**Date du dépôt :** 01-02-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le
dernier renouvellement a été publié :** 2013-21**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué
pour l'intégralité des produits et services de
l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 6, 19, 20, 37, 42**Date de la déclaration de renouvellement :**

27-01-2023

Déclarant : BVC ORGANISATION, Société par actions
simplifiée, 79 AVENUE DE LA PERRIÈRE, 56100
LORIENT**N° SIREN :** 505 006 403**Mandataire :** FIDAL, Mme Robin-Vernay Juliette, 4-6
Avenue d'Alsace, 92982 PARIS LA DEFENSE CEDEX**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 13 3 979 807**Signe concerné :** NUIT de la BRETAGNE**Date du dépôt :** 04-02-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le
dernier renouvellement a été publié :** 2013-22**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué
pour l'intégralité des produits et services de
l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 9, 25, 41**Date de la déclaration de renouvellement :**

27-01-2023

Déclarant : E. REMY MARTIN & C°, Société par actions
simplifiée, 20 RUE DE LA SOCIÉTÉ VINICOLE, 16100
COGNAC**N° SIREN :** 775 563 323**Mandataire :** TMARK CONSEILS, M. THRIERR Olivier, 9
Avenue Percier, 75008 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 13 3 979 926**Signe concerné :** LXIII**Date du dépôt :** 04-02-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le
dernier renouvellement a été publié :** 2013-22**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué
pour l'intégralité des produits et services de
l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 33, 41, 43**Date de la déclaration de renouvellement :**

27-01-2023

Déclarant : E. REMY MARTIN & C°, Société par actions
simplifiée, 20 RUE DE LA SOCIÉTÉ VINICOLE, 16100
COGNAC**N° SIREN :** 773 563 323**Mandataire :** TMARK CONSEILS, M. THRIERR Olivier, 9
Avenue Percier, 75008 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 13 3 980 114**Signe concerné :** LOUIS XIII**Date du dépôt :** 05-02-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le
dernier renouvellement a été publié :** 2013-22**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué
pour l'intégralité des produits et services de
l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 41, 43**Date de la déclaration de renouvellement :**

31-01-2023

Déclarant : LABORATOIRES EXPANSCIENCE, Société
anonyme, 1 PLACE DES SAISONS, 92048 PARIS LA
DÉFENSE CEDEX**N° SIREN :** 331 930 081**Mandataire :** LLR, Mme FROMM Marie, 11 boulevard de
Sébastopol, 75001 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 13 3 980 254**Signe concerné :** ARTHROCOACH**Date du dépôt :** 05-02-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le
dernier renouvellement a été publié :** 2013-22**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué
pour l'intégralité des produits et services de
l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 38, 44**Date de la déclaration de renouvellement :**

31-01-2023

Déclarant : VENTE-PRIVEE.COM, Société anonyme,
249 avenue du Président Wilson, 93210 LA PLAINE
SAINT-DENIS**N° SIREN :** 434 317 293**Mandataire :** CABINET DEGRET, M. DEGRET Manuel,
24 place du Général Catroux, 75017 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 13 3 980 632**Signe concerné :** ONEHOUR**Date du dépôt :** 06-02-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le
dernier renouvellement a été publié :** 2013-27**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué
pour l'intégralité des produits et services de
l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 35

Date de la déclaration de renouvellement :

26-01-2023

Déclarant : ELECTRICITE DE FRANCE, Société anonyme, 22-30 avenue de Wagram, 75008 PARIS**N° SIREN :** 552 081 317**Mandataire :** PLASSERAUD IP, Mme CAZAUX Sylvie, 66 rue de la chaussée d'Antin, 75440 PARIS CEDEX 09**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 13 3 981 889**Signe concerné :** EDF FAPE AGIR POUR L EMPLOI**Date du dépôt :** 11-02-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-23**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 35, 36, 45**Date de la déclaration de renouvellement :**

26-01-2023

Déclarant : OPTICAL FINANCE, Société par actions simplifiée, 1 bis Esplanade de la Défense, Tour Trinity, 92400 COURBEVOIE**N° SIREN :** 443 025 457**Mandataire :** @MARK, M. DEGRAVE Christophe, 16 rue Milton, 75009 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 13 3 983 723**Signe concerné :** Optical Discount.**Date du dépôt :** 18-02-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-36**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 3, 5, 9, 10, 16, 36, 40, 44**Date de la déclaration de renouvellement :**

01-02-2023

Déclarant : SERCIB FRANCE, société par actions simplifiée, 6 rue Hélène Boucher, Immeuble le Crystal, 78280 GUYANCOURT**N° SIREN :** 383 715 968**Mandataire :** LOYER & ABELLO, Mme RUDLOFF Delphine, 9 rue Anatole de la Forge, 75017 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 13 3 984 120**Signe concerné :** CC CassanCampus FOR WELL-BEING AND PERFORMANCE AT WORK**Date du dépôt :** 19-02-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2014-07**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 9, 36, 41, 42, 43, 44**Date de la déclaration de renouvellement :**

25-01-2023

Déclarant : BRIOCHE PASQUIER CERQUEUX, Société par actions simplifiée, Route d'Yzernay, 49360 Les Cerqueux**N° SIREN :** 305 119 125**Mandataire :** Cabinet Signature, Mme Weibel Stéphanie, 4 rue Bochart de Saron, 75009 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 13 3 984 190**Signe concerné :** REFLEX Le geste minéral**Date du dépôt :** 19-02-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-35**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 1, 5, 31, 35**Date de la déclaration de renouvellement :**

31-01-2023

Déclarant : NRJ 12, Société à responsabilité limitée, 46/50 Avenue Théophile Gautier, 75016 PARIS**N° SIREN :** 403 268 501**Mandataire :** IPSILON, Mme LACHAUD Audrey, 63 Avenue du Général Leclerc, 92340 BOURG LA REINE**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 13 3 984 891**Signe concerné :** LES GRANDES HISTOIRES**Date du dépôt :** 21-02-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2014-11**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 9, 35, 38, 41**Date de la déclaration de renouvellement :**

27-01-2023

Déclarant : E. REMY MARTIN & C°, Société par actions simplifiée, 20 RUE DE LA SOCIÉTÉ VINICOLE, 16100 COGNAC**N° SIREN :** 775 563 323**Mandataire :** TMARK CONSEILS, M. THRIERR Olivier, 9 Avenue Percier, 75008 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement :** 13 3 985 285**Signe concerné :** REMY MARTIN**Date du dépôt :** 22-02-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié :** 2013-24**Portée du renouvellement :** Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services :** 33

Date de la déclaration de renouvellement :
26-01-2023
Déclarant : INVICTA GROUP, Société par actions simplifiée, ZONE INDUSTRIELLE, LIEUDIT LA GRAVETTE, 08350 DONCHERY
N° SIREN : 785 520 180
Mandataire : TAoMA Partners, Mme Lemoine Blandine, 51 rue de Miromesnil, 75008 Paris
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 985 545
Signe concerné : INVICTA FRANCE
Date du dépôt : 22-02-2013
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2016-01
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 21

Date de la déclaration de renouvellement :
26-01-2023
Déclarant : INVICTA GROUP, Société par actions simplifiée, ZONE INDUSTRIELLE, LIEUDIT LA GRAVETTE, 08350 DONCHERY
N° SIREN : 785 520 180
Mandataire : TAoMA Partners, Mme Lemoine Blandine, 51 rue de Miromesnil, 75008 Paris
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 985 546
Signe concerné : INVICTA SHOP
Date du dépôt : 22-02-2013
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-25
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 11, 21, 35, 37

Date de la déclaration de renouvellement :
31-01-2023
Déclarant : PHARM & NATURE, Société à responsabilité limitée, 33, avenue Philippe-Auguste, 75011 Paris
N° SIREN : 478 268 105
Mandataire : Cabinet Aymard & Coutel, M. Bilquey David, 22 avenue de Friedland, 75008 Paris
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 986 059
Signe concerné : DETOX FORCE 4
Date du dépôt : 26-02-2013
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-25
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 5

Date de la déclaration de renouvellement :

30-01-2023
Déclarant : ENGIE, Société Anonyme, 1 place Samuel de Champlain, 92400 COURBEVOIE
N° SIREN : 542 107 651
Mandataire : CABINET GERMAIN ET MAUREAU, Mme HEGEDUS Isabelle, 12 rue Boileau, 69006 LYON
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 986 107
Signe concerné : J APPRENDS L ENERGIE
Date du dépôt : 26-02-2013
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-41
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 9, 16, 38, 41

Date de la déclaration de renouvellement :
27-01-2023
Déclarant : GUERLAIN, Société par actions simplifiée, 68 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris
N° SIREN : 582 022 265
Mandataire : GUERLAIN, Mme SERUSCLAT Julie, 23 rue de la Monnaie, 75001 Paris
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 988 121
Signe concerné : L INSTITUT 68 CHAMPS-ELYSEES
Date du dépôt : 06-03-2013
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-26
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 3, 44

Date de la déclaration de renouvellement :
26-01-2023
Déclarant : GlaxoSmithKline Consumer Healthcare Holdings (US) LLC, Société organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Corporation Service Company 251 Little Falls Drive, Wilmington, Delaware 19808, États-Unis
Mandataire : PLASSERAUD IP, M. GLAIZE Frédéric, 66 Rue de la chaussée d'Antin, 75009 Paris
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 988 620
Signe concerné : ADVILMED
Date du dépôt : 08-03-2013
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-26
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 5

Date de la déclaration de renouvellement :
30-01-2023

Déclarant : BRIOCHE PASQUIER CERQUEUX, Société par actions simplifiée, Route d'Yzernay, 49360 Les Cerqueux

N° SIREN : 305 119 125

Mandataire : Cabinet Signature, Mme Weibel Stéphanie, 4 rue Bochart de Saron, 75009 PARIS

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 989 441

Signe concerné : PITCH

Date du dépôt : 12-03-2013

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-37

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 16, 28, 41

Date de la déclaration de renouvellement :

30-01-2023

Déclarant : BRIOCHE PASQUIER CERQUEUX, Société par actions simplifiée, Route d'Yzernay, 49360 Les Cerqueux

N° SIREN : 305 119 125

Mandataire : Cabinet Signature, Mme Weibel Stéphanie, 4 rue Bochart de Saron, 75009 PARIS

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 989 445

Signe concerné : ETRE UN ENFANT C'EST DU SPORT

Date du dépôt : 12-03-2013

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-37

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 5, 16, 29, 30, 41, 43

Date de la déclaration de renouvellement :

27-01-2023

Déclarant : OLYMPIQUE LYONNAIS, Société par actions simplifiée unipersonnelle, 10 avenue Simone Veil, 69150 DECINES-CHARPIEU

N° SIREN : 385 071 881

Mandataire : CABINET GERMAIN ET MAUREAU, M. FIALLETOUT Julien, 12 rue Boileau, 69006 LYON

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 989 840

Signe concerné : OL FEMININ

Date du dépôt : 13-03-2013

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-27

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 3, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 14, 16, 18, 21, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 36, 39, 41, 43, 44

Date de la déclaration de renouvellement :

27-01-2023

Déclarant : BIORGANON SA, Société de droit Suisse, c/o FINOFID SA, Rue du Mont-Blanc 7, 1201 Genève, Suisse

Mandataire : NOVAGRAAF FRANCE, Mme MAUCARRE Fabienne, 2 rue Sarah Bernhardt, CS 90017, 92665

Asnières-Sur-Seine Cedex

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 990 481

Signe concerné : OMEZELIS

Date du dépôt : 15-03-2013

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-27

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 5

Date de la déclaration de renouvellement :

27-01-2023

Déclarant : BRASSERIE DES CIMES, Société par actions simplifiée à associé unique, 152 avenue de Saint Simond, 73100 Aix-les-Bains

N° SIREN : 420 819 161

Mandataire : FIDAL, M. NOVAK Alexandre, 18 Rue Félix Mangini, CS 99172, 69263 Lyon Cedex 09

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 990 989

Signe concerné : BRASSERIE DES CIMES

Date du dépôt : 18-03-2013

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-28

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 32, 33

Date de la déclaration de renouvellement :

31-01-2023

Déclarant : C F E B SISLEY, Société par actions simplifiée, 3 AVENUE DE FRIEDLAND, 75008 PARIS

N° SIREN : 722 003 464

Mandataire : FIDAL, Mme JOUVEN Caroline, 4-6 Avenue d'Alsace, 92982 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 991 140

Signe concerné : sisley-paris

Date du dépôt : 19-03-2013

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-28

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 3

Date de la déclaration de renouvellement :

27-01-2023

Déclarant : GUERLAIN, Société par actions simplifiée, 68 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

N° SIREN : 582 022 265

Mandataire : GUERLAIN, Mme SERUSCLAT Julie, 23 rue de la Monnaie, 75001 Paris

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 991 272

Signe concerné : 68, Champs-Élysées

Date du dépôt : 19-03-2013

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-28

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 3, 30, 43

Date de la déclaration de renouvellement :

27-01-2023

Déclarant : GUERLAIN, Société par actions simplifiée, 68 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

N° SIREN : 582 022 265

Mandataire : GUERLAIN, Mme SERUSCLAT Julie, 23 rue de la Monnaie, 75001 Paris

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 991 656

Signe concerné : TERRACOTTA JOLI TEINT

Date du dépôt : 20-03-2013

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-30

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 3

Date de la déclaration de renouvellement :

26-01-2023

Déclarant : HOTEL KIA ORA, société anonyme, Avatoru, 98775 RANGIROA, Polynésie française

Mandataire : Cabinet MEYER & Partenaires, M.

LORENTZ Pierre, 2 rue de Dublin, 67300 SCHILTIGHEIM

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 991 922

Signe concerné : POEKURA

Date du dépôt : 21-03-2013

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-28

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 3, 44

Date de la déclaration de renouvellement :

26-01-2023

Déclarant : HOTEL KIA ORA, société anonyme, Avatoru, 98775 RANGIROA, Polynésie française

Mandataire : Cabinet MEYER & Partenaires, M.

LORENTZ Pierre, 2 rue de Dublin, 67300 SCHILTIGHEIM

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 991 932

Signe concerné : LE SAUVAGE

Date du dépôt : 21-03-2013

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-28

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 43, 44, 45

Date de la déclaration de renouvellement :

27-01-2023

Déclarant : GUERLAIN, Société par actions simplifiée, 68 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

N° SIREN : 582 022 265

Mandataire : GUERLAIN, Mme SERUSCLAT Julie, 23 rue de la Monnaie, 75001 Paris

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 992 672

Signe concerné : VOYAGE AU CENTRE DE L'EDEN

Date du dépôt : 25-03-2013

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-29

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 3

Date de la déclaration de renouvellement :

27-01-2023

Déclarant : GUERLAIN, Société par actions simplifiée, 68 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

N° SIREN : 582 022 265

Mandataire : GUERLAIN, Mme SERUSCLAT Julie, 23 rue de la Monnaie, 75001 Paris

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 992 678

Signe concerné : VINGT MILLE LIEUX SOUS LES CIEUX

Date du dépôt : 25-03-2013

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-29

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 3

Date de la déclaration de renouvellement :

27-01-2023

Déclarant : GUERLAIN, Société par actions simplifiée, 68 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

N° SIREN : 582 022 265

Mandataire : GUERLAIN, Mme SERUSCLAT Julie, 23 rue de la Monnaie, 75001 Paris

Enregistrement concerné**N° National ou N° d'enregistrement** : 13 3 992 681**Signe concerné** : DE LA TERRE A LA LUNE**Date du dépôt** : 25-03-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié** : 2013-29**Portée du renouvellement** : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services** : 3**Date de la déclaration de renouvellement** :

27-01-2023

Déclarant : GUERLAIN, Société par actions simplifiée, 68 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris**N° SIREN** : 582 022 265**Mandataire** : GUERLAIN, Mme SERUSCLAT Julie, 23 rue de la Monnaie, 75001 Paris**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement** : 13 3 993 848**Signe concerné** : ROBE DE STAR**Date du dépôt** : 28-03-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié** : 2013-35**Portée du renouvellement** : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services** : 3**Date de la déclaration de renouvellement** :

01-02-2023

Déclarant : HERMES INTERNATIONAL, société en commandite par actions, 24, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS**N° SIREN** : 572 076 396**Mandataire** : HERMES INTERNATIONAL, M. MARTIN Nicolas, 24, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement** : 13 3 994 011**Signe concerné** : FACO**Date du dépôt** : 29-03-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié** : 2013-29**Portée du renouvellement** : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services** : 18**Date de la déclaration de renouvellement** :

31-01-2023

Déclarant : COSMED, Association loi 1901, 105 Rue René Descartes, Les Ogres de l'Arbois, Bât. B 105/495, 13100 Aix-en-Provence**N° SIREN** : 434 068 441**Mandataire** : NextMarq, M. DUPONT Eric, 1 Rue Chabrier, 13100 Aix-en-Provence**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement** : 13 3 994 673**Signe concerné** : BEAUTY MADE IN FRANCE**Date du dépôt** : 02-04-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié** : 2013-44**Portée du renouvellement** : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services** : 3, 5, 9, 35**Date de la déclaration de renouvellement** :

26-01-2023

Déclarant : HARIBO RICQLES ZAN, Société Anonyme, 67 Boulevard du Capitaine Gèze, 13014 Marseille**N° SIREN** : 572 149 169**Mandataire** : FIDAL, M. NOVAK Alexandre, 18 Rue Félix Mangini, CS 99172, 69263 Lyon Cedex 09**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement** : 13 3 996 048**Signe concerné** : TOKYO PIK**Date du dépôt** : 08-04-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié** : 2013-31**Portée du renouvellement** : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services** : 30, 35**Date de la déclaration de renouvellement** :

26-01-2023

Déclarant : HARIBO RICQLES ZAN, Société Anonyme, 67 Boulevard du Capitaine Gèze, 13014 Marseille**N° SIREN** : 572 149 169**Mandataire** : FIDAL, M. NOVAK Alexandre, 18 Rue Félix Mangini, CS 99172, 69263 Lyon Cedex 09**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement** : 13 3 999 011**Signe concerné** : HARIBO PIK**Date du dépôt** : 18-04-2013**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié** : 2013-32**Portée du renouvellement** : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné**Classes de produits ou services** : 30, 35**Date de la déclaration de renouvellement** :

26-01-2023

Déclarant : HARIBO RICQLES ZAN, Société Anonyme, 67 Boulevard du Capitaine Gèze, 13014 Marseille**N° SIREN** : 572 149 169**Mandataire** : FIDAL, M. NOVAK Alexandre, 18 Rue Félix Mangini, CS 99172, 69263 Lyon Cedex 09**Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement** : 13 3 999 741**Signe concerné** : PIK THE DJ**Date du dépôt** : 22-04-2013

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-41
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 30, 35, 41

Date de la déclaration de renouvellement :
 27-01-2023
Déclarant : BPCE, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, 7 Promenade Germaine Sablon, 75013 PARIS
N° SIREN : 493 455 042
Mandataire : DBK, M. BUSCAIL Jérôme, 15 rue Saussier Leroy, 75017 PARIS
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 999 876
Signe concerné : KOZEÏ
Date du dépôt : 22-04-2013
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-33
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 36

Date de la déclaration de renouvellement :
 27-01-2023
Déclarant : BPIFRANCE, Société anonyme à conseil d'administration, 27-31 avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort
N° SIREN : 320 252 489
Mandataire : Cabinet Signature, Mme Weibel Stéphanie, 4 rue Bochart de Saron, 75009 PARIS
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 13 4 000 015
Signe concerné : SERVIR L'AVENIR
Date du dépôt : 22-04-2013
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-33
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 9, 16, 35, 36, 39, 41, 42, 45

Date de la déclaration de renouvellement :
 27-01-2023
Déclarant : BPIFRANCE, Société anonyme à conseil d'administration, 27-31 avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort
N° SIREN : 320 252 489
Mandataire : Cabinet Signature, Mme Weibel Stéphanie, 4 rue Bochart de Saron, 75009 PARIS
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 13 4 005 356
Signe concerné : Figurative

Date du dépôt : 17-05-2013
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-48
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 9, 16, 35, 36, 39, 41, 42, 45

Date de la déclaration de renouvellement :
 27-01-2023
Déclarant : BPIFRANCE, Société anonyme à conseil d'administration, 27-31 avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort
N° SIREN : 320 252 489
Mandataire : Cabinet Signature, Mme Weibel Stéphanie, 4 rue Bochart de Saron, 75009 PARIS
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 13 4 005 361
Signe concerné : Figurative
Date du dépôt : 17-05-2013
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-48
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 9, 16, 35, 36, 39, 41, 42, 45

Date de la déclaration de renouvellement :
 27-01-2023
Déclarant : BPIFRANCE, Société anonyme à conseil d'administration, 27-31 avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort
N° SIREN : 320 252 489
Mandataire : Cabinet Signature, Mme Weibel Stéphanie, 4 rue Bochart de Saron, 75009 PARIS
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 13 4 005 372
Signe concerné : Figurative
Date du dépôt : 17-05-2013
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-49
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 9, 16, 35, 36, 39, 41, 42, 45

Date de la déclaration de renouvellement :
 27-01-2023
Déclarant : BPIFRANCE, Société anonyme à conseil d'administration, 27-31 avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort
N° SIREN : 320 252 489
Mandataire : Cabinet Signature, Mme Weibel Stéphanie, 4 rue Bochart de Saron, 75009 PARIS

Enregistrement concerné**N° National ou N° d'enregistrement : 13 4 005 386****Signe concerné : Figurative****Date du dépôt : 17-05-2013****N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-49****Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné****Classes de produits ou services : 9, 16, 35, 36, 39, 41, 42, 45****Date de la déclaration de renouvellement :**

27-01-2023

Déclarant : OXIBIS GROUP, SAS, 8 Rue de la Carronnée, 39400 MORBIER**N° SIREN : 388 896 904****Mandataire : CABINET GUIU, M. GUIU Dorian, 10 rue Paul Thénard, 21000 DIJON****Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement : 13 4 013 693****Signe concerné : JOO LY****Date du dépôt : 19-06-2013****N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-41****Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné****Classes de produits ou services : 9, 14, 25****Date de la déclaration de renouvellement :**

27-01-2023

Déclarant : BPCE, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, 7 Promenade Germaine Sablon, 75013 PARIS**N° SIREN : 493 455 042****Mandataire : DBK, M. BUSCAIL Jérôme, 15 rue Saussier Leroy, 75017 PARIS****Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement : 13 4 014 462****Signe concerné : INNOV&PLUS****Date du dépôt : 22-06-2013****N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-41****Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné****Classes de produits ou services : 36****Date de la déclaration de renouvellement :**

27-01-2023

Déclarant : PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, Société par Actions Simplifiée, 45 Place Abel Gance, 92100 BOULOGNE**N° SIREN : 319 137 576****Mandataire : PIERRE FABRE S.A., Mme NOEL Virginie, 29 Avenue du Sidobre, 81100 CASTRES****Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement : 13 4 020 181****Signe concerné : SENSINOL****Date du dépôt : 16-07-2013****N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-45****Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné****Classes de produits ou services : 3, 5****Date de la déclaration de renouvellement :**

30-01-2023

Déclarant : Tropicana Products, Inc., Société organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, 1001 13th Avenue East, Bradenton, Floride 34208, États-Unis**Mandataire : Hogan Lovells (Paris) LLP, Mme de Dampierre Marie-Aimée, 17 avenue Matignon, CS 30027, 75378 Paris Cedex 08****Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement : 13 4 029 078****Signe concerné : TROPICANA LES RÉCOLTES****Date du dépôt : 30-08-2013****N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-51****Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné****Classes de produits ou services : 32****Date de la déclaration de renouvellement :**

29-01-2023

Déclarant : BPIFRANCE, Société anonyme à conseil d'administration, 27-31 avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort**Mandataire : Cabinet Signature, Mme Weibel Stéphanie, 4 rue Bochard de Saron, 75009 PARIS****Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement : 13 4 041 415****Signe concerné : Le réseau de ceux qui entreprennent****Date du dépôt : 21-10-2013****N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2014-07****Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné****Classes de produits ou services : 35, 36, 38, 41, 45****Date de la déclaration de renouvellement :**

30-01-2023

Déclarant : ELECTRICITE DE FRANCE, Société anonyme, 22-30 avenue de Wagram, 75008 PARIS**N° SIREN : 552 081 317****Mandataire : PLASSERAUD IP, Mme CAZAUX Sylvie, 66 rue de la Chaussée d'Antin, 75440 PARIS CEDEX 09****Enregistrement concerné****N° National ou N° d'enregistrement : 93 455 038**

Signe concerné : TEMPO
Date du dépôt : 12-02-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-13
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 9, 16, 42

Date de la déclaration de renouvellement : 27-01-2023
Déclarant : ECOTONE, Société par actions simplifiée à associé unique, 217 CHEMIN DU GRAND REVOYET, 69230 SAINT-GENIS-LAVAL
N° SIREN : 970 502 761
Mandataire : NOVAGRAAF FRANCE, Mme MAUCARRE Fabienne, 2 rue Sarah Bernhardt, CS 90017, 92665 Asnières-Sur-Seine Cedex
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 455 739
Signe concerné : EVERNAT
Date du dépôt : 12-02-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-14
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 5, 29, 30, 31, 32, 33

Date de la déclaration de renouvellement : 30-01-2023
Déclarant : ETABLISSEMENTS DECAYEUX, Société par actions simplifiée, 24 rue Jules Guesde, 80210 FEUQUIÈRES-EN-VIMEU
N° SIREN : 5 720 784
Mandataire : Hirsch & Associés, Mme Devos Georgia, 154 boulevard Haussmann, 75008 Paris
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 455 875
Signe concerné : D DAD DECAYEUX
Date du dépôt : 18-02-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-01
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 6, 20

Date de la déclaration de renouvellement : 31-01-2023
Déclarant : EURONEWS, Société anonyme, 56 quai Rambaud, 69002 Lyon
N° SIREN : 387 858 046
Mandataire : Hogan Lovells (Paris) LLP, Mme de Dampierre Marie-Aimée, 17 avenue Matignon, CS 30027, 75378 Paris Cedex 08
Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 93 455 935
Signe concerné : NO COMMENT
Date du dépôt : 16-02-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-10
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 38, 41, 42

Date de la déclaration de renouvellement : 27-01-2023
Déclarant : CASTEL FRERES, Société par actions simplifiée, 24 rue Georges Guynemer, 33290 BLANQUEFORT
N° SIREN : 482 283 694
Mandataire : CASTEL FRERES, M. VIGNEAU Romain, 24 rue Georges Guynemer, 33290 BLANQUEFORT
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 455 957
Signe concerné : BARON DE SALLE
Date du dépôt : 12-02-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-12
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 33

Date de la déclaration de renouvellement : 26-01-2023
Déclarant : LABORATOIRES THEA, Société par Actions Simplifiée, 12 Rue Louis Blériot, Zone Industrielle du Brézet, 63100 CLERMONT-FERRAND
N° SIREN : 390 813 988
Mandataire : HARLAY AVOCATS, Mme MALLO Dominique, 83 Boulevard Haussmann, 75008 PARIS
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 456 516
Signe concerné : VIRGAN
Date du dépôt : 23-02-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-12
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 5

Date de la déclaration de renouvellement : 26-01-2023
Déclarant : LABORATOIRES THEA, Société par actions simplifiée, 12 Rue Louis Blériot, Zone Industrielle du Brézet, 63100 CLERMONT-FERRAND
N° SIREN : 390 813 988
Mandataire : HARLAY AVOCATS, Mme MALLO Dominique, 83 Boulevard Haussmann, 75008 PARIS
Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 93 456 517
Signe concerné : LARMABAK
Date du dépôt : 23-02-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-12
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 5

Date de la déclaration de renouvellement :
 01-02-2023
Déclarant : ROOF INTERNATIONAL, SAS, 2463 Route de la Fénerie, 06580 PEGOMAS
N° SIREN : 410 088 710
Mandataire : CABINET HAUTIER, Mme LUHERNE Ségolène, 20 Rue de la Liberté, 06000 NICE
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 457 710
Signe concerné : ROOF
Date du dépôt : 24-02-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-11
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 9, 12, 25, 28

Date de la déclaration de renouvellement :
 31-01-2023
Déclarant : GUERBET, Société anonyme, 15 Rue des Vanesses, 93420 VILLEPINTE
N° SIREN : 308 491 521
Mandataire : REGIMBEAU, M. PRATS Olivier, 87 Rue de Sèze, 69451 LYON CEDEX 6
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 459 216
Signe concerné : XENETIX
Date du dépôt : 12-03-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-14
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 5

Date de la déclaration de renouvellement :
 26-01-2023
Déclarant : HARIBO RICQLES ZAN, Société Anonyme, 67 Boulevard du Capitaine Gèze, 13014 Marseille
N° SIREN : 572 149 169
Mandataire : FIDAL, M. NOVAK Alexandre, 18 Rue Félix Mangini, CS 99172, 69263 Lyon Cedex 09
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 462 675
Signe concerné : DIABLO
Date du dépôt : 05-04-1993

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-26
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 30

Date de la déclaration de renouvellement :
 31-01-2023
Déclarant : LOUIS PION SAS, Société par actions simplifiée, 101-109 rue Jean Jaurès, 92300 LEVALLOIS-PERRET
N° SIREN : 389 756 487
Mandataire : Cabinet VITTOZ, Mme BLACHIER Armelle, 66 rue de la Chaussée d'Antin, 75440 PARIS CEDEX 09
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 463 554
Signe concerné : PION
Date du dépôt : 09-04-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-20
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 9, 14, 21

Date de la déclaration de renouvellement :
 30-01-2023
Déclarant : BRIOCHE PASQUIER CERQUEUX, Société par actions simplifiée, Route d'Yzernay, 49360 Les Cerqueux
N° SIREN : 305 119 125
Mandataire : Cabinet Signature, Mme WEIBEL Stéphanie, 4 rue Bochart de Saron, 75009 Paris
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 465 988
Signe concerné : BRIOCHE PASQUIER
Date du dépôt : 23-04-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-24
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 29

Date de la déclaration de renouvellement :
 30-01-2023
Déclarant : BOIRON, Société anonyme à conseil d'administration, 2 avenue de l'Ouest lyonnais, 69510 MESSIMY
N° SIREN : 967 504 697
Mandataire : PLASSERAUD IP, Mme MESONERO Charline, 66 rue de la chaussée d'Antin, 75440 PARIS Cedex 09
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 467 831
Signe concerné : Figurative

Date du dépôt : 05-05-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-23
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 5, 29, 30, 31, 32

Date de la déclaration de renouvellement : 27-01-2023
Déclarant : TotalEnergies Holdings, Société par Actions Simplifiée, 2 Place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie
N° SIREN : 552 120 784
Mandataire : TotalEnergies SE, Mme POLSELLI Stéphanie, 2 Place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 469 428
Signe concerné : ELF
Date du dépôt : 25-05-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-13
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 1, 3, 4, 37, 40, 41, 42, 43

Date de la déclaration de renouvellement : 27-01-2023
Déclarant : TotalEnergies SE, TotalEnergies SE, 2 Place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie
N° SIREN : 542 051 180
Mandataire : TotalEnergies SE, Mme POLSELLI Stéphanie, 2 Place Jean Millier, 92400 Courbevoie
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 469 700
Signe concerné : COLZANE
Date du dépôt : 26-05-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-10
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 4

Date de la déclaration de renouvellement : 27-01-2023
Déclarant : TotalEnergies SE, TotalEnergies SE, 2 Place Jean Millier, 92400 Courbevoie
N° SIREN : 542 051 180
Mandataire : TotalEnergies SE, Mme POLSELLI Stéphanie, 2 Place Jean Millier, 92400 Courbevoie
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 471 870
Signe concerné : OPTANE BIO

Date du dépôt : 11-06-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-10
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 4

Date de la déclaration de renouvellement : 01-02-2023
Déclarant : CHATEAU DUHART-MILON, Société civile agricole, 40-50 cours du Médoc, 33300 Bordeaux
N° SIREN : 781 953 963
Mandataire : Plasseraud IP, Mme VIMES Sandrine, 66 rue de la Chaussée d'Antin, 75440 Paris
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 474 413
Signe concerné : CLOS DE MILON
Date du dépôt : 30-06-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-31
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 33

Date de la déclaration de renouvellement : 26-01-2023
Déclarant : Century 21 Real Estate LLC, société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Delaware, 175 Park Avenue, 07940 Madison, New Jersey, États-Unis
Mandataire : Cabinet Flechner, M. Bilquey David, 22 avenue de Friedland, 75008 Paris
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 476 409
Signe concerné : CENTURY 21 GESTION
Date du dépôt : 15-07-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-30
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 35, 36, 41

Date de la déclaration de renouvellement : 27-01-2023
Déclarant : BPCE, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, 7 Promenade Germaine Sablon, 75013 PARIS
N° SIREN : 493 455 042
Mandataire : DBK, M. BUSCAIL Jérôme, 15 rue Saussier Leroy, 75017 PARIS
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 479 625
Signe concerné : EQUIPAGE
Date du dépôt : 06-08-1993

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-33
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 36, 41

Date de la déclaration de renouvellement :
 31-01-2023
Déclarant : PIERRE FABRE MEDICAMENT, Société par Action Simplifiée, 29, AVENUE DU SIDOBRE, 81100 CASTRES
N° SIREN : 326 118 502
Mandataire : PIERRE FABRE SA, Mme NOEL VIRGINIE, 29 AVENUE DU SIDOBRE, 81100 CASTRES
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 484 742
Signe concerné : PERCUTAFÉINE
Date du dépôt : 21-09-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-31
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 3, 10

Date de la déclaration de renouvellement :
 31-01-2023
Déclarant : PIERRE FABRE DERMO COSMETIQUE, Société par Action Simplifiée, 45 PLACE ABEL GANCE, 92100 BOULOGNE
N° SIREN : 319 137 576
Mandataire : PIERRE FABRE SA, Mme NOEL VIRGINIE, 29 AVENUE DU SIDOBRE, 81100 CASTRES
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 485 229
Signe concerné : EXOMEGA
Date du dépôt : 17-09-1993
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-31
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 3, 5

Date de la déclaration de renouvellement :
 27-01-2023
Déclarant : TotalEnergies Lubrifiants, Société Anonyme, 562 Avenue du Parc de L'Ile, 92000 Nanterre
N° SIREN : 552 006 454
Mandataire : TotalEnergies SE, Mme POLSELLI Stéphanie, 2 Place Jean Millier, 92400 Courbevoie
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 93 490 377
Signe concerné : DEXELIA
Date du dépôt : 02-11-1993

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-37
Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné
Classes de produits ou services : 4

Renouvellements comportant une limitation de la liste des produits et services - 4 marques

Date de la déclaration de renouvellement :
 01-12-2022
Déclarant : METROPOLE TELEVISION, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, 89 AVENUE CHARLES DE GAULLE, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
N° SIREN : 339 012 452
Mandataire : DEPRES, GUIGNOT & ASSOCIES, M. BEAUMONT Jacques, 21 rue Clément Marot, 75008 PARIS
Enregistrement concerné
N° National ou N° d'enregistrement : 02 3 199 466
Signe concerné : ON REFAIT L'ACTU
Date du dépôt : 13-12-2002
N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2012-48
Portée du renouvellement : Appareils et instruments scientifiques (autres qu'à usage médical), nautiques, géodésiques, photographiques, cinématographiques, optiques, de pesage de mesurage, de signalisation, de contrôle (inspection), de secours (sauvetage); appareils et instruments d'enseignement; appareils pour l'enregistrement, la transmission, la reproduction du son ou des images; pellicules impressionnées (films); dessins animés; cartes magnétiques; cartes à mémoire ou à microprocesseur; supports d'enregistrement magnétiques; disques acoustiques; disques compacts; disques optiques compacts; disques optiques; disques numériques versatiles; bandes vidéo; bandes magnétiques; mécanismes pour appareils à prépaiement; caisses enregistreuses; machines à calculer; appareils pour le traitement de l'information, ordinateurs; logiciels; appareils pour jeux conçus pour être utilisés seulement avec un récepteur de télévision; extincteurs; étuis à lunette; articles de lunetterie; lunettes; montures de lunettes; lunettes de soleil; verres de lunettes; Papier et carton (brut, mi-ouvré ou pour la papeterie); billets (tickets); écriteaux en papier et en carton; porte-affiches en papier et en carton; sacs, sachets, enveloppes, pochettes pour l'emballage en papier; affiches; cartes postales, dessins; produits de l'imprimerie; livres, journaux, revues, magazines, catalogues, calendriers, bandes dessinées; articles pour reliures, photographies; papeterie; cahiers; carnets; crayons; décalcomanies; autocollants (articles de papeterie); matières plastiques pour l'emballage sous forme de sacs, sachets, pochettes, enveloppes et films; clichés; adhésifs (rubans, bandes, matières collantes) pour la papeterie et le ménage;

Agences de presse et d'information (nouvelles) ; télécommunications ; informations en matière de télécommunications ; communications radiophoniques ; communications téléphoniques ; radiotéléphonie mobile ; communications par réseau de fibres optiques ; communications par terminaux d'ordinateurs ; communications par satellites ; messagerie électronique ; transmission de messages et d'images par le réseau international de communication ; émissions radiophoniques ; émissions télévisées ; diffusion de programmes radiophoniques ; diffusion de programmes de télévision ; télévision par câbles ; location d'appareils de télécommunications ; location de modems, de télécopieurs, de téléphones ; Éducation ; formation ; divertissement ; informations en matière de divertissement ; services de clubs de divertissement ; activités sportives et culturelles ; divertissement radiophonique ; divertissement télévisé ; divertissements diffusés par terminaux d'ordinateurs ; location d'enregistrements sonores ; location de bandes vidéo ; montage de programmes radiophoniques et de télévision ; organisation de concours en matière d'éducation ou de divertissement ; exploitation de salles de jeux ; édition de livres, de revues ; services de discothèques ; services d'artistes de spectacles ; organisation d'expositions à buts culturels ou éducatifs ; organisation de compétitions sportives ; organisation de colloques, conférences, congrès ; production de spectacles ; production de films ; exploitation de salles de cinéma ; studios de cinéma ; rédaction de scénario ; représentations théâtrales ; réservation de places pour le spectacle ; représentation de spectacles ; services de studios d'enregistrement.
Classes de produits ou services : 9, 16, 38, 41

Date de la déclaration de renouvellement :

27-01-2023

Déclarant : Laboratorios Garden House Internacional (S.A), Société de droit chilien, avenida Presidente Jorge Alessandri R. # 12310, 12310 SANTIAGO, Chili

Mandataire : INLEX IP EXPERTISE, M. SOUTOUL Franck, 60, rue Pierre Charron, 75008 PARIS

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 03 3 216 266

Signe concerné : Prunelax

Date du dépôt : 20-03-2003

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2013-12

Portée du renouvellement : Produits pharmaceutiques ; substances diététiques à usage médical ; laxatifs ; préparations chimiques à usage médical ou pharmaceutique ; herbes médicinales ; tisanes ; sucre à usage médical ; gélatine à usage médical ; médicaments sous forme de tablettes à effet laxatif ; thé médicinal ; tisane à effet laxatif, Gelées ; confitures ; compotes ; gélatine.

Classes de produits ou services : 5, 29

Date de la déclaration de renouvellement :

26-01-2023

Déclarant : METEO-FRANCE, Établissement public national à caractère administratif, 73 AVENUE DE PARIS, 94165 SAINT MANDE CEDEX

N° SIREN : 180 060 030

Mandataire : BREVALEX, Mme ARMETTA CECILE, Tour Trinity, Paris la Défense, 1 bis place de la Défense, 92400 COURBEVOIE

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 13 3 979 001

Signe concerné : MeteoSurveillance Bulletin

Date du dépôt : 31-01-2013

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2015-31

Portée du renouvellement : Conception et développement d'ordinateurs ; consultation en matière d'ordinateurs ; conversion de données et de programmes informatiques autre que conversion physique ; conversion de données ou de documents d'un support physique vers un support électronique ; analyse pour l'implantation de systèmes d'ordinateur ; conception et développement de logiciels dans le domaine météorologique.

Classes de produits ou services : 42

Date de la déclaration de renouvellement :

25-01-2023

Déclarant : A.T. Cross Company LLC., société de droit américain, constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, USA, 299 Promenade Street, 02908 Providence, Rhode Island, États-Unis

Mandataire : M. BOURGEOIS Jean-Baptiste - Avocat, 36 avenue Hoche, 75008 PARIS

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 92 433 867

Signe concerné : CROSS TOWNSEND

Date du dépôt : 15-09-1992

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2012-37

Portée du renouvellement : Papier, carton et produits en ces matières, non compris dans d'autres classes ; produits de l'imprimerie ; articles pour reliures ; photographies ; papeterie ; adhésifs (matières collantes) pour la papeterie ou le ménage ; matériel pour les artistes ; pinceaux ; machines à écrire et articles de bureau (à l'exception des meubles) ; en particulier instruments d'écriture, notamment stylos et crayons ; cartouches de recharge pour instruments d'écriture ; matériel d'instruction ou d'enseignement (à l'exception des appareils) ; matières plastiques pour l'emballage (non comprises dans d'autres classes) ; caractères d'imprimerie ; clichés.

Classes de produits ou services : 16

ARRETE n° 4478 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3217433

NOR : DAE23504330AM

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment son article LP. 411-1 dernier alinéa ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction générale des affaires économiques" ;

Vu l'arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu l'arrêté n° 9019 MEF du 21 septembre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu la convention n° 1794 PR du 7 avril 2014 portant accord entre la Polynésie française et l'Institut national de la propriété industrielle relatif à l'extension des titres de propriété industrielle (accord d'extension) ;

Vu la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 modifiée portant modification de la 2e partie du code de la propriété intellectuelle (partie législative), intitulée "La propriété industrielle", et notamment son article LP. 138 créant la procédure de reconnaissance des titres délivrés par l'INPI ;

Vu l'arrêté n° 1002 CM du 22 juillet 2013 modifié pris en application de l'article LP. 138 de la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 ;

Vu la demande d'extension de renouvellement de la marque n° 3217433 publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI) n° 2023-16 du 21 avril 2023 ;

Considérant qu'il résulte de l'article 15 de l'accord d'extension susvisé que ce dernier entre en vigueur le 1er février 2014 ;

Considérant qu'il résulte de l'article LP. 138 de la loi du pays susvisée et de son arrêté d'application n° 1002 CM du 22 juillet 2013 que, pour produire des effets en Polynésie française, les titres déposés à l'INPI avant le 1er février 2014 sont soumis à une procédure de reconnaissance ; que ceux déposés, renouvelés, prorogés avant le 3 mars 2004 bénéficient du régime de la reconnaissance de plein droit alors que ceux déposés, renouvelés, prorogés après le 3 mars 2004 sont soumis au régime de la reconnaissance optionnelle ;

Considérant qu'au regard des éléments susvisés, il appartenait au déposant de s'assurer, préalablement au dépôt d'une requête en extension de son titre, que la protection de ce dernier était acquise en Polynésie française depuis le dépôt initial et y avait été maintenue depuis lors ;

Considérant qu'aucune procédure de reconnaissance n'a été sollicitée pour la/les marque(s) susvisée(s), cette protection n'est pas acquise en Polynésie française à ce jour ;

Considérant que le renouvellement de cette marque ne répond pas aux conditions nécessaires pour bénéficier de la procédure d'extension,

Arrête :

Article 1er.— La demande d'extension en Polynésie française du renouvellement de la marque n° 3217433 est rejetée.

Art. 2.— La directrice de la direction générale des affaires économiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mai 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice adjointe
des affaires économiques,
Catherine COLOMBET.*

ARRETE n° 4479 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3251607

NOR : DAE23504331AM

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment son article LP. 411-1 dernier alinéa ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction générale des affaires économiques" ;

Vu l'arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu l'arrêté n° 9019 MEF du 21 septembre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu la convention n° 1794 PR du 7 avril 2014 portant accord entre la Polynésie française et l'Institut national de la propriété industrielle relatif à l'extension des titres de propriété industrielle (accord d'extension) ;

Vu la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 modifiée portant modification de la 2e partie du code de la propriété intellectuelle (partie législative), intitulée "La propriété industrielle", et notamment son article LP. 138 créant la procédure de reconnaissance des titres délivrés par l'INPI ;

Vu l'arrêté n° 1002 CM du 22 juillet 2013 modifié pris en application de l'article LP. 138 de la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 ;

Vu la demande d'extension de renouvellement de la marque n° 3251607 publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI) n° 2023-16 du 21 avril 2023 ;

Considérant qu'il résulte de l'article 15 de l'accord d'extension susvisé que ce dernier entre en vigueur le 1er février 2014 ;

Considérant qu'il résulte de l'article LP. 138 de la loi du pays susvisée et de son arrêté d'application n° 1002 CM du 22 juillet 2013 que, pour produire des effets en Polynésie

française, les titres déposés à l'INPI avant le 1er février 2014 sont soumis à une procédure de reconnaissance ; que ceux déposés, renouvelés, prorogés avant le 3 mars 2004 bénéficient du régime de la reconnaissance de plein droit alors que ceux déposés, renouvelés, prorogés après le 3 mars 2004 sont soumis au régime de la reconnaissance optionnelle ;

Considérant qu'au regard des éléments susvisés, il appartenait au déposant de s'assurer, préalablement au dépôt d'une requête en extension de son titre, que la protection de ce dernier était acquise en Polynésie française depuis le dépôt initial et y avait été maintenue depuis lors ;

Considérant qu'aucune procédure de reconnaissance n'a été sollicitée pour la/les marque(s) susvisée(s), cette protection n'est pas acquise en Polynésie française à ce jour ;

Considérant que le renouvellement de cette marque ne répond pas aux conditions nécessaires pour bénéficier de la procédure d'extension,

Arrête :

Article 1er.— La demande d'extension en Polynésie française du renouvellement de la marque n° 3251607 est rejetée.

Art. 2.— La directrice de la direction générale des affaires économiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mai 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice adjointe
des affaires économiques,
Catherine COLOMBET.*

ARRETE n° 4480 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3938679

NOR : DAE23504332AM

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrête n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment son article LP. 411-1 dernier alinéa ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction générale des affaires économiques" ;

Vu l'arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2010 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu l'arrêté n° 9019 MEF du 21 septembre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu la convention n° 1794 PR du 7 avril 2014 portant accord entre la Polynésie française et l'Institut national de la propriété industrielle relatif à l'extension des titres de propriété industrielle (accord d'extension) ;

Vu la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 modifiée portant modification de la 2e partie du code de la propriété intellectuelle (partie législative), intitulée "La propriété industrielle", et notamment son article LP. 138 créant la procédure de reconnaissance des titres délivrés par l'INPI ;

Vu l'arrêté n° 1002 CM du 22 juillet 2013 modifié pris en application de l'article LP. 138 de la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2023 ;

Vu la demande d'extension de renouvellement de la marque n° 3938679 publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI) n° 2023-16 du 21 avril 2023 ;

Considérant qu'il résulte de l'article 15 de l'accord d'extension susvisé que ce dernier entre en vigueur le 1er février 2014 ;

Considérant qu'il résulte de l'article LP. 138 de la loi du pays susvisée et de son arrêté d'application n° 1002 CM du 22 juillet 2013 que, pour produire des effets en Polynésie française, les titres déposés à l'INPI avant le 1er février 2014 sont soumis à une procédure de reconnaissance ; que ceux déposés, renouvelés, prorogés avant le 3 mars 2004 bénéficient du régime de la reconnaissance de plein droit alors que ceux déposés, renouvelés, prorogés après le 3 mars 2004 sont soumis au régime de la reconnaissance optionnelle ;

Considérant qu'au regard des éléments susvisés, il appartenait au déposant de s'assurer, préalablement au dépôt d'une requête en extension de son titre, que la protection de ce dernier était acquise en Polynésie française depuis le dépôt initial et y avait été maintenue depuis lors ;

Considérant qu'aucune procédure de reconnaissance n'a été sollicitée pour la/les marque(s) susvisée(s), cette protection n'est pas acquise en Polynésie française à ce jour ;

Considérant que le renouvellement de cette marque ne répond pas aux conditions nécessaires pour bénéficier de la procédure d'extension,

Arrête :

Article 1er.— La demande d'extension en Polynésie française du renouvellement de la marque n° 3938679 est rejetée.

Art. 2.— La directrice de la direction générale des affaires économiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mai 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice adjointe
des affaires économiques,
Catherine COLOMBET.*

ARRETE n° 4481 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3954968

NOR : DAE23504333AM

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-102 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment son article LP. 411-1 dernier alinéa ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction générale des affaires économiques" ;

Vu l'arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu l'arrêté n° 9019 MEF du 21 septembre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu la convention n° 1794 PR du 7 avril 2014 portant accord entre la Polynésie française et l'Institut national de la propriété industrielle relatif à l'extension des titres de propriété industrielle (accord d'extension) ;

Vu la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 modifiée portant modification de la 2e partie du code de la propriété intellectuelle (partie législative), intitulée "La propriété industrielle", et notamment son article LP. 138 créant la procédure de reconnaissance des litres délivrés par l'INPI ;

Vu l'arrêté n° 1002 CM du 22 juillet 2013 modifié pris en application de l'article LP. 138 de la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 ;

Vu la demande d'extension de renouvellement de la marque n° 3954968 publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI) n° 2023-16 du 21 avril 2023 ;

Considérant qu'il résulte de l'article 15 de l'accord d'extension susvisé que ce dernier entre en vigueur le 1er février 2014 ;

Considérant qu'il résulte de l'article LP. 138 de la loi du pays susvisée et de son arrêté d'application n° 1002 CM du 22 juillet 2013 que, pour produire des effets en Polynésie française, les titres déposés à l'INPI avant le 1er février 2014 sont soumis à une procédure de reconnaissance ; que ceux déposés, renouvelés, prorogés avant le 3 mars 2004 bénéficient du régime de la reconnaissance de plein droit alors que ceux déposés, renouvelés, prorogés après le 3 mars 2004 sont soumis au régime de la reconnaissance optionnelle ;

Considérant qu'au regard des éléments susvisés, il appartenait au déposant de s'assurer, préalablement au dépôt d'une requête en extension de son titre, que la protection de ce dernier était acquise en Polynésie française depuis le dépôt initial et y avait été maintenue depuis lors ;

Considérant qu'aucune procédure de reconnaissance n'a été sollicitée pour la/les marque(s) susvisée(s), cette protection n'est pas acquise en Polynésie française à ce jour ;

Considérant que le renouvellement de cette marque ne répond pas aux conditions nécessaires pour bénéficier de la procédure d'extension,

Arrête :

Article 1er.— La demande d'extension en Polynésie française du renouvellement de la marque n° 3954968 est rejetée.

Art. 2.— La directrice de la direction générale des affaires économiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mai 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice adjointe
des affaires économiques,
Catherine COLOMBET.*

ARRETE n° 4482 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3967057

NOR : DAE23504334AM

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment son article LP. 411-1 dernier alinéa ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction générale des affaires économiques" ;

Vu l'arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu l'arrêté n° 9019 MEF du 21 septembre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu la convention n° 1794 PR du 7 avril 2014 portant accord entre la Polynésie française et l'Institut national de la propriété industrielle relatif à l'extension des titres de propriété industrielle (accord d'extension) ;

Vu la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 modifiée portant modification de la 2e partie du code de la propriété intellectuelle (partie législative), intitulée “La propriété industrielle”, et notamment son article LP. 138 créant la procédure de reconnaissance des titres délivrés par l’INPI ;

Vu l’arrêté n° 1002 CM du 22 juillet 2013 modifié pris en application de l’article LP. 138 de la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 ;

Vu la demande d’extension de renouvellement de la marque n° 3967057 publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOP1) n° 2023-16 du 21 avril 2023 ;

Considérant qu’il résulte de l’article 15 de l’accord d’extension susvisé que ce dernier entre en vigueur le 1er février 2014 ;

Considérant qu’il résulte de l’article LP. 138 de la loi du pays susvisée et de son arrêté d’application n° 1002 CM du 22 juillet 2013 que pour produire des effets en Polynésie française, les titres déposés à l’INPI avant le 1er février 2014 sont soumis à une procédure de reconnaissance ; que ceux déposés, renouvelés, prorogés avant le 3 mars 2004 bénéficient du régime de la reconnaissance de plein droit alors que ceux déposés, renouvelés, prorogés après le 3 mars 2004 sont soumis au régime de la reconnaissance optionnelle ;

Considérant qu’au regard des éléments susvisés, il appartenait au déposant de s’assurer, préalablement au dépôt d’une requête en extension de son titre, que la protection de ce dernier était acquise en Polynésie française depuis le dépôt initial et y avait été maintenue depuis lors ;

Considérant qu’aucune procédure de reconnaissance n’a été sollicitée pour la/les marque(s) susvisée(s), cette protection n’est pas acquise en Polynésie française à ce jour ;

Considérant que le renouvellement de cette marque ne répond pas aux conditions nécessaires pour bénéficier de la procédure d’extension,

Arrête :

Article 1er.— La demande d’extension en Polynésie française du renouvellement de la marque n° 3967057 est rejetée.

Art. 2.— La directrice de la direction générale des affaires économiques est chargée de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mai 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice adjointe
des affaires économiques,
Catherine COLOMBET.*

ARRETE n° 4483 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3977794

NOR : DAE23504335AM

Le ministre des finances, de l’économie, en charge de l’énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l’action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d’autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-195 du 27 février 2004 complétant le statut d’autonomie de la Polynésie française ;

Vu l’arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l’arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment son article LP. 411-1 dernier alinéa ;

Vu l’arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l’économie, en charge de l’énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l’action gouvernementale et des télécommunications ;

Vu l’arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé “direction générale des affaires économiques” ;

Vu l’arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu l’arrêté n° 9019 MEF du 21 septembre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu la convention n° 1794 PR du 7 avril 2014 portant accord entre la Polynésie française et l’Institut national de la propriété industrielle relatif à l’extension des litres de propriété industrielle (accord d’extension) ;

Vu la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 modifiée portant modification de la 2e partie du code de la propriété intellectuelle (partie législative), intitulée “La propriété industrielle”, et notamment son article LP. 138 créant la procédure de reconnaissance des titres délivrés par l’INPI ;

Vu l’arrêté n° 1002 CM du 22 juillet 2013 modifié pris en application de l’article LP. 138 de la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 ;

Vu la demande d'extension de renouvellement de la marque n° 3977794 publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI) n° 2023-16 du 21 avril 2023 ;

Considérant qu'il résulte de l'article 15 de l'accord d'extension susvisé que ce dernier entre en vigueur le 1er février 2014 ;

Considérant qu'il résulte de l'article LP. 138 de la loi du pays susvisée et de son arrêté d'application n° 1002 CM du 22 juillet 2013 que, pour produire des effets en Polynésie française, les titres déposés à l'INPI avant le 1er février 2014 sont soumis à une procédure de reconnaissance ; que ceux déposés, renouvelés, prorogés avant le 3 mars 2004 bénéficient du régime de la reconnaissance de plein droit alors que ceux déposés, renouvelés, prorogés après le 3 mars 2004 sont soumis au régime de la reconnaissance optionnelle ;

Considérant qu'au regard des éléments susvisés, il appartenait au déposant de s'assurer, préalablement au dépôt d'une requête en extension de son titre, que la protection de ce dernier était acquise en Polynésie française depuis le dépôt initial et y avait été maintenue depuis lors ;

Considérant qu'aucune procédure de reconnaissance n'a été sollicitée pour la/les marque(s) susvisée(s), cette protection n'est pas acquise en Polynésie française à ce jour ;

Considérant que le renouvellement de cette marque ne répond pas aux conditions nécessaires pour bénéficier de la procédure d'extension,

Arrête :

Article 1er.— La demande d'extension en Polynésie française du renouvellement de la marque n° 3977794 est rejetée.

Art. 2.— La directrice de la direction générale des affaires économiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mai 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice adjointe
des affaires économiques,
Catherine COLOMBET.*

ARRETE n° 4484 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3979670

NOR : DAE23504336AM

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment son article LP. 411-1 dernier alinéa ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction générale des affaires économiques" ;

Vu l'arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu l'arrêté n° 9019 MEF du 21 septembre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu la convention n° 1794 PR du 7 avril 2014 portant accord entre la Polynésie française et l'Institut national de la propriété industrielle relatif à l'extension des titres de propriété industrielle (accord d'extension) ;

Vu la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 modifiée portant modification de la 2e partie du code de la propriété intellectuelle (partie législative), intitulée "La propriété industrielle", et notamment son article LP. 138 créant la procédure de reconnaissance des titres délivrés par l'INPI ;

Vu l'arrêté n° 1002 CM du 22 juillet 2013 modifié pris en application de l'article LP. 138 de la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 ;

Vu la demande d'extension de renouvellement de la marque n° 3979670 publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI) n° 2023-16 du 21 avril 2023 ;

Considérant qu'il résulte de l'article 15 de l'accord d'extension susvisé que ce dernier entre en vigueur le 1er février 2014 ;

Considérant qu'il résulte de l'article LP. 138 de la loi du pays susvisée et de son arrêté d'application n° 1002 CM du 22 juillet 2013 que, pour produire des effets en Polynésie française, les titres déposés à l'INPI avant le 1er février 2014 sont soumis à une procédure de reconnaissance ; que ceux déposés, renouvelés, prorogés avant le 3 mars 2004 bénéficient du régime de la reconnaissance de plein droit alors que ceux déposés, renouvelés, prorogés après le 3 mars 2004 sont soumis au régime de la reconnaissance optionnelle ;

Considérant qu'au regard des éléments susvisés, il appartenait au déposant de s'assurer, préalablement au dépôt d'une requête en extension de son titre, que la protection de ce dernier était acquise en Polynésie française depuis le dépôt initial et y avait été maintenue depuis lors ;

Considérant qu'aucune procédure de reconnaissance n'a été sollicitée pour la/les marque(s) susvisée(s), cette protection n'est pas acquise en Polynésie française à ce jour ;

Considérant que le renouvellement de cette marque ne répond pas aux conditions nécessaires pour bénéficier de la procédure d'extension,

Arrête :

Article 1er.— La demande d'extension en Polynésie française du renouvellement de la marque n° 3979670 est rejetée.

Art. 2.— La directrice de la direction générale des affaires économiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mai 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice adjointe
des affaires économiques,
Catherine COLOMBET.*

ARRETE n° 4485 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3982924

NOR : DAE23504337AM

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment son article LP. 411-1 dernier alinéa ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction générale des affaires économiques" ;

Vu l'arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu l'arrêté n° 9019 MEF du 21 septembre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu la convention n° 1794 PR du 7 avril 2014 portant accord entre la Polynésie française et l'Institut national de la propriété industrielle relatif à l'extension des titres de propriété industrielle (accord d'extension) ;

Vu la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 modifiée portant modification de la 2e partie du code de la propriété intellectuelle (partie législative), intitulée "La propriété industrielle", et notamment son article LP. 138 créant la procédure de reconnaissance des titres délivrés par l'INPI ;

Vu l'arrêté n° 1002 CM du 22 juillet 2013 modifié pris en application de l'article LP. 138 de la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 ;

Vu la demande d'extension de renouvellement de la marque n° 3982924 publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI) n° 2023-16 du 21 avril 2023 ;

Considérant qu'il résulte de l'article 15 de l'accord d'extension susvisé que ce dernier entre en vigueur le 1er février 2014 ;

Considérant qu'il résulte de l'article LP. 138 de la loi du pays susvisée et de son arrêté d'application n° 1002 CM du 22 juillet 2013 que, pour produire des effets en Polynésie française, les titres déposés à l'INPI avant le 1er février 2014 sont soumis à une procédure de reconnaissance ; que ceux déposés, renouvelés, prorogés avant le 3 mars 2004 bénéficient du régime de la reconnaissance de plein droit alors que ceux déposés, renouvelés, prorogés après le 3 mars 2004 sont soumis au régime de la reconnaissance optionnelle ;

Considérant qu'au regard des éléments susvisés, il appartenait au déposant de s'assurer, préalablement au dépôt d'une requête en extension de son titre, que la protection de ce dernier était acquise en Polynésie française depuis le dépôt initial et y avait été maintenue depuis lors ;

Considérant qu'aucune procédure de reconnaissance n'a été sollicitée pour la/les marque(s) susvisée(s), cette protection n'est pas acquise en Polynésie française à ce jour ;

Considérant que le renouvellement de cette marque ne répond pas aux conditions nécessaires pour bénéficier de la procédure d'extension,

Arrête :

Article 1er.— La demande d'extension en Polynésie française du renouvellement de la marque n° 3982924 est rejetée.

Art. 2.— La directrice de la direction générale des affaires économiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mai 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice adjointe
des affaires économiques,
Catherine COLOMBET.*

ARRETE n° 4486 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3992375

NOR : DAE23504338AM

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment son article LP. 411-1 dernier alinéa ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction générale des affaires économiques" ;

Vu l'arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu l'arrêté n° 9019 MEF du 21 septembre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu la convention n° 1794 PR du 7 avril 2014 portant accord entre la Polynésie française et l'Institut national de la propriété industrielle relatif à l'extension des titres de propriété industrielle (accord d'extension) ;

Vu la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 modifiée portant modification de la 2e partie du code de la propriété intellectuelle (partie législative), intitulée "La propriété industrielle", et notamment son article LP. 138 créant la procédure de reconnaissance des titres délivrés par l'INPI ;

Vu l'arrêté n° 1002 CM du 22 juillet 2013 modifié pris en application de l'article LP. 138 de la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 ;

Vu la demande d'extension de renouvellement de la marque n° 3992375 publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI) n° 2023-16 du 21 avril 2023 ;

Considérant qu'il résulte de l'article 15 de l'accord d'extension susvisé que ce dernier entre en vigueur le 1er février 2014 ;

Considérant qu'il résulte de l'article LP. 138 de la loi du pays susvisée et de son arrêté d'application n° 1002 CM du 22 juillet 2013 que, pour produire des effets en Polynésie française, les titres déposés à l'INPI avant le 1er février 2014 sont soumis à une procédure de reconnaissance ; que ceux déposés, renouvelés, prorogés avant le 3 mars 2004 bénéficient du régime de la reconnaissance de plein droit alors que ceux déposés, renouvelés, prorogés après le 3 mars 2004 sont soumis au régime de la reconnaissance optionnelle ;

Considérant qu'au regard des éléments susvisés, il appartenait au déposant de s'assurer, préalablement au dépôt d'une requête en extension de son titre, que la protection de ce dernier était acquise en Polynésie française depuis le dépôt initial et y avait été maintenue depuis lors ;

Considérant qu'aucune procédure de reconnaissance n'a été sollicitée pour la/les marque(s) susvisée(s), cette protection n'est pas acquise en Polynésie française à ce jour ;

Considérant que le renouvellement de cette marque ne répond pas aux conditions nécessaires pour bénéficier de la procédure d'extension,

Arrête :

Article 1er.— La demande d'extension en Polynésie française du renouvellement de la marque n° 3992375 est rejetée.

Art. 2.— La directrice de la direction générale des affaires économiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mai 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice adjointe
des affaires économiques,
Catherine COLOMBET.*

ARRETE n° 4487 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 4003729

NOR : DAE23504339AM

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment son article LP. 411-1 dernier alinéa ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction générale des affaires économiques" ;

Vu l'arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu l'arrêté n° 9019 MEF du 21 septembre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu la convention n° 1794 PR du 7 avril 2014 portant accord entre la Polynésie française et l'Institut national de la propriété industrielle relatif à l'extension des titres de propriété industrielle (accord d'extension) ;

Vu la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 modifiée portant modification de la 2e partie du code de la propriété intellectuelle (partie législative), intitulée "La propriété industrielle", et notamment son article LP. 138 créant la procédure de reconnaissance des titres délivrés par l'INPI ;

Vu l'arrêté n° 1002 CM du 22 juillet 2013 modifié pris en application de l'article LP. 138 de la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 ;

Vu la demande d'extension de renouvellement de la marque n° 4003729 publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI) n° 2023-16 du 21 avril 2023 ;

Considérant qu'il résulte de l'article 15 de l'accord d'extension susvisé que ce dernier entre en vigueur le 1er février 2014 ;

Considérant qu'il résulte de l'article LP. 138 de la loi du pays susvisée et de son arrêté d'application n° 1002 CM du 22 juillet 2013 que, pour produire des effets en Polynésie française, les titres déposés à l'INPI avant le 1er février 2014 sont soumis à une procédure de reconnaissance ; que ceux déposés, renouvelés, prorogés avant le 3 mars 2004 bénéficient du régime de la reconnaissance de plein droit alors que ceux déposés, renouvelés, prorogés après le 3 mars 2004 sont soumis au régime de la reconnaissance optionnelle ;

Considérant qu'au regard des éléments susvisés, il appartenait au déposant de s'assurer, préalablement au dépôt d'une requête en extension de son titre, que la protection de ce dernier était acquise en Polynésie française depuis le dépôt initial et y avait été maintenue depuis lors ;

Considérant qu'aucune procédure de reconnaissance n'a été sollicitée pour la/les marque(s) susvisée(s), cette protection n'est pas acquise en Polynésie française à ce jour ;

Considérant que le renouvellement de cette marque ne répond pas aux conditions nécessaires pour bénéficier de la procédure d'extension,

Arrête :

Article 1er.— La demande d'extension en Polynésie française du renouvellement de la marque n° 4003729 est rejetée.

Art. 2.— La directrice de la direction générale des affaires économiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mai 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice adjointe
des affaires économiques,
Catherine COLOMBET.*

ARRETE n° 4488 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 4005735

NOR : DAE23504340AM

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-142 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-201S APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vit l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment son article LP. 411-1 dernier alinéa ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction générale des affaires économiques" ;

Vu l'arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu l'arrêté n° 9019 MEF du 21 septembre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu la convention n° 1794 PR du 7 avril 2014 portant accord entre la Polynésie française et l'Institut national de la propriété industrielle relatif à l'extension des titres de propriété industrielle (accord d'extension) ;

Vu la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 modifiée portant modification de la 2e partie du code de la propriété intellectuelle (partie législative), intitulée "La propriété industrielle", et notamment son article LP. 138 créant la procédure de reconnaissance des titres délivrés par l'INPI ;

Vu l'arrêté n° 1002 CM du 22 juillet 2013 modifié, pris en application de l'article LP. 138 de la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 ;

Vu la demande d'extension de renouvellement de la marque n° 4005735 publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI) n° 2023-16 du 21 avril 2023 ;

Considérant qu'il résulte de l'article 15 de l'accord d'extension susvisé que ce dernier entre en vigueur le 1er février 2014 ;

Considérant qu'il résulte de l'article LP. 138 de la loi du pays susvisée et de son arrêté d'application n° 1002 CM du 22 juillet 2013 que pour produire des effets en Polynésie française, les titres déposés à l'INPI avant le 1er février 2014 sont soumis à une procédure de reconnaissance ; que ceux déposés, renouvelés, prorogés avant le 3 mars 2004 bénéficient du régime de la reconnaissance de plein droit alors que ceux déposés, renouvelés, prorogés après le 3 mars 2004 sont soumis au régime de la reconnaissance optionnelle ;

Considérant qu'au regard des éléments susvisés, il appartenait au déposant de s'assurer, préalablement au dépôt d'une requête en extension de son titre, que la protection de ce dernier était acquise en Polynésie française depuis le dépôt initial et y avait été maintenue depuis lors ;

Considérant qu'aucune procédure de reconnaissance n'a été sollicitée pour la/les marque(s) susvisée(s), cette protection n'est pas acquise en Polynésie française à ce jour ;

Considérant que le renouvellement de cette marque ne répond pas aux conditions nécessaires pour bénéficier de la procédure d'extension,

Arrête :

Article 1er.— La demande d'extension en Polynésie française du renouvellement de la marque n° 4005735 est rejetée.

Art. 2.— La directrice de la direction générale des affaires économiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mai 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice adjointe
des affaires économiques,
Catherine COLOMBET.*

ARRETE n° 4489 MEF/DGAE du 3 mai 2023 portant rejet de la requête en extension du renouvellement des marques n° 3986410, n° 3986425, n° 3986443, n° 3986787, n° 3986796, n° 3986807, n° 3993752

NOR : DAE23504341AM

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment son article LP. 411-1 dernier alinéa ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction générale des affaires économiques" ;

Vu l'arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu l'arrêté n° 9019 MEF du 21 septembre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu la convention n° 1794 PR du 7 avril 2014 portant accord entre la Polynésie française et l'Institut national de la propriété industrielle relatif à l'extension des titres de propriété industrielle (accord d'extension) ;

Vu la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 modifiée portant modification de la 2e partie du code de la propriété intellectuelle (partie législative), intitulée "La propriété industrielle", et notamment son article LP. 138 créant la procédure de reconnaissance des titres délivrés par l'INPI ;

Vu l'arrêté n° 1002 CM du 22 juillet 2013 modifié pris en application de l'article LP. 138 de la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 ;

Vu les demandes d'extension de renouvellement des marques n° 3986410, n° 3986425, n° 3986443, n° 3986787, n° 3986796, n° 3986807, n° 3993752 publiées au Bulletin officiel de la propriété industrielle (BOPI) n° 2023-16 du 21 avril 2023 ;

Considérant qu'il résulte de l'article 15 de l'accord d'extension susvisé que ce dernier entre en vigueur le 1er février 2014 ;

Considérant qu'il résulte de l'article LP. 138 de la loi du pays susvisée et de son arrêté d'application n° 1002 CM du 22 juillet 2013 que, pour produire des effets en Polynésie française, les titres déposés à l'INPI avant le 1er février 2014 sont soumis à une procédure de reconnaissance ; que ceux déposés, renouvelés, prorogés avant le 3 mars 2004 bénéficient du régime de la reconnaissance de plein droit alors que ceux déposés, renouvelés, prorogés après le 3 mars 2004 sont soumis au régime de la reconnaissance optionnelle ;

Considérant qu'au regard des éléments susvisés, il appartenait au déposant de s'assurer, préalablement au dépôt d'une requête en extension de son titre, que la protection de ce dernier était acquise en Polynésie française depuis le dépôt initial et y avait été maintenue depuis lors ;

Considérant qu'aucune procédure de reconnaissance n'a été sollicitée pour la/les marque(s) susvisée(s), cette protection n'est pas acquise en Polynésie française à ce jour ;

Considérant que le renouvellement de cette marque ne répond pas aux conditions nécessaires pour bénéficier de la procédure d'extension,

Arrête :

Article 1er.— Les demandes d'extension en Polynésie française du renouvellement des marques n° 3986410, n° 3986425, n° 3986443, n° 3986787, n° 3986796, n° 3986807, n° 3993752 sont rejetées.

Art. 2.— La directrice de la direction générale des affaires économiques est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mai 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice adjointe
des affaires économiques,
Catherine COLOMBET.*

**MINISTRE DE LA CULTURE,
DE L'ENVIRONNEMENT,
DES RESSOURCES MARINES**

ARRETE n° 4473 MCE du 2 mai 2023 arrêté autorisant Mme Jennifer Kahn à effectuer une campagne de sondages archéologiques au marae "Poreopi'i" sis à Naairoa et une campagne de prospections-inventaire au marae classé "Tararoa" sis à Vitaria, commune de Rurutu, île de Rurutu, archipel des Australes

NOR : SCP23504448AM-1

Le ministre de la culture, de l'environnement, des ressources marines, en charge de l'artisanat,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 657 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre de la culture, de l'environnement, des ressources marines, en charge de l'artisanat ;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française et notamment ses articles D. 154-1 et suivants ;

Vu l'arrêté n° 1984 CM du 4 octobre 2018 relatif à la direction de la culture et du patrimoine Te Papa Hiro'a e Faufa'a tumu ;

Vu l'autorisation des propriétaires terriens en date du 10 et 12 juillet 2022 ;

Vu la demande d'autorisation de travaux archéologiques de l'intéressée reçue le 26 avril 2023,

Arrête :

Article 1er.— Mme Jennifer Kahn est autorisée à effectuer une campagne de sondages archéologiques au marae "Poreopi'i" sis à Naairoa et une campagne de prospections-inventaire au marae classé "Tararoa" sis à Vitaria, commune de Rurutu, île de Rurutu, archipel des Australes.

Art. 2.— Cette autorisation lui est donnée pour une période allant du 22 mai au 21 juin 2023.

Art. 3.— Ce travail de recherches archéologiques est conduit sous le contrôle de la cellule patrimoine culturel de la direction de la culture et du patrimoine.

Art. 4.— En cas de découvertes durant les travaux réalisés, l'ensemble du matériel archéologique, à savoir : les artefacts, écofacts, sédiments et prélèvements de toute sorte rassemblés à l'occasion de cette campagne sera transféré à Tahiti et mis en dépôt dans les locaux de la direction de la culture et du patrimoine sis à Punaauia dès la fin des travaux de terrain aux fins d'études et de conservation. Une fois rendu à destination, le matériel archéologique devra être correctement conditionné et inventorié par l'archéologue responsable de la mission dans les locaux de la direction de la culture et du patrimoine, exclusivement avec les contenants mis à disposition et selon le protocole édicté par la direction de la culture et du patrimoine.

La direction de la culture et du patrimoine informera immédiatement le(s) propriétaire(s) de la parcelle par voie numérique, ainsi que la commune de Rurutu en leur transmettant la liste descriptive complétée de photographies.

Art. 5.— Les originaux de tous les documents de terrain (carnets de fouilles, relevés de terrain, données LIDAR, notes, photographies et liste des sites répertoriés avec leur localisation géographique référencés en WGS 84) seront remis à la direction de la culture et du patrimoine dès la fin des travaux de terrain.

Art. 6.— Le rapport final sera remis à la direction de la culture et du patrimoine en 1 exemplaire original au format papier, ainsi que la version numérique, au terme de la campagne archéologique. Une restitution des travaux entrepris sera effectuée dans les locaux de la direction de la culture et du patrimoine sous forme d'exposé aux agents concernés.

Art. 7.— En cas de prélèvement sur site à des fins d'analyse, d'étude et de datation dans des laboratoires extérieurs, les échantillons de charbons et de sédiments, de vestiges lithiques et de vestiges de faune et flore pourront faire l'objet d'une autorisation d'exportation temporaire octroyée par la direction de la culture et du patrimoine. Cette autorisation précitée mentionnera les conditions liées à cette exportation temporaire ainsi que les délais de transmission des résultats scientifiques.

Art. 8.— Le présent arrêté peut être immédiatement abrogé en cas de non-respect des dispositions susmentionnées, conformément aux articles D. 154-2 et suivants du code de l'aménagement de la Polynésie française.

Art. 9.— Le ministre de la culture, de l'environnement, des ressources marines, en charge de l'artisanat, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mai 2023.

Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU.

**MINISTRE DES GRANDS TRAVAUX,
DES TRANSPORTS TERRESTRES**

ARRETE n° 4452 MGT du 2 mai 2023 portant autorisation d'empiétement de la servitude d'ouvrage d'art d'une superficie de 69,10 m², située au droit de la terre "Tutuapare lot 1B" de la parcelle cadastrée N-160, section CY sise dans la commune de Papeete, au profit de la SCI C&C Tipaerui

Le ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 661 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre des grands travaux, en charge des transports terrestres ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation des pouvoirs du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 modifiée portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 385 CM du 4 mars 2004 modifié relatif à la procédure d'instruction et de recevabilité des demandes d'occupations de dépendances du domaine public ;

Vu la demande formulée par M. Bernard Cohen de la SCI C&C Tipaerui,

Arrête :

Article 1er.— Est autorisé, au profit de la SCI C&C Tipaerui un empiètement de la servitude d'ouvrage d'art d'une superficie de 69,10 m², située au droit de la terre "Tutuapare lot 1B" de la parcelle cadastrée N-160, section CY sise dans la commune de Papeete, au profit de la SCI C&C Tipaerui tel que le tout figure sur le plan d'implantation du projet joint dans le dossier du bénéficiaire.

Art. 2.— L'occupation sur la servitude de curage n'est pas concernée par cette autorisation.

Art. 3.— L'empiètement autorisé à l'article 1er est destiné à la construction d'un immeuble intitulé "Centre Médical Tipaerui".

Art. 4.— L'empiètement autorisé ne vaut pas permis de travaux immobiliers. La SCI C&C Tipaerui doit solliciter les autorisations administratives de travaux immobiliers nécessaires à la réalisation des travaux prévus à l'article 2 à la direction de la construction et de l'aménagement.

Art. 5.— La SCI C&C Tipaerui s'engage à prendre à sa charge tous les frais et les travaux de démolition et de reconstruction de ses biens et ouvrages situés dans cette zone soumise à autorisation, consécutifs à l'exécution de travaux de conservation et de construction conduits par la direction de l'équipement sur le domaine public routier y attendant ou sur l'empiètement autorisé.

Art. 6.— La présente autorisation pourra être abrogée en cas de non-respect de la destination définie à l'article 3 ou de dépassement des dimensions des aménagements mentionnés au plan d'implantation joint au dossier.

Art. 7.— Le présent arrêté sera notifié à la SCI C&C Tipaerui et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mai 2023.
René TEMEHARO.

ARRETE n° 4465 MGT du 2 mai 2023 portant autorisation d'empiètement d'une superficie totale de soixante mètres carrés treize (60,13 m²), dans la zone soumise à autorisation, au droit de la parcelle cadastrée dans la section CH n° 6 "terre Tiatire", sise à Vaiaau, commune de Tumaraa sur l'île de Raiatea, au profit de Athena Design, représentée par Mme Cathy Holman, mandataire de M. Edgar Iripau

NOR : DEQ23504239AM-1

Le ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 661 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 modifiée portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 385 CM du 4 mars 2004 modifié relatif à la procédure d'instruction et de recevabilité des demandes d'occupations de dépendances du domaine public ;

Vu le plan d'implantation à l'échelle 1/200e ;

Vu la demande de Athena Design, représentée par Mme Cathy Holman, mandataire de M. Edgar Irihau en date du 17 avril 2023,

Arrête :

Article 1er.— Est autorisé au profit de Athena Design, représentée par Mme Cathy Holman, mandataire de M. Edgar Irihau, un empiètement dans la zone soumise à autorisation, d'une superficie totale de soixante mètres carrés treize (60,13 m²), au droit de la terre "Tiatire partie", parcelle cadastrée CH n° 6, sise à Vaiaau, commune de Tumaraa sur l'île de Raiatea, tel que le tout figure sur le plan d'implantation à l'échelle 1/200e, joint au présent dossier.

Art. 2.— La servitude de curage n'est pas impactée par cet empiètement. L'empiètement de la zone soumise à autorisation est acceptable du fait que l'ouvrage de traversée sous la route peut être réaménagé en cas de besoin, en demi-chaussée, ce qui limite le besoin foncier aux abords de l'ouvrage d'art.

Art. 3.— L'empiètement autorisé à l'article 1er est destiné à la construction d'un fare OPH de type F3.

Art. 4.— L'empiètement autorisé ne vaut pas permis de travaux immobiliers. Athena Design, représentée par Mme Cathy Holman, mandataire de M. Edgar Irihau devra solliciter les autorisations administratives de travaux immobiliers nécessaires à la réalisation des travaux prévus à l'article 3 à la direction de la construction et de l'aménagement.

Art. 5.— Athena Design, représentée par Mme Cathy Holman, mandataire de M. Edgar Irihau, s'engage à prendre à sa charge tous les frais et les travaux de démolition et de reconstruction de ses biens et ouvrages situés dans cette zone soumise à autorisation, consécutifs à l'exécution de travaux de conservation et de construction conduits par la direction de l'équipement sur le domaine public routier y attenant ou sur l'empiètement autorisé.

Art. 6.— La présente autorisation pourra être abrogée en cas de non-respect de la destination définie à l'article 3 ou de dépassement des dimensions des aménagements mentionnés au plan d'implantation joint au dossier.

Art. 7.— Le présent arrêté sera notifié à Athena Design, représentée par Mme Cathy Holman, mandataire de M. Edgar Irihau et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mai 2023.
René TEMEHARO.

ARRETE n° 4474 MGT du 2 mai 2023 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relative à la terre Marutaka (plan 12) nécessaire à la réalisation des travaux d'extension de l'aérodrome de Fangatau dans l'archipel des Tuamotu

NOR : DEQ23504291AM-1

Le ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 661 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre des grands travaux, en charge des transports terrestres ;

Vu la loi n° 93-1 du 4 janvier 1993 portant dispositions diverses relatives aux départements d'outre-mer ;

Vu le décret n° 95-323 du 22 mars 1995 portant extension et adaptation de la deuxième partie (Réglementaire) du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique dans le territoire de la Polynésie française (Arrêté de promulgation n° 328 DRCL du 27 mars 1995) ;

Vu la délibération n° 95-88 AT du 27 juin 1995 portant dispositions d'application des articles 20 et 21 de la loi n° 93-1 du 4 janvier 1993 relatifs au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique dans le territoire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 878 CM du 2 mai 2018 portant versement à la Caisse des dépôts et consignations des indemnités dues aux propriétaires des parcelles de terre nécessaires à la réalisation des travaux d'extension de l'aérodrome de Fangatau dans l'archipel des Tuamotu ;

Vu la dévolution successorale de Tehoka Iiuri ;

Vu la dévolution successorale de Turi Théodore Tehoka ;

Vu la dévolution successorale de Tepori Tehoka épouse Fariua ;

Vu la dévolution successorale de Fariua Timiperika Fariua ;

Vu la demande de déconsignation formulée ;

Vu les pièces du dossier,

Arrête :

Article 1er.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relative à la terre Marutaka (plan 12) nécessaire à la réalisation des travaux d'extension de l'aérodrome de Fangatau dans l'archipel des Tuamotu.

Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après :

Indemnités à déconsigner en FCFP	Bénéficiaire
Terre MARUTAKA (plan 12)	
432 708	Madame Ruita Gahina FARIUA épouse Hauriki née le 02/07/1943 à Fangatau (bf 2.4.1)

Art. 2.— Le ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mai 2023.
René TEMEHARO.

ARRETE n° 4475 MGT du 2 mai 2023 portant modification de l'arrêté n° 9608 MGT du 14 octobre 2020 modifié portant délégation de signature à M. Lucien Pommiez, directeur de la direction des transports terrestres

NOR : DTT23503752AM-1

Le ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 661 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions ;

Vu l'arrêté n° 233 CM du 13 février 2008 modifié relatif à la direction des transports terrestres ;

Vu l'arrêté n° 755 CM du 24 mai 2019 portant nomination de M. Lucien Pommiez en qualité de directeur des transports terrestres ;

Vu l'arrêté n° 1414 CM du 10 septembre 2020 relatif au régime des délégations de signature ;

Vu l'arrêté n° 9608 MGT du 14 octobre 2020 portant délégation de signature à M. Lucien Pommiez, directeur de la direction des transports terrestres ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;

Vu la circulaire n° 6125 PR du 15 septembre 2020 relative au régime des délégations de signature du Président de la Polynésie française, du vice-président et des autres membres du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— L'arrêté n° 9608 MGT du 14 octobre 2020 modifié portant délégation de signature à M. Lucien Pommiez, directeur de la direction des transports terrestres, est modifié conformément aux dispositions suivantes.

Art. 2.— Les dispositions du 1° de l'article 1er sont remplacées comme suit :

“1° Les actes courants et les correspondances définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6 et 2.1 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 ;”.

Art. 3.— Les dispositions de l'article 3 sont remplacées comme suit :

“M. Lucien Pommiez reçoit en outre délégation de signature, jusqu'à concurrence de *trente millions de francs CFP* (30 000 000 F CFP), pour les actes, décisions, pièces administratives et techniques liés à la préparation, à la conclusion, à l'exécution et au règlement des conventions et marchés publics liés à la gestion et aux missions de la direction des transports terrestres passés en application de la

réglementation applicable aux marchés publics de la Polynésie française, et certifie le caractère exécutoire des actes pris par la direction des transports terrestres, en application des dispositions de l'arrêté n° 661 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions.”

Art. 4.— Le ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mai 2023.

René TEMEHARO.

ARRETE n° 4476 MGT du 2 mai 2023 autorisant à circuler en dehors des heures de service, des véhicules affectés à la direction de la biosécurité et utilisés dans le cadre strictement professionnel

NOR : DTT23503939AM-1

Le ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 661 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions ;

Vu l'arrêté n° 749 CM du 23 mai 2013 portant réglementation relative au parc automobile de la Polynésie française et des ses établissements et définissant les règles d'utilisation des véhicules administratifs ;

Vu la circulaire n° 3054 PR du 23 mai 2013 relative aux règles d'utilisation des véhicules affectés aux services administratifs ;

Vu l'arrêté n° 9181 MET du 25 octobre 2016 modifié autorisant la circulation en dehors des heures de service, occasionnelle et sous conditions, des véhicules affectés à la direction de l'équipement ;

Vu l'arrêté n° 2336 MET du 26 février 2019 modifié autorisant la circulation en dehors des heures de service, occasionnelle et sous conditions, des véhicules affectés à la direction de l'équipement ;

Vu la lettre n° 3108 MAF du 7 septembre 2022 demandant l'autorisation d'utiliser neuf (9) véhicules de la direction de la biosécurité à circuler en dehors des heures de service ;

Vu les cartes grises des véhicules de service 6890 D, 6979 D, 7377 D, 7275 D, 7391 D, 7376 D, 7788 D, 6506 D, 7274 D,

Arrête :

Article 1er.— Sont autorisés à circuler en dehors des heures de service les véhicules administratifs du parc à matériel de la direction de la biosécurité, immatriculés comme suit :

“6980 D, 6979 D, 7377 D, 7275 D, 7391 D, 7376 D, 7788 D, 6506 D, 7274 D”.

Ces véhicules sont destinés à circuler pour les besoins de la direction de la biosécurité et durant les heures de service. Ils sont toutefois autorisés à circuler en dehors des heures de service à titre occasionnel dans les conditions fixées par les articles qui suivent.

Art. 2.— Les missions de la direction de la biosécurité qui nécessitent des sorties en dehors des heures de service sont les suivantes :

- surveillance du statut phyto et zoosanitaire de la Polynésie française et lutte contre les épizooties ;
- contrôle des articles réglementés introduits, importés, destinés au transport interinsulaire ;
- inspection des opérations d'abattage ;
- contrôle des établissements producteurs de produits végétaux et animaux ou en possession d'animaux domestiqués ;
- arraisonnement et traitement des aéronefs et navires ;
- contrôle de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale produits en Polynésie française.

Art. 3.— Les agents amenés à se déplacer en dehors des heures de service sont ceux affectés aux fonctions suivantes :

- directeur, directeur adjoint, chefs de cellule, chefs de bureau ;
- vétérinaires, techniciens vétérinaires ;
- contrôleurs phytosanitaires, agents auxiliaires ;

dont les effectifs à la date de publication du présent arrêté figurent en annexe (1).

Art. 4.— Toute sortie en dehors des heures de service doit faire l'objet d'un document justificatif préalable (fiche programme ou ordre de mission) visé par le directeur de la biosécurité et contenant *a minima* les informations suivantes :

- noms des agents missionnés ;
- immatriculations des véhicules utilisés ;
- objet et objectifs de la mission ;
- lieux, date et horaires de l'intervention ;
- public visé.

Les agents en déplacement sont tenus de présenter le document justificatif décrit ci-dessus, ainsi que la présente autorisation, à toute réquisition des agents de l'autorité compétente.

Ils sont dans l'obligation de porter la tenue de service, de manière à ce que le public soit parfaitement informé de leur service d'appartenance.

Chacune de ces interventions donne lieu à l'établissement d'un rapport de mission circonstancié ou d'un procès-verbal de constatation visé par le directeur de la biosécurité et dont une copie est adressée pour classement au ministre de tutelle du service.

Art. 5.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Art. 6.— Le ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mai 2023.

René TEMEHARO.

ARRETE n° 4491 MGT du 3 mai 2023 portant modification de l'arrêté n° 12237 MGT du 4 novembre 2022 portant autorisation d'extraction de 9 858 m³ de tout-venant en terrain privé, sur la terre “Vaioa lot A”, cadastrée section AH n° 65, sise dans la commune de Hitia'a O Te Ra, commune associée de Mahaena, en faveur de l'entreprise Kokoe Services

NOR : DEQ23504376AM-1

Le ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 661 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 88-142 AT du 13 octobre 1988 modifiée portant création du service dénommé “direction de l'équipement” ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 modifiée portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2020-5 APF du 16 janvier 2020 instituant un code des mines et des activités extractives de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1334 CM du 8 septembre 2015 modifié relatif à l'acquisition, la gestion et la cession du domaine public et privé de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2019-36 du 13 décembre 2019 portant aménagement fiscal et douanier applicable aux entreprises régies par le code des mines et des activités extractives ;

Vu l'arrêté n° 1683 CM du 27 octobre 2020 relatif à la partie "Arrêtés" du code des mines et des activités extractives de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1188 CM du 4 août 2020 portant fixation des taux applicables en matière de taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières ;

Vu l'arrêté n° 1189 CM du 4 août 2020 portant fixation du modèle de la déclaration relative à la taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières ;

Vu l'arrêté n° 12237 MGT du 4 novembre 2022 portant autorisation d'extraction de 9 858 m³ de tout-venant en terrain privé, sur la terre "Vaioa lot A", cadastrée section AH n° 65, sise dans la commune de Hitia'a O Te Ra, commune associée de Mahaena, en faveur de l'entreprise Kokoe Services,

Arrête :

Article 1er.— Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté n° 12237 MGT du 4 novembre 2022 sont modifiées comme suit :

"L'autorisation est valable à compter de la date de notification du présent arrêté pour une durée de douze (12) mois. Cette autorisation sera périmée de plein droit :

- à l'expiration du délai ci-dessus ;
- dans le cas où l'arrêté n'a pas été notifié neuf (9) mois après la date de sa délivrance du fait de la non-présentation du bénéficiaire auprès de la direction de l'équipement".

Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées et demeurent applicables.

Art. 2.— Le directeur de l'équipement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mai 2023.
René TEMEHARO.

ARRETE n° 4492 MGT du 3 mai 2023 portant autorisation d'extraction de 20 m³ de sable sur la plage côté lagon, au droit de la parcelle cadastrée section EB n° 11, sise sur l'atoll de Amanu, commune de Hao, en faveur de M. Teremoana Tengaripa

NOR : DEQ23504378AM-1

Le ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 661 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 88-142 AT du 13 octobre 1988 modifiée portant création du service dénommé "direction de l'équipement" ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 modifiée portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2020-5 APF du 16 janvier 2020 instituant un code des mines et des activités extractives de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1334 CM du 8 septembre 2015 modifié relatif à l'acquisition, la gestion et la cession du domaine public et privé de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1683 CM du 27 octobre 2020 relatif à la partie "Arrêtés" du code des mines et des activités extractives de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 82 CM du 23 janvier 2023 portant fixation des tarifs d'occupation et d'utilisation du domaine public de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1188 CM du 4 août 2020 portant fixation des taux applicables en matière de taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières ;

Vu l'arrêté n° 1189 CM du 4 août 2020 portant fixation du modèle de la déclaration relative à la taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières ;

Vu la demande d'autorisation d'extraction du 25 avril 2022 présentée par M. Teremoana Tengaripa, reçue au GEGDP le 25 mai 2022, complétée le 20 mars 2023 ;

Vu la saisine n° 415 GEG/EX du 22 mars 2023 de la commune de Hao ;

Vu l'avis de la commune associée de Amanu en date du 25 avril 2022 ;

Vu l'avis de la direction des ressources marines par courrier n° 1516 MCE/DRM du 30 mars 2023 ;

Vu l'avis de la circonscription des Tuamotu-Gambier par courrier n° 585 PR/CTG/esk du 20 mai 2022 ;

Vu l'avis de la subdivision des Tuamotu-Gambier de la direction de l'équipement par bordereau n° 213 STG/af du 27 mars 2023,

Arrête :

Article 1er.— La présente autorisation d'extraction de sable est délivrée sous les conditions suivantes :

1. M. Teremoana Tengaripa, demeurant à Amanu, désigné ci-après le bénéficiaire, est autorisé à extraire vingt mètres cubes (20 m³) de sable sur la plage côté lagon, au droit de la parcelle cadastrée section EB n° 11, sise sur l'atoll de Amanu, commune de Hao ;
2. Les matériaux ainsi extraits sont destinés à des travaux de construction d'une maison d'habitation ;
3. Les matériaux seront extraits à la pelle manuelle et transportés par remorque ;
4. L'extraction et l'enlèvement des matériaux ne pourront s'effectuer que pendant le jour, et uniquement les jours non fériés et non chômés, du lundi au jeudi de 7 heures à 15 heures, et le vendredi de 7 heures à 14 heures ;
5. Le bénéficiaire s'interdit toute extraction en dehors des limites mentionnées au plan n° 2022-038 DEQ/GEGDP ci-annexé. Les travaux se feront selon les prescriptions des agents de la direction de l'équipement et notamment du piquetage mis en place ;
6. Pour la protection de l'environnement, l'extraction sera réalisée par prélèvements uniformes et superficiels dans la zone mentionnée au plan joint, sur une profondeur maximale de 0,50 mètre. Les travaux devront se limiter à la zone de plage hors d'eau. L'absence de nids de tortues devra être vérifiée sur le site ;
7. Le bénéficiaire devra, suivant les indications de la direction de l'équipement, maintenir la libre circulation aux abords du lieu d'extraction. Il devra de plus faire son affaire personnelle des éventuelles autorisations de passage en terrain privé pour accéder au site d'extraction ;
8. Avant de commencer à extraire, le bénéficiaire fera approuver sur place le piquetage de la zone d'extraction autorisée ainsi que le relevé de l'état des lieux permettant de calculer le volume des matériaux à extraire. Le chantier devra être signalé par un panneau indiquant le numéro et la date de l'autorisation d'extraction, la quantité de matériaux à extraire et la date d'expiration de l'autorisation d'extraction. Les instructions qui seront données au bénéficiaire ultérieurement par la direction de l'équipement devront être scrupuleusement et impérativement suivies ; Des panneaux signalant en français et en tahitien le danger de toute approche doivent être exposés clairement à la vue du public.
9. Le bénéficiaire est tenu d'obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires à son projet auprès des services compétents ;
10. Le bénéficiaire est tenu de produire un état à jour des quantités journalières des matériaux extraits et de le présenter à toute réquisition des agents et/ou des agents assermentés de la direction de l'équipement, pour visa ;

11. A l'expiration du délai d'exécution, il sera établi par la direction de l'équipement un procès-verbal de conformité sur lequel sera porté le volume des matériaux réellement extrait, permettant de calculer le solde de la redevance d'extraction des matériaux à la caisse de la direction des affaires foncières - section recette-conservation des hypothèques ;
12. Dans le cas où le bénéficiaire atteindrait le quota de 20 m³ avant la fin de la durée prévue à l'article 2 de la présente autorisation, celui-ci devra en informer le groupement d'études et de gestion du domaine public (GEGDP) et la subdivision des Tuamotu-Gambier de la direction de l'équipement puis transmettre l'état journalier des quantités extraites. Le bénéficiaire s'abstiendra de poursuivre l'extraction sur le site ;
13. Conformément à l'arrêté n° 82 CM du 23 janvier 2023, le bénéficiaire est tenu de verser à la caisse de la direction des affaires foncières - section recette-conservation des hypothèques, la somme de *quatre mille francs CFP* (soit 20 m³ à 200 F CFP / m³ = 4 000 F CFP). Le bénéficiaire fournira à la direction de l'équipement une copie du récépissé délivrée par la direction des affaires foncières - section recette-conservation des hypothèques, attestant le paiement de la redevance avant notification de l'autorisation. Cette autorisation ne sera valable qu'accompagnée de ce récépissé. Par déclaration semestrielle, le bénéficiaire s'acquittera de la taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières, fixée à 80 F CFP / m³ de matériaux extraits conformément à la réglementation en vigueur auprès de la direction des impôts et des contributions publiques (DICP).
14. Sous peine de retrait de l'autorisation et des poursuites judiciaires dont le bénéficiaire pourrait faire l'objet, le bénéficiaire, son représentant sur les lieux et les conducteurs de camions devront, sur le site d'extraction, être constamment porteurs de l'autorisation et de l'état des quantités extraites journalièrement et les présenter à toute réquisition des agents de la force publique et des agents assermentés de la direction de l'équipement ;
15. La présente autorisation n'est accordée qu'à titre précaire. Elle est révoquée sans indemnité à la première réquisition de la direction de l'équipement. Le non-respect des engagements pris par le bénéficiaire et des prescriptions des contrôleurs de la direction de l'équipement, entraînera l'abrogation immédiate de l'autorisation.



Art. 2.— L'autorisation est valable à compter de la date de notification du présent arrêté pour une durée de vingt (20) jours. Cette autorisation sera périmée de plein droit :

- à l'expiration du délai ci-dessus ;
- dans le cas où l'arrêté n'a pas été notifié huit (8) mois après la date de sa délivrance du fait de la non-présentation du bénéficiaire auprès de la direction de l'équipement.




Art. 3.— Le directeur de l'équipement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mai 2023.
René TEMEHARO.

Autorisation d'extraction sur le domaine public maritime

DIRECTION DE L'EQUIPEMENT Groupement d'Etudes et de Gestion du Domaine Public BP 85 - 98713 PAPEETE tel : 40 48 54 71 - Fax 40 48 54 69 http://www.equipement.gov.pf	
SITUATION	
ILE	Amanu
Commune	Hao
Commune associée	Amanu
TYPE EXTRACTION	
Volume	20 m ³
Nature des matériaux	sable
Lieu d'extraction	Plage côté lagon au droit de la parcelle cadastrée section EB n° 11
DEMANDEUR	
Particulier	Monsieur Teremoana TENGARIPA
Date demande	25/04/2022
Plan n°	2022-038/DEQ/GEGDP
Dressé le	24/04/2023
Dossier n°	2022-038
	
	



 Zone d'extraction sollicitée
 
 GPS : -17.85362, -140.856405
 Altitude : 1 m
 label : Zone d'extraction sollicitée

ARRETE n° 4493 MGT du 3 mai 2023 portant autorisation d'extraction de 20 m³ de sable sur le domaine public maritime, sur la plage côté lagon, au droit de la parcelle cadastrée section EB n° 11, sise dans la commune de Hao, sur l'atoll de Amanu, en faveur de Mme Bénédicte Teunu

NOR : DEQ23504379AM-1

Le ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 661 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 88-142 AT du 13 octobre 1988 modifiée portant création du service dénommé "direction de l'équipement" ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 modifiée portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2020-5 APF du 16 janvier 2020 instituant un code des mines et des activités extractives de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1334 CM du 8 septembre 2015 modifié relatif à l'acquisition, la gestion et la cession du domaine public et privé de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1683 CM du 27 octobre 2020 relatif à la partie "Arrêtés" du code des mines et des activités extractives de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 82 CM du 23 janvier 2023 portant fixation des tarifs d'occupation et d'utilisation du domaine public de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1188 CM du 4 août 2020 portant fixation des taux applicables en matière de taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières ;

Vu l'arrêté n° 1189 CM du 4 août 2020 portant fixation du modèle de la déclaration relative à la taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières ;

Vu la demande d'autorisation d'extraction présentée par Mme Bénédicte Teunu, en date du 25 avril 2022, reçue au GEGDP le 25 mai 2022 et complétée le 20 mars 2023 ;

Vu l'avis de la commune associée de Amanu sur la demande d'autorisation d'extraction, en date du 25 avril 2022 ;

Vu le courrier n° 585 PR/CTG/esk du 20 mai 2022 de la circonscription des îles Tuamotu et Gambier ;

Vu la saisine de la commune de Hao par courrier n° 416 GEG/EX du 22 mars 2023 ;

Vu le bordereau n° 214 STG/af du 27 mars 2023 de la subdivision des Tuamotu-Gambier de la direction de l'équipement ;

Vu le courrier n° 1517 MCE/DRM du 30 mars 2023 de la direction des ressources marines,

Arrête :

Article 1er.— La présente autorisation d'extraction de matériaux est délivrée sous les conditions suivantes :

1. Mme Bénédicte Teunu, demeurant à Amanu, Tuamotu, 98790 Amanu, désignée ci-après le bénéficiaire, est autorisée à extraire vingt mètres cubes (20 m³) de sable sur la plage côté lagon, au droit de la parcelle cadastrée section EB n° 11, sise dans la commune de Hao, sur l'atoll de Amanu ;
2. Les matériaux ainsi extraits sont destinés à des travaux de construction d'une maison d'habitation ;
3. Les matériaux seront extraits à la pelle à main et transportés par une remorque ;
4. L'extraction et l'enlèvement des matériaux ne pourront s'effectuer que pendant le jour, et uniquement les jours non fériés et non chômés, du lundi au jeudi de 7 heures à 15 heures, et le vendredi de 7 heures à 14 heures ;
5. Le bénéficiaire s'interdit toute extraction en dehors des limites mentionnées au plan n° 2022-039 DEQ/GEGDP ci-annexé. Les travaux se feront selon les prescriptions des agents de la direction de l'équipement et notamment du piquetage mis en place ;
6. Pour la protection de l'environnement, l'extraction sera réalisée par prélèvements uniformes et superficiels dans la zone mentionnée au plan joint, sur une profondeur maximale de 0,50 mètre. Les travaux devront se limiter à la zone de plage hors d'eau. L'absence de nids de tortues devra être vérifiée sur le site ;

7. Le bénéficiaire devra, suivant les indications de la direction de l'équipement, maintenir la libre circulation aux abords du lieu d'extraction. Il devra de plus faire son affaire personnelle des éventuelles autorisations de passage en terrain privé pour accéder au site d'extraction ;
8. Avant de commencer à extraire, le bénéficiaire fera approuver sur place le piquetage de la zone d'extraction autorisée ainsi que le relevé de l'état des lieux permettant de calculer le volume des matériaux à extraire. Le chantier devra être signalé par un panneau indiquant le numéro et la date de l'autorisation d'extraction, la quantité de matériaux à extraire et la date d'expiration de l'autorisation d'extraction. Les instructions qui seront données au bénéficiaire ultérieurement par la direction de l'équipement devront être scrupuleusement et impérativement suivies. Des panneaux signalant en français et en tahitien le danger de toute approche doivent être exposés clairement à la vue du public.
9. Le bénéficiaire est tenu d'obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires à son projet auprès des services compétents ;
10. Le bénéficiaire est tenu de produire un état à jour des quantités journalières des matériaux extraits et de le présenter à toute réquisition des agents et/ou des agents assermentés de la direction de l'équipement, pour visa ;
11. A l'expiration du délai d'exécution, il sera établi par la direction de l'équipement un procès-verbal de conformité sur lequel sera porté le volume des matériaux réellement extrait, permettant de calculer le solde de la redevance d'extraction des matériaux à la caisse de la direction des affaires foncières - section recette-conservation des hypothèques ;
12. Dans le cas où le bénéficiaire atteindrait le quota de 20 m³ avant la fin de la durée prévue à l'article 2 de la présente autorisation, celui-ci devra en informer le groupement d'études et de gestion du domaine public (GEGDP) et la subdivision des Tuamotu-Gambier de la direction de l'équipement puis transmettre l'état journalier des quantités extraites. Le bénéficiaire s'abstiendra de poursuivre l'extraction sur le site ;
13. Conformément à l'arrêté n° 82 CM du 23 janvier 2023, le bénéficiaire est tenu de verser à la caisse de la direction des affaires foncières - section recette-conservation des hypothèques, la somme de *quatre mille francs CFP* (soit 20 m³ à 200 F CFP / m³ = 4 000 F CFP).

Le bénéficiaire fournira à la direction de l'équipement une copie du récépissé délivrée par la direction des affaires foncières - section recette-conservation des hypothèques, attestant le paiement de la redevance avant notification de l'autorisation. Cette autorisation ne sera valable qu'accompagnée de ce récépissé.

Par déclaration semestrielle, le bénéficiaire s'acquittera de la taxe sur les extractions minières et les matériaux issus des carrières, fixée à 80 F CFP / m³ de matériaux extraits conformément à la réglementation en vigueur auprès de la direction des impôts et des contributions publiques (DICP).

14. Sous peine de retrait de l'autorisation et des poursuites judiciaires dont le bénéficiaire pourrait faire l'objet, le bénéficiaire, son représentant sur les lieux et les conducteurs de camions devront, sur le site d'extraction, être constamment porteurs de l'autorisation et de l'état des quantités extraites journalièrement et les présenter à toute réquisition des agents de la force publique et des agents assermentés de la direction de l'équipement ;
15. La présente autorisation n'est accordée qu'à titre précaire. Elle est révoquée sans indemnité à la première réquisition de la direction de l'équipement. Le non-respect des engagements pris par le bénéficiaire et des prescriptions des contrôleurs de la direction de l'équipement, entraînera l'abrogation immédiate de l'autorisation.

Art. 2. — L'autorisation est valable à compter de la date de notification du présent arrêté pour une durée de vingt (20) jours. Cette autorisation sera périmée de plein droit :

- à l'expiration du délai ci-dessus ;
- dans le cas où l'arrêté n'a pas été notifié huit (8) mois après la date de sa délivrance du fait de la non-présentation du bénéficiaire auprès de la direction de l'équipement.

Art. 3. — Le directeur de l'équipement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mai 2023.
René TEMEHARO.

Autorisation d'extraction sur le domaine public maritime

DIRECTION DE L'EQUIPEMENT
 Groupement d'Etudes et
 de Gestion du Domaine Public
 BP 85 - 98713 PAPEETE
 tel : 40 48 54 69 - Fax 40 48 54 69
<http://www.equipement.gov.pf>

SITUATION	
ILE	Amanu
Commune	Hao
Commune associée	Amanu
TYPE EXTRACTION	
Volume	20 m ³
Nature des matériaux	sable
Lieu d'extraction	sur la plage côté lagon, au droit de la parcelle cadastrée section EB n° 11
DEMANDEUR	
Particulier	Madame Bénédicte TEUNU
Date demande	25/04/2022
Plan n°	2022-039/DEQ/GEGDP
Dressé le	24/04/2023
Dossier n°	2022-039



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION**

ARRETE n° 4456 MEA/DGRH du 2 mai 2023 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de conseiller des activités physiques et sportives principal du cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2022

NOR : DRH23503988AM

Le ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 660 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre de l'éducation, du travail et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;

Vu l'arrêté n° 2232 MEA/DGRH du 14 mars 2023 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade de conseiller des activités physiques et sportives principal du cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2022,

Arrête :

Article 1er.— Sont nommées membres du jury de l'examen professionnel susvisé, les personnes dont les noms suivent :

- Mme Nanihi Masson, représentante de la directrice générale des ressources humaines, *président(e)* ;
- M. William Joseph, représentant du directeur de la modernisation et des réformes de l'administration ;
- Mme Loan Hoang Oppermann, directrice de la jeunesse et des sports ;
- M. Sylvain Defaix, fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des conseillers des activités physiques et sportives.

Art. 2.— La directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mai 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice générale
des ressources humaines,
Marine NOGUIER.*

ARRETE n° 4457 MEA/DGRH du 2 mai 2023 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2023

NOR : DRH23503989AM

Le ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 660 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre de l'éducation, du travail et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;

Vu l'arrêté n° 2234 MEA/DGRH du 14 mars 2023 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2023,

Arrête :

Article 1er.— Sont nommées membres du jury de l'examen professionnel susvisé, les personnes dont les noms suivent :

- Mme Johanna Cros Frogier, représentante de la directrice générale des ressources humaines, *président(e)* ;
- M. Fabien Dubois, représentant du directeur de la modernisation et des réformes de l'administration ;
- Mme Loan Hoang Oppermann, directrice de la jeunesse et des sports ;
- Mme Josiane Vongy, fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives.

Art. 2.— La directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mai 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice générale
des ressources humaines,
Marine NOGUIER.*

ARRETE n° 4458 MEA/DGRH du 2 mai 2023 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de conseiller d'éducation artistique principal du cadre d'emplois des conseillers d'éducation artistique de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2022

NOR : DRH23503990AM

Le ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 660 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre de l'éducation, du travail et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;

Vu l'arrêté n° 2233 MEA/DGRH du 14 mars 2023 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade de conseiller d'éducation artistique principal du cadre d'emplois des conseillers d'éducation artistique de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2022,

Arrête :

Article 1er.— Sont nommées membres du jury de l'examen professionnel susvisé, les personnes dont les noms suivent :

- Mme Nanihi Masson, représentante de la directrice générale des ressources humaines, *président(e)* ;
- M. Eric Deat, directeur de la modernisation et des réformes de l'administration ;
- M. Viri Taimana, directeur du Centre des métiers d'art ;
- M. Fabien Mara Dinard, directeur du Conservatoire artistique de la Polynésie française.

Art. 2.— La directrice générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mai 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice générale
des ressources humaines,
Marine NOGUIER.*

MINISTERE DE LA SANTE

ARRETE n° 4490 MSP du 3 mai 2023 portant autorisation de modifier la durée maximale de conservation de certaines denrées alimentaires produites par l'établissement "Restaurant Le Sully" sis à Papeete

NOR : DSP2350414AM

Le ministre de la santé, en charge de la prévention,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 659 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre de la santé, en charge de la prévention ;

Vu la délibération n° 77-116 du 14 octobre 1977 modifiée portant réglementation de l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale ;

Vu la loi du pays n° 2008-12 du 16 septembre 2008 modifiée relative à la certification, la conformité et la sécurité des produits et des services ;

Vu l'arrêté n° 1119 CM du 9 octobre 2006 relatif aux durées maximales de conservation de certaines denrées alimentaires animales ou d'origine animale ;

Vu la demande de l'intéressé en date du 4 avril 2023 enregistrée 14 avril 2023 sous le numéro 474 CSE ;

Considérant l'avis favorable du vétérinaire de la direction de la santé n° 991 MSP/DSP/CSE du 26 avril 2023,

Arrête :

Article 1er.— En application de l'article 6 de l'arrêté n° 1119 CM du 9 octobre 2006 modifié susvisé, l'établissement "Restaurant Le Sully" sis à Papeete est autorisé à modifier la durée maximale de conservation des denrées alimentaires animales ou d'origine animale suivantes : "Viandes de boucherie".

Art. 2.— La durée de conservation est fixée sous la responsabilité du gérant de l'établissement. Elle ne peut pas excéder :

- 52 jours à partir de la date de déconditionnement pour les pièces de viande de ruminants entreposées en chambre de maturation entre 0 °C et + 4 °C et entre 60 % et 70 % de taux d'humidité.

Art. 3.— En cas d'utilisation de pièces de viande de ruminants conditionnées sous-vide, la mise en maturation, après déconditionnement, devra être réalisée dans les deux premiers tiers de la date limite de consommation initiale de ces pièces de viande.

Art. 4.— Le ministre de la santé, en charge de la prévention, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 mai 2023.

Jacques RAYNAL.

**MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DE LA PRÉVENTION
CONTRE LA DÉLINQUANCE**

ARRETE n° 4470 MJP du 2 mai 2023 portant composition du jury des sessions examens du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française organisées en 2023 à Nuku Hiva

NOR : SJS23504354AM-1

Le ministre de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance, en charge des sports,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 144 PR du 23 février 2022 relatif aux attributions du ministre de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance, en charge des sports ;

Vu la délibération n° 2004-35 APF du 12 février 2004 relative au régime indemnitaire des personnes ne relevant pas de l'administration de la Polynésie française et de ses établissements publics qui participent aux travaux des jurys d'examens des diplômes sportifs, de jeunesse et de loisirs de Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 610 CM du 5 avril 2004 modifié relatif au régime indemnitaire des personnes ne relevant pas de l'administration de la Polynésie française et de ses établissements publics, qui participent aux travaux des jurys d'examens des diplômes sportifs, de jeunesse et de loisirs de Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2004-17 APF du 22 janvier 2004 modifiée portant création du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 463 CM du 12 mars 2004 modifié relatif à l'organisation, et aux conditions de préparation et de délivrance du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— La composition du jury des sessions examens du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française organisées en 2023 à Nuku Hiva, est fixée comme suit :

Président du jury : la directrice de la jeunesse et des sports ou son représentant.

Membres :

- Mme Josiane Vongy, éducatrice des activités physiques et sportives à la direction de la jeunesse et des sports, et formatrice "prévention et secours civiques" ;
- M. Manuel Dupré, titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif, option "activités de la natation", formateur "prévention et secours civiques".

Art. 2.— Le ministre de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance, en charge des sports, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mai 2023.

Naea BENNETT.

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

COMMISSION DE RECENSEMENT GENERAL DES VOTES

ELECTION des représentants à l'assemblée de la Polynésie française - Procès-verbal du recensement des votes - 2nd tour de scrutin

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} du mois de mai à 9 heures, la commission de recensement général des votes composée de (1) :

- Mme Laetitia ELLUL-CURETTI, vice-présidente du tribunal de première instance de Papeete, présidente ;
- Mme Noma MENDIOLA-AROMAITERAI, auxiliaire de justice, membre ;
- Mme Emilie WAIBEL, auxiliaire de justice, membre ;

désignées par le premier président de la cour d'appel de Papeete

et de Mme Corinne CURY, fonctionnaire désignée par le représentant de l'Etat,

chargée, en application de l'article L. 416 du code électoral, d'opérer le recensement général des votes émis en Polynésie française pour l'élection des représentants à l'assemblée de la Polynésie française, s'est réunie, à cet effet, en séance publique, dans la salle « Fenua » du Haut-Commissariat de la République en Polynésie française.

Les plis scellés contenant les procès-verbaux (et leurs annexes) de toutes les communes de la Polynésie française ayant été reçus, il a été procédé sans délai à la vérification et au recensement des votes.

Au vu des procès-verbaux qui lui ont été communiqués, la commission a procédé en premier lieu à la vérification des bulletins et enveloppes déclarés nuls et des bulletins de vote comptés comme blancs (bulletins sans mention de couleur blanche et enveloppes vides). Elle s'est prononcée ensuite sur la validité des bulletins et enveloppes ayant donné lieu à contestation portée au procès-verbal.

Après avoir :

~~constaté qu'il n'y avait pas lieu de modifier les chiffres portés sur les procès-verbaux (3)~~

- procédé au redressement des chiffres portés aux procès-verbaux, conformément aux décisions qu'elle a prises et dont les motifs ont été exposés pour chaque cas, dans l'annexe jointe au présent procès-verbal (3),

la commission a consigné, dans les feuilles intercalaires ci-jointes et en page 2 du présent procès-verbal, les résultats du scrutin.

(1) Mentionner les nom et prénom des membres

(2) Supprimer ce paragraphe si aucun représentant de candidat n a demandé à bénéficier de ces dispositions.

(3) Reyer la mention inutile.

RÉSULTATS DU SCRUTIN

Le président a arrêté ainsi qu'il suit les résultats du recensement opéré par la commission :

Nombre des électeurs inscrits	210 385
Nombre de votants	147 181
Nombre de bulletins blancs (4)	823
Nombre de bulletins et enveloppes annulés	700
Nombre de suffrages exprimés	145 658
Nombre de suffrages correspondants à 5% des suffrages exprimés	7 283
Majorité absolue	72 829

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste de candidats (mentionner l'intitulé de chaque liste dans l'ordre du tirage au sort prévu à l'article R 28 du code électoral) :

Liste TAPURA HUIRAATIRA	56 118
Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	64 551
Liste A HERE IA PORINETIA	24 989

La présidente a rappelé qu'en application du II et III de l'article 105 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, au premier tour de scrutin, dix-neuf sièges sont attribués à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés dans la circonscription. Ces sièges sont répartis dans chaque section conformément au tableau ci-après :

Première section des îles du Vent	4
Deuxième section des îles du Vent	4
Troisième section des îles du Vent	4
Section des îles Sous-le-Vent	3
Section des îles Tuamotu de l'Ouest	1
Section des îles Gambier et des îles Tuamotu de l'Est	1
Section des îles Marquises	1
Section des îles Australes	1

Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis au sein de chaque section à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés sur l'ensemble de la circonscription, au prorata des voix obtenues par chaque liste dans la section.

Si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, il est procédé à un second tour.

Dix-neuf sièges sont attribués à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés à ce second tour dans la circonscription. Ces sièges sont répartis entre chaque section conformément au tableau ci-dessus. En cas d'égalité de suffrages entre les listes arrivées en tête, ces sièges sont attribués à la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis au sein de chaque section à la représentation proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au second tour sur l'ensemble de la circonscription, au prorata des voix obtenues par chaque liste dans la section.

Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège dans une section, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le président a, en conséquence et publiquement :

- déclaré qu'il y avait lieu de procéder à un second tour de scrutin (5)
- procédé à la répartition des sièges entre les listes et au sein de chaque liste, conformément au tableau ci-après (5)
- proclamé élues les personnes dont les noms figurent sur la feuille de proclamation annexée au présent procès-verbal (5)

Répartition des sièges entre les listes et au sein de chaque liste

LISTES	Première section des îles du Vent	Deuxième section des îles du Vent	Troisième section des îles du Vent	Section des îles Sous-le-Vent	Section des îles Tuamotu-Est et Gambier	Section des îles Tuamotu Ouest	Section des îles Marquises	Section des îles Australes	TOTAL
TAPURA HUIRAATIRA	4	3	2	2	1	1	2	1	16
TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	8	9	8	6	2	2	1	2	38
A HERE IA PORINETIA	1	1	1	0	0	0	0	0	3
TOTAL	13	13	11	8	3	3	3	3	57

(4) Depuis l'adoption de la loi n° 2014-172 du 21 février 2014, les bulletins blancs (sans mention de couleur blanche et les enveloppes vides sans bulletin) sont exclus du champ des bulletins nuls. Ils sont à présent décomptés séparément et annexés au procès-verbal sans être pris en compte dans la détermination des suffrages exprimés.

(5) Rayer la ou les mentions inutiles.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

POLYNÉSIE FRANÇAISE**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE****FEUILLE DE PROCLAMATION**

annexée au procès-verbal du recensement général des votes

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS¹

1	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. TEMARU OSCAR MANUTAHU
2	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme MAAMAATUAIAHUTAPU MAUREA
3	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. ARAIPU VETEA I TE RAI
4	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme VANAA ELISE
5	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. SHIRO-ABE EDWIN
6	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme TEVAITAU EPOUSE VAIANUI JFANNE
7	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. COWAN MIKE
8	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme NIVA PAULINE
9	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme KOHUMOETINI MARIELLE MAIRL
10	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. GEROS ANTONY
11	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme FLORES - LE GAYIC BEATRICE
12	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. CHAILLOUX STEVE
13	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme CROSS EPOUSE MORGANT HINAMOEURA
14	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. HAMBLIN UEVA
15	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme BOURGEOIS - TARAHU FRANGELICA
16	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. MAONO VINCENT MANUTAHU
17	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme PAHIO JENNINGS PATRICIA
18	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. SALMON ALI EN TUAIVA
19	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme HOMAI ODELTE
20	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. TIETUA HOA FELIX
21	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. LE GAYIC TEMATAI
22	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme GALENON TAUPUA MINARII CHANTAL
23	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. TAPATI MIHI-AMA DIT TAFAI
24	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme KOHUMOETINI - RURUA TEREMUURA
25	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. HOIORE TEVAIPAPA
26	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme CARBUTT - HAREHOE THILDA
27	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. LE CAILL HEINUI ROBERT
28	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme TUAHU VAHINETUA
29	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme BROWN TAHIA
30	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. TEACAI ERNEST IGINO
31	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. BROTHESON MOETAI

¹ Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste.

32	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme TIATOA SYLVANA
33	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. TERAIRUE TEVAHIARII
34	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme FLORES RACHELLE MAIRE NUI
35	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. TEROU PIERRE EMILE
36	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme ATGER - HOI TEUMERE
37	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	M. FLORES BRUNO
38	Liste TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI	Mme HAUATA EPOUSE AH-MIN LANA MAITE
39	Liste TAPURA HUIRAATIRA	M. KAUTAI BENOIT
40	Liste TAPURA HUIRAATIRA	Mme RAUZY EPOUSE FREBAULT JOELLE
41	Liste TAPURA HUIRAATIRA	Mme BUTCHER EPOUSE FERRY YSEULT
42	Liste TAPURA HUIRAATIRA	M. MARAEURA TAHUHU
43	Liste TAPURA HUIRAATIRA	Mme MARE EPOUSE IRITI TEURA
44	Liste TAPURA HUIRAATIRA	M. FRITCH EDOUARD
45	Liste TAPURA HUIRAATIRA	Mme HAITI PASCALE
46	Liste TAPURA HUIRAATIRA	M. BUIILLARD MICHEL
47	Liste TAPURA HUIRAATIRA	M. LISSANT SIMPLICIO
48	Liste TAPURA HUIRAATIRA	Mme LUGA EPOUSE PUCHON CATHERINE DITE CATHY
49	Liste TAPURA HUIRAATIRA	Mme TERIIIAHI TEPUARAURII MARCELLA
50	Liste TAPURA HUIRAATIRA	M. FLOHR HENRI
51	Liste TAPURA HUIRAATIRA	Mme TAAE SONIA TOOFA
52	Liste TAPURA HUIRAATIRA	M. TONG SANG GASTON
53	Liste TAPURA HUIRAATIRA	Mme TETUANUI LANA
54	Liste TAPURA HUIRAATIRA	M. RIVETA FREDERIC
55	Liste A HERE IA PORINETIA	M. LAUREY NUIHAU
56	Liste A HERE IA PORINETIA	Mme SANQUER NICOLE
57	Liste A HERE IA PORINETIA	Mme BOUDOUANI EPSE CHAUMETTE TEAVE LEOCADIA

La feuille de proclamation ainsi établie est remise au Haut-commissaire de la République en Polynésie française.

Le président,

Les représentants des listes de candidats,

Les membres de la commission,

**ACTES DES AUTORITES
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

AVIS OFFICIELS

DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES

AVIS DE CURATELLE n° 9950 MEF/DAF-RCH du 2 mai 2023 aux successions et biens vacants

Il est donné avis de recherche des héritiers ou ayants droits de :

- Herota **TEHOU** épouse **MANAVA**;
- Brando Maire **TIAIHAU** né le 18 août 1968 à Afareaitu (Moorea);
- **Nohorai Tetauira TEHINA**:
 - a) Jean Alexis **RERE**;
- Heiariki Véronika HUATEA** épouse **HARRYS WILLIAMS**;
- Florence Anita MAITERAI** épouse **YEONG ATIN** :
 - a) Tihoti **TEHINA**;
 - b) Marceline Terouru **TORIKI**;
 - c) Albert Varo **TORIKI**;
 - d) Teroro Tupuraa **TAURAA**;
 - e) Tepurotu Mellisena **TEMATAFAARERE** épouse **MARAETEFEAU**;
 - f) Elisabeth Tigara **WILLIAMS (HARRY'S)**;
 - g) Zenate Marere **WILLIAMS (HARRY'S)**;
 - h) Ioakino Tunui Temaeva **MAUATI**;
 - i) Miriama Tapere **MAUATI**;
 - j) César **RERE**;
- Rino HUATEA**
 - a) Marguerite **HUATEA** épouse **AVERA**;
 - b) Vaitoara **ARAPARI**;
- **MAHAI** Frédéric Teraiauia né le 10 janvier 1961 à Taravao, décédé le 27 octobre 2020 à Pirae époux de **TAMARII** Lucienne, **MAHAI** Meketa Tehapai né le 04 septembre 1963 à Toahotu, décédé le 03 juin 1997 à Faaa, **TERIETIA** née **MAHAI** Nathalie Tania née le 26 février 1969 à Papeete, décédée le 12 novembre 2018 à Pirae;
- Georges **REID**;
- Tetuaveroa **AA** veuve **VILLANT**, née le 17 avril 1905 à Uturoa Raiatea, Tautuarii Elisabeth **AA**, née le 7 octobre 1907 à Uturoa Raiatea;
- Didier Alain Temeehu **FAAEVA**, né le 12 juillet 1953 à Papeete (fils de Félix Teheura **FAAEVA** et de Marguerite **TATOA-PIRITUA**);
- Fai Paulette **TEHIHITA**;
- Pori ou **VAVARO** a **TOAHERE**, Tiamai V. a **MATAITAI**, Etau a Tuamaa **TAHUUH**, Tehiupa a **OOPA** a **VAVARO**;

Lesquels sont invités à se faire connaître à la Direction des Affaires Foncières (Section Recette-Conservation des Hypothèques - ("Fare Haamanaraa") Cellule curatelle) à Papeete, Rue Dumont d'Urville, Immeuble TE FENUA, par tout moyen, notamment par téléphone au 40.47.18.42 / 40.47.18.90 / 40.47.19.05 ou par mail : rch.curatelle@foncier.gov.pf.

Fait à Papeete, le 2 mai 2023.
Le curateur aux successions
et biens vacants,
Louissette REID.

DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DE L'AMENAGEMENT
--

**ETAT RECAPITULATIF des autorisations de travaux immobiliers des îles sous-le-vent
pour la période du 17 au 21 avril 2023**

Commune de BORA BORA

NUMERO	NOMS	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX
<u>TRAVAUX AUTORISES LE 17 AVRIL 2023</u>			
23-114-3/VP/DCA.ISLV	M. Teiva TINORUA	sur la parcelle cadastrée n°35 section BB de la terre VAIROU 2 sise à ANAU	Travaux de construction d'une maison d'habitation du type OPH
<u>TRAVAUX AUTORISES LE 19 AVRIL 2023</u>			
22-592-3/VP/DCA.ISLV	M. Nutea TEHEIURA et Mme Jessy HAOATAI	sur la parcelle cadastrée n°27 section BD de la terre ATAIHOE 2 dite ATAIARAPU partie sise à ANAU	Travaux de terrassement et de construction d'une maison d'habitation du type OPH
<u>TRAVAUX AUTORISES LE 20 AVRIL 2023</u>			
PROROGATION 19-539-5/VP/DCA.ISLV	M. Teiva RAFFIN mandataire de la SCI MATIRA HOE représentée par M. Marc MANATE	sur les parcelles cadastrées n°16 et 40 section BD de la terre AMAE lot 3 et PAPAAITI sise à ANAU	Travaux de construction d'un immeuble à destination commerciale et logements à louer au 1er étage
23-110-4/VP/DCA.ISLV	M. Teva James HAPAITAHAA et Mme Joséphine TEFAU	sur la parcelle cadastrée n°116 section CC de la terre TEREVA lot 4 sise à FAANUI	Travaux de construction d'une maison d'habitation à louer en AIRBNB

Commune de HUAHINE

NUMERO	NOMS	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX
<u>TRAVAUX AUTORISES LE 20 AVRIL 2023</u>			
PROROGATION 20-122-4/VP/DCA.ISLV	M. Waren Raitea BONET et Mme Ariitai Toarere Orama Rahei ARIITAI	sur la parcelle cadastrée n°23 section ID de la terre POOA- TEPIA-AIAITI surplus partie sise à FAIE	Travaux de construction d'une maison d'habitation du type OPH
22-457-4/VP/DCA.ISLV	Mme Margarita TEIKITUTOUA mandataire de M. Tauria HUUI et Mme Jessica FAATOMO	sur les parcelles cadastrées n°5, 26 et 27 section HS des terres TAMARUFENUA 2 lot A, TAMARUFENUA 1 parcelles E et D sise à HAAPU	Travaux de terrassement et de construction d'une maison d'habitation du type OPH
23-026-4/VP/DCA.ISLV	M. Thierry NOHO	sur la parcelle cadastrée n°20 section PI de la terre MAHUTI baie lot 6A sise à PAREA	Travaux de construction d'une maison d'habitation du type OPH
23-177-3/VP/DCA.ISLV	M. et Mme TRIPIER Manoa et Vaite Maeva née COLOMBANI	sur la parcelle cadastrée n°15 section CN de la terre VAINANUE côté mer lot D sise à MAROE	Travaux de construction d'une maison d'habitation du type OPH

Commune de MAUPITI

NUMERO	NOMS	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX
<u>TRAVAUX AUTORISES LE 17 AVRIL 2023</u>			
AVENANT 22-077-8/VP/DCA.ISLV	Mme Cruz José Maria GRAND	sur la parcelle cadastrée n°55 section AS îlot TIAPAA lot 2	Modification de destination de la construction de la maison d'habitation en deux modules à destination locative en AIRBNB
23-126-3/VP/DCA.ISLV	M. Mita TEAOTEA	sur la parcelle cadastrée n°22 section AN de la terre TAU lot 3 partie	Travaux de construction d'une maison d'habitation du type OPH

Commune de TAPUTAPUATEA

NUMERO	NOMS	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX
<u>TRAVAUX AUTORISES LE 19 AVRIL 2023</u>			
23-150-3/VP/DCA.ISLV	Mme Cathy HOLMAN - ATHENA DESIGN - mandataire de M. Xavier ESPINO	sur la parcelle cadastrée n°3 section OV de la terre VAIORIE et MAIAO surplus sise à OPOA	Travaux de construction de trois (03) bungalows à location de longue durée
<u>TRAVAUX AUTORISES LE 20 AVRIL 2023</u>			
22-588-4/VP/DCA.ISLV	M. Myron ROOPINIA	sur la parcelle cadastrée n°9 section KM de la terre HAUPITIMANU partie lot 8 sise à OPOA	Travaux de terrassement
23-148-3/VP/DCA.ISLV	Mme Cathy HOLMAN - ATHENA DESIGN - mandataire de Mme Tafia TUAANA	sur la parcelle cadastrée n°35 section PA de la terre FAARAH 4 lot 2 sise à PUOHINE	Travaux de construction d'un bungalow

Commune de TUMARAA

NUMERO	NOMS	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX
<u>TRAVAUX AUTORISES LE 17 AVRIL 2023</u>			
23-012-3/VP/DCA.ISLV	M. Haynd FROGIER (EI PLAN MAISON TAHITI.COM) mandataire de Mme Sandrine LO-SHING	sur la parcelle cadastrée n°137 section BI de la terre OUTUMAOROA 3 lot F sise à TEVAITOA	Travaux de construction d'une maison d'habitation
<u>TRAVAUX AUTORISES LE 19 AVRIL 2023</u>			
23-153-3/VP/DCA.ISLV	M. et Mme SANDFORD Eddy et Andréa née TERA	sur la parcelle cadastrée n°131 section BC de la terre TENAPE partie surplus lot C parcelle B sise à TEVAITOA	Travaux de construction d'une maison d'habitation
<u>TRAVAUX AUTORISES LE 21 AVRIL 2023</u>			
RECTIFICATIF 22-595-5/VP/DCA.ISLV	Mme Cathy HOLMAN - ATHENA DESIGN - mandataire de Mme Solange LIOUX épouse CRAWFORD	sur la parcelle cadastrée n°16 section BN de la terre TEROTOTUPEE lot 5 du lot 2 sise à TEVAITOA	Travaux de construction d'un bungalow

**ETAT RECAPITULATIF des autorisations de travaux immobiliers des îles du Vent et Tuamotu-Gambier
pour la période du 24 au 28 avril 2023**

COMMUNE DE ARUE

NUMERO	NOMS	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX
VP.DCA	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 24 avril 2023</u>		
20-124-5	Monsieur Tamatoa PEREZ mandataire de la Commune de PIRAE	sur la parcelle cadastrée n° 324, section L (Terre PROPRIETE MALARDE PARCELLE - B) sise à ARUE	Travaux d'extension du service social de la mairie de ARUE (PROROGATION)
	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 27 avril 2023</u>		
21-1736-5	SARL SERLOTRANS représentée par Monsieur Olivier LOYANT	sur la parcelle cadastrée n° 444, section K (Terre DOMAINE POMARE PARCELLE LOT 4) sise à ARUE	pour des travaux de construction d'un entrepôt frigorifique

COMMUNE DE FAAA

NUMERO	NOMS	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX
VP.DCA	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 26 avril 2023</u>		
23-87-3	Monsieur Laurent BERENGER mandataire de la SCI GREEN HOUSE représentée par Monsieur Hervé ROIGNANT	sur les parcelles cadastrées n° 566, section H (Terre Les Hauts de Green Valley Lot A5P DOMAINI OUTUMAORO TEONEHEE TUTUMARU PROPRIETE FAUGERAT Lot 7B EVIC) sise à FAAA	pour des travaux de construction d'une maison d'habitation avec piscine
	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 28 avril 2023</u>		
22-1279-3	Monsieur Yohann FLORENTIN mandataire de la SCI PH 2022 représentée par Monsieur Nicolas QUINTANA	sur la parcelle cadastrée n° 1478, section V (Lot 425 du lotissement PAMATAI HILLS) sise à FAAA	pour des travaux de construction de deux (02) maisons d'habitations

COMMUNE DE HITIAA O TE RA

NUMERO	NOMS	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX
VP.DCA	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 25 avril 2023</u>		
23-202-2	Madame Monoihere, Stella POKARA	sur la parcelle cadastrée n° 15, section AN (Terre ATIFATEA 2 - PARTIE) sise à Tiarei	pour des travaux de construction d'une maison d'habitation (OPH)
	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 28 avril 2023</u>		
22-314-7	FENUA PROJETS représenté par Monsieur Tony BRUNET mandataire de Monsieur Paul DUGUE	sur la parcelle cadastrée n° 4, section Ah (Terre RAIROA DITE TEATEARAIROA (PLATEAU)) et sur les parcelles cadastrées n°s 1 et 2, section AP Terres PLATEAU TERIPOAMAOAE et RAIROA DITE TEATEARAIROA) sises à Papeoo	pour des travaux de construction d'un local technique avec sanitaire (MODIFICATION : rajout d'un local groupe)

COMMUNE DE MOOREA-MAIAO

NUMERO	NOMS	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX
VP.DCA	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 24 avril 2023</u>		
19-113-5	Monsieur GERMAIN Heiteraui	sur la parcelle cadastrée n° 11, section CI (Terre TEPIHAA partie) sise à Teavaro	travaux de construction d'une maison d'habitation (OPH) (2ème PROROGATION)
	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 25 avril 2023</u>		
22-1032-4	SNC PAETOU représentée par Monsieur Olivier BILLAUDET	sur la parcelle cadastrée n° 13, section CI (terre PAETOU PARTIE) sise à Teavaro	régularisation de terrassement (CONSTAT DE TRAVAUX)
22-1122-4	Monsieur Maui CIUCCI	sur la parcelle cadastrée n° 204, section EN (Terre TEAMAE 2 SURPLUS - Lot 3) sise à Paopao	pour des travaux de terrassement et de construction d'une maison d'habitation
22-1347-2	Madame Teipo FARIKI et Monsieur Heivaura TETUAMANUHIRI-DEFLANDRE	sur la parcelle cadastrée n° 69, section ER (ATIEMATIEROTO 2 LOT 2) sise à Paopao	pour des travaux de construction d'une maison d'habitation (OPH)
	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 27 avril 2023</u>		
22-1032-5	SNC PAETOU représentée par Monsieur Olivier BILLAUDET	sur la parcelle cadastrée n° 13, section CI (terre PAETOU PARTIE) sise à Teavaro	régularisation de terrassement (CONSTAT DE TRAVAUX)

COMMUNE DE PAEA

NUMERO	NOMS	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX
VP.DCA	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 27 avril 2023</u>		
23-134-3	JMPOURSIN ARCHITECTE D'INTERIEUR représenté par Monsieur Jean-Marc POURSIN mandataire de Monsieur Mairaeva HUANG	sur les parcelles cadastrées n° 1 et 2, section AN (Terre VAITUPA LOT 1 PARCELLE A1) sises à PAEA	pour des travaux de construction d'une résidence de six (06) bungalows

COMMUNE DE PAPARA

NUMERO	NOMS	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX
VP.DCA	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 24 avril 2023</u>		
23-244-3	Madame Ninja, Teatarau HEUEA et Monsieur Mata, Tevaimoana TEHAHE	sur la parcelle cadastrée n° 242, section AH (Terre MAAIRAVE LOT C1) sise à PAPARA	pour des travaux de construction d'une maison (OPH)
	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 25 avril 2023</u>		
22-488-2	Madame Lorna PUNUA et Monsieur Marc LEU	sur la parcelle cadastrée n° 4, section AP (Terre FARAUJOUO 2 LOT 2) sise à PAPARA	pour des travaux de construction d'une maison d'habitation (OPH)
23-82-5	Madame Martha TEAOTEA mandataire de Monsieur Damien MARCANTONI	sur la parcelle cadastrée n° 295, section AN (Terre PROPRIETE VERNAUDON - Lot 3 Surplus) sise à PAPARA	pour des travaux de construction d'une maison d'habitation
23-141-2	Monsieur Damien MARCANTONI et Madame Martha TEAOTEA	sur la parcelle cadastrée n° 295, section AN (Terre PROPRIETE VERNAUDON Lot 3 Surplus) sise à PAPARA	pour des travaux de construction d'une maison d'habitation (OPH)
	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 28 avril 2023</u>		
23-301-4	Monsieur Albert NATUA mandataire de Madame Ounissa NATUA et Monsieur Oehau TAU	sur la parcelle cadastrée n° 72, section BB (DOMAINE TEHAAMATAI LOT 7 PARCELLE D1 ET D1 EXTENSION) sise à PAPARA	pour des travaux de construction d'une maison d'habitation (OPH)

COMMUNE DE PIRAE

NUMERO	NOMS	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX
VP.DCA	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 24 avril 2023</u>		
23-62-3	Madame Lucienne INA mandataire de Madame Estelle TEIKITEKAHIOHO	sur la parcelle cadastrée n° 103, section B (Terre ARAHIRI III) sise à PIRAE	pour des travaux de construction d'une maison d'habitation (OPH)

COMMUNE DE PUNAAUIA

NUMERO	NOMS	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX
VP.DCA	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 24 avril 2023</u>		
23-194-3	Madame Vaiata PUGIBET mandataire de Monsieur Rodrigue, Faatau TETUANUI	sur la parcelle cadastrée n° 1120, section M (Terre VAITAHURI 1 - LOT 2) sise à PUNAAUIA	pour des travaux de construction d'un logement collectif (3 studios accolés)
	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 27 avril 2023</u>		
20-63-5	Madame Vaihere TUHITI et Monsieur Youp NG KWAI SUSI	sur la parcelle cadastrée n° 298, section AH (Terre ATIVAERUA PARCELLE 1) sise à PUNAAUIA	travaux de construction d'une maison d'habitation (OPH) (PROROGATION)

COMMUNE DE ANAA

NUMERO	NOMS	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX
VP.DCA.TG	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 27 avril 2023</u>		
19-388-4	Madame Clarisse, Moeata TEVAITAU épouse TERAJ	sur la parcelle cadastrée n° 77, section AA (terre GAERE surplus) sise à Anaa	travaux de construction d'une maison d'habitation (OPH) (2ème PROROGATION)

COMMUNE DE ARUTUA

NUMERO	NOMS	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX
VP.DCA.TG	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 24 avril 2023</u>		
22-912-3	Madame Tetaahi FAREATA mandataire de Madame Vaianu Valentine PARKER épouse TAVERE et Monsieur Stanley TAVERE	sur la parcelle cadastrée n° 64, section H (Terre PURARAU) sise à Arutua	pour des travaux de construction d'une maison d'habitation (OPH)

COMMUNE DE RANGIROA

NUMERO	NOMS	SITUATION	NATURE DES TRAVAUX
VP.DCA.TG	<u>TRAVAUX AUTORISES LE 28 avril 2023</u>		
22-952-2	Monsieur Arthur, Teonotua TEHEURA	sur la parcelle cadastrée n° 94, section A (Terre PANINIHI) sise à Rangiroa	pour des travaux de construction d'une maison d'habitation (OPH)

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces judiciaires et légales

ANNONCES COMMERCIALES

(Arrêté n° 2855 CM du 26/12/2018 modifié
Arrêté 2856 CM du 26/12/2018
Avis n° 23813 MEF/DGAE du 20 décembre 2022)

ANNONCES LEGALES ENTREPRISES

CONSTITUTION DE SOCIETE

SOCIETES COMMERCIALES

Annonce n° 53078

DOMOTIQUE TAHITI

Aux termes d'un acte sous seing privé du 28 avril 2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DOMOTIQUE TAHITI

Objet social : l'étude, la conception, l'installation, la connexion, la mise en service, la maintenance d'installations électriques, domotiques et gestion de maison intelligente et plus généralement toutes activités et prestations liées au domaine de la domotique ; l'achat, l'importation, la vente de tous matériels, équipements et marchandises liés à ces activités.

Siège social : Punaauia, N°1 Aroa Te Oua Piti, île de Tahiti

Capital : 100 000 F CFP

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Papeete

Gérance :

Vincent Jarry demeurant 13 rue Charles Perrault, 98835 Dumbea (Nouvelle-Calédonie)

La société sera immatriculée au RCS de Papeete.

Pour avis

Annonce n° 59841

SARL ARIES

Aux termes d'un acte sous seing privé du 30 avril 2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SARL ARIES

Objet social : La société a pour objet tant en Polynésie française, en France qu'à l'étranger : L'importation, la fabrication, le transport et la vente en gros et au détail de marchandises diverses. Toutes prises de participation pouvant se rattacher à l'objet ainsi que tous placements en valeurs mobilières. Plus généralement, toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, financières mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à cet objet. Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Siège social : PK 2.3 Bord de mer TOAHOTU

Capital : 100 000 F CFP

Parts sociales : 100

Apports en numéraire : 100 000 FCFP

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Papeete

Gérance :

M. DRIANO Hervé PK 2.3 Bord de mer Toahotu

La société sera immatriculée au RCS de Papeete.

Pour AVIS, M. DRIANO Hervé

SOCIETES CIVILES - SOCIETES COOPERATIVES

Annonce n° 46493

SCI WILMOR

Aux termes d'un acte authentique du 2 mai 2023, reçu par Maître Julien CHAN, notaire associé à Punaauia, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI WILMOR

Objet social : L'acquisition, la vente, la mise en valeur, la construction, l'administration et la location de tous biens immobiliers, tous emprunts et garanties nécessaires à la réalisation de l'objet social et la prise de participation dans toutes sociétés, à l'exception des SNC.

Siège social : FAAA (TAHITI), Cité de l'air, logement n°46
Capital : 100.000 F CFP
Parts sociales : Divisées en 100 parts de 1.000 F CFP chacune, entièrement libérées.
Apports en numéraire : 100.000 CFP
Apports en nature : Néant
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Papeete.
Dirigeants :
 Gérant : Monsieur William Eric WILGOZ, demeurant à FAAA
Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.
La société sera immatriculée au RCS de Papeete.

Pour avis,
 Maître Julien CHAN,
 Notaire associé

Annonce n° 38988

SCI POMO

Aux termes d'un acte authentique du 14 avril 2023, reçu par Maître Alexandre YAO, Notaire à PAPEETE, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI POMO

Objet social : - L'acquisition, la mise en valeur, la prise à bail, la gestion, la location en totalité ou en partie et l'administration de tous biens et droits immobiliers ;

- La prise de participation dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, à tous objets similaires ou connexes et par tous moyens notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, sociétés en participation, groupements d'intérêt économique,

- La gestion, l'administration et la cession de ces participations ;

- La souscription de tous emprunts pour le financement des acquisitions, des prises de participation et, plus généralement, pour la gestion de son patrimoine ;

- La constitution de toutes sûretés et garanties sur les actifs sociaux en garantie des emprunts contractés pour leurs acquisitions, souscriptions, entretiens ou rénovations ;

- Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

Siège social : PAPEETE/TAHITI (98713) POLYNÉSIE-FRANÇAISE, à l'angle de la rue Clappier et du Boulevard Pomare dépendant d'un immeuble connu sous le nom de « Immeuble Indosuez ».

Capital : 100 000 F CFP

Apports en numéraire : 100 000 F CFP, entièrement libérés

Apports en nature : Néant
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Papeete.

Dirigeants :

Gérant : Mademoiselle Patricia CHIN FOO

Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de descendants d'associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.

La société sera immatriculée au RCS de Papeete.

Enregistrement de l'acte : enregistré à PAPEETE, le 18 avril 2023, Bord. 747/3

Pour avis, Me Alexandre YAO

Annonce n° 71500

SCI AETO

Aux termes d'un acte sous seing privé du 25 avril 2023, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI AETO

Objet social : - L'acquisition, la mise en valeur, la prise à bail, la gestion, la location en totalité ou en partie et l'administration de tous biens et droits immobiliers ;

- La prise de participation dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, à tous objets similaires ou connexes et par tous moyens notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, sociétés en participation, groupements d'intérêt économique,

- La gestion, l'administration et la cession de ces participations ;

- La souscription de tous emprunts pour le financement des acquisitions, des prises de participation et, plus généralement, pour la gestion de son patrimoine ;

- La constitution de toutes sûretés et garanties sur les actifs sociaux en garantie des emprunts contractés pour leurs acquisitions, souscriptions, entretiens ou rénovations ;

- Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

Siège social : PAPEETE, quartier de la MISSION, Impasse Excelsior lot n° 16

Capital : 100 000 F CFP

Apports en numéraire : 100000F

Apports en nature : néant

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Papeete.

Associé(s) :

Madame LAINE Jeanine, PAPEETE, quartier de la MISSION, Impasse Excelsior, lot n° 16

Monsieur des ARCIS Jean, PAPEETE, quartier de la MISSION, Impasse Excelsior, lot n° 16

Dirigeants :

Gérant : Madame LAINE Jeanine, PAPEETE, quartier de la MISSION, Impasse Excelsior, lot n° 16

Clause d'agrément : La cession de part se fait sous réserve de l'agrément du cessionnaire par la collectivité extraordinaire des associés, s'il n'a pas déjà la qualité d'associé

La société sera immatriculée au RCS de Papeete.

Pour avis
La gérante

Annonce n° 89145

SCI LOTUS 66

Aux termes d'un acte authentique du 14 novembre 2022, reçu par Me Jean-Philippe PINNA, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI LOTUS 66

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Siège social : PAOPAO (98728) Pk 4,500 côté mer

Capital : 200.000 F CFP

Apports en numéraire : Monsieur John CAHILL apporte la somme de CENT DEUX MILLE FRANCS PACIFIQUE (102 000 CFP).

Monsieur Peter HAMANN apporte la somme de QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE FRANCS PACIFIQUE (98 000 CFP).

Apports en nature : néant

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Papeete.

Dirigeants :

Co-gérant : Monsieur John CAHILL

Co-gérant : Monsieur Peter HAMANN

Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au RCS de Papeete.

Pour avis Me Jean-Philippe PINNA

MODIFICATION DE SOCIETE**MODIFICATIONS MULTIPLES**

Annonce n° 17377

LEXECO CONSULTING

SARL au capital de 150 000 F CFP

Siège social : Immeuble IRIS - Rue Louis Martin
(BP 40726 FARE TONY)

RCS n° 22 60 B - N° TAHITI E65712

En date du 2 mai 2023, les associés ont décidé à compter de la même date de :

- Modifier le(s) dirigeant(s) :

Ancienne(s) mention(s)

Co-gérant : Christophe HENRIET

Co-gérante : Mathilde AVIAS

Nouvelle(s) mention(s)

Co-gérant : Christophe HENRIET

Co-gérante : Mathilde AVIAS

Co-gérant : Fabrice PINEL

- Modifier le nom commercial de la société anciennement NEANT qui devient EUREX TAHITI

La modification sera inscrite au RCS de Papeete.

La gérance

CESSATION D'ACTIVITE**CLOTURE DE LIQUIDATION**

Annonce n° 42080

I'ITA INVEST, EN LIQUIDATION

SC au capital de 200 000 F CFP

Siège social : île de Tahiti, Papeete,
Fare Tony, Bureau 310 (Polynésie française)
RCS n° TPI 20 63 C - N° TAHITI D69030

L'assemblée d'associés du 14 avril 2023, qui s'est tenue à Papeete, Fare Tony, Bureau 310 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter de la même date.

Le(s) liquidateur(s) : Emmanuel GABRIEL demeurant à Punaauia, Lotissement Miri, lot n°285.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Papeete.

le liquidateur

DISSOLUTION

Annonce n° 51062

I'ITA INVEST

SC au capital de 200 000 F CFP

Siège social : île de Tahiti, Papeete, Fare Tony, Bureau 310
(Polynésie française)

RCS n° TPI 20 63 C - N° TAHITI D69030

En date du 14 avril 2023, l'assemblée générale mixte a décidé la dissolution anticipée et amiable de la société à compter du 14 avril 2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur(s) Emmanuel GABRIEL demeurant à Punaauia, Lotissement Miri, lot n°285, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

le liquidateur

ANNONCES CIVILES

(Arrêté n° 2855 CM du 26/12/2018 modifié
Avis n° 23813 MEF/DGAE du 20 décembre 2022)

ANNONCES DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Annonce n° 97293

Suivant acte reçu par Maître Alexandre YAO, notaire à PAPEETE, le 24 novembre 2022, Monsieur BIENTZ Claude Charles Georges et Madame MARTIN Jocelyne Andrée Louise Eugénie demeurant ensemble à TARAVAO Résidence Mitirapa Plateau, lot 131, marié(s) le 27 septembre 1974 sous le régime de communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté universelle.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître Alexandre YAO, notaire à PAPEETE où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Maître Alexandre YAO

ASSOCIATIONS

(Arrêté n° 2855 CM du 26/12/2018 modifié
Arrêté 2856 CM du 26/12/2018
Avis n° 23813 MEF/DGAE du 20 décembre 2022)

ASSOCIATION LOI 1901

CONSTITUTION D'ASSOCIATION

Annonce n° 42916

TE ORA TUMU

Rectificatif à l'annonce n° 25247 parue au JOPF n° 34 du 28 avril 2023 en page 10319

Au lieu de : W9P2004617

Il fallait lire : W9P2004622

Annonce n° 88971

TAUREA NUI NO ANANAHI

Rectificatif à l'annonce n° 66710 parue au JOPF n° 28 du 7 avril 2023 en page 8067

Au lieu de : W9P2004617

Il fallait lire : W9P2004624

Annonce n° 69938

TAMARII MARIA ORI À TATI

Objet : - De défendre par tous les moyens qu'elle tient de la loi et des règlements, les intérêts des membres à développer leurs activités, à resserrer les liens familiaux entre les membres et à faciliter le groupement ;

- De rechercher les actes d'état civil formant la généalogie de la famille ainsi que la recherche des affaires de terres;

- De les assister et les représenter auprès des services et organismes administratifs afin d'améliorer leurs activités;

- De rechercher les terres appartenant à leurs ancêtres jusqu'au partage. Pour les frais de recherche administrative, elle doit trouver des fonds par différentes activités payantes (bals, journées sportives, vente de plats de cuisine et de boissons..).

Siège social : TAAPUNA Lot N°Q- PUNAAUIA, BP : 61077-98702 FAAA

Déclaration du 24 avril 2023 - Récépissé n° W9P1010629

Annonce n° 54922

TEVA MUAY THAI

Objet : - la pratique de l'éducation physique et sportive et des sports de combats (le Muay Thai - boxe thaïlandaise, la boxe anglaise, le jiu jitsu brésilien, le sambo, le mma, le k1. Kick boxing et autres ..)

- de faciliter l'insertion des jeunes au moyen d'animation, de formation, d'encadrement et d'aides diverses ;

- D'organiser les sorties et manifestations diverses (sportives, culturelles et autres..) Ayant pour but de resserrer les liens amicaux entre ses membres ;

- de créer des liens avec d'autres associations ou fédérations.

Siège social : PAPEARI PK 53,100 coté montagne, lot n°23
VAIMARAMA

Déclaration du 26 avril 2023 - Récépissé n° W9P1010638

Annonce n° 21644

HIRINAKI TEINA A MAIHEA FAREAHI PUNAAUIA

Rectificatif à l'annonce n° 11731 parue au JOPF n° 28 du 7 avril 2023 en page 8067

Au lieu de : Récépissé n° W9P1010618

Il fallait lire : Récépissé n° W9P1010646

ANNONCES DIVERSES

(Arrêté n° 2855 CM du 26/12/2018 modifié
Arrêté 2856 CM du 26/12/2018
Avis n° 23813 MEF/DGAE du 20 décembre 2022)

ENQUETES PUBLIQUES ET APPELS A PROJET

Annonce n° 84887

APPEL D'OFFRES RFP23-5276 Preferred Supplier Agreement (PSA) pour Activités de communication

La Communauté du Pacifique (CPS) lance un appel d'offres en vue de sélectionner des fournisseurs privilégiés pour la réalisation d'activités de communication, dans le cadre de la phase de capitalisation du projet PROTEGE financé par l'Union Européenne et pour d'autres projets de la CPS.

L'appel d'offres et les documents s'y rapportant peuvent être téléchargés depuis le site Web de la CPS (<https://www.spc.int/fr/achats>). Pour toute information complémentaire ou précision concernant cet appel d'offres, veuillez envoyer un courriel à procurement@spc.int.

La date de clôture d'envoi des propositions est fixée au lundi 5 juin 2023 à 16h00, heure de Nouvelle-Calédonie.

Les propositions devront être envoyées selon les modalités décrites dans l'appel d'offres à l'adresse suivante : procurement@spc.int avec la référence RFP23-5276 en objet.

COMMANDE PUBLIQUE

(Arrêté n° 2855 CM du 26/12/2018 modifié
Avis n° 23813 MEF/DGAE du 20 décembre 2022)

MARCHES PUBLICS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROLONGEMENT DE LA 3EME ENTREE EST, CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RIVIERE HAMUTA - COMMUNE PIRAE - ILE DE TAHITI

Annonce n° 63334

1. Informations relatives à l'acheteur public

1° Catégorie : Polynésie française.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Direction de l'Équipement, Bâtiment A1 - Rue du Commandant DESTREMEAU, BP 85 - 98713 PAPEETE - TAHITI, tél. : 40 46 81 23, fax : 40 46 83 05, courriel : secretariat@equipement.gov.pf.

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Ministre des Grands Travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les institutions, Monsieur René TEMEHARO.

2. Objet et caractéristiques principales

1° Objet : Prolongement de la 3ème entrée Est, Construction d'un pont sur la rivière Hamuta - Commune de Pirae - Ile de Tahiti .

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Travaux.

3° Type de marché : Simple exécution de travaux.

4° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Ile de Tahiti.

5° Durée du marché : stipulée dans les documents du marché

6° Variantes autorisées : Non.

3. *Forme du marché* : Marché simple.

4. *Prestations divisées en lots* : Non.

5. *Type de procédure* : Appel d'offres ouvert.

6. *Conditions de participation - pièces à fournir par les candidats*

1° Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs :

- Les certifications par l'administration fiscale (DICP et Trésor public) attestant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, de la situation fiscale régulière de l'entrepreneur à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement de l'impôt (situation à jour pour l'année précédente et soldée pour les autres années) ;

- Un certificat établi par la Caisse de Prévoyance Sociale justifiant, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, que l'entrepreneur est à jour de ses cotisations.

Les attestations fiscales et sociales ainsi délivrées sont valables pour toute l'année visée. Les candidats qui soumissionnent à plusieurs marchés conservent l'attestation originale et sont autorisés à produire des photocopies certifiées conformes ;

- La déclaration sur l'honneur, visée à l'article A 233-5 du CPMP pour justifier qu'ils n'entrent dans aucun des cas mentionnés à l'article LP 233-1.

Et pour les candidats admis au règlement judiciaire, selon l'article A 233-6 du CPMP :

- La copie du ou des jugements prononcés ;

- Lorsqu'ils sont en période d'observation, une attestation du juge commissaire les habilitant à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

2° Documents et renseignements relatifs aux capacités des candidats : Documents et renseignements relatifs aux capacités financières :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global des trois derniers exercices disponibles.

Les entreprises de création récente devront prouver leurs capacités financières par une déclaration appropriée de banque.

Documents et renseignements relatifs aux capacités techniques et professionnelles :

- Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire.

Si l'Entrepreneur n'a pas fourni les pièces justificatives en cause au moment de la soumission, il devra en expliquer la raison dans un courrier fourni lors du dépôt de son offre et placé dans l'enveloppe.

7. *Critères d'attribution* : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

8. *Conditions de délai*

1° Date limite de remise des candidatures ou des offres : Le 12 juin 2023 à 11 heures.

2° Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres : 150 jours.

9. Renseignements complémentaires

1° Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : Bâtiment A1 - Rue du Commandant DESTREMEAU, BP 85 - 98713 PAPEETE - TAHITI, tél. : 40 46 81 23, fax : 40 46 83 05, courriel : secretariat@equipement.gov.pf.

2° Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : Bâtiment A1 - Rue du Commandant DESTREMEAU, BP 85 - 98713 PAPEETE - TAHITI, tél. : 40 46 81 23, fax : 40 46 83 05, courriel : secretariat@equipement.gov.pf.

3° Frais de reprographie :

10. Conditions de remise des offres et/ou des candidatures

1° Contenu du pli à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.

2° Adresse et modalités de remise des plis : dans une seule enveloppe au Bureau des Marchés de la Direction de l'Équipement - centre administratif - 11 rue du commandant Destremeau - Bâtiment A1 - 3ème étage avant la date et heure indiquée au point 8.01 du présent avis, délai de rigueur, ou par pli recommandé avec avis de réception postal au BP 85 – 98713 PAPEETE, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites. Toute offre parvenue après cette heure sera rejetée.

11. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

12. Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 27 avril 2023.

MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE (ETUDES ET TRAVAUX) RELATIVE A LA DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DES TOURS A GLACE 1 ET 2 DU PORT DE PECHE DE PAPEETE

Annonce n° 82645

1. Informations relatives à l'acheteur public

1° Catégorie : Polynésie française.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Direction des Ressources marines, immeuble Lecaill, Fate Ute, 2ème étage, Papeete, Tahiti, BP 20 98713 Papeete, tél. : 40.50.25.50, fax : 40.43.49.79, courriel : marchespublics.drm@administration.gov.pf.

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Monsieur le Ministre de la culture, de l'environnement, des ressources marines, en charge de l'artisanat.

2. Objet et caractéristiques principales

1° Objet : Mission de maîtrise d'oeuvre (études et travaux) relative à la démolition et reconstruction des tours à glace 1 et 2 du port de pêche de Papeete.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Services.

3° Type de marché : Marchés de maîtrise d'oeuvre.

4° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Tahiti, Polynésie française.

5° Durée du marché : stipulée dans les documents du marché à compter de la date de notification du marché ou de l'accord-cadre

6° Variantes autorisées : Non.

3. *Forme du marché* : Marché à tranches

Tranche ferme : Phase étude missions AVP/PC, PRO et ACT

Tranche(s) conditionnelle(s) : Suivi de travaux missions VISA, DET, AOR.

4. *Prestations divisées en lots* : Non.

5. *Type de procédure* : Appel d'offres ouvert.

6. *Conditions de participation - pièces à fournir par les candidats*

1° Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : Définie dans le règlement de la consultation.

2° Documents et renseignements relatifs aux capacités des candidats : Défini(s) dans le règlement de la consultation.

7. *Critères d'attribution* : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

8. *Conditions de délai*

1° Date limite de remise des candidatures ou des offres : Le 05 juin 2023 à 12 heures.

2° Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres : 150 jours.

9. Renseignements complémentaires

1° Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : immeuble Lecaill, Fate Ute, 2ème étage, Papeete, Tahiti, BP 20 98713 Papeete, tél. : 40.50.25.50, fax : 40.43.49.79, courriel : marchespublics.drm@administration.gov.pf.

2° Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : Sur le site de lexpole (<http://lexpol.cloud.pf/>) ou au bureau administratif et financier (marchés) Direction des Ressources marines, Immeuble Lecaill, Fare Ute, 2e étage, Papeete TAHITI B.P 20, 98713 Papeete TAHITI Tel : (689) 40 50 25 50 ; Fax : (689) 40 43 49 79 Email : marchespublics.drm@administration.gov.pf Du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30.

10. Conditions de remise des offres et/ou des candidatures

1° Contenu du pli à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.

2° Adresse et modalités de remise des plis : Les plis sont à déposer impérativement sous enveloppe cachetée contre récépissé du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30 à la Direction des Ressources marines, immeuble Lecaill, 2ème étage, Fare Ute, Papeete

ou à envoyer par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante : BP 20 98 713 Papeete, Tahiti, Polynésie française avant le 5 juin 2023 à midi

Toute offre parvenue après ce jour et cette heure limites sera automatiquement rejetée.

Les plis sont à adresser à : « Monsieur le Directeur des ressources marines »

avec les mentions suivantes : « Appel d'offres relatif à la mission de maîtrise d'œuvre (études et travaux) relative à la démolition et reconstruction des tours à glace 1 et 2 du port de pêche de Papeete

A n'ouvrir qu'en commission d'appel d'offres

11. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

12. Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 02 mai 2023.

RENOVATION DE LA DECHETTERIE DE PAIHORO ET AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT

Annnonce n° 53683

1. Informations relatives à l'acheteur public

1° Catégorie : Syndicat mixte.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : FENUA MA, Immeuble Baldwin à PAOFAI , BP 9636 - 98716 PIRAE - POLYNESIE FRANCAISE, tél. : +689 40 54 34 50, fax : +689 40 54 34 51, courriel : accueil@fenuama.pf.

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Le Président de FENUA MA.

2. Objet et caractéristiques principales

1° Objet : RENOVATION DE LA DECHETTERIE DE PAIHORO ET AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Travaux.

3° Type de marché : Simple exécution de travaux.

4° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Tahiti - TAIARAPU EST.

5° Durée du marché : stipulée dans les documents du marché

6° Variantes autorisées : Non.

3. Forme du marché : Marché simple.

4. Prestations divisées en lots : Non.

5. Type de procédure : Appel d'offres ouvert.

6. Conditions de participation - pièces à fournir par les candidats

1° Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : Définie dans le règlement de la consultation.

2° Documents et renseignements relatifs aux capacités des candidats : Défini(s) dans le règlement de la consultation.

7. Critères d'attribution : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

8. Conditions de délai

1° Date limite de remise des candidatures ou des offres : Le 12 juin 2023 à 11 heures.

2° Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres : 150 jours.

9. Renseignements complémentaires

1° Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : Immeuble Baldwin à PAOFAI , BP 9636 - 98716 PIRAE - POLYNESIE FRANCAISE, tél. : +689 40 54 34 50, fax : +689 40 54 34 51, courriel : accueil@fenuama.pf.

2° Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : Immeuble Baldwin à PAOFAI , BP 9636 - 98716 PIRAE - POLYNESIE FRANCAISE, tél. : +689 40 54 34 50, fax : +689 40 54 34 51, courriel : accueil@fenuama.pf.

10. Conditions de remise des offres et/ou des candidatures

1° Contenu du pli à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.

2° Adresse et modalités de remise des plis : Secrétariat de FENUA MA, Immeuble Baldwin à Paofai, BP 9636, 98716 Pirae, Tel. 40 54 34 50, Courriel : accueil@fenuama.pf, Ouvert du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30

11. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

12. Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 02 mai 2023.

AVIS RECTIFICATIF

RECTIFICATIF A L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N°17/23/MGT DU 04/04/2023

Annnonce n° 3982

1. Informations relatives à l'acheteur public

1° Catégorie : Polynésie française.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Direction de l'Equipement, Bâtiment A1 - Rue du Commandant DESTREMEAU, BP 85 - 98713 PAPEETE - TAHITI, tél. : 40 46 81 23, fax : 40 46 83 05, courriel : secretariat@equipement.gov.pf.

2. *Objet* : Construction d'une passerelle piétonne en traversée de la rivière Titaaviri à Papeari - Commune de Teva I Uta.

3. *Rectification* : Nouvelle date limite de remise des candidatures ou des offres : le 05 juin 2023 à 11 heures.

Nouvelle date limite de remise des candidatures ou des offres : le Lundi 05 Juin 2023 à 11 heures.

4. *Date d'envoi du présent avis à la publication* : Le 02 mai 2023.

REHABILITATION DE LA CASERNE DES POMPIERS - TRANCHE 1

Annonce n° 63213

1. Informations relatives à l'acheteur public

1° Catégorie : Commune.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : COMMUNE DE UTUROA, POLYNESIE FRANCAISE - RAIATEA, BP 26 98735, tél. : 40600565, fax : 40600642, courriel : secretariat-stm@commune-uturoa.pf.

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Le Maire de la commune de UTUROA.

2. Objet et caractéristiques principales

1° *Objet* : REHABILITATION DE LA CASERNE DES POMPIERS - TRANCHE 1.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Travaux.

3° Type de marché : Simple exécution de travaux.

4° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Raiatea - Uturoa.

5° Durée du marché : stipulée dans les documents du marché

6° Variantes autorisées : Non.

3. *Forme du marché* : Marché simple.

4. *Prestations divisées en lots* :

Lot 1 : Gros œuvre

Lot 2 : Construction métallique

Lot 4 : Menuiserie, Aluminium, Bois

Lot 5 : Corps d'état architecturaux/ finition

Lot 6 : Électricité CFo – Cfa - Clim

Lot 7 : Plomberie & sanitaire

Lot 8 : Assainissement non collectif.

Les modalités de soumission aux lots ainsi que les modalités de leur attribution sont définies dans le règlement de la consultation.

5. *Type de procédure* : Appel d'offres ouvert.

6. *Conditions de participation - pièces à fournir par les candidats*

1° Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : Définie dans le règlement de la consultation.

2° Documents et renseignements relatifs aux capacités des candidats : Défini(s) dans le règlement de la consultation.

7. *Critères d'attribution* : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

8. *Conditions de délai*

1° Date limite de remise des candidatures ou des offres : Le 15 juin 2023 à 11 heures.

2° Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres : 120 jours.

9. *Renseignements complémentaires*

1° Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : - à TECHNYC : Tél : (+689) 40.40.53.10.53 ctechnyc@yahoo.fr.

2° Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : - à TECHNYC : Tél : (+689) 40.40.53.10.53 ctechnyc@yahoo.fr.

10. *Conditions de remise des offres et/ou des candidatures*

1° Contenu du pli à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.

2° Adresse et modalités de remise des plis : - Au secrétariat du service technique de la commune de Uturoa - île de RAIATEA - Archipels des îles sous le vent- BP 26-98735 Uturoa-RAIATEA - Tél / Fax : 40 600-380 / 40 600 642

11. *Instance chargée des procédures de recours* : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

12. *Date d'envoi du présent avis à la publication* : Le 27 avril 2023.

AVIS D'ATTRIBUTION

AVIS D'ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS AU DEVELOPPEMENT DE L'APPLICATION INFORMATIQUE "METIER" DE LA DIRECTION DES RESSOURCES MARINES: MOANA PROG

Annonce n° 54800

1. Informations relatives à l'acheteur public

1° Catégorie : Polynésie française.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Direction des Ressources marines, BP 20 98713 Papeete.

2. *Objet et caractéristiques principales*

1° *Objet* : Développement de l'application informatique "métier" de la Direction des Ressources marines: Moana Prog.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Services.

3° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Tahiti.

4° Durée totale du marché : La durée du marché est stipulée dans les documents du marché.

3. *Forme du marché* : Marché à bon de commande mono-attributaire.

4. *Allotissement* : 4 lots.

5. *Procédure*

1° Type de procédure : Appel d'offres ouvert.

2° Publication antérieure relative à la présente procédure : le 08 novembre 2022 (JOPF).

6. *Critères d'attribution* : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

7. *Informations relatives à une non-attribution*

8. *Attribution du marché*

1° Information sur les offres :

Nombre total de plis reçus : 7

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 16

Un marché (lot) a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques.

Monnaie : Franc pacifique (F CFP)

2° Détail :

Lot n° 1 Expériences/Interface Utilisateur (UX/Ui Désign)

Contrat notifié le 14 avril 2023

Nombre d'offres reçues : 4

Nom et adresse du titulaire : Groupement TAHITI NUMERIQUE/ MANA'O AGENCY Immeuble Manatea Nui, 172 avenue Pomare V, Papeete Tahiti BP 64 200 Faa'a centre

Valeur totale (hors TVA) : Valeur maximale: 4 100 000

Lot n° 2 Développement informatique

Contrat notifié le 14 avril 2023

Nombre d'offres reçues : 5

Nom et adresse du titulaire : Groupement HIGHTEST/TEALFORGE centre Vaima Bureau 101 BP 40826 98713 Papeete

Valeur totale (hors TVA) : Valeur maximale:127 680 000

Lot n° 3 Développement SIG

Contrat notifié le 14 avril 2023

Nombre d'offres reçues : 1

Nom et adresse du titulaire : Groupement SIGMA POLYNESIA/TAHITI NUMERIQUE/ MANA'O AGENCY BP 3373 98713 Papeete

Valeur totale (hors TVA) : Valeur maximale: 17 100 000

Lot n° 4 Test et qualité

Contrat notifié le 14 avril 2023

Nombre d'offres reçues : 5

Nom et adresse du titulaire : Groupement HIGHTEST/TEALFORGE centre Vaima Bureau 101 BP 40826 98713 Papeete

Valeur totale (hors TVA) : 1 147 980

9. *Renseignements complémentaires*

1° Renseignements administratifs : marchespublics.drm@administration.gov.pf

Adresse auprès de laquelle le marché signé peut être consulté : Bureau des marchés Direction des Ressources marines, Immeuble Lecaill, Fare Ute, 2e étage, Papeete TAHITI B.P 20, 98713 Papeete TAHITI Tel : (689) 40 50 25 50 ; Fax : (689) 40 43 49 79 Email : marchespublics.drm@administration.gov.pf Du lundi à jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30

2° Délais d'introduction des recours :

Le référé contractuel peut être exercé dans un délai de 31 jours à compter de la publication du présent avis.

3° Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

10. *Date d'envoi du présent avis à la publication* :

Le 02 mai 2023.

**SIO****SERVICE DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE**
FARE NENE'IRA'A PARAU A TE HAU FENUA

Le Tarif des Douanes de Polynésie française



est disponible à la vente
au prix de 5.495 F CFP TTC les 2 volumes